L. LAVAUD
Professeur de Philosophie
au Grand Séminaire de La Rochelle

SAINT THOMAS

"GUIDE DES ÉTUDES"

NOTES ET COMMENTAIRES
SUR L'ENCYCLIQUE "STUDIORUM DUCEM"
DE S. S. PIE XI

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS-6e
PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82

1925

http://www.liberius.net

SAINT THOMAS

"GUIDE DES ÉTUDES"

NIHIL OBSTAT :

E. CHADEYRAS,
Censor.
Rupellae die 10a septembris 1924.

IMPRIMATUR :

✝ EUGENIUS.
Episcopus Rupellensis et Santonensis.

AVANT-PROPOS

Deus, qui Ecclesiam tuam Beati Thomae confessoris et Doctoris, mira eruditione clarificas et sancta operatione fecundas ; da nobis quaesumus, et quae docuit intellectu conspicere et quae egit imitatione complere, per Dominum Nostrum Jesùm Christum qui Tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti, Deus per omnia saecula saeculorum. Amen.

(Missel et Bréviaire : Oraison de la fête de saint Thomas d'Aquin.)

Pour tout enfant de l'Eglise, c'est un devoir, que l'amour filial doit rendre aisé, d'écouter avec un pieux respect, de chercher à comprendre du mieux possible la parole du chef de l'Eglise, et de lui faire écho.

C'est ce que j'ai essayé de faire en traduisant et en commentant l'Encyclique Studiorum Ducem *adressée par sa Sainteté Pie XI au monde catholique, à l'occasion du sixième centenaire de la canonisation de saint Thomas.*

Ce commentaire, paru en partie dans la Revue de Philosophie (1) *était prêt depuis plusieurs mois déjà. Sa publication en volume a été différée. On peut trouver qu'il vient bien tard. L'année du centenaire est finie. Mais les documents pontificaux ne vieillissent pas, et ce qui ne vise qu'à les pénétrer et à les expliquer, à l'aide des documents antérieurs et en s'appuyant sur la tradition théologique, garde toujours son utilité.*

Plusieurs de ces notes ne contiennent que des références, de brèves explications, quelques-uns des textes auxquels le Saint-Père se réfère explicitement ou implicitement.

D'autres sont plus développées, la question qu'elles traitent ayant paru d'une particulière importance, et l'urgence d'y insister plus grande. L'une surtout est étendue ; c'est celle où je me suis efforcé de mettre en lumière la pensée du Pape sur la fidélité à saint Thomas, en citant, ou analysant les prescriptions antérieures des Souverains Pontifes que Pie XI nous recommande d'observer fidèlement, en discutant les interprétations minimistes que certains en ont données.

En jetant un coup d'œil sur la table de ces notes, on éprouvera une impression pénible de

(1) Avril-mai 1924, p. 1 à 50.

discontinuité logique, mais l'unité se trouve dans le texte du Souverain Pontife : J'ai préféré au commentaire continu, ayant son unité à lui, cette forme de notes pour me tenir dans une dépendance plus étroite du document pontifical.

Les nombreuses lacunes et imperfections de ce travail sont trop évidentes pour m'échapper. Tel qu'il est, pourtant, des hommes en qui j'ai confiance m'assurent qu'il peut rendre des services. Je le publie donc, n'ayant pas actuellement le loisir de l'améliorer.

On trouvera d'abord, en regard l'un de l'autre, le texte latin de l'encyclique avec les notes de l'édition officielle, et la traduction française, avec des titres et sous-titres, et les appels des annotations, numérotés de façon continue, de 1 *à* 80.

Afin de séparer le moins possible les notes du texte qu'elles expliquent, il a paru bon de reproduire une seconde fois la traduction française du document pontifical. Pour faciliter la consultation de ce petit livre, nous donnerons, outre le résumé synoptique de l'encyclique et la table des notes, un index analytique assez détaillé.

Il aura atteint son but, et je m'estimerai grandement récompensé, si, l'ayant parcouru, le lecteur comprend mieux la pensée de l'Eglise

sur le Docteur commun, aime davantage celui-ci, désire plus ardemment imiter ses vertus, étudier ses œuvres, s'il a reçu quelque lumière, serait-ce sur un seul point de sa doctrine.

Je ne m'adresse pas seulement aux étudiants et aux clercs : Ils n'ont pas besoin qu'on leur traduise les documents pontificaux : cependant c'est surtout pour eux que ces pages sont écrites et je les offre aux Séminaristes de la Rochelle, en souvenir de quatre années heureuses passées au milieu d'eux.

Grand Séminaire de La Rochelle.
Le 8 *Septembre* 1924.

L. L.

LETTRE ENCYCLIQUE

LITTERÆ ENCYCLICÆ

AD VENERABILES FRATRES PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS, EPISCOPOS ALIOSQUE LOCORUM ORDINARIOS, PACEM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES : SŒCULO SEXTO EXEUNTE A SANCTORUM CŒLITUM HONORIBUS THOMAE AQUINATI DECRETIS.

PIUS PP. XI

VENERABILES FRATRES

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Studiorum Ducem sacrae iuventuti in maioribus disciplinis haud ita pridem per apostolicam epistolam Nos, Iuris Canonici statuta confirmantes, habendum esse ediximus Thomam Aquinatem. Eiusdem rei magis ac magis nostrorum animis inculcandae eisque declarandi quo pacto in schola tanti Doctoris utilissime versentur, praeclara se Nobis dat occasio, appropinquante die cum abhinc sexcentis annis rite is est

LETTRE ENCYCLIQUE

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE, A L'OCCASION DU SIXIÈME CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE SAINT-THOMAS D'AQUIN.

PIE XI, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Le guide des études que doit suivre, dans les sciences les plus hautes, la jeunesse cléricale (1) est Thomas d'Aquin; Nous l'avons dit il y a peu de temps dans notre Lettre Apostolique (2) confirmant ainsi les prescriptions du droit canonique (3). Une excellente occasion s'offre à Nous de fixer de plus en plus cette pensée en nos étudiants, et de leur montrer à quel point il leur sera utile d'être à l'école d'un si grand doc-

in Sanctorum numerum adscriptus. Nam mirabili quadam cognatione inter se scientia veri nominis et, illa virtutum omnium comes, pietas continentur ; cumque Deus ipsa veritas bonitasque sit, profecto ad Dei gloriam animarum salute quaerendam — quod est Ecclesiae praecipiuum propriumque munus — satis non foret sacrorum administros bene esse a cognitione rerum instructos, nisi iidem idoneis virtutibus abundarent. Haec autem doctrinae cum pietate, eruditionis cum virtute, veritatis cum caritate societas, singularis prorsus exstitit in Angelico Doctore; cui quidem iure etiam insigne solis attributum est, utpote qui, scientiae lumen mentibus afferendo, igniculos virtutum in voluntates iniiciat. Qui est igitur omnis sanctitatis et sapientiae fons Deus omnino videtur ostendere in Thoma voluisse, quemadmodum altera ex his rebus alteram adiuvet, id est virtutum exercitatio ad veritatis contemplationem componat, ac vicissim subtilior veritatis meditatio virtutes expoliat atque perficiat. Etenim qui pure vivat et integre domitasque habeat virtute cupiditates, is quidem, tamquam magno impedimento solutus, multo facilius tollere ad caelestia potest animum altiusque Dei arcana introspicere, secundum illud ipsius Thomae : « Prius vita quam doctrina : vita enim ducit ad scientiam veritatis (1) »; idem vero,

(1) *Comment. in Matth.*, c. V.

teur : c'est l'approche du sixième centenaire de son inscription régulière au nombre des saints (4). La vraie science, en effet, et la piété, cette compagne de toutes les vertus, sont unies par une sorte d'admirable parenté. Dieu est à la fois la vérité et la bonté : il ne serait donc pas suffisant, pour procurer la gloire de Dieu par le salut des âmes, — et c'est là l'office propre et premier de l'Eglise, — que les ministres des choses saintes fussent bien formés dans l'ordre de la connaissance, s'ils n'avaient abondamment les vertus convenables. Cette union de la science avec la piété, de l'érudition avec la vertu, de la vérité avec la charité est particulièrement remarquable chez le Docteur Angélique : et c'est à bon droit qu'on lui attribue comme insigne le soleil, car en apportant la lumière de la science aux esprits il met aussi le feu des vertus dans les cœurs. Dieu donc, source de toute sainteté et de toute sagesse, semble absolument avoir voulu montrer en Thomas comment elles s'entr'aident : la pratique des vertus prépare à la contemplation de la vérité, et, en retour, une méditation plus subtile de la vérité perfectionne les vertus et les achève.

En effet, celui qui vit d'une façon pure et dont les passions sont complètement domptées par la vertu est comme délivré d'un grand obstacle, et il lui est beaucoup plus facile d'élever son esprit vers les choses célestes et de pénétrer

cum in cognoscendis iis quae sunt supra naturam, studii plurimum collocaverit, ex hoc ipso ad perfecte vivendum non parum se sentiet excitari : neque enim solivaga aut ieiuna, sed valde actuosa dicenda est tantarum rerum scientia, quarum pulchritudo totum hominem ad se rapiat atque convertat.

Haec sunt in primis, Venerabiles Fratres, quae licet ex hac saecularis memoriae recordatione discere : sed quo eadem clarius appareant, visum est Nobis de Thomae Aquinatis et sanctitate et doctrina breviter in his Litteris disserere, tum demonstrare quae inde fluant sacro ordini maximeque sacrorum alumnis, denique christiani nominis universitati opportuna documenta.

Quaecumque in genere morum sunt virtutes, Thomas quidem omnes praeclarissimas habuit, easque ita copulatas et connexas, ut que-

avec plus de profondeur les secrets de Dieu, comme le dit Thomas lui-même : « La vie est avant la doctrine, car c'est la vie qui conduit à la science de la vérité (5). » Et, de même, lorsqu'il se sera appliqué à la connaissance du surnaturel, il se sentira par là même grandement excité à une vie parfaite; car il faut dire que la science de si grandes choses est, non pas solitaire et sans fruit, mais très féconde, parce que la beauté de son objet attire à elle et ravit l'homme tout entier (6).

Voilà en premier lieu, Vénérables Frères, l'enseignement qu'il nous est permis de tirer de cette commémoraison séculaire : mais, pour que cet enseignement apparaisse avec plus de clarté, il Nous a paru bon de traiter brièvement dans cette lettre de la sainteté et de la doctrine de Thomas d'Aquin et de montrer ensuite ce qui en résulte pour le sacerdoce, surtout pour les jeunes clercs, et enfin pour tout le peuple chrétien (7).

I

La sainteté de saint Thomas

Thomas, à la vérité, posséda toutes les vertus morales à un degré magnifique, et elles étaient chez lui à ce point unies et connexes qu'elles

madmodum ipse vult, coalescerent in caritate « quae dat formam actibus omnium virtutum (1) ». Sed si sanctitatis huius notas tamquam proprias et peculiares quaerimus, prima omnium occurit ea virtus, unde quaedam cum angelicis naturis visa est esse Thomae similitudo ; castimoniam dicimus, quam cum in praesentissimo periculi discrimine servasset illaesam, dignus est habitus quem mystica zona angeli cingerent. Cum hac tanta puritatis laude par coniuncta erat bonorum fluxorum fuga itemque despicientia in contemnendis honoribus : constat summa eum constantia, propinquorum, qui se ad percommodam saeculi condicionem omni ope cogerent, fregisse pervicaciam, ac deinde apud Pontificem Maximum, sacras infulas offerentem, orando effecisse, ne formidatum sibi onus imponeretur. At id quo Thomae sanctitudo maxime distinguitur, ipse est qui appellatur a Paulo *sermo sapientiae* (2) : atque illa duplicis sapientiae, acquisitae et infusae, quae dicuntur, copulatio, quacum nihil tam atque quam humilitas, quam orandi studium, quam Dei caritas convenit.

Humilitatem quidem instar fundamenti fuisse

(1) II-II, q. XXIII, a. 8. I-II. q. LXV.
(2) *I Cor.*, XII, 8.

se fondaient ensemble, selon l'idéal qu'il indique lui-même, dans la charité « qui donne leur forme aux actes de toutes les vertus (8) ». Mais si Nous recherchons les notes en quelque sorte propres et particulières de sa sainteté, la première de toutes qui se présente à Nous est cette vertu qui a fait voir en saint Thomas une certaine ressemblance avec les natures angéliques : Nous voulons dire cette chasteté qu'il avait gardée intacte dans l'épreuve d'un pressant péril ; il fut ainsi jugé digne d'être ceint par les anges d'une ceinture mystique (9). En même temps qu'une si grande pureté, il avait une égale aversion des biens passagers et le mépris des honneurs (10). On sait que sa constance brisa l'opiniâtreté de ses proches qui s'efforçaient de l'amener à la vie plus facile du monde et que, plus tard, comme le Souverain Pontife lui offrait l'épiscopat, il obtint par ses prières de n'être point chargé de ce fardeau redouté. Mais ce qui distingue surtout la sainteté de Thomas, c'est ce que saint Paul appelle *sermo sapientiae* (11), la parole de sagesse, et cette union des deux sagesses, l'acquise et l'infuse (12), ainsi qu'on les appelle, avec quoi s'harmonisent si bien l'humilité, le goût de la prière et l'amour de Dieu.

L'humilité a été comme le fondement sur lequel les autres vertus de Thomas s'appuyaient (13) : cela est évident pour qui remar-

quo ceterae virtutes Thomae niterentur, patet consideranti quam is obedienter in communis vitae consuetudine fratri laico obtemperaret : nec minus perspicuum est legendi eius scripta, ex quibus tam magnum redolet erga Ecclesiae Patres obsequium ; ut is quidem « veteres Doctores quia summe veneratus est, ideo intellectum omnium quodammodo sortitus (1)» videatur : id ipsum autem egregie illustratur ex eo quod divini ingenii facultates minime in suam ipsius gloriam, sed in emolumentum veritatis impenderit. Ita dum philosophi suae propriae claritudini fere serviunt, hic in tradenda doctrina omnino sese obscurare studet, ideo nimirum ut sola de se lux caelestis veritatis effulgeat. Haec igitur humilitas, cum munditia illa cordis, quam memoravimus, summaque sanctarum precum assiduitate coniuncta, docilem mollemque faciebat Thomae animum ad afflatus et lumina Sancti Spiritus et accipienda et sequenda, in quibus quidem ipsa contemplationis principia consistunt. Quae ut desuper impetraret, saepe, omni cibo abstinere, saepe totas comprecando vigilare noctes, identidem ex ingenuae pietatis impetu ad Sacramenti augusti tabernaculum applicare caput, assidue vero ad Iesu Crucifixi imaginem oculos animumque dolenter convertere, confessus familiari suo, sancto Bo-

(1) Leo XIII, ex Card. Caietano, litt. Encycl. *Aeterni Patris*, d. IV. aug. a. MDCCCLXXIX.

que avec quelle soumission, au cours de la vie commune il obéissait à un frère convers (14) ; et cela n'est pas moins frappant pour qui lit ses écrits, où l'on sent un tel respect à l'égard des Pères de l'Eglise, qu'il semble « avoir eu de quelque façon en partage l'intelligence de tous les anciens Docteurs, parce qu'il les a souverainement vénérés » (15). Et ceci est encore admirablement mis en lumière par le fait qu'il a dépensé les facultés de son génie divin, non pour sa propre gloire, mais pour la diffusion de la vérité. Ainsi, tandis que les philosophes se font, pour ainsi dire, les serviteurs de leur célébrité, celui-ci cherche, en transmettant la doctrine, à s'effacer lui-même complètement, pour que la lumière de la céleste vérité brille de son seul éclat. A cette humilité, et à cette pureté de cœur que Nous avons rappelée, se joignait une assiduité très grande à la sainte prière : aussi l'esprit de Thomas était-il docile et sensible aux souffles et aux lumières du Saint-Esprit ; il recevait et suivait ces inspirations qui sont les principes mêmes de la contemplation. Pour les obtenir du ciel, il s'abstenait souvent de toute nourriture ; souvent il passait des nuits entières a prier; dans l'élan de sa piété candide, il appuyait sa tête au tabernacle du divin Sacrement ; très souvent, il tournait avec compassion ses yeux et son esprit vers l'image de Jésus

naventurae, ab eo maxime libro se, quantum sciret, didicisse. Vere igitur cadit in Thomam illud vulgatum de Dominico Patre legifero, qui nisi cum Deo aut de Deo non locutus umquam fuisse dicitur.

Cum autem in Deo, tamquam prima causa eodemque rerum fine ultimo, contemplari omnia soleret, pronum ei erat, sicut in sua *Summa Theologica*, sic in vita unam et alteram quae memorata est, sequi sapientiam ; quarum haec apud ipsum est descriptio : « Per sapientiam quae studio humano acquiritur... habetur rectum iudicium de rebus divinis secundum perfectum usum rationis... Sed altera est desursum descendens... et de rebus divinis iudicat, propter quamdam connaturalitatem ad ipsas. Hoc est donum Spiritus Sancti... quo fit homo perfectus in divinis, non solum discens sed et patiens divina (1). »

Haec igitur a Deo delapsa seu infusa sapientia, ceteris comitata donis Sancti Spiritus, perpetuum in Thoma accepit incrementum, aeque ac caritas, omnium domina et regina virtutum. Etenim illa huic erat certissima doctrina, amorem Dei numquam non oportere crescere « ex ipsa forma praecepti : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo* ; totum enim et perfec-

(1) II-II, q. XLV, a. 1, ad. 2 et a. 2, c.

crucifié, et il avouait à son ami, saint Bonaventure, que c'était là surtout le livre où il avait appris tout ce qu'il savait. A Thomas donc s'applique aussi ce qui est dit du patriarche Dominique : il ne parla jamais que de Dieu ou avec Dieu.

Il avait coutume de contempler toutes choses en Dieu, comme en leur cause première et leur fin ultime : aussi lui était-il facile, dans sa vie comme dans sa *Somme théologique*, de suivre l'une et l'autre sagesse que Nous avons mentionnées ; il les décrit ainsi : « Par la sagesse à laquelle arrive l'étude humaine, on juge sainement des choses divines selon le parfait usage de la raison. Mais il y en a une autre qui vient d'en haut... et qui juge des choses divines, en raison d'une certaine communauté de nature avec elles. C'est le don du Saint-Esprit... qui perfectionne l'homme dans l'ordre divin, en lui faisant non seulement apprendre, mais expérimenter passivement les choses divines (16). »

Cette sagesse, descendue de Dieu ou infuse, accompagnée des autres dons du Saint-Esprit, reçut en Thomas un accroissement continuel, ainsi que la charité, maîtresse et reine de toutes les vertus. Car c'était pour lui un point de doctrine absolument certain qu'il faut que l'amour de Dieu s'accroisse toujours (17), « d'après la formule même du précepte : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur* (18) ;

tum idem sunt... Finis praecepti caritas est, ut Apostolus dicit (1), in fine autem non adhibetur aliqua mensura, sed solum in his quae sunt ad finem (2) ». Quae ipsa est causa quare sub praeceptum perfectio caritatis cadat tamquam illud quo omnes pro sua quisque conditione niti debent. Pro autem quia « caritas proprie facit tendere in Deum uniendo affectum hominis Deo, ut scilicet homo non sibi vivat, sed Deo (3); idcirco in Thoma continenter, cum geminata sapientia, Dei amor augescens, ad extremum perfectam sui oblivionem ingenuit, adeo ut Iesu Crucifixo ita se alloquenti : *Bene, Thoma, scripsisti de me* eidemque roganti, *quam recipies a me pro tuo labore mercedem?* responderit : *Domine, non nisi Te.* Itaque, caritate instinctus, aliorum utilitatibus impense servire non cessabat, vel optimos libros conficiendo, vel fratres laborantes adiuvando, vel in subsidium pauperum suis se vestimentis exspoliando, vel etiam ad sanitatem aegrotantes restituendo, ut cum in Basilica Vaticana, ubi per Paschalia solemnia concionabatur, mulierem, quae vestis eius laciniam tetigerat, ab inveterato sanguinis fluxu repente liberavit.

Atque hic *sermo sapientiae* a Paulo laudatus

(1) I *Tim.*, 1, 5.
(2) II-II, q. CLXXXIV, a. 3.
(3) II-II, q. XVII, a. 6, ad 3.

le tout et le parfait sont une seule et même chose... La fin du précepte est la charité, dit l'Apôtre. Or, il n'y a pas de mesure dans la fin, mais seulement dans les moyens d'y parvenir (19) ». C'est la raison pour laquelle la perfection de la charité tombe sous le précepte comme ce à quoi chacun doit tendre selon sa condition. Et comme « le propre de la charité est de faire tendre à Dieu, en lui unissant l'affection de l'homme en sorte que l'homme vive non pour soi mais pour Dieu (20) », l'amour de Dieu uni à la double sagesse augmentant constamment en lui, Thomas arriva ainsi au parfait oubli de soi-même, si bien que, comme Jésus crucifié lui disait : « *Tu as bien écrit de moi, Thomas* », et lui demandait : « *Quelle récompense veux-tu de moi pour ton labeur?* », il répondit : « *Seigneur, aucune sinon vous* (21)! » Aussi, poussé par la charité, il ne cessait de servir avec zèle le bien de son prochain, soit en écrivant des livres excellents, soit en aidant au travail de ses frères, soit encore en se dépouillant de ses vêtements pour secourir les pauvres, soit même en rendant la santé aux malades, comme il le fit dans la Basilique Vaticane, où il prêchait pendant les fêtes de Pâques, en délivrant instantanément d'une hémorragie déjà ancienne une femme qui avait touché le bord de son habit.

Et ce *sermo sapientiae*, cette parole de sa-

in quo alio Doctore, quam in Angelico, luculentior? Qui docendo non satis habet erudire hominum mentes, sed etiam ad Dei amorem, omnium effectorem rerum, redamandum studiosissime impellit voluntates. « Amor Dei est infundens et creans bonitatem in rebus » ; sic enim pulcherrime affirmat (1) : et hanc divinae bonitatis diffusionem, singula mysteria pertractans, illustrare non desinit. « Unde ad rationem summi boni pertinet quod summo modo se communicet, quod quidem maxime a Deo fit... per Incarnationem (2) ». Nihil vero tam clare huius et ingenii et caritatis vim ostendit, quam Officium ab ipso compositum de augusto Sacramento : quod erga Sacramentum quomodo in omni vita fuisset affectus, illa morientis vox, cum sanctum Viaticum susciperet, declaravit : *Sumo Te, pretium redemptionis animae meae, pro cuius amore studui, vigilavi et laboravi.*

(1) I, q. XX, a. 2.
(2) III, q. 1, a. 1.

gesse louée par saint Paul, en quel autre Docteur fut-elle plus brillante que dans le Docteur angélique? Ce n'est pas assez pour lui d'instruire par son enseignement les esprits des hommes : il a grand soin d'amener aussi les cœurs à rendre amour pour amour à Dieu, créateur de toutes choses (22). « L'amour de Dieu verse et crée la bonté dans les choses » (23), affirme-t-il magnifiquement, et il ne cesse jamais, en étudiant chaque mystère, de mettre en lumière cette diffusion de la divine charité. « C'est un caractère du souverain bien qu'il se communique de façon souveraine, et c'est ce que Dieu fait surtout par l'Incarnation (24) ». Mais rien ne montre avec plus d'éclat la puissance de son génie et de sa charité que l'Office du Saint-Sacrement composé par lui : quel avait été l'amour de toute sa vie pour ce Sacrement, sa voix mourante le fit comprendre, lorsque, recevant le Saint-Viatique, il dit : « *Je te reçois, prix de rédemption de mon âme, pour l'amour de qui j'ai étudié, j'ai veillé et j'ai travaillé* (25)! »

Sic leviter adumbratis magnis Thomae virtutibus, iam non difficile intelligitur eiusdem praestantia doctrinae ; cuius quidem in Ecclesia mirum quantum valet auctoritas. Profecto Nostri decessores tamquam uno ore semper eam laudibus extulerunt. Ipso etiam tum vivo, Alexander IV ita perscribere non dubitavit : « Dilecto filio, Thomae de Aquino, viro utique nobilitate generis et morum honestate conspicuo ac thesaurum litteralis scientiae per gratiam Dei assecuto ». — Postquam autem e vivis excesserat, eius non solum virtutes sed doctrinam etiam consecrare visus est Ioannes XXII, cum, ad Patres Cardinales verba faciens, memorabilem illam edidit in Consistorio sententiam : « Ipse plus illuminavit Ecclesiam quam omnes alii Doctores ; in cuius libris plus proficit homo uno anno quam in aliorum doctrina toto tempore vitae suae ».

Cum igitur hic intelligentiae scientiaeque, humana maioris, existimatione floreret, eum Pius V in sanctorum Doctorum numerum rato *Angelici*

II

Excellence de sa doctrine

I. — AUTORITÉ DE CETTE DOCTRINE DANS L'ÉGLISE

Après cette légère esquisse des grandes vertus de Thomas, on comprend sans difficulté l'excellence de sa doctrine, dont l'autorité est étonnamment grande dans l'Eglise. Nos prédécesseurs, comme d'une seule voix, l'ont toujours exaltée de leurs louanges (26). De son vivant même, Alexandre IV n'hésita pas à écrire : « A notre cher fils Thomas d'Aquin, homme vraiment remarquable par la noblesse de sa race et la pureté de sa vie, et qui, par la grâce de Dieu, a acquis le trésor des lettres divines et humaines (27) ». Et après sa mort, Jean XXII sembla consacrer non seulement ses vertus, mais encore sa doctrine, lorsque, parlant aux Cardinaux, il fit entendre en plein Consistoire cette parole mémorable : « Il a donné plus de lumière à l'Eglise que tous les autres docteurs ; dans ses livres, un homme apprend plus en un an que pendant toute sa vie dans l'enseignement des autres (28). »

Il jouissait du prestige d'une intelligence et d'une science surhumaines : aussi Pie V le plaça-t-il au nombre des Docteurs avec le titre

titulo adscripsit. Ceterum Ecclesiae de hoc Doctore opinionem maximam quid tam aperte indicat quam quod Patres Tridentini duo dumtaxat volumina, Sacram Scripturam et Summam Theologicam, sibi consiliantibus patere super altare reverenter proposita voluerunt? Atque in hoc genere, ne persequamur ex ordine omnia Sedis Apostolicae documenta, quae innumerabilia sunt, feliciter nostrâ memoriâ contigit ut, Leonis XIII auctoritate et instantia, Aquinatis disciplina revivisceret; quod quidem illustris decessoris Nostri promeritum tanti est, ut, quemadmodum alias diximus, si multa praeclara sapientissime ab eo constituta gestava non essent, ad immortalem Leonis gloriam hoc unum sufficeret. Iisdem mox vestigiis ingressus et sanctae recordationis Pontifex, Pius X, praesertim Motu proprio *Doctoris Angelici*, in quo illud praeclare dictum : « Post beatum exitum sancti Doctoris nullum habitum est ab Ecclesia Concilium in quo non ipse cum doctrinae suae opibus interfuerit ». Proxime autem, Benedictus XV, decessor Noster desideratissimus, plus semel id ipsum sibi placere professus est : cui dandum est laudi quod iuris canonici Codicem promulgavit, ubi Angelici Doctoris « ratio, doctrina et principia » plane consecrantur (1). Nos vero haec tanta divinissimo ingenio tributa praeconia sic probamus ut non modo

(1) Cf. can. 1366, § 2.

d'*Angélique* (29). D'ailleurs, qu'est-ce qui peut mieux montrer en quelle grande estime l'Eglise tient ce Docteur que la conduite des Pères du Concile de Trente? Ils voulurent, en effet, que, durant leurs délibérations, deux livres seulement fussent respectueusement placés sur l'autel : la Sainte Ecriture et la *Somme théologique* (30). Et dans cet ordre d'idées, sans vouloir suivre un à un les documents du Siège Apostolique, qui sont innombrables, Nous nous rappelons avec bonheur que c'est grâce à l'autorité et au zèle de Léon XIII que l'enseignement de l'Aquinate a revécu : c'est là pour notre illustre prédécesseur un si grand mérite que, ainsi que Nous l'avons dit ailleurs (31), même s'il n'était pas l'auteur très sage de beaucoup d'actes et d'institutions remarquables, cela seul suffirait à la gloire immortelle de Léon (32). Bientôt marcha sur les mêmes traces le Pontife de sainte mémoire Pie X, surtout dans son *motu proprio* Doctoris Angelici, où il dit admirablement : « Depuis la bienheureuse mort du saint Docteur, aucun concile n'a eu lieu dans l'Eglise où il n'ait apporté le secours de sa doctrine. » Et plus près de Nous, Notre très regretté prédécesseur, Benoît XV, déclara plus d'une fois que c'était aussi sa pensée : il faut le louer d'avoir promulgué le Code de droit canonique, où sont consacrés pleinement « *la méthode, la doctrine et les principes* » du Docteur

Angelicum, sed etiam *Communem* seu universalem Ecclesiae Doctorem appellandum putemus Thomam, cuius doctrinam, ut quam plurimis in omni genere litterarum monumentis testata est, suam Ecclesia fecerit. At enim, quia prope infinitum est, quascumque rationes in hac causa decessores Nostri explicarunt, cunctas hic exsequi, tantum videtur Nobis ostendere, et Thomam supernaturali animatum spiritu, unde vivebat, scripsisse, et eius scripta, in quibus omnium sacrarum disciplinarum principia legesque tradantur, universalis dicenda esse naturae.

Etenim sive docendo sive scribendo hic divina pertractat, praeclarissimum dat theologis documentum illius quae inter sensus animi et studia intercedere debet necessitudo maxima. Nam, quemadmodum regionem aliquam longinquam bene habere cognitam non dicitur qui eius descriptionem quamvis subtilem cognoverit, sed qui aliquamdiu ibidem vixerit, sic intimam Dei notitiam sola scientiae pervestigatione nullus assequitur, nisi etiam cum Deo coniunctissime vivat. Iam vero sancti Thomae huc om-

Angélique (33). Pour Nous, Nous approuvons tellement les grandes louanges accordées à ce très divin génie que nous pensons que Thomas doit être appelé non seulement le Docteur Angélique, mais le DOCTEUR COMMUN (34), ou universel de l'Eglise, car l'Eglise a fait sienne sa doctrine, ainsi que l'attestent bien des documents de toute sorte. Mais comme Nous ne pourrions en finir si Nous voulions rapporter ici toute la pensée de Nos prédécesseurs à ce sujet, il Nous semble bon de montrer seulement que c'est animé par le souffle surnaturel dont il vivait que Thomas a écrit et que ses écrits, où se trouvent tous les principes et toutes les lois des sciences sacrées, ont, doit-on dire, un caractère universel.

2. — L'AME SURNATURELLE DE L'ŒUVRE (35).

En effet, que Thomas traite des choses divines par la parole ou par la plume, il donne aux théologiens un exemple magnifique du lien très étroit qui doit unir la vie spirituelle et l'étude. En effet, celui-là n'est pas dit bien connaître une région lointaine qui en aura lu la description, si savante soit-elle, mais bien celui qui y aura vécu quelque temps : de même, nul n'obtient par la seule recherche scientifique une connaissance intime de Dieu : il faut encore une vie d'union très étroite avec Dieu. Et

nis theologia spectat, ut ad intime in Deo vivendum nos adducat. Ut enim puerulus ad montem Cassinum finem non faciebat rogandi « *quid est Deus?* », ita quicumque ab eo sunt compositi libri, de mundi creatione, de homine, de legibus, de virtutibus, de Sacramentis, omnes denique in Deo sempiternae salutis auctore versantur.

Itaque de causis horum studiorum sterilitatis disputans, quae sunt vel curiositas, hoc est immoderata scientiae cupido, vel ingenii tarditas, vel contentionis perseverantiaeque fuga, nullum aliud eis vult esse remedium nisi magnam laboris alacritatem, quae pietatis ardore vigeat atque ex spiritûs vitâ profecta esse videatur. Cum igitur triplici lumine studia sacra dirigantur, recta ratione, fide infusa et donis Sancti Spiritus, quibus quidem intelligentia perficitur, his omnibus nemo umquam amplius quam noster abundavit; qui postquam in re quapiam perardua diligenter inegenii sui opes adhibuerat, difficultatum explanationem a Domino ieiuniis precibusque humillimis implorabat : Deus autem tam benignus supplicem audire consueverat, ut ad eum edocendum Apostolorum principes interdum delegaret. Quare non est mirum, si, cum vitae exitus appropinquabat, eum contemplationis gradum ascenderat, ut quicquid scripsisset, id omne summae levitatis, non se-

c'est là que tend toute la théologie de saint Thomas : à nous faire vivre intimement en Dieu. Etant tout enfant, Thomas, au Mont-Cassin, ne cessait de demander : « *Qu'est-ce que Dieu?* ». De même, tous les livres qu'il a composés, sur la création du monde, sur l'homme, sur les lois, sur les vertus, sur les sacrements, tous enfin traitent de Dieu, auteur du salut éternel.

Aussi, lorsqu'il examine les causes de stérilité de l'étude, qui sont soit la curiosité, c'est-à-dire le désir immodéré de la science, soit la paresse de l'esprit (36), soit la crainte de l'effort et de la persévérance, il ne leur veut aucun autre remède qu'une grande activité de travail qui tire sa force de l'ardeur de la piété et qui vienne de la vie spirituelle. Les études sacrées sont dirigées par une triple lumière : la droite raison, la foi infuse et les dons du Saint-Esprit; nul mieux que Thomas ne réunit cet ensemble. Lorsqu'il avait appliqué toutes les ressources de son esprit à quelque sujet particulièrement difficile, il s'humiliait et implorait de Dieu, par des jeûnes et des prières, la solution des difficultés (37); et Dieu daignait écouter ses supplications avec tant de bonté qu'il lui envoyait parfois les princes des Apôtres pour l'instruire (38). Il n'est donc pas étonnant que, vers la fin de sa vie, il soit arrivé à un tel degré de contemplation que tout ce qu'il avait écrit lui

cus ac *paleas* sibi videri diceret, seque negaret iam dictare posse quicquam ; adeo iam solum aeterna spectabat, adeo nihil aliud nisi videre Deum expetebat. Omnino enim, auctore Thoma, hic est qui potissime sacris e studiis percipi fructus debeat, magnus Dei amor magnumque desiderium rerum aeternarum.

Sed is, cum docet exemplo suo, quomodo in eadem studiorum varietate versari nos oporteat, tum praecepta firma et stabilia tradit singularum disciplinarum.

Nam principio, quis philosophiae naturam rationemque, partes earumque vim melius explicavit? En qua perspicuitate convenientiam consensumque demonstret omnium inter se membrorum, unde huius scientiae tamquam corpus efficitur. « Sapientis est — ait — ordinare. Cuius ratio est qua sapientia potissime est perfectio rationis, cuius proprium est cognoscere ordinem : nam, etsi

paraissait, disait-il, bien léger, comme *de la paille* (39), et qu'il déclarait ne plus rien pouvoir dicter, tant il tournait déjà son regard vers la seule éternité et ne demandait plus rien que la vue de Dieu. C'est bien, en effet, selon Thomas, le fruit qu'il faut surtout retirer des études sacrées : un grand amour de Dieu et un grand désir des choses éternelles.

3. — CARACTÈRE ET PORTÉE UNIVERSELS DE L'ŒUVRE

Mais saint Thomas, en nous enseignant par l'exemple comment nous devons nous comporter dans les diverses études, nous laisse aussi des principes fermes et stables pour toutes les sciences.

A. — *La Philosophie* (40).

a) Nature et division.

Et tout d'abord, qui mieux que lui a expliqué la nature et le caractère de la philosophie, sa division et sa valeur? Voyez avec quelle profondeur de pensée il montre l'harmonie et l'accord des diverses parties qui composent cette science comme les membres d'un corps : « Le propre du sage, dit-il, est d'ordonner. La raison en est que la sagesse est surtout la perfection de l'intelligence, dont le propre est de connaître l'or-

vires sensitivae cognoscant res aliquas absolute, ordinem tamen unius ad alteram cognoscere est solius intellectûs aut rationis. Secundum autem diversos ordines quos proprie ratio considerat, sunt diversae scientiae. Ordo enim quam ratio considerando facit in proprio actu pertinet ad philosophiam rationalem (seu *Logicam*), cuius est considerare ordinem partium orationis ad invicem et ordinem principiorum ad invicem et ad conclusiones. Ad philosophiam autem naturalem (seu *Physicam*), pertinet considerare ordinem rerum quem ratio humana considerat sed non facit : ita quod sub naturali philosophia comprehendamus et *Metaphysicam*. Ordo autem actionum voluntariarum pertinet ad considerationem moralis philosophiae, quae in tres partes dividitur : prima considerat operationes unius hominis ordinatas ad finem, quae vocatur *Monastica;* secunda considerat operationes multitudinis domesticae, quae appellatur *Oeconomica ;* tertia considerat operationes multitudinis civitatis, quae vocatur *Politica* (1) ». Quas philosophiae partes Thomas diligenter omnes pertractavit, propria singularum via, ita quidem ut ab iis profectus quae maxime humanae rationi coniuncta sunt, gradatim ad remotiora adscendens, denique « in supremo rerum omnium vertice (2) » constiterit.

(1) I. *Ethic.*, lect. 1.
(2) *Contra Gentes*, II, c. 56 et IV, c. 1.

dre : car, si les facultés sensitives connaissent certaines choses en elles-mêmes, il n'est que de l'intellect et de la raison de connaître l'ordre de l'une à l'autre. Et selon les ordres divers que considère la raison, les sciences se diversifient. L'ordre que la considération de la raison produit dans son acte propre appartient à la philosophie rationnelle (ou *Logique*) qui doit considérer l'ordre des parties du discours et l'ordre des principes entre eux et avec leurs conclusions. A la philosophie naturelle (ou *Physique*) il appartient d'étudier, non l'ordre de ce que fait la raison, mais de ce qu'elle considère : et ainsi nous comprenons aussi la *Métaphysique* dans la Philosophie naturelle. Quant à l'ordre des actes volontaires, il relève de la philosophie morale, qui se divise en trois parties ; la première considère les actions de l'individu par rapport à sa fin : on l'appelle *Monastique* ; la seconde étudie les opérations du groupe familial : on l'appelle *Economique* ; la troisième s'occupe des opérations de l'ensemble des citoyens : on l'appelle *Politique* (41). » Thomas a soigneusement approfondi toutes ces parties de la Philosophie, selon la méthode propre à chacune : et, parti des êtres les plus proches de notre raison, il s'est élevé graduellement à de plus élevés, pour s'arrêter enfin au « suprême sommet de tous les êtres (42). »

Ac de mentis humanae potestate seu valore sanctum est quod a nostro traditur. « Naturaliter intellectus noster cognoscit ens et ea quae sunt per se entis in quantum huiusmodi, in qua cognitione fundatur primorum principiorum notitia (1) ». Hinc enim stirpitus extrahuntur errores opinionesque recentiorum, qui volunt non ipsum ens intelligendo percipi, sed ipsius qui intelligat, affectionem : quos quidem errores *agnosticismus* consequitur tam nervose reprobatus Encyclinis Litteris *Pascendi*.

Quibus autem argumentis Thomas Deum esse docet eumque unum esse *ipsum Ens subsistens*, ea sunt hodie quoque, sicut aevo medio, omnium firmissima ad probandum : iisdemque liquido confirmatur Ecclesiae dogma in Concilio Vaticano solemniter enuntiatum, quod Pius X praeclare sic interpretatur : « Deum rerum omnium principium et finem naturali rationis lumine per ea quae facta sunt, hoc est per visibilia creationis opera, tamquam causam per effectus certo cognosci, adeoque demonstrari etiam posse (2) ». Eiusdemque de metaphysicis doctrina, quamquam frequenter adhuc iniquorum iudicum acerbitatem nacta est, tamen,

(1) *Contra Gentes*, II, c. 83.
(2) Motu proprio *Sacrorum Antistitum*, diei 1 septembris MDCCCCX.

b) La métaphysique thomiste (critique, ontologie, théodicée).

Ce que saint Thomas nous enseigne de la puissance et de la valeur de l'esprit humain est indiscutable : « Notre intelligence connaît naturellement l'être et ce qui appartient de soi à l'être en tant que tel : sur cette notion est basée la perception des premiers principes (43). »

Cette doctrine déracine complètement les erreurs et les opinions des modernes qui prétendent que, dans l'intellection, ce n'est pas l'être lui-même qui est perçu, mais la modification même de celui qui pense : l'*Agnosticisme*, réprouvé avec tant de force par l'Encyclique *Pascendi*, est la suite de ces erreurs.

Les arguments par lesquels Thomas prouve que Dieu, et Dieu seul, est l'*Etre même subsistant* (44) sont, aujourd'hui comme au Moyen Age, les preuves les meilleures, et ils confirment nettement le dogme de l'Eglise solennellement proclamé au Concile du Vatican et que Pie X interprète magnifiquement ainsi : « Il est possible sous la lumière naturelle de la raison, par le moyen des créatures, c'est-à-dire par les œuvres visibles de la création, de connaître avec certitude, comme une cause par son effet, Dieu, principe et fin de tous les êtres, et aussi de démontrer son existence (45) ». Bien que, très souvent, la métaphysique de saint Thomas ait eu à subir les critiques acerbes de juges injustes, pourtant, comme l'or, que nul acide ne dis-

quasi aurum, quod nulla acidorum natura dissolvitur, vim splendoremque suum etiam nunc integrum retinet ; recte igitur idem decessor Noster : « Aquinatem deserere, praesertim in re metaphysica, non sine magno detrimento esse (1). »

Profecto nobilissima quidem in humanis disciplinis est philosophia, sed eam, ut res nunc sunt divina Providentia constitutatae, ceteris excellere dicendum non est, cum ad omnem rerum universitatem haud pertineat. Etenim in ipso *Summae contra Gentes* itemque *Summae Theologicae* initio, sanctus Doctor alium rerum ordinem describit, positum supra naturam, eumque rationis captum excedentem, quem homo, nisi ei divina benignitas revelasset, nunquam fuisset suspicatus. Haec est regio ubi dominatur fides : fidei autem scientia Theologia nominatur. Iam vero huiusmodi scientia eo perfectior in quopiam sit oportet, quo is fidei documenta melius calleat, simulque pleniorem aptioremque philosophandi facultatem habuerit. Non est autem dubitandum quin ad summum dignitatis culmen evecta Theologia sit per Aquinatem, cuius et numeris omnibus absoluta

(1) Litt. Encycl. *Pascendi*, diei VIII septembris MDCCCCVII.

sout, elle conserve toujours intactes sa splendeur et sa force ; c'est donc avec raison que ce même Pontife, Notre prédécesseur, disait : « S'écarter de l'Aquinate, surtout en métaphysique, ne va pas sans un grand dommage (46). »

B. — *La Théologie.*

Assurément, la philosophie est la plus noble des sciences humaines, mais, dans l'ordre établi par la divine Providence, elle ne doit pas être appelée la plus excellente de toutes, car elle n'atteint pas l'universalité de tous les êtres. Aussi bien, au commencement de la *Somme contre les Gentils* et de la *Somme théologique*, le saint Docteur décrit un autre ordre de choses, supérieur à la nature, dépassant l'emprise de la raison et que l'homme n'eût jamais soupçonné, si la divine bonté ne le lui avait révélé. C'est la région où domine la foi : et la science de la foi s'appelle la Théologie (47). Cette science sera d'autant plus parfaite chez un homme qu'il connaîtra plus profondément les documents de foi et qu'il aura en même temps une faculté de philosopher plus puissante et mieux développée. Or, la Théologie a été portée aux plus hauts sommets par l'Aquinate, cela ne fait aucun doute : il a possédé sur tous les points une parfaite connaissance des réali-

rerum divinarum cognitio fuit et intelligentiae vis facta mirifice ad philosophandum. Quare Thomas non tam sua philosophica institutione, quam huius disciplinae studiis, obtinet in scholis nostris magisterii principatum. Neque enim Theologiae est pars ulla, in qua non is incredibilem ingenii sui ubertatem felicissime exercuerit.

Nam primum propriis ac genuinis fundamentis constituit apologeticam, bene definito discrimine, quod inter eas res quae rationis et quae fidei sunt, intercedit, accurateque naturali a supernaturali ordine distincto. Itaque sacrosancta Vaticana Synodus, cum statuit quae de religione cognosci naturaliter possunt, eadem ut certo ac sincere cognoscerentur omnia, necessitate quadam revelari divinitus debuisse, ad mysteria vero cognoscenda divinam revelationem prorsus fuisse necessariam, iis utitur argumentis quae non aliunde nisi a Thoma mutuata est. Qui sanctum omnibus quicumque doctrinae christianae defensionem susceperint, illud vult esse principium : « Assentire iis quae sunt fidei non est levitatis, quamvis supra rationem sint (1). » Ostendit enim, etsi quae creduntur arcana sint atque obscura, tamen apertas esse

(1) *Contra Gentes*, I, c. 6.

tés divines et la puissance de son intelligence le rendait merveilleusement apte à philosopher (48). Aussi, plus encore que par son enseignement philosophique, c'est par ses études théologiques qu'il est devenu dans nos écoles le prince de l'enseignement (49). Car il n'y a aucune partie de la Théologie où il n'ait exercé avec un rare bonheur la fécondité incroyable de son génie.

a) Apologétique.

Tout d'abord, il a établi l'apologétique (50) sur ses bases propres et véritables, en marquant bien la limite entre ce qui appartient à la raison et ce qui est de la foi et en distinguant avec soin l'ordre naturel de l'ordre surnaturel (51). Aussi le saint Concile du Vatican, lorsqu'il montre la nécessité relative de la révélation pour connaître avec certitude les vérités de la religion que déjà l'on peut connaître naturellement (52), et la nécessité absolue de la révélation divine pour la connaissance des mystères, se sert-il d'arguments empruntés à saint Thomas (53). Il veut que ce principe soit sacré pour tous ceux qui entreprendront la défense de la doctrine chrétienne : « Ce n'est pas légèreté que de donner son assentiment aux choses de la foi, encore qu'elles dépassent la raison (54). » Il montre en effet que, même si les vérités de foi sont mystérieuses et obscures, il y a pourtant

perspicuasque rationes quibus homo ad credendum adducitur, siquidem « non crederet, nisi videret esset credenda (1) ». Atque etiam adiungit, tantum abesse ut fides pro impedimento aut pro servili hominibus imposito iugo putanda sit, ut contra in maximi beneficii loco sit numeranda, siquidem « fides in nobis inchoatio est quaedam vitae aeternae (2). »

Altera theologiae pars, quae in dogmatum interpretatione versatur, ipsa quoque auctorem habet omnium locupletissimum Thomam ; neque enim quisquam aut penetravit altius aut subtilius exposuit augusta quaecumque sunt mysteria, ut de vita Dei intima, de praedestinationis aeternae obscuritate, de supernaturali mundi gubernatione, de oblata naturis, ratione praeditis, facultate sui finis assequendi, de humani generis redemptione a Iesu Christo facta eademque per Ecclesiam continuata, perque Sacramenta, quae utraque ab Angelico Doctore « quaedam divinae Incarnationis reliquiae » appellantur.

Idem praeterea solidam theologiae doctrinam de moribus condidit, quae ad dirigendos totos

(1) II-II, q. I, a. 4.
(2) *Qq. disp. de Verit.*, q. XIV, a. 2.

des raisons claires et évidentes qui nous amènent à croire : « Car, dit-il, on ne croirait pas, si l'on ne voyait qu'il y a des choses qu'il faut croire (55) ». Et même ajouta-t-il, bien loin qu'il faille regarder la foi comme une gêne ou un joug servile imposé à l'homme, elle doit au contraire être comptée comme un très grand bienfait, puisque « la foi est en nous un commencement de la vie éternelle (56). »

b) Dogmatique.

L'autre partie de la théologie, qui s'occupe de l'interprétation des dogmes, trouve aussi en Thomas son auteur le plus riche : personne en effet n'a pénétré plus profondément ou plus subtilement exposé tous les augustes mystères, tels que la vie intime de Dieu, l'obscurité de la prédestination éternelle, le gouvernement surnaturel du monde, le pouvoir accordé aux êtres intelligents de tendre vers leur fin, la rédemption du genre humain opérée par Jésus-Christ et continuée par l'Eglise et par les Sacrements, que le Docteur Angélique appelle également « des reliques de la divine Incarnation (57). »

c) Morale

Il a établi aussi une solide théologie morale, capable de conduire tous les actes humains conformément à la fin surnaturelle de l'homme. Et comme il est le théologien parfait, ainsi que

humanos actus valeat supernaturali hominis fini congruenter. Et quoniam hic plane est in theologia perfectus, ut diximus, rationes certas dat et praecepta vivendi non modo hominibus singulis, sed societati etiam et domesticae et civili; in quo tum oeconomica tum politica morum scientia consistit. Hinc illa praeclara quae sunt in Summae Theologicae parte secunda de paterno regimine seu domestico et de legitimo imperio vel civitatis vel nationis, de iure naturae et de iure gentium, de pace et de bello, de iustitia et de dominio, de legibus et de obtemperatione, de officio vel privatorum necessitati vel prosperitati publicae consulendi, idque cum in naturali ordine tum in supernaturali. Quod si privatim, publice atque in mutuis nationum inter nationes officiis haec sancte inviolateque praecepta serventur, iam nihil aliud requiratur ad eam hominibus conciliandam « pacem Christi in regno Christi » quam orbis terrarum tantopere desiderat. Optandum est igitur, ut quae in gentium iure praesertim explicando legibusque iis quibus populorum inter ipsos rationes ordinantur, Aquinas docet, ea, cum verae *Nationum Societatis* — quae dicitur — fundamenta contineant, magis magisque pertractentur.

Nous l'avons dit, il donne des règles certaines et des préceptes de vie non seulement aux particuliers, mais aussi à la société familiale et civile, ce qui est l'objet de la morale domestique et de la morale politique. De là ces magnifiques chapitres que l'on trouve dans la deuxième partie de la *Somme théologique*, sur le régime paternel ou domestique et sur le pouvoir légitime dans la cité ou la nation ; sur le droit naturel et sur le droit des gens ; sur la paix et sur la guerre ; sur la justice et la propriété ; sur les lois et sur l'obéissance ; sur le devoir de veiller au bien des particuliers et à la prospérité publique, et cela aussi bien dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre naturel. Si, dans les affaires particulières et publiques et dans les relations des nations entre elles, ces préceptes étaient religieusement et inviolablement observés, ils suffiraient pour établir parmi les hommes cette « *paix du Christ dans le règne du Christ* », que l'univers entier désire si ardemment. Il faut donc souhaiter que l'on étudie de plus en plus les enseignements de l'Aquinate sur le droit des gens et les lois qui régissent les rapports mutuels des nations, car ces enseignements contiennent les fondements d'une vraie *Société des Nations* comme on dit aujourd'hui (58).

Nec minus nobilitata est eius in asceticis mysticisque scientia ; is enim, universa morum disciplina ad virtutum rationem donorumque revocata, eamdem vel rationem vel disciplinam egregie definit pro vario hominum ordine, sive qui commune institutum secuti, velint vivere, sive qui ad christianam spiritus perfectionem absolutionem contendant, iique in duplici vitae genere actuosae et contemplativae. Itaque praeceptum de amore Dei quam late pateat, caritas eique adiuncta dona Sancti Spiritus quomodo crescant, multiplices vitae status, ut perfectionis, ut religiosorum, ut apostolatus, qui inter se differant et quae cuiusque natura visque sit, haec et talia asceticae mysticaeque theologiae capita si quis pernosse volet, is Angelicum in primis Doctorem adeat oportebit.

Atque hic, quidquid composuit, accurate in divinis Litteris fundavit et exstruxit. Nam sibi persuasum habens Scripturam in omnibus et singulis partibus vere esse verbum Dei, eius interpretationem ad eas ipsas leges diligenter exigit, quas proxime decessores Nostri, Leo XIII in Encyclicis Litteris *Providentissimus Deus*, et Benedictus XV Litteris item Encyclicis *Spiritus Paraclitus*, sanxerunt ; positoque eo principio

d) Ascétique et Mystique

Sa science ascétique et mystique ne fut pas moins remarquable ; car, ayant ramené toute la discipline des mœurs à l'ordre des vertus et des dons, il définit merveilleusement cette discipline et cet ordre, selon les états divers des hommes, pour ceux qui veulent vivre de la vie commune et ordinaire, comme pour ceux qui tendent à la perfection et à la plénitude de la vie spirituelle. Aussi, si l'on veut approfondir toute l'étendue du précepte de l'amour de Dieu, la croissance de la charité et des dons du Saint-Esprit qui y sont adjoints, les différences des multiples états de vie, tels que l'état de perfection, la vie religieuse, l'apostolat, et la nature et la valeur de chacun, et bien d'autres chapitres de la théologie ascétique et mystique, il faut tout d'abord s'adresser au Docteur Angélique (59).

e) Biblique.

Tous ses ouvrages, Thomas les a soigneusement basés et édifiés sur les Saintes Ecritures. Persuadé en effet que l'Ecriture est, dans toutes ses parties et dans chacune d'elles, la parole véritable de Dieu, il a établi avec soin les règles d'interprétation que, récemment, Nos prédécesseurs, Léon XIII dans son Encyclique *Providentissimus Deus*, et Benoît XV dans son Encyclique *Spiritus Paraclitus*, ont sanc-

« Auctor principalis Scripturae sacrae est Spiritus Sanctus..... Homo autem fuit auctor instrumentalis (1) », de Bibliorum absoluta fide historica nullum patitur esse dubium, sed verborum sententiae seu sensus litteralis fundamento ubertatem divitiasque, constituit sensus spiritualis, cuius triplex genus allegoricum, tropologicum, anagogicum subtilissime explicare consuevit.

Denique, singulari quodam dono ac munere id habuit noster, ut suae praecepta disciplinae in liturgiae preces hymnosque converteret, itaque divinae Eucharistiae vates et praeco maximus fieret. Etenim, ubicumque terrarum et gentium est Ecclesia catholica, ibi ad sacra studiose utitur semperque usura est his Thomae canticis, in quibus simul summa quaedam inflammatio spirat supplicantis animi, simul de augusto Sacramento — quod praecipue *Mysterium Fidei* appellatur — doctrinae ab Apostolis traditae eiusmodi inest enuntiatio, qua nulla perfectior. Haec si considerentur, itemque illud ipsius Christi praeconium, quod supra attulimus, sane mirabitur nemo quod hic Doctoris Eucharistici quoque cognomen accepit.

(1) *Quodlib.*, VII, a. 14, ad 5.

tionnées. Il a posé ce principe : « L'auteur principal de l'Ecriture Sainte est l'Esprit-Saint... L'Homme en a été l'auteur instrumental (60) ». Aussi, il ne permet pas que l'on mette en doute l'absolue vérité historique de la Bible, mais il fonde sur la signification des mots, ou sens littéral, la fécondité et la richesse du sens spirituel dont il a expliqué avec une grande profondeur les trois sortes : l'allégorique, le tropologique et l'anagogique (61).

f) Liturgique.

Enfin, notre Docteur, par un don et un privilège particulier, a traduit les préceptes de sa doctrine en prières et en hymnes liturgiques et il est ainsi devenu le poète et le héraut le plus grand de la divine Eucharistie. En effet, sur tous les points de la terre et dans toutes les nations où Elle se trouve, l'Eglise catholique chante dans ses offices sacrés et chantera toujours les cantiques de Thomas : on y trouve à la fois l'effusion suprême et enflammée d'une âme suppliante et la plus parfaite expression de l'enseignement transmis par la tradition, depuis les Apôtres, sur cet auguste sacrement qui s'appelle par excellence le *Mystère de foi.* A considérer cela, et si l'on se rappelle la louange apportée par le Christ Lui-même, comme Nous l'avons raconté plus haut, nul ne

Iam ex iis quae hactenus memorata sunt, haec factu quidem peropportuna colligimus. Primum intueantur oportet sanctum Thomam nostri praesertim adolescentes, magnarumque virtutum decora quae in eo elucent, diligenter imitando consectentur; ante omnia humilitatem quod est spiritualis vitae fundamentum et castimoniam. Discant ab homine summi ingenii summaeque doctrinae, cum omnem tumorem animi horrere, tum submissione supplici divini luminis copiam suis conciliare studiis; discant eodem magistro, nihil tam vigilanter quam voluptatis blandimenta refugere, ne scilicet ad sapientiam contemplandam caligantes mentis oculos adiiciant. Namquod ipse vivendo praestitit, ut diximus, sic confirmat praecipiendo: « Si quis abstineat a delectationibus corporalibus ut liberius vacet contemplationi veritatis, pertinet hoc ad rectitudinem rationis (1). »

(1) II-II, q. CLVII, a. 2.

s'étonnera que Thomas ait aussi reçu le nom de Docteur Eucharistique (62).

III

Enseignements pratiques (62)

A. — SA SAINTETÉ

De tout ce que nous venons de rappeler, voici les enseignements pratiques que nous devons tirer. Tout d'abord, il faut que surtout nos adolescents contemplent saint Thomas et, par une imitation diligente, recherchent l'ornement des grandes vertus qui brillent en lui, et, par dessus tout, l'humilité, fondement de la vie spirituelle, et la chasteté. Qu'ils apprennent, de cet homme au génie puissant et à la science si haute, à fuir tout orgueil de l'esprit et à attirer sur leurs études l'abondance de la clarté divine par la soumission et la prière. Qu'ils apprennent, de ce même maître, à ne rien repousser avec tant de vigilance que les charmes de la volupté, afin de ne point apporter à la contemplation de la Sagesse des yeux enténébrés. Ce qu'il a pratiqué dans sa vie — ainsi que Nous l'avons raconté — il le confirme dans ses conseils : « S'abstenir des plaisirs du corps pour vaquer plus librement à la contemplation de la

Quare divinis admonemur Litteris : *In malevolam animam non intrabit sapientia, nec habitavit in corpore subdito peccatis* (1). Itaque si Thomae pudicitia tum cum in extremum discrimen adductam vidimus, cecidisset, verisimile est nequaquam Ecclesiam suum Doctorem Angelicum habituram fuisse. — Quandoquidem igitur videmus, corruptelarum illecebris deceptos, iuvenum plerosque iacturam maturrime facere sanctae puritatis, seque dedere voluptatibus, Nos, Venerabiles Fratres, vehementer vobis auctores sumus ut *Militiae Angelicae* societatem, castimoniae Thomae praesidio conservandae custodiendae conditam, usquequaque, praecipue in sacrorum alumnis propagetis : indulgentiae autem pontificalis munera, quibus a Benedicto XIII aliisque decessoribus. Nostris cumulata est, equidem confirmanus. Et quo facilius animum quis inducat huic Militiae dare nomen, iis qui eam participant facimus potestatem, loco cinguli, gestandi suspensum collo sacrum numisma, cuius in adversa parte imago expressa sit sancti Thomae cum Angelis ei zonam accingentibus, in aversa Dominae Nostrae Reginae Sacratissimi Rosarii.

Quoniam autem sanctus Thomas omnium scholarum catholicarum rite est patronus constitutus, is qui utramque sapientiam, ratione

(1) *Sap.*, I, 4.

vérité, c'est droiture de raison (64) ». Aussi, les Saintes Ecritures nous en avertissent : « La sagesse n'entre pas dans une âme qui médite le mal, et n'habite pas dans un corps esclave du péché (65). » Si, dans l'extrême danger, où nous avons vu qu'elle se trouva, la pureté de Thomas avait défailli, il est vraisemblable que l'Eglise n'aurait jamais eu son Docteur Angélique (66). Quand donc Nous voyons la plupart des jeunes gens, séduits par les attraits de la corruption, jeter si vite par-dessus bord la sainte pureté, Nous vous exhortons de tout Notre cœur, Vénérables Frères, à propager partout et surtout parmi la jeunesse cléricale la société de la *Milice Angélique*, fondée pour garder et protéger la chasteté par le secours de Thomas (67), et Nous confirmons le privilège des indulgences pontificales dont elle a été comblée par Benoît XIII et Nos autres prédécesseurs. Et pour que l'on se décide plus aisément à donner son nom à cette Milice, nous accordons, à ceux qui en font partie, la faculté de porter suspendue au cou, pour remplacer le cordon, une médaille représentant sur une face saint Thomas, ceint du cordon par les Anges et, sur l'autre, Notre-Dame, Reine du Très Saint Rosaire.

Puisque saint Thomas a été régulièrement constitué patron de toutes les écoles catholiques (68), lui qui réunit en lui d'une façon admirable, Nous l'avons dit, la double Sagesse,

quaesitam divinitusque inditam, mirabiliter in se, ut diximus, coniunxit ; qui difficillimis nodis expediendis ieiunia precationesque fere adhibuit ; qui instar omnium librorum Iesu Christi Crucifixi imagine usus est ; idem, inquimus, sacrae iuventuti sit documento, quemadmodum in studiis optimis recte magnoque cum fructu se exerceat. — Homines vero religiosarum familiarum tamquam in speculum inspiciant in Thomae vitam, qui oblatos dignitatis gradus vel amplissimos recusavit ob eam causam ut in perfectissimae obedientiae exercitatione vivere et in suae sanctitate professionis emori posset. — Omnibus denique quotquot sunt Christi fideles cum ab Angelico Doctore pietatis in augustam caeli Reginam capere exemplum, cuius et salutationem angelicam frequentare et dulce Nomen suis pagellis inscribere consueverat, tum vero ab ipso Doctore Eucharistico amorem in divinum Sacramentum petere licebit. Idque ante alios sacerdotibus, ut est consentaneum : « Quotidie enim unam Missam dicebat (Thomas) nisi cum infirmitas impedisset, et aliam audiebat socii vel alterius, ad quam ipse frequentius ministrabat », ait eius vitae scriptor diligentissimus ; at quis explicare dicendo possit quo spiritus fervore sacrum faceret, qua se diligentia ad illud compararet, quas divinae Maiestati grates, eodem confecto, persolveret?

celle qu'acquiert la raison et celle que Dieu donne, lui qui eut recours aux jeûnes et à la prière pour résoudre les plus difficiles questions, lui pour qui l'image de Jésus-Christ Crucifié remplaçait tous les livres, il faut qu'il soit aussi, pour la jeunesse cléricale, un exemple de la façon dont elle doit se livrer aux plus hautes études, sans désordre et avec un grand fruit. Que les membres des familles religieuses regardent comme un miroir la vie de Thomas : il refusa les plus hautes dignités qui lui étaient offertes pour pouvoir vivre dans l'exercice de la plus parfaite obéissance et mourir dans la sainteté de sa profession (68). Enfin, à tous les fidèles du Christ, il conviendra de prendre le Docteur Angélique comme modèle de piété envers l'Auguste Reine du Ciel, car il avait coutume de répéter souvent la Salutation Angélique et d'inscrire souvent le doux nom de Marie dans ses œuvres (70), et ils demanderont au Docteur Eucharistique son amour envers le divin Sacrement. Ainsi qu'il convient, ce sont surtout les prêtres qui agiront ainsi : « Chaque jour, Thomas disait une messe à moins que la maladie ne l'en empêchât et il en entendait une autre, soit celle de son compagnon, soit quelque autre : assez souvent il la servait lui-même. » Tel est le récit de son diligent biographe (71). Mais quelle parole pourrait expliquer avec quelle ferveur spirituelle il célébrait le Saint Sacrifice,

Deinde ad errores effugiendos, in quibus omnium huius temporis miseriarum fons est et caput, religiosius quam umquam alias, est in Aquinatis institutione consistendum. Omnino enim Modernistarum in omni genere Thomas opinionum commenta convincit; in philosophia vim et potestatem humanae intelligentiae, ut memoravimus, tuendo, firmissimisque argumentis Deum esse probando ; in re dogmatica supernaturalem a naturae ordine discriminando causasque credendi et ipsa dogmata illustrando; in theologia omnia quae fide creduntur non in opinione niti sed in veritate, eademque immutari non posse ostendendo ; in re biblica genuinam divinae inspirationis notionem tradendo; in disciplina morum, in re sociali et in iure recte principia ponendo de iustitia legali aut de sociali itemque de commutativa aut de distributiva, et quae iustitiae cum caritate sint rationes explicando ; in ascetica de christianae vitae perfectione praecipiendo, atque etiam aequales suis temporibus adversarios religiosorum ordinum oppugnando. Denique contra illam quae vulgo iactari solet, rationis humanae a Deo solutam libertatem, noster primae Veritatis iura summi-

avec quel soin il s'y préparait, quelles actions de grâces il rendait à la Divine Majesté?

B. — LA DOCTRINE

Puis, pour écarter les erreurs qui sont la source et l'origine de tous les malheurs de notre temps, il faut se tenir à l'*enseignement de l'Aquinate plus religieusement que jamais.* Il réfute complètement, en effet, les erreurs des opinions modernistes : en philosophie, il sauvegarde la force et le pouvoir de l'intelligence humaine, ainsi que Nous l'avons dit, et il prouve l'existence de Dieu par les plus fermes arguments; en théologie dogmatique, il distingue l'ordre surnaturel de l'ordre naturel, et met en lumière les raisons de croire et les dogmes eux-mêmes ; sur le terrain proprement théologique, il montre que tout ce qui est de foi repose, non sur l'opinion, mais sur la vérité et qu'on ne peut rien y changer ; en matière biblique, il nous donne la notion véritable de l'inspiration divine ; dans l'ordre moral, social et juridique, il pose des principes exacts sur la justice légale et sociale et sur la justice commutative et distributive, et il explique les rapports de la justice avec la charité ; en ascétique, il formule les principes de la perfection chrétienne et même il réfute ceux de ses contemporains qui étaient opposés aux ordres religieux.

que Domini in nos auctoritatem affirmat. Hinc apparet satis esse causae quamobrem Modernistae nullum Ecclesiae Doctorem tam metuant quam Thomam Aquinatem.

Quemadmodum igitur olim Aegyptiis in summa annonae caritate dictum est *Ite ad Ioseph*, a quo sibi ad alendum corpus frumenti suppeditaretur copia, ita iis, quotquot nunc sunt in desiderio veritatis, *Ite ad Thomam*, Nos dicimus, ut ab eo sanae doctrinae pabulum, quo affluit, in sempiternam suorum animorum vitam petant. Atque hoc pabulum in promptu esse et parabile omnibus, cum causa ageretur de ipso Thoma in beatorum caelitum numerum adscribendo, sic est iurisiurandi religione testatum : « Sub huius Doctoris lucida et aperta doctrina floruerunt quamplures magistri religiosi et saeculares, propter modum compendiosum, apertum et facilem... etiam laici et parum intelligentes appetunt ipsa scripta habere. »

Nos autem, quae et decessores Nostri in primisque Leo XIII (1) et Pius X (2) decreverunt et Nosmet ipsi anno superiore mandavimus, ea

(1) Litt. Encycl. *Aeterni Patris.*
(2) Motu proprio *Doctoris Angelici*, diei XXIX junii MDCCCCXIV.

Enfin, contre cette erreur répandue de tous côtés, selon laquelle la liberté de la raison humaine est indépendante de Dieu, notre Docteur affirme les droits de la Vérité première et l'autorité sur nous du souverain Maître. On voit que ce n'est pas sans raison que les modernistes ne redoutent aucun Docteur de l'Eglise autant que Thomas d'Aquin (72).

De même qu'autrefois, aux Egyptiens qui se trouvaient dans une extrême disette, il fut dit : *Allez à Joseph*, pour lui demander le froment nécessaire à la nourriture du corps, de même, à tous ceux qui maintenant désirent la vérité, Nous disons : *Allez à Thomas*. Ils lui demanderont, pour la vie éternelle de leurs âmes, la pâture de la saine doctrine qu'il possède en abondance. Et lorsqu'il fut question d'inscrire Thomas au nom des célestes bienheureux, il fut attesté sous la foi du serment que cette pâture était toute prête et à portée de tous . « Sous l'enseignement lucide et clair de ce Docteur brillèrent bien des maîtres religieux et séculiers, à cause de sa méthode concise, claire et facile... Même les laïques et les esprits peu ouverts désirent posséder ses écrits (73). »

Pour Nous, Nous voulons que surtout les maîtres des hautes sciences ecclésiastiques considèrent avec soin et gardent fidèlement les prescriptions de Nos prédécesseurs Léon XIII (74) et Pie X (75) en particulier, et celles que Nous

omnia volumus sedulo attendant inviolateque servent ii praesertim quicumque in clericorum scholis maiorum disciplinarum magisteria obtinent. Iidem vero sibi persuadeant tum se suo officio satisfacturos itemque exspectationem Nostram expleturos esse, si cum Doctorem Aquinatem, scripta eius diu multumque volutando, adamare coeperint, amoris huius flagrantiam cum alumnis disciplinae suae, ipsum Doctorem interpretando, communicent, idoneosque eos reddant ad simile studium in aliis excitandum.

Scilicet inter amatores sancti Thomae, quales omnes decet esse Ecclesiae filios qui in studiis optimis versantur, honestam illam quidem cupimus iusta in libertate aemulationem unde studia progrediuntur, intercedere, at obtrectationem nullam, quae nec veritati suffragatur et unice ad dissolvenda valet vincula caritatis. Sanctum igitur unicuique eorum esto quod in Codice iuris canonici praecipitur (1) ut « philosophiae rationalis ac theologiae studia et alumnorum in his disciplinis institutionem professores omnino pertractent ad Angelici Doctoris rationem, doctrinam et principia, eaque sancte teneant »; atque ad hanc normam ita se omnes gerant ut eum ipsi suum vere possint appellare magistrum. At ne quid eo amplius alii ab aliis exigant, quam quod ab omnibus exigit omnium magistra et mater Ecclesia : neque

(1) Can. 1366, § 2.

avons Nous-mêmes formulées l'an passé. Il faut qu'ils se persuadent qu'ils rempliront leur devoir et combleront notre attente, si, amenés à l'amour du Docteur Angélique par une longue et assidue fréquentation de ses écrits, ils communiquent l'ardeur de cet amour à leurs disciples et les rendent capables d'exciter eux-mêmes les autres à une semblable étude.

Nous désirons que s'établisse entre les amis de saint Thomas — et tels doivent être tous les fils de l'Eglise qui se livrent aux études supérieures — cette honnête émulation dans une juste liberté, qui fait progresser les études : mais qu'il n'y ait aucune attaque blessante qui ne serait d'aucun secours à la vérité et ne servirait qu'à relâcher les liens de la charité. Qu'à chacun d'eux soit donc sacrée la prescription du Droit canon : « *Les professeurs devront traiter les études de philosophie rationnelle et de théologie et la formation des élèves dans ces sciences, selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique, et ils s'y tiendront religieusement* (76). »

Qu'ils s'en tiennent donc à cette règle, de telle sorte qu'ils puissent véritablement l'appeler eux-mêmes leur maître. Mais qu'ils n'exigent rien de plus les uns des autres que n'exige

enim in iis rebus, de quibus in scholis catholicis inter melioris notae auctores in contrarias partes disputari solet, quisquam prohibendus est eam sequi sententiam quae sibi verisimilior videatur.

Itaque, quoniam universi nominis christiani refert sacra haec saecularia digne celebrari — siquidem in Thoma honorando maius quiddam quam Thomae ipsius existimatio vertitur, id est Ecclesiae docentis auctoritas — placet Nobis admodum ut huiusmodi celebratio anno vertente, a die XVIII mensis iulii ad exitum anni proximi, toto orbe terrarum fiat, ubicumque adolescentes clerici rite instituuntur; videlicet non solum apud Fratres Praedicatores, cui quidem Ordini, ut verbis utamur Benedicti XV « laudi dandum est non tam quod Angelicum Doctorem aluerit, quam quod numquam postea, ne latum quidem unguem, ab eius disciplina discesserit (1) », sed etiam apud ceteras familias religiosorum, atque in omnibus Clericorum Collegiis, magnis Lyceis scholisque Catholicis,

(1) Acta Apostolicae Sedis, vol. VIII (1916), p. 397.

de tous l'Eglise, mère et maîtresse de tous. Car, dans les questions sur lesquelles, dans les écoles catholiques, les auteurs les plus estimés controversent et ont des avis contraires, nul ne doit être empêché de suivre l'opinion qui lui paraît la plus vraisemblable (77).

IV

Célébration du Centenaire

Comme il importe à toute la chrétienté que soit dignement célébré ce centenaire, — puisque, en honorant saint Thomas on fête quelque chose de plus grand que la gloire de Thomas lui-même, c'est-à-dire l'autorité de l'Eglise enseignante (78), — il Nous plaît qu'une telle célébration se fasse sur toute la terre pendant toute une année, depuis le 18 juillet jusqu'à la fin de l'année prochaine, partout où se forment régulièrement de jeunes clercs ; c'est-à-dire non seulement chez les Frères Prêcheurs, dont il faut dire après Benoît XV: « Cet Ordre mérite d'être loué non pas tant de ce qu'il a été la famille du Docteur Angélique, que parce que jamais, dans la suite, il ne s'est écarté de sa doctrine, même de l'épaisseur d'un ongle » (79), mais aussi dans les autres familles religieuses et dans tous les collèges de clercs, dans

quibus ipse datus est Patronus caelestis. Par erit autem hanc almam Urbem, in qua Magisterium Sacri Palatii aliquandiu gessit Aquinas, ad haec agenda solemnia principem exsistere : sanctaeque laetitiae significationibus ante omnia Pontificium Collegium Angelicum, ubi Thomam tanquam domi suae habitare dixeris, tum quae praeter Romae adsunt Clericorum Athenaea ceteris sacrorum studiorum domiciliis praestare.

Nos vero ad eiusdem solemnitatis vel splendorem vel fructum augendum haec pro Apostolica Nostra potestate tribuimus :

1) Ut in omnibus Ordinis Praedicatorum ecclesiis itemque in quavis alia sacra aede aut sacello quod populo pateat vel patere possit, praesertim apud Seminaria, Collegia vel domus sacrae iuventuti educandae, supplicationes in triduum vel in octavum vel in nonum diem habeantur, propositis iisdem pontificalis indulgentiae muneribus, quae in usitatis sanctorum beatorumque caelitum supplicationibus lucranda proponuntur ;

2) Ut in ecclesiis tum Fratrum tum sororum ex Ordine Sancti Dominici semel per solemnia saecularia, quolibet ex iis diebus, liceat omnibus rite peccata confessis et Eucharistico epulo refectis plenariam peccatorum veniam consequi

les instituts supérieurs et les écoles catholiques à qui il a été donné pour Patron céleste. Il convient que cette sainte ville de Rome, où pendant quelque temps l'Aquinate fut Maître du Sacré Palais, soit la première à célébrer ces fêtes : et par des signes de sainte joie, le Collège Pontifical Angélique, où Thomas semble être comme chez lui, et les autres instituts ecclésiastiques de Rome donneront l'exemple aux autres maisons d'études sacrées.

Pour accroître et la splendeur et le fruit de cette solennité, Nous accordons, en vertu de Notre pouvoir Apostolique, les privilèges suivants :

1° Dans toutes les églises de l'Ordre des Prêcheurs et dans toute autre église ou chapelle où le peuple est ou peut être admis, en particulier dans les Séminaires, les collèges, ou les maisons d'éducation des jeunes clercs, on fera des prières durant trois, huit ou neuf jours, avec toutes les indulgences pontificales qui peuvent être gagnées par les prières habituelles en l'honneur des saints et des bienheureux.

2° Dans les églises des Frères et des Sœurs de l'Ordre de saint Dominique, on pourra, durant les fêtes du centenaire, à l'un quelconque des jours de cette célébration, et à condition de s'être confessé et d'avoir reçu la sainte Eucha-

toties, quoties ad altare Sancti Thomae pias preces fuderint;

3) Ut item in ecclesiis Ordinis Dominicani possint sacerdotes sodales vel tertiarii, anno saeculari vertente, quavis feria quarta aut primo quoque die per hebdomadam libero, Missam in honorem Sancti Thomae, ut in eius festo celebrare, cum *Gloria* tamen et *Credo*, vel sine iis, pro diei ritu, et plenariam peccatorum remissionem lucrari; cuius indulgentiae etiam qui eidem Missae adfuerint, usitatis quidem condicionibus, compotes sint.

Praeterea faciendum est, ut apud sacra Seminaria ceterasque domos clericis instituendis hoc toto temporis spatio aliqua celebris de philosophia aliisve gravioribus disciplinis disputatio in honorem Angelici Doctoris habeatur. Atque ad agendum posthac ita festum diem sancti Thomae, quemadmodum patrono omnium scholarum catholicarum dignum est, volumus eum diem studiosis esse feriatum, eumque non tantum solemni sacro, sed etiam — saltem in Seminariis et apud Religiosorum familias — eiusmodi disputatione celebrari, quam mode diximus.

Ad extremum, quo nostrorum studia, Aquinate Magistro, in Dei gloriam Ecclesiaeque fruc-

ristie, obtenir l'indulgence plénière de ses péchés, autant de fois que l'on priera pieusement à l'autel de saint Thomas.

3° De même dans les églises de l'Ordre des Prêcheurs, les prêtres membres de l'Ordre ou Tertiaires pourront, durant l'année du centenaire, célébrer, chaque mercredi ou au premier jour libre de la semaine, la messe en l'honneur de saint Thomas, comme au jour de sa fête, en disant ou omettant le *Gloria* et le *Credo*, selon le rite du jour, et gagner ainsi une indulgence plénière ; et ceux qui assisteront à cette messe pourront aussi gagner cette indulgence, aux conditions ordinaires.

Il faudra aussi que, durant ce temps, il y ait dans les séminaires et les autres maisons de clercs, une dispute solennelle de philosophie ou d'une autre science importante, en l'honneur du Docteur Angélique. Et pour que, dans l'avenir, la fête de saint Thomas soit célébrée comme il convient au patron de toutes les écoles catholiques, Nous voulons que ce soit un jour de congé pour les étudiants et qu'il soit marqué non seulement par une messe solennelle, mais aussi — du moins dans les séminaires et les familles de religieux — par une dispute semblable à celle dont Nous venons de parler.

Enfin, pour que les études de nos jeunes gens, sous le magistère de l'Aquinate, tournent

tum cedant quotidie maiorem, his Litteris precandi formulam, qua ipse utebatur, adiungimus, Vosque obsecramus ut evulgandam curetis.

Eam autem quotiescumque quis rite recitaverit, sciat, auctoritate Nostra, septem annorum totidemque quadragenarum poenam sibi esse remissam.

Auspicem vero divinorum munerum ac testem paternae benevolentiae Nostrae, Vobis, Venerabiles Fratres, et clero populoque unicuique vestrum credito apostolicam benedictionem amantissime impertimus.

Datum Romae apud Sanctum Petrum, die XXIX mensis iunii, in festo Principum Apostolorum, anno MDCCCCXXIII, Pontificatus nostri secundo.

PIUS PP. XI

chaque jour davantage à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise, nous joignons à cette lettre une formule de prière, qu'il disait lui-même et que Nous vous conjurons de propager. Et toutes les fois que, quelqu'un la récitera, qu'il sache que, par Notre Autorité, une indulgence de sept ans et de sept quarantaines lui est concédée.

Comme gage des dons divins et de notre paternelle bienveillance, Vénérables Frères, Nous vous accordons très affectueusement, à vous, à votre clergé et à tout le peuple qui vous est confié, la bénédiction apostolique.

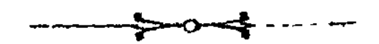
Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 29 du mois de juin, en la fête du Prince des Apôtres, l'année 1923, de Notre Pontificat la seconde.

PIE XI, Pape.

ORATIO

Creator ineffabilis, qui de thesauris sapientiae tuae tres Angelorum hierarchias designasti, et eas super caelum empyreum miro ordine collocasti, atque universi partes elegantissime distribuisti : Tu, inquam, qui verus Fons Luminis et Sapientiae diceris, ac supereminens Principium, infundere digneris super intellectus mei tenebras, tuae radium claritatis, duplices, in quibus natus sum, a me removens tenebras, peccatum scilicet, et ignorantiam.

Tu, qui linguas infantium facis disertas, linguam meam erudias atque in labiis meis gratiam tuae benedictionis infundas. Da mihi intelligendi acumen, retinendi capacitatem, addiscendi modum et facilitatem, interpretandi subtilitatem, loquendi gratiam copiosam. Ingressum instruas, progressum dirigas, egressum compleas : Tu qui es verus Deus et homo, qui vivis et regnas in saecula saeculorum. Amen.



PRIÈRE

(de saint Thomas)

Créateur ineffable, qui, des trésors de votre sagesse, assez élu trois hiérarchies d'Anges et les avez établies dans un ordre admirable au-dessus des Cieux et qui avez disposé avec tant de beauté les parties de l'univers : Vous, que l'on appelle la vraie Fontaine de Lumière et de Sagesse, et le Principe suréminent, daignez verser sur les ténèbres de mon intelligence un rayon de Votre clarté; écartez loin de moi l'obscurité double où je suis né, le péché et l'ignorance.

Vous, qui rendez éloquente la langue des petits enfants, façonnez ma parole et versez sur mes lèvres la grâce de votre bénédiction. Donnez-moi la pénétration de l'intelligence, la faculté de me souvenir, la méthode et la facilité de l'étude, la profondeur dans l'interprétation, et une grâce abondante d'expression. Fortifiez le début (de mon étude), dirigez-en le cours, parfaites-en l'issue : Vous qui êtes vrai Dieu et vrai homme et qui vivez et régnez dans les siècles des siècles! Amen.



LETTRE ENCYCLIQUE

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE, A L'OCCASION DU SIXIÈME CENTENAIRE DE LA CANONISATION DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

PIE XI, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Le guide des études que doit suivre, dans les sciences les plus hautes, la jeunesse cléricale (1) est Thomas d'Aquin; Nous l'avons dit il y a peu de

(1) Non pas elle seule, mais elle en premier lieu.

temps dans notre Lettre Apostolique (2) confirmant ainsi les prescriptions du droit canonique (3). Une excellente occasion s'offre à Nous de fixer de plus en plus cette pensée en nos étudiants, et de leur montrer à quel point il leur sera utile d'être à l'école d'un si grand docteur : c'est l'approche du sixième centenaire de son inscription régulière au nombre des saints (4). La vraie science, en effet, et la piété, cette compagne de toutes les vertus, sont unies par une sorte d'admirable parenté. Dieu est à la fois la vérité et la bonté : il ne serait donc pas

(2) Lettre *Officiorum omnium*, du 1er août 1922, adressée au cardinal Bisleti, préfet de la Congrégation des Séminaires et Universités, sur le recrutement et la formation des clercs.

(3) Canon 1366, § 2 : *Philosophiae rationalis ac theologiae studia et alumnorum in his disciplinis institutionem professores omnino pertractent ad Angelici Doctoris rationem doctrinam et principia eaque sancte teneant.*

(4) Canonisation de saint Thomas. — Saint Thomas fut canonisé à Avignon par Jean XXII, le lundi 18 juillet, XVe jour des calendes d'août 1323. Il était mort, un peu moins de cinquante ans auparavant, le 7 mars 1274, au monastère cistercien de Fossa-Nova. Cf. Mandonnet : *La canonisation de saint Thomas*, dans *Mélanges thomistes*, p. 1-45. — Gigon : *Histoire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin*, dans *Revue Thomiste*, avril et juillet 1923. — Hedde : *Quand et comment saint Thomas fut canonisé en Avignon.* (Collection *Etudes religieuses*, Bruxelles.)

suffisant, pour procurer la gloire de Dieu par le salut des âmes, — et c'est là l'office propre et premier de l'Eglise, — que les ministres des choses saintes fussent bien formés dans l'ordre de la connaissance, s'ils n'avaient abondamment les vertus convenables. Cette union de la science avec la piété, de l'érudition avec la vertu, de la vérité avec la charité est particulièrement remarquable chez le Docteur Angélique : et c'est à bon droit qu'on lui attribue comme insigne le soleil, car en apportant la lumière de la science aux esprits il met aussi le feu des vertus dans les cœurs. Dieu donc, source de toute sainteté et de toute sagesse, semble absolument avoir voulu montrer en Thomas comment elles s'entr'aident : la pratique des vertus prépare à la contemplation de la vérité, et, en retour, une méditation plus subtile de la vérité perfectionne les vertus et les achève.

En effet, celui qui vit d'une façon pure et dont les passions sont complètement domptées par la vertu est comme délivré d'un grand obstacle, et il lui est beaucoup plus facile d'élever son esprit vers les choses célestes et de pénétrer avec plus de profondeur les secrets de Dieu, comme le dit Thomas lui-même : « La vie est avant la doctrine, car c'est la vie qui conduit à la science de la vérité (5). » Et, de même, lors-

(5) *Commentaire sur saint Mathieu*, c. v. — Science et vertu. — La vie ici veut dire la vertu. Les vertus mora-

qu'il se sera appliqué à la connaissance du surnaturel, il se sentira par là même grandement excité à une vie parfaite; car il faut dire que la science de si grandes choses est, non pas solitaire et sans fruit, mais très féconde, parce que

les et principalement la vertu de chasteté servent beaucoup la science... Elles disposent à produire des opérations intellectuelles parfaites. (Cf. II. *Sent.* q. 2, a. 2, *ad* 6, et IIa IIae, q. 15, a. 3.) La charité surtout donne de la pénétration à l'intelligence parce qu'elle est, comme nous le verrons, la racine des dons du saint Esprit. *Ceteris paribus*, dit Bannez, in IIam IIae, q. I, a, 4, ad 2, *doctior erit in Theologia qui charitatem habuerit quam qui non habuerit. Quia sine charitate non sunt conjuncta... dona Spiritus Sancti cum fide quae illuminat mentem et intellectum dat parvulis.*

Il ne faut pas croire pour autant qu'il ne puisse y avoir de science théologique même profonde sans la sainteté ; la foi est essentiellement requise, car, sans la vertu de foi, on ne possède pas les principes de la science théologique. Mais la charité, même à son moindre degré, n'est pas indispensable : « *Ad habendam multum scientiae et certitudinis paraturam sine charitate Dei, sed ex propria industria, lectio sufficit et studium ac humanus labor.* » (Jean de Saint-Thomas, *Cursus. theol.*, Ed. Vivès, t. VI, p. 626.) De même on aurait tort de penser que la sainteté suffise pour conférer la science. Mais, à pénétration intellectuelle et labeur égaux, celui qui aime davantage connaît mieux ; c'est le plus saint qui sait le plus. Les plus grands théologiens furent presque tous d'une éminente sainteté, et l'Eglise a une si haute idée des rapports intimes de la sainteté et de la science qu'elle ne donne le titre de *Docteur de l'Eglise* qu'à des saints canonisés.

la beauté de son objet attire à elle et ravit l'homme tout entier (6).

Voilà en premier lieu, Vénérables Frères, l'enseignement qu'il nous est permis de tirer de cette commémoraison séculaire : mais pour que cet enseignement apparaisse avec plus de clarté, il Nous a paru bon de traiter brièvement dans cette lettre de la sainteté et de la doctrine de Thomas d'Aquin et de montrer ensuite ce qui en résulte pour le sacerdoce, surtout pour les jeunes clercs et enfin pour tout le peuple chrétien (7).

(6) Plusieurs fois déjà, les Souverains Pontifes, en recommandant la doctrine de saint Thomas, ont rappelé, au moins brièvement, ce que Pie XI veut inculquer, à savoir : que la science et la sainteté doivent être unies, pour le plus grand bien de l'une et de l'autre. Mais l'idée qui fait le fond de l'encyclique *Studiorum ducem* n'avait pas encore été, semble-t-il, l'objet propre d'un document pontifical relatif à saint Thomas. La nouveauté — si l'on ose dire — de cette encyclique est donc qu'elle est écrite tout entière pour mettre en lumière cette nécessité d'unir la vie d'étude et la vie intérieure ou d'intimité avec Dieu.

L'idée du document est exprimée avec toute la précision d'une thèse scolastique dans ce court préambule.

(7) L'Encyclique se divise ainsi :

I. La sainteté de saint Thomas.

Notes distinctives : le *Sermo sapientiae*,
l'union des deux sagesses.

II. Excellence de la doctrine de saint Thomas :

1. Autorité de cette doctrine dans l'Eglise.
2. L'âme surnaturelle de l'œuvre.

3. Son caractère et sa portée universels.

III. ENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

IV. DISPOSITIF pour la célébration du centenaire ; faveurs spirituelles.

Remarques générales sur l'Encyclique. — Cette encyclique du sixième centenaire est, comme l'immortelle *Æterni Patris* de Léon XIII, un monument imposant, élevé à la gloire de Thomas d'Aquin : Sans raconter la vie du saint Docteur, Pie XI mentionne ses principales vertus et caractérise nettement sa sainteté. Sans vouloir donner un exposé, même rapide, de sa doctrine (il se propose seulement de montrer que l'autorité dont elle jouit dans l'Eglise est justifiée par son caractère surnaturel, sa valeur, sa portée universelle et son inébranlable solidité), il va en tracer les grandes lignes et marquer plusieurs de ses principes les plus généraux et les plus féconds. Il dégage pour tous, clercs et laïques, religieux ou séculiers, étudiants ou non, les leçons de la vie de l'Ange de l'Ecole, renouvelle, confirme, précise, accentue les prescriptions de l'Eglise relativement à la doctrine de l'Aquinate, dont il consacre les anciens titres de « Docteur commun » et de « Docteur Eucharisitque ».

Dès lors, on ne pourrait commenter de façon complète cette encyclique et développer tout ce qu'elle contient, sans écrire une *Vie de saint Thomas* ou du moins un traité de ses vertus, sans entreprendre un exposé d'ensemble de la philosophie et de la théologie thomistes, sans faire l'histoire de ce qu'on pourrait appeler le thomisme de l'Eglise, des papes, des conciles, justifié par ce qu'il convient d'appeler la catholicité ou le catholicisme du thomisme (Cf. *Revue Thomiste*, décembre 1921, l'article du R. P. Voroniecki O. P. *Catholicité du thomisme*.) Il est clair que nous n'avons pas l'idée d'entreprendre un commentaire de cette envergure.

I. L'histoire du saint Docteur a donné lieu à de nombreux et importants travaux (1). Il faudrait une nouvelle biographie utilisant toutes les ressources et conforme à toutes les exigences de la critique moderne. Le P. Mandonnet prépare depuis longtemps une œuvre de ce genre. Il en a donné déjà des chapitres à la *Revue des Jeunes* et à la *Revue thomiste.* Mgr Grabmann, en Allemagne, d'autres en divers pays, travaillent dans le même sens. A l'occasion même du centenaire, le R. P. Petitot, vulgarisant dans un attachant petit livre (*Saint Thomas d'Aquin*, édit. de la *Revue des Jeunes,* 1923), les travaux du P. Mandonnet, a parlé avec amour de la vocation de saint Thomas, de son « œuvre apologétique et doctrinale » et de sa « vie spirituelle ». Il a consacré un bel article à *la mort de saint Thomas* (*Vie spirituelle*, juin 1924)

En attendant des travaux plus complets, ceux-ci sont déjà d'excellents guides. Grâce à eux, on peut, sans être historien de profession, tirer tout le profit possible de la lecture des plus anciennes *Vies* de Guillaume de Tocco et Bernard Guidonis, qui se préoccupent vraiment peu de satisfaire notre curiosité de précision et d'ordre chronologique, mais dont la grâce naïve et la piété tendre ont un charme exquis. Il faut cependant un grand ouvrage d'ensemble. La vie et les vertus de Thomas d'Aquin, s'imposant à notre imitation non moins que ses œuvres à notre étude — c'est précisément à nous dire cela qu'est consacrée l'encyclique — parce que saint Thomas obtient l'intelligence de son œuvre à ceux qui vivent dans l'intimité de son âme, de même que, réciproquement, le Docteur attire les disciples fidèles à l'intimité du saint, peu d'œuvres historiques sont plus opportunes et nécessaires qu'une grande *Vie de saint Thomas d'Aquin.*

(1) On en trouvera la liste complète dans la *Bibliographie thomiste* des RR. PP. Mandonnet et Destrez (*Bibliothèque thomiste*, dirigé par le R. P. Mandonnet, Kain, Belgique, 1921.)

II. De la partie doctrinale de l'encyclique, le seul commentaire qui convienne absolument, c'est, de toute évidence, l'œuvre elle-même du saint Docteur, dont rien ne peut remplacer l'étude directe dans le texte. Pour y préparer ceux qui ne l'ont pas encore commencée, et y guider les « commençants » plusieurs ouvrages d'introduction ou de synthèse doctrinale ont été publiés en notre langue (1).

L'étude d'un bon manuel de philosophie thomiste s'impose, pour les débutants, mais il convient qu'ils abordent très tôt la Somme théologique, avant même d'avoir commencé à suivre les cours de théologie. Un manuel de théologie distinct de la *Somme* sera fort utile, s'il est d'esprit vraiment thomiste, mais la *Somme* surtout doit être lue, relue et méditée. Pour la bien entendre et se rendre compte de la durable actualité du thomisme, de son aptitude à résoudre les problèmes posés par l'esprit moderne, et à réfuter les erreurs contemporaines aussi bien que les plus anciennes, des ouvrages comme ceux du R. P. GARRIGOU-LAGRANGE, O. P (1) et de M. J. MARITAIN (2) sont à recommander spécialement (3).

(1) Citons entre autres : SERTILLANGES, *saint Thomas d'Aquin*, 2 vol., chez Alcan. Collection « les grands Philosophes », 1912. — SERTILLANGES, *La philosophie morale de saint Thomas d'Aquin*, Alcan, 1915. — GRABMANN, *Saint Thomas d'Aquin*, traduit par Vanstenbeerghe, Bloud et Gay, 1921. — PÈGUES, *Initiation thomiste*, Téqui, 1921. — HUGON, *Les vingt-quatre thèses thomistes*, Téqui. — LEGENDRE, *Introduction à l'étude de la Somme Théologique*, Bloud et Gay, 1922. — GILSON, *Le Thomisme*. 2ᵉ édit., Vrin, 1923 ; *Saint Thomas*. Collection *Les Moralistes chrétiens*, Gabalda, 1924. — FOREST, *Saint Thomas d'Aquin*.

(1) *Le Sens commun, la Philosophie de l'Etre et les formules dogmatiques*, 1ʳᵉ édit., Beauchesne, 1909; 3ᵉ édit., Nouvelle Librairie nationale. 1922. — *Dieu, son existence et sa nature*, Beauchesne, 5ᵉ édit., 1923. — *De Revelatione*, Rome, Ferrari, Paris, Gabalda, 1918. — *Perfection chrétienne et contemplation*. Edit. de la *Vie Spirituelle* 1923. Ces livres sont de fortes synthèses, de l'ontologie, de la théodicée. de l'apologétique, du

Il va sans dire qu'on ne doit pas se contenter d'étudier la *Somme contre les Gentils* et la *Somme Théologique*. Cette dernière œuvre nous donne la pensée définitive du saint Docteur, mais ses livres précédents aident à la pénétrer et nous éclairent sur sa genèse. C'est donc toute l'œuvre de saint Thomas qu'il faut connaître, autant que possible.

Il faut aussi étudier ses commentateurs. Depuis que « l'Eglise a fait sienne la doctrine de Thomas d'Aquin » une légion de disciples, assurés que c'était une même chose de posséder cette doctrine et de posséder la vérité, se sont appliqués à scruter la pensée du Maître et à l' « amplifier » selon le commandement d'Urbain V à l'Université de Toulouse. On ne peut ignorer les résultats de ce labeur séculaire. Quiconque veut connaître à fond le thomisme doit donc mener de front, avec la méditation du texte même de saint Thomas, l'étude de ses grands disciples. Nous aurons plus loin occasion d'y insister et de nommer, parmi ces commentateurs quelques-uns des plus profonds qui sont aussi les plus fidèles.

III. Quand aux leçons pratiques que contient l'encyclique, leur commentaire autorisé est dans la série qu'elle clôt actuellement des documents officiels des Souverains Pontifes prédécesseurs du Pape régnant. On les trouvera dans l'ouvrage du P. Berthier, *Sanctus Thomas Doctor communis Ecclesiae*, et pour les dernières années, dans les *Acta Apostolicae Sedis*.

traité théologique *De Deo*, et de la mystique de saint Thomas d'Aquin.

(2) *La Philosophie Bergsonienne*, Rivière, 1914. — *Art et Scolastique*, à l'Art Catholique, 1920. — *Théonas*, Nouvelle Librairie nationale, 1921. — *Antimoderne*, Revue des Jeunes, 1922 ; *Réflexions sur l'intelligence et sur sa vie propre*, N. L. N. 1924. — *Eléments de Philosophie* : I. Introduction; II. L'Ordre des Concepts, Téqui, 1923.

(3) En citant ces ouvrages, nous n'entendons pas dire qu'il n'y en a pas d'autres excellents, mais que ceux-ci seront particulièrement profitables.

I

La sainteté de saint Thomas

Thomas, à la vérité, posséda toutes les vertus morales à un degré magnifique, et elles étaient chez lui à ce point unies et connexes qu'elles se fondaient ensemble, selon l'idéal qu'il indique lui-même, dans la charité « qui donne leur forme aux actes de toutes les vertus (8). »

(8) IIa IIae, q. 23, a. 8. — Cf. Ia IIae, q. 45. CONNEXION DES VERTUS ET DES DONS. — LA CHARITÉ FORME DES VERTUS.

Toutes les vertus sont étroitement connexes. Saint Thomas les demanda toutes à Dieu, et les obtint toutes à un degré héroïque. (Voir infra p. 250, sa belle prière *pro obtinendis virtutibus.*) Il consacre une question entière dans la *Somme* (Ia IIae, q. 64) à étudier cette connexion et cette inséparabilité des vertus. La charité apporte avec elle toute les vertus infuses, théologales et morales, et ne peut pas subsister sans elles (art. 4 et 5). La foi et l'espérance peuvent bien subsister sans la charité, mais elles ne méritent pas alors, à proprement parler, le nom de vertus : *fides et spes possunt esse sine caritate sed, sine caritate, proprie loquendo virtutes non sunt,* car on ne croit ni n'espère *parfaitement* sans la charité (*Ibid.*, art. 4.) Les vertus morales acquises sont unies dans la prudence, sans laquelle elles ne sauraient être et qui ne saurait exister sans elles ; les vertus morales infuses sont unies dans la charité, dont elles dépendent, et dans la

Mais si Nous recherchons les notes en quelque sorte propres et particulières de sa sain-

prudence surnaturelle, avec laquelle elles sont dans le même rapport que les vertus acquises à la prudence acquise (art. 1 et 2). Ainsi, quiconque possède une vertu possède toutes les autres, et n'importe quel vice qui détruit l'une corrompt aussi les autres.

De même, les dons du Saint-Esprit sont connexes et inséparablement groupés : « Tout de même que les vertus morales sont unies ensemble dans la prudence, ainsi les dons du Saint-Esprit sont liés les uns aux autres dans la charité, en sorte que celui qui a la charité possède tous les dons du Saint-Esprit et qu'aucun d'eux ne peut être possédé sans la charité. (Ia IIae, q. 68, a. 5.)

Comme Dieu ne serait pas Dieu si, par impossible, une seule des perfections infinies lui manquait, ainsi, nul n'est saint sans avoir toutes les vertus à la fois. Mais la perfection ou sainteté ne consiste pas plus dans le *cumul* des vertus que l'essence divine ne consiste *formellement* dans le *cumul des perfections*. La perfection consiste spécialement et formellement dans la charité, « qui donne leur forme aux actes de toutes les vertus » parce qu'elle les ordonne toutes à la fin dernière, et que, dans l'ordre moral, la fin est comme la forme. (Cf. SALMANTICENSES, *de Charitate*, disp. VII, dub. III.) (1).

(1) Résumons l'enseignement du saint Docteur sur ce qui constitue la perfection. La perfection consiste ESSENTIELLEMENT, dans l'accomplissement total des préceptes, c'est-à-dire dans la pratique de toutes les vertus. Mais, parce que la charité est la *forme* des vertus et que tous les préceptes ont pour fin celui de l'amour, la perfection consiste, à un titre *tout spécial*, et *formellement*, dans la charité, principalement dans la charité de Dieu, secondairement dans l'amour du prochain. Les autres vertus étant comme la *matière* que la charité « *informe* », on peut dire que la perfection consiste *matériellement dans l'accomplissement des autres préceptes*, ou la

teté, la première de toutes qui se présente à Nous est cette vertu qui a fait voir en

Tous les saints vivent d'amour (2), et cependant « en chaque saint brille particulièrement une vertu, et cet éclat particulier, la promptitude avec laquelle il se porte aux actes de cette vertu lui donne sa physionomie propre, le distingue de tous les autres et vérifie de lui ce que l'Eglise dit de chacun des confesseurs : *Non est inventus similis, qui conservaret legem Excelsi* ». (S. THOMAS, In Job, lec. 2; cf. Ia IIae, q. 66, a. 2, ad. 2.) L'encyclique signale, comme vertus particulièrement remarquables en saint Thomas, la pureté et le mépris des biens passagers et des honneurs.

(9) CHASTETÉ DE SAINT THOMAS. — Les événements auxquels il est fait allusion sont trop universellement connus pour qu'il soit utile de les rappeler. (Sur la tentation ménagée à Thomas par ses frères lorsqu'ils l'eurent enlevé de force au général des Dominicains, cf. Tocco, *Bollandistes*, mars I, pp. 659-660, et PETITOT, *Saint Thomas d'Aquin*, pp. 31-32.) Après cette victoire, le saint jouit d'une domination parfaite de la raison sur

pratique des autres vertus théologales (foi et espérance) et des vertus morales. Toutes ces vertus appartiennent bien à l'essence de la perfection et en constituent des éléments *nécessaires*, comme le corps que l'âme « informe » fait partie essentielle du composé humain. Les conseils évangéliques sont un *moyen excellent* mais non nécessaire d'atteindre à la perfection de la charité et des autres vertus. On dira donc que la perfection consiste *instrumentalement* dans la *pratique des conseils évangéliques*.

Cf. IIa IIae, q. 184, a. 1 et 3, avec les commentaires de CAJETAN et surtout de PASSERINI. — BERTHIER. *Perfection chrétienne et perfection religieuse*, ch. I. — GARRIGOU-LAGRANGE. *Perfection chrétienne et contemplation*, ch. III, art. II et V.

(2) « Car bien qu'ils s'engagent par des sentiers différents, ceux qui vous servent (O Dieu) n'en courent pas moins par la voie de votre ardente charité. Sans cela, ils ne suivraient pas vraiment votre vérité. » (*Ste Catherine de Sienne : Oraisons*, Ed. de l'Art catholique, p. 148.)

saint Thomas une certaine ressemblance avec les natures angéliques : Nous voulons dire cette chasteté qu'il avait gardée intacte dans l'épreuve d'un pressant péril ; il fut ainsi jugé digne d'être ceint par les anges d'une ceinture mystique (9). En même temps qu'une si grande pureté, il avait une égale aversion des biens passagers et le mépris des honneurs (10). On sait que sa constance brisa

ses sens, et sa pureté fut incomparable : non seulement il ne consentit jamais à une pensée charnelle, mais il n'eut que très rarement des « mouvements premiers » contraires à la pureté : « rarissime habuit primum motum. » Sa confession dernière fut comme celle d'un enfant de cinq ans. Son biographe lui demanda, au cours d'une apparition de lui dont il fut favorisé : « *Dicas mihi si est sicut scripsi... quod tu fuisti mortuus ita purus et Virgo sicut exivisti de utero matris tuae.* » Il répondit : « *Sic fuit.* » (Tocco, p. 667). Sur le mépris des biens passagers et des honneurs. Cf. Tocco, pp. 670-671 ; Petitot, *op. cit.*, pp. 135-137.

(10) Pauvreté de saint Thomas. — La pauvreté volontaire est le premier fondement de la perfection et de la charité, *ad perfectionem caritatis acquirendum, primum fondamentum est voluntaria paupertas.* (IIa IIae, q. 186, a. 3.) Les richesses servent peu à la vie contemplative, elles y sont plutôt un empêchement, car le souci qu'elles donnent gêne le repos de l'esprit si nécessaire à qui contemple. (*Ibid.*, ad 4.) Saint Thomas savait par expérience, quelle liberté donne le renoncement total aux biens temporels. Tocco dit de lui : « De noble race, il pouvait posséder les richesses. Tant qu'il en eut, il les méprisa, et quand il n'en eut plus, il n'en demanda

l'opiniâtreté de ses proches qui s'efforçaient de l'amener à la vie plus facile du monde et que, plus tard, comme le Souverain Pontife lui offrait l'épiscopat, il obtint par ses prières de n'être point chargé de ce fardeau redouté. Mais ce qui distingue surtout la sainteté de Thomas, c'est ce que saint Paul appelle *sermo sapientiae* (11), la parole de sagesse, et cette union

pas. A l'exemple de Salomon, il ne demanda rien d'autre que la Sagesse divine, qu'il aimait. » L'Eglise applique avec une tendresse spéciale à saint Thomas le texte de Salomon : « L'esprit de Sagesse est venu sur moi, je l'ai préféré aux sceptres et aux couronnes, et j'ai estimé de nul prix les richesses auprès d'elle. Je ne lui ai pas égalé les pierres précieuses, car tout l'or du monde n'est auprès d'elle qu'un peu de sable... » (Sap., VII, 8-9; Epître de la Messe de saint Thomas.)

(11) *I Cor.*, XII, 8. — Le « SERMO SAPIENTIAE ». — Qu'est-ce que ce *Sermo sapientiae* dont parle saint Paul et dans lequel, plus encore que dans sa virginale pureté et son mépris des biens et des honneurs passagers, l'encyclique nous montre la note caractéristique de saint Thomas ? Notre Docteur l'explique lui-même longuement en commentant ce passage de saint Paul. Il faut distinguer, dit-il en substance, la grâce *gratum faciens* ou sanctifiante, grâce *d'habitation* du Saint-Esprit, et les grâces *gratis datae, ou grâces de manifestation* de la présence du Saint-Esprit dans l'Eglise ou dans celui à qui de telles grâces sont faites. Ces grâces, si elles n'ont pour but que de manifester la présence de l'Esprit-Saint dans l'Eglise, peuvent se rencontrer même chez un pécheur. Quand elles ont pour but de montrer cette divine présence en celui qui les a reçues,

elles ne se rencontrent, de toute évidence, que chez les saints.

Toutes les grâces gratuitement données le sont en vue de l'*utilité* d'autrui, pour le *bien commun* de l'Eglise, soit qu'en prouvant la vérité de sa doctrine elles affermissent ses fidèles et convertissent les infidèles, soit qu'elles révèlent la sainteté de ceux que Dieu propose à tous en exemple.

Le *sermo sapientiae* et le *sermo scientiae*, dont parle saint Paul, appartiennent, comme le don des langues, la grâce des guérisons et des miracles à l'ordre de la grâce *gratis datae*. On ne doit donc pas les confondre avec les dons de sagesse et de science, qui sont de l'ordre de la grâce sanctifiante. Ils y correspondent cependant : la *parole de sagesse* donne « la faculté de persuader aux autres ce qui a trait à la connaissance des choses divines », tandis que la *parole de science* est donnée à l'homme « pour qu'il puisse manifester, par les créatures, ce qui est de Dieu ». « L'Apôtre ne place pas parmi les grâces *gratis datae* la sagesse et la science, mais le *sermo sapientiae et scientiae*, la parole de sagesse et de science, dont le but est de rendre l'homme capable de persuader aux autres ce qui a trait à la sagesse ou à la science. » Le *sermo sapientiae* est l'accompagnement extraordinaire du don de sagesse éminent. Tous les justes reçoivent le don de sagesse dans la mesure nécessaire à leur propre sanctification, « mais certains le reçoivent à un plus haut degré, quant à la contemplation, pour connaître certains mystères très élevés et les manifester à d'autres, et quant à la direction de la vie selon les règles divines, pour pouvoir diriger selon ces règles, non seulement eux-mêmes, mais les autres. Et ce degré de sagesse n'est pas commun à tous ceux qui ont la grâce sanctifiante, mais appartient plutôt aux grâces *gratuitement données* ». (Ia IIae, q. 45, a. 5. Cf. Ia IIae, q. 111, a. 4, ad 4; *in Rom.*, c I, lect. 3.

Cf. Garrigou-Lagrange, *Perfection chrétienne et contemplation* : p. 290, note 3; 384; 438, note 1; 772, note 1.)

Ce *sermo sapientiae et scientiae,* dont saint Thomas dit ailleurs qu'il est donné « dans la mesure nécessaire à l'instruction des fidèles et à la réfutation des adversaires » de la foi, est évidemment sa note personnelle la plus caractéristique, nul n'ayant comme lui instruit l'Eglise et confondu les adversaires, soutenu la vérité et réfuté les erreurs. Ce fut tout son programme (Cf. C. Gentes, l. I, c. 1). C'est de l'avoir admirablement rempli que les papes, notamment Pie V et Léon XIII, le glorifient si hautement. Les deux fins d'utilité commune, manifestation de la vérité pour la conversion des infidèles et l'affermissement des chrétiens, et manifestation d'une sainteté exemplaire, sont unies ici étroitement. Le *sermo sapientiae* est chez saint Thomas, comme nous l'allons voir (notes suivantes), une suite d'un don de sagesse et d'un amour suréminents.

Dire, comme le fait Pie XI, que la note distinctive de saint Thomas est le *sermo sapientiae,* c'est proclamer aussi nettement que possible l'origine surnaturelle et charismatique de la science du saint Docteur. Cette déclaration solennelle du Souverain Pontife rejoint celle de Thomas lui-même à son ami saint Bonaventure, — le pape la cite plus loin, — que le crucifix était le livre qui lui avait le plus appris. (« C'est par toi, ô Passion, dit sainte Catherine de Sienne, qu'elle (l'âme) veut entendre et connaître la vérité, pour s'enivrer et se consumer dans la charité de Dieu ») ; elle confirme le jugement de Jean de Saint-Thomas que « le Docteur angélique n'a pas pu, *sine infusione cœlesti* donner à l'édifice théologique sa merveilleuse ordonnance », et celui du Bienheureux Jacques de Viterbe rapporté au procès de canonisation par son ami Barthélemy de Capoue, « *quod ea quae scripsit Fr. Thomas erant potius ex cogitatione spirituali per illuminationem Spiritus sancti quam per humanum in-*

des deux sagesses, l'acquise et l'infuse (12), ainsi qu'on les appelle, avec quoi s'harmoni-

genium acquisitum ». (Cf. *Bollandistes*, p. 714.) Elle rejoint surtout les mémorables paroles de Jean XXII : « Nous croyons que Frère Thomas est dans la gloire du ciel, parce que sa vie fut sainte, et sa doctrine ne s'explique pas sans miracle : *Nos credimus quod frater Thomas est gloriosus in caelo quia vita sua fuit sancta et doctrina ejus non potuit esse sine miraculo* », et cette sentence plus remarquable encore du même pape : « Il a fait autant de miracles qu'il a écrit d'articles. » (Berthier, *Sanctus Thomas, Doctor Communis Ecclesiae*, p. 45.)

(12) Les deux Sagesses. — La Sagesse est la connaissance des causes les plus hautes, c'est-à-dire, en définitive, la science de Dieu, première cause exemplaire efficiente et finale de tout ce qui est. Sagesse et théologie sont donc à peu près synonymes. On distingue trois sortes de sagesse ou de théologie : 1° La *sagesse philosophique* ou *métaphysique*, ou théologie naturelle(car la métaphysique, qui traite aussi de l'être en tant qu'être et de l'être spirituel créé, s'achève par la connaissance de Dieu); 2° la *sagesse théologique* ou *théologie sacrée ;* 3° la *sagesse*, don de l'Esprit-Saint. Les deux premières sont acquises par le travail discursif de la raison humaine ; la première n'use que des lumières de la raison naturelle, et se développe, à partir des principes premiers naturellement connus et acquis par l'exercice spontané de l'intelligence. La seconde suppose la révélation surnaturelle et la foi infuse, qui lui fournissent ses principes, mais n'est pas elle-même infuse. Elle s'acquiert normalement par le labeur de l'étude, par le raisonnement humain s'exerçant sur les vérités de foi, pour les élucider, les expliciter, en dégager tout ce qu'elles contiennent virtuellement, les défendre.

sent si bien l'humilité, le goût de la prière et l'amour de Dieu.

La question des rapports de ces deux premières sagesses, toutes deux acquises, s'identifie purement et simplement avec celle des rapports de la philosophie et de la théologie : il en est parlé plus loin dans l'encyclique.

Parce que toutes deux sont acquises et en raison de leurs rapports si étroits, que personne, avant saint Thomas ne les avait assez soigneusement distinguées (cf. MARCONE, O. S. B. : *Historia philosophiae*, t. II, n°s 232, 302, 370), on peut les considérer toutes deux comme une seule sagesse. C'est ce que fait ici le pape : Sagesse acquise désigne donc, dans le document pontifical, toute la doctrine spéculative philosophico-théologique. La troisième sagesse (la seconde dans l'encyclique) est surnaturellement infuse comme la grâce sanctifiante, comme les vertus surnaturelles, comme tous les dons du Saint-Esprit. Elle est le plus haut de ces dons. C'est du don de sagesse (et de la foi) que procède principalement la contemplation infuse, cette connaissance savoureuse et amoureuse de Dieu, que nul effort ascétique ne peut produire ni mériter en justice, mais que Dieu donne normalement aux âmes qui ne refusent rien aux exigences de la grâce. (Cf. Garrigou-Lagrange, *Perfection chrét. et contemplation*, ch. IV, a. VI, § IV). La sagesse infuse, parce qu'elle est le principe élicitif de l'acte de contemplation mystique ou infuse, s'appelle aussi *théologie mystique*, au sens où les écrivains spirituels, à la suite de Denys, emploient ce mot. Il faut évidemment se garder de confondre la théologie mystique ou contemplation avec cette partie de la théologie spéculative qui traite, *modo scolastico*, de la nature et des propriétés, des causes et des effets de la contemplations infuse, et qu'on appelle aussi, en raison de l'objet qu'elle étudie spécialement, *théologie mystique* : ce se-

L'humilité a été comme le fondement sur quoi les autres vertus de Thomas s'ap-

rait confondre la sagesse ou théologie infuse avec la sagesse ou théologie acquise. Bien que celle-ci soit, de sa nature, ordonnée à l'autre, elles sont si parfaitement distinctes que chacune d'elles peut exister sans l'autre : de savants théologiens n'ont jamais été élevés à la contemplation ; des simples, ignorant tout de la théologie spéculative, ont été élevés à de très hauts degrés de contemplation surnaturelle. En saint Thomas, elles sont merveilleusement unies et inséparables.

« La sagesse, don du Saint-Esprit, dit Jean de saint Thomas, n'est pas une théologie infuse *par accident*, et de même espèce que la théologie qui s'apprend, *sudore et studio scholarum* ; c'est une sagesse mystique et affective qui juge des choses divines par expérience intérieure et par goût. Saint Thomas distingue la sagesse, vertu intellectuelle, (telle est notre théologie) de la sagesse-don, non en raison de la cause efficiente, et parce que l'une est infuse et l'autre acquise. Cela ne suffirait pas pour mettre entre elles une distinction spécifique,... comme il en existe entre une vertu et un don. La distinction entre notre théologie et le don de sagesse consiste en ce que la théologie considère les vérités comme virtuellement révélées, comme connues et déduites, à partir des principes de foi, par un raisonnement métaphysique et essentiel..... tandis que le don de sagesse ne considère pas le révélé virtuel comme connu essentiellement par un raisonnement métaphysique, mais comme connu expérimentalement dans l'amour... »

« Aussi cette science s'appelle-t-elle science des saints car elle ne se trouve qu'en celui qui l'a reçue de Dieu; cette sagesse n'habite pas dans une âme méchante. Et ainsi elle n'est pas seulement infuse comme les autres vertus, de soi infuses, en raison de son objet surnaturel,

puyaient (13) : cela est évident pour qui remarque avec quelle soumission dans le cours de la

mais en raison de l'amoureuse expérience surnaturelle sur laquelle elle se fonde, en raison de la motion et de l'instinct de l'Esprit-Saint qui la fait juger des choses divines en vertu de cette union et expérience intime. » (J. DE SAINT THOMAS, *Cursus theol.*, édit. Vivès, t. VI, p. 648. Cf. JOSEPH DU SAINT-ESPRIT, c. d. *Cursus theologiae mystico-scholasticae*, Beyeart, Bruges, 1924, t. I, Disputatio Ia proemialis, q. VIII, § III, p. 196 sqq : « Sit secunda assertio : *Theologia mystica est habitus diversus ab habitu theologiae scholasticae, etc...* »)

(13) HUMILITÉ, ASSIDUITÉ A LA PRIÈRE, CHARITÉ ET SAGESSE. — Le pape signale le rapport étroit qu'ont, avec la sagesse, l'humilité, l'assiduité à la prière, l'amour de Dieu. *L'humilité* d'abord : « Où elle se trouve, là est la sagesse, *Ubi humilitas ibi sapientia.* » (Prov. XI, 2.) La condition pour recevoir la science, c'est d'abord d'écouter humblement. (Cf. *Eccli.*, VI, 34.) L'orgueil, au contraire, est un obstacle non seulement à la sagesse infuse, mais même à la sagesse acquise : il nuit *indirectement* à la *connaissance spéculative* en portant l'orgueilleux à ne se soumettre ni à Dieu, pour recevoir de lui la connaissance de la vérité, ni aux hommes. Il ruine *directement* la *connaissance affective* et *mystique*, parce que l'orgueilleux se délecte en sa propre excellence, se dégoûte par là de l'excellence de la vérité et se rend incapable d'en savourer la douceur. (Cf. IIa IIae, q. 162, a. 3, ad Ium.) — L'ASSIDUITÉ A LA PRIÈRE : Les livres sapientiaux insistent fréquemment sur la nécessité de la prière pour obtenir la sagesse et rendre grâces à Dieu de nous l'avoir donnée. Tout bien vient de Dieu, et Dieu veut qu'on lui demande tous les biens qu'il veut donner, surtout les plus grands, *maxime maxima.* Or quel bien est plus précieux, dans l'ordre naturel, que la sagesse

vie commune il obéissait à un frère convers(14); et cela n'est pas moins frappant pour celui qui lit ses écrits, où l'on sent un tel respect à l'égard des Pères de l'Eglise, qu'il semble « avoir eu de quelque façon en partage l'intelligence de tous les anciens Docteurs, parce qu'il les a souverainement vénérés » (15).

spéculative, et, dans l'ordre surnaturel, que la sagesse d'amour ? — L'AMOUR DIVIN : « L'amour de Dieu est une glorieuse sagesse. » (*Eccli.*, I, 14.)

(14) HUMBLE OBÉISSANCE DE FR. THOMAS. — « Au couvent de Bologne, un Frère d'un autre couvent qui ne connaissait pas le Docteur demanda et obtint du Prieur la permission d'aller faire ses affaires à la ville avec le premier religieux qu'il rencontrerait:il rencontra Thomas et lui dit: « Bon Frère, le Prieur a ordonné que vous veniez « avec moi. Thomas aussitôt s'inclina et suivit, et « comme il ne pouvait suivre la marche rapide de son « compagnon, celui-ci le reprenait fréquemment et « Thomas s'en excusait... » (Tocco, p. 666.)

(15) CAJETAN, in IIam IIae, q. 148, a. 4, VI; cité par Léon XIII dans l'Encyclique *Æterni Patris*. HUMILITÉ ET MAGNANIMITÉ INTELLECTUELLES DE SAINT THOMAS. — Ce que dit Cajetan, à propos d'une question spéciale est vrai universellement ; de tous les points de doctrine thomiste, on peut et on doit écrire, comme le grand commentateur du maître : « Patet fundamentum Auctoris esse solidum, peripateticum et consonum non solum sibi sed sacris auctoribus, *quos quia summe veneratus est Auctor, ideo intellectum omnium quodammodo sortitus est.* Scriptum est enim quod *declaratio divinorum sermonum illuminat et intellectum dat parvulis* (Ps. 118). Dantibus ergo operam declarationi divinorum sermonum per prophetas, apostolos,

Et ceci est encore admirablement mis en lumière par le fait qu'il a dépensé les facultés de son génie divin, non pour sa propre gloire, mais pour la diffusion de la vérité. Ainsi, tandis que les philosophes se font, pour ainsi dire, les serviteurs de leur célébrité, celui-ci cherche, en transmettant la doctrine, à s'effacer lui-même complètement, pour que la lumière de la céleste vérité brille de son seul éclat. A cette humilité, et à cette pureté de cœur que Nous avons rappelées se joignait une assiduité très grande à la sainte prière : aussi l'esprit de

doctores sacros, lumen datur et intellectus *utpote parvulis in oculis suis* (I, *Reg.*, xv, 17), et seipsos submittentibus illorum doctrinae. » Sur ce respect plein de sympathie pour la pensée des Pères et même des philosophes païens, voici un autre passage de Cajetan : « Considera reverentiam, modestiam, sapientiam tanti doctoris ; invenit Chrysostomum in hac materia (il s'agit de savoir s'il n'y eut pas quelque imperfection chez la sainte Vierge) contrarium Augustino rationique ; non clamavit accusando, exaggerando ut hodie faciunt multi ; modestissime dixit : excessit ; sapientissime subjunxit verba ipsa reduci posse ad sanum sensum, quidquid auctor senserit subticens. Frequenter enim Auctor (saint Thomas), sicut in philosophia Aristotelem ut philosophum exponit, quidquid ipse Aristoteles senserit, ita in Theologia, Doctores ut theologos, quidquid illi auctores senserint, exponere conatur ut in sano salventur sensu eorum verba. » (In IIIam p., q. 27, a. 4.)

Saint Thomas, en définissant la docilité, s'est défini lui-même : *Docilitas, secundum aptitudinem est a natura : sed ad ejus consummationem plurimum valet hu-*

Thomas était-il docile et sensible aux souffles et aux lumières du Saint-Esprit ; il recevait et suivait ces inspirations qui sont les principes mêmes de la contemplation. Pour les obtenir du ciel, il s'abstenait souvent de toute nourriture ; souvent il passait des nuits entières à prier; dans l'élan de sa piété candide, il appuyait sa tête au tabernacle du divin Sacrement ; très souvent, il tournait avec compassion ses yeux et son esprit vers l'image de Jésus crucifié, et il avouait à son ami, saint Bonaventure, que c'était là surtout le livre où il avait

manum studium dum scilicet homo sollicite, frequenter et reverenter applicat animum suum documentis majorum, non negligens ea propter ignaviam, nec contemnens propter superbiam. (IIa IIae, q. 49, a. 3, ad 2um.)

Mais, si saint Thomas fut le plus docile des Docteurs, si aucun n'eut jamais plus de sympathie pour les penseurs, qui l'avaient précédé, *quels qu'ils fussent*, aucun non plus ne sut mieux se dégager d'eux et garder, quand c'était nécessaire, l'indépendance à leur égard ; chez aucun *la faculté de juger* les opinions d'autrui ne fut plus sainement libre ; aucun ne fut plus éloigné de l'infirmité intellectuelle de certains modernes, qui confondent pratiquement la philosophie ou la théologie avec l'*histoire* des doctrines philosophiques ou théologiques. Cet « *historicisme* » lui eût paru d'un ordre très inférieur. Thomas cherche la vérité chez les hommes, mais ne se soumet qu'à la vérité et à son évidence ; et il enseigne qu'en philosophie l'argument d'autorité est « le plus infirme » de tous.

Voici des textes qui caractérisent parfaitement sa manière humble et fière, docile et magnanime :

appris tout ce qu'il savait. A Thomas donc s'applique aussi ce qui est dit du patriarche Dominique : *il ne parla jamais que de Dieu ou avec Dieu.*

Il avait coutume de contempler toutes choses en Dieu, comme en leur cause première et leur fin ultime : aussi lui était-il facile, dans sa vie comme dans sa *Somme théologique*, de suivre l'une et l'autre sagesse que Nous avons mentionnées ; il les décrit ainsi : « Par la sagesse à

« Ne regarde pas qui te parle, mais de tout ce qui t'est dit de bon, souviens-toi. » (Lettre au Fr. Jean sur la manière d'étudier.)

« Quoiqu'il en soit (de la vraie pensée de Platon), il n'y a pas à s'en soucier beaucoup. L'étude de la philosophie n'a pas pour but de savoir ce que les hommes ont pensé, mais ce que les choses sont. » (*De cœlo et mundo*, lec. 22, n° 8.)

« La perfection de mon intelligence ne consiste pas à savoir ce que tu veux ou ce que tu penses, mais seulement ce qu'*est la vérité* des choses. » (Ia, q. 107, a. 2.)

« Dans le choix ou le rejet des opinions, on ne doit pas être conduit par l'amour ou la haine de ceux qui les professent, mais bien par la certitude de la vérité ; il faut aimer les uns comme les autres : et ceux dont nous suivons, et ceux dont nous rejetons les opinions. Les uns et les autres ont fait effort pour trouver la vérité, et en cela ils nous aident : il faut cependant nous laisser persuader par ceux qui sont plus sûrs, c'est-à-dire suivre l'opinion de ceux qui sont parvenus plus certainement à la vérité. » (*In Metaphys.*, lib. XII, lect. 9.)

« Il faut recueillir les opinions de tous les anciens,

laquelle arrive l'étude humaine, on juge sainement des choses divines selon le parfait usage de la raison. Mais il y en a une autre qui vient d'en haut... et qui juge des choses divines, en raison d'une certaine communauté de nature avec elles. C'est le don du Saint-Esprit... qui perfectionne l'homme dans l'ordre divin, en lui faisant non seulement apprendre, mais expérimenter passivement les choses divines (16). »

Cette sagesse, descendue de Dieu ou infuse,

quels qu'ils soient. Cela sera utile à deux fins : 1° pour utiliser ce qui a été dit de bien ; 2° pour nous garder de ce qui a été énoncé d'erroné. » (*In Ium de anima*, lec. 2, à la fin.)

C'est parce que saint Thomas a étudié ainsi, qu'en lui, on entend moins un docteur particulier que l'organe même de la raison humaine et de la raison chrétienne.

(16) IIa IIae, q. 45, a. 1, ad 2um et a. 2, c. Le texte cité continue : « Cette sympathie, cette connaturalité aux choses divines se fait par la charité, selon le mot de saint Paul aux Corinthiens : « *Qui adhère à Dieu est avec lui un seul esprit*. Ainsi, la Sagesse a sa cause dans la volonté : la charité; mais elle est essentiellement dans l'intelligence, dont c'est l'acte de juger. » « Le sage, dit Jean de Saint-Thomas, juge des causes suprêmes et divines par une sorte d'expérience intérieure qu'il a de Dieu et des choses divines, dans le goût, dans l'affection et la délectation ou toucher intérieur de la volonté. Dieu, par la charité, s'unit à l'âme, la pénètre dans son être le plus intime, — *inviscératur nobis*, — et l'âme, éprouvant cette présence, juge de toutes choses par rapport à lui. » C'est là la sagesse d'amour.

Sur le rôle du don de sagesse et du don d'intelligence

accompagnée des autres dons du Saint-Esprit, eut un accroissement continuel en Thomas, ainsi que la charité, maîtresse et reine de toutes les vertus. Car c'était pour lui un point de doctrine absolument certain qu'il faut que l'amour de Dieu s'accroisse toujours (17), « d'après la

dans la contemplation infuse, voir GARRIGOU-LAGRANGE : *Perfection chrétienne et contemplation*, ch. IV, art. VI, pp. 386-417 ; et JORET : *La Contemplation mystique*, ch. II, § III, pp. 60-65, et ch. V, § VIII, pp. 211-224. Sur la nature intime de la connaissance mystique par le don de sagesse, on lira avec fruit les articles du P. GARDEIL : *Structure de la connaissance mystique*, ap. *Revue Thomiste*, 1924, surtout N° 28, p. 352 sqq, et N° 29, p. 429 sqq. Pour approfondir ces questions, on ne saurait trop méditer la doctrine de JEAN DE SAINT-THOMAS, sur la *nature de la grâce sanctifiante, l'habitation de Dieu en nous* (Dieu présent comme *objet de connaissance et d'amour fruitif*), sur le don de *sagesse, principe élicitif* de cette connaissance amoureuse et fruitive.

(17) SAGESSE ET CHARITÉ. — Nous venons d'indiquer, d'après saint Thomas, le lien de la charité et du don de sagesse. (Cf. IIa IIae, q. 23 et 45.) Leur croissance est nécessairement parallèle. Ce développement parallèle des dons et de la charité, le rôle croissant des dons chez les *commençants*, les *progressants* et les *parfaits*, ont été bien exposés par le P. GARRIGOU-LAGRANGE, *op. cit.*, *ibid*, surtout le § III. Le même auteur (même ouvrage, ch. III, art. 5 : *La perfection et le précepte de l'amour de Dieu*) a mis en lumière cette belle doctrine de saint Thomas, rappelée par Pie XI, que la perfection de la charité, qui est la perfection tout court, tombe sous le précepte non sans doute « comme matière ou chose à réaliser immédiatement, mais comme fin vers laquelle

formule même du précepte : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur* (18); le tout et le parfait sont une seule et même chose... La fin du précepte est la charité, dit l'Apôtre. Or, il n'y a pas de mesure dans la fin, mais seulement dans les moyens d'y parvenir (19) ». C'est la raison pour laquelle la perfection de la charité tombe sous le précepte comme ce à quoi chacun doit tendre selon sa condition. Et comme « le propre de la charité est de faire tendre à Dieu, en lui unissant l'affection de l'homme en sorte que l'homme vive non pour soi mais pour Dieu (20) », l'amour de Dieu uni à la double

il faut tendre ». D'où il résulte que : « 1° dans la voie de Dieu, qui n'avance pas recule; 2° tous les chrétiens doivent tendre à la perfection de la charité, en vertu d'une obligation *générale* ; 3° des grâces actuelles nous sont progressivement offertes proportionnellement au but à atteindre, à la perfection à laquelle nous devons *tendre* ».

(18) I *Tim.*, 1, 5.

(19) IIa IIae, q. 184, a. 3.

(20) IIa IIae, q. 17, a. 6, ad 3.

Espérance et charité. — C'est en effet en cela que consiste la différence entre l'espérance et la charité. La charité porte sur Dieu fin dernière, *pour lui-même*. L'espérance sur la fin dernière considérée comme *nôtre*. La charité est la forme de l'espérance comme des autres vertus : c'est pour Dieu que l'âme qui l'aime veut le posséder, le veut *à soi*. La charité n'exclut donc pas l'espérance comme l'ont pensé les quiétistes. Mais il est

sagesse augmentant constamment en lui, Thomas, il arriva ainsi au parfait oubli de soi-même, si bien que, comme Jésus crucifié lui disait : « *Tu as bien écrit de moi, Thomas* », et lui demandait : « *Quelle récompense veux-tu de moi pour ton labeur?* », il répondit : « *Seigneur, aucune sinon vous* (21)! » Aussi, poussé par la charité, il ne cessait de servir avec zèle le bien de son prochain, soit en écrivant des livres excellents, soit en aidant au travail de ses frères, soit encore en se dépouillant de ses vêtements pour secourir les pauvres, soit même en rendant la santé aux malades, comme il le fit dans la Basilique Vaticane, où il prêchait pendant les fêtes de Pâques, en délivrant instantanément d'une hémorragie déjà ancienne une femme qui avait touché le bord de son habit.

Et ce *sermo sapientiae*, cette parole de sa-

très vrai que l'amour « *non quaerit quae sua sunt* » et subordonne absolument son bien au bien divin. Le moindre degré de charité vraie suppose déjà essentiellement ce désintéressement, cette *pureté* dans l'amour.

(21) Cet acte d'espérance absolument purifié de tout souvenir des créatures, selon l'idéal si admirablement décrit par saint Jean de la Croix, était en même temps un grand acte d'amour. Le céleste dialogue, dont fut témoin et auditeur Dominique de Caserta, qui nous l'a rapporté, eut lieu une nuit dans l'église du couvent de Naples, un peu avant matines. Saint Thomas venait alors d'écrire les questions de la *Somme* relatives à la Passion et à la Résurrection.

gesse louée par saint Paul, en quel autre Docteur fut-elle plus brillante que dans le Docteur angélique? Ce n'est pas assez pour lui d'instruire par son enseignement les esprits des hommes : il a grand soin d'amener aussi les cœurs à rendre amour pour amour à Dieu, créateur de toutes choses (22). « L'amour de Dieu

(22) RAPPORTS DE LA CONNAISSANCE ET DE L'AMOUR. — Parce qu'il correspond au don de sagesse qui est, nous l'avons vu, sagesse d'amour, le *sermo sapientiae* est non seulement parole de lumière, mais parole d'amour. *Theologia ordinatur ad amorem caritatis.* C'est vrai, même si le théologien procède dans son labeur sans être aidé par aucun charisme extraordinaire. A plus forte raison, quand Dieu lui accorde, comme à saint Thomas, des grâces exceptionnelles « pour illuminer les âmes des clartés de la science et jeter dans les cœurs les flammes de la charité ».

La connaissance est la cause de l'amour, car le bien, objet d'amour, ne meut la volonté et ne la tire à soi par l'amour qu'il lui inspire que s'il est d'abord *connu.* Normalement, plus on connaît, plus on aime. Il est vrai que l'on peut aimer parfaitement sans connaître parfaitement, car notre connaissance (du moins notre connaissance spéculative) n'est parfaite que si nous distinguons, par le travail discursif de la raison, tout ce que contient la richesse de l'être aimé, tandis que la volonté, se portant par l'amour vers cet objet tel qu'il est en soi, peut, à la rigueur, s'y porter parfaitement, dès qu'elle le connaît même imparfaitement. Jusque dans la vie mystique, surtout dans les commencements des purifications passives, il arrive que la volonté soit plus prise que l'intelligence n'est éclairée.

verse et crée la bonté dans les choses » (23). Affirme-t-il magnifiquement, et il ne cesse jamais, en étudiant chaque mystère, de mettre en lumière cette diffusion de la divine charité. « C'est un caractère du souverain bien qu'il se communique de façon souveraine, et c'est ce que Dieu fait surtout par l'Incarnation (24) ». Mais rien ne montre avec plus d'éclat la puis-

Mais, plus la purification est avancée, et plus l'action divine s'exerce à la fois sur les deux facultés, plus elle est en même temps *lumière* pour l'esprit, *flamme d'amour pour le cœur.* (Cf. Ia IIae, 27, a 2, cum commentariis Cajetani ; — saint JEAN DE LA CROIX : *Nuit obscure,* éd. Hornacrt, pp. 95 à 97 ; — sainte CATHERINE DE SIENNE : *Dialogue* et *Les Oraisons* (*Art. cathol.*), *passim;* — saint AUGUSTIN : *Soliloques,* ch. II); — LOUIS DE BLOIS dit excellemment : « In amore (Dei) quanto amplius creverimus, tanto magis in unione divina proficiemus, et quo perfectius Deo uniti profundiusque in eum immersi fuerimus, hoc clarius eum in ipso et per ipsum cognoscemus; rursum, quanto lucidius eum cognoverimus, tanto ardentius diligemus. »

(23) Ia P., q. 20, a. 2. — Notre amour suppose des choses aimables. L'amour divin, qui aime les choses avant qu'elles ne soient, fait les choses qu'il veut aimer et leur donne tout ce par quoi elles sont aimables.

(24) IIIa P., q. 1, a. 1. — Cette parole semble exprimer, au premier abord, non seulement une convenance, mais une nécessité de l'Incarnation. On aurait tort cependant de croire que saint Thomas soit favorable à l'optimisme théologique d'un Leibniz. Il convient que le souverain bien se communique, de telle sorte pourtant, comme l'explique Cajetan (in Iam P. q. 19, a. 2,

sance de son génie et de sa charité que l'Office du Saint-Sacrement composé par lui : quel avait été l'amour de toute sa vie pour ce Sacrement, sa voix mourante le fit comprendre, lorsque, recevant le Saint-Viatique, il dit : « *Je te reçois, prix de rédemption de mon âme, pour l'amour de qui j'ai étudié, j'ai veillé et j'ai travaillé* (25)! »

N° V), qu'il n'y aurait aucune inconvenance pour lui à ne pas se communiquer. La communication suprême de l'Incarnation est souverainement convenable, mais demeure souverainement libre. L'Incarnation reste la grande preuve de l'immense amour parfaitement gratuit et infiniment sage. *Propter nimiam caritatem qua dilexit nos...*

Dieu est le souverain bien et l'amour subsistant. Tout bien dérive de lui dans les choses et toutes ses œuvres sont des œuvres d'amour, surtout les mystères du salut, l'Incarnation, la Rédemption, et très spécialement l'Eucharistie. La science théologique est donc la science du Dieu-amour et des œuvres de l'amour divin. Toutes les parties d'une Somme de théologie doivent donc, à leur manière, répéter la parole que chante l'Eglise : *Sic nos amantem quis non redamaret?* Le théologien par excellence est donc nécessairement un grand éveilleur d'amour dans les âmes. L'encyclique dit tout cela admirablement.

(25) Sur la composition de l'office du Saint-Sacrement, cf. Tocco : *Boll.*, p. 663, et Petitot : *Saint Thomas d'Aquin*, pp. 138-141. — Sur la dernière communion de saint Thomas, cf. Tocco, *op. cit.*, p. 675, et Petitot, *op. cit.*, p. 154.

II

Excellence de sa doctrine

I. — AUTORITÉ DE CETTE DOCTRINE DANS L'ÉGLISE

Après cette légère esquisse des grandes vertus de Thomas, on comprend sans difficulté l'excellence de sa doctrine, dont l'autorité est étonnamment grande dans l'Eglise. Nos prédécesseurs, comme d'une seule voix, l'ont toujours exaltée de leurs louanges (26). De son vivant même, Alexandre IV n'hésita pas à écrire :

(26) LES PAPES ET SAINT THOMAS. — « Des papes se succèdent, disait le cardinal Billot, papes de nationalités différentes, avec des tendances et des caractères très divers, mais tous, depuis Jean XXII jusqu'à Benoît XV [et maintenant, jusqu'à Pie XI], n'ont qu'une voix pour recommander saint Thomas, *omnium tamen, in commendando Aquinate una invariata sententia est.* » (Discours prononcé à l'Académie romaine de Saint-Thomas, le 11 mars 1915, cité par le cardinal Bisleti, dans une lettre du 30 septembre 1916 à Mgr Baudrillart. *Acta Apost. Sedis*, 1916.)

Dans un important ouvrage, déjà cité dans ces notes, et qui porte précisément le titre : *Sanctus Thomas Aquinas, doctor communis Ecclesiae*, le P. Berthier, O. P., a recueilli et transcrit tous les actes des Souverains Pontifes : bulles, encycliques, constitutions apostoliques, brefs, lettres et discours relatifs à saint Thomas d'Aquin ; les témoignages des conciles œcuméniques, utilisant sa doctrine et l'incorporant pour ainsi

« A notre cher fils Thomas d'Aquin, homme vraiment remarquable par la noblesse de sa race et la pureté de sa vie, et qui, par la grâce de Dieu, a acquis le trésor des lettres divines et humaines (27) ». Et après sa mort, Jean XXII sembla consacrer non seulement ses vertus, mais encore sa doctrine, lorsque, parlant aux Cardinaux, il fit entendre en plein Consistoire cette parole mémorable : « Il a donné plus de lumière à l'Eglise que tous les autres docteurs ; dans ses livres, un homme apprend plus en un an que pendant toute sa vie dans l'enseignement des autres (28). »

dire à leurs définitions, ceux des évêques, des universités, des séminaires sollicitant des directions pontificales, se félicitant de les avoir reçues ou promettant de les suivre fidèlement. C'est un concert impressionnant. De cette unanimité dans la louange, nulle autre doctrine, sauf la doctrine révélée elle-même, n'a jamais bénéficié dans l'Eglise.

(27) ALEXANDRE IV ET SAINT THOMAS. — Saint Thomas n'avait que trente ans quand, le 11 mars 1256, Alexandre IV parlait ainsi de lui dans une lettre au chancelier de l'Université de Paris. Le Pape félicitait le chancelier d'avoir donné licence d'enseigner au Frère Thomas sans attendre les lettres pontificales, et prescrivait de faire faire au jeune Docteur, un premier acte officiel et solennel de maîtrise : *Mandantes quatenus eumdem Fratrem in praedicta facultate cito facias regiminis habere principium.* (BERTHIER, *op. cit.*, p. 10.

(28) JEAN XXII ET SAINT THOMAS. — Jean XXII disait, en 1318, aux cardinaux, en présence des délégués des

Il jouissait du prestige d'une intelligence et

princes italiens, venus à Avignon pour lui demander de canoniser saint Thomas d'Aquin : « Fratres, nos reputamus nobis ad magnam gloriam et nostræ Ecclesiæ, si istum sanctum possumus catalogo sanctorum adscribere, dummodo aliqua miracula possint de eo inveniri. *Quia ipse plus illuminavit Ecclesiam quam omnes alii Doctores; in cujus libris plus proficit homo uno anno quam in aliorum doctrina toto tempore vitae suae.* »

Pie X, citant ces paroles, écrivait : « L'èxpérience des siècles fait connaître, et il apparaît de plus en plus, combien est vraie l'affirmation de notre prédécesseur Jean XXII. »

Pie XI, en les faisant siennes, les confirme à nouveau.

Cet éloge du saint Docteur, sans doute un des plus beaux qui aient été jamais faits de lui, ne doit pas être pris pour une pieuse exagération. Les papes ont coutume de mesurer leurs paroles.

Le concours entre les doctrines est un concours de qualité, non de quantité. Le diamant a plus de valeur que tout métal précieux. Ce qui fait la valeur d'une doctrine, c'est la fermeté, la sûreté, l'universalité, la fécondité des principes et l'indissoluble connexion avec eux des conclusions jusqu'aux plus lointaines, son aptitude à assimiler, à s'incorporer toute vérité et à confondre toute erreur: c'est là son âme, sa «*forme*». La doctrine de saint Thomas d'Aquin a, par la qualité de ses principes *formels*, l'unité de sa contexture organique, une âme plus excellente que les autres. Elle l'emporte ainsi, non seulement sur celle des autres théologiens non thomistes, mais encore sur celle des plus grands docteurs, un peu, si l'on veut, comme la science d'un ange supérieur l'emporte sur la science de tous les anges qui sont au-dessous de lui. Le dire n'est faire tort à aucun docteur, ni diminuer, si peu que ce soit, son mérite. C'est reconnaître

d'une science surhumaines : aussi Pie V le

le don exceptionnel, fait par Dieu, pour l'Eglise, à saint Thomas d'Aquin, la qualité hors ligne de son *sermo sapientiae.* C'est en ce sens, croyons-nous, que Jean XXII dit qu' « il a plus illuminé l'Eglise que tous les autres docteurs ». Il est clair qu'on peut lire une foule d'auteurs médiocres, philosophes ou théologiens, sans atteindre à la *consistance doctrinale* que donnerait très vite un contact direct avec saint Thomas. Plus on lit de ces auteurs, sans avoir ce qu'il faut pour les juger, plus on s'éloigne peut-être de cette consistance intellectuelle si nécessaire. On peut même vivre longtemps dans le commerce de théologiens excellents, sans acquérir la formation qu'on eût reçue à fréquenter un seul maître de doctrine plus synthétique et plus achevée. C'est pourquoi l'étude exclusive de la théologie dite positive « forme » si peu le théologien, et celle de la scolastique, avec saint Thomas pour guide, le « forme » si excellemment.

La lecture et la méditation des Docteurs et des Pères donne une grande richesse d'information doctrinale, affine le sens catholique, développe l'amour de la vérité révélée ; mais on ne possède vraiment toutes leurs richesses, on ne s'assimile profondément leurs enseignements lumineux qu'en les réduisant à l'unité. A l'historien de noter les nuances, les particularités, les idées personnelles de tel ou tel Père ou Docteur. Le théologien doit faire la synthèse de leurs pensées, incorporer à son œuvre tout ce que leurs élaborations ont préparé, tout ce qu'ils ont laissé de définitif. Or, saint Thomas a fait, mieux qu'aucun autre (Cf. l'encyclique *Æterni Patris*), ce travail d'organisation synthétique de la pensée humaine et chrétienne. Aussi, il donne à qui se met d'abord à son école comme une clef d'or pour ouvrir tous les trésors doctrinaux du passé, il communique quelque

plaça-t-il au nombre des Docteurs avec le titre d'*Angélique* (29). D'ailleurs, qu'est-ce qui peut

chose de son discernement pour choisir à coup sûr ce qu'ils renferment de plus précieux. On chercherait en vain, en tout cas avec un succès moins heureux, auprès de chacun des autres docteurs et de tous, ce qu'aucun d'eux ne peut donner comme lui. Il n'est pas question de n'étudier que saint Thomas. A le fréquenter ainsi exclusivement on se priverait de précieuses lumières, sans compter le risque d'une fidélité étroite et toute matérielle au Docteur commun lui-même. La fidélité à son esprit et à sa méthode demande qu'on connaisse, dans toute la mesure possible, les penseurs qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi. Il ne manquerait pas, s'il vivait aujourd'hui, d'étudier à fond ceux-ci, comme il fit ceux-là. Il s'agit de le prendre pour guide et pour maître, afin d'entendre, à sa manière et à sa lumière, tous les autres. On trouve en lui ce qu'il y a de plus substantiel chez eux. Et il vaudrait mieux connaître saint Thomas tout seul, (si on pouvait le bien connaître sans être exactement informé d'autres pensées que la sienne) que d'être familier avec tous les autres maîtres, lui seul excepté, car dans le premier cas, tout en étant moins « averti », on serait cependant plus riche de doctrine et de vérité. Voilà pourquoi, sans doute, les papes disent, avec Jean XXII, qu'on profite plus avec lui en un an qu'avec tous les autres toute une vie. Ce qu'on peut acquérir très vite auprès de lui est, toutes choses égales d'ailleurs, absolument irremplaçable.

(29) Bulle *Mirabilis Deus*, du 11 avril 1567, *apud* Berthier, p. 97.

Le Docteur Angélique. — Contenson explique par les raisons suivantes pourquoi « les chefs de l'Eglise ont donné à saint Thomas le nom de Docteur Angélique :

mieux montrer en quelle grande estime l'Église tient ce Docteur que la conduite des Pères du

1° à cause de l'angélique pureté, *qua in carne, praeter carnem, vixit*, et de l'absence totale de tout sentiment de passion impure, après sa victoire célèbre...; — 2° parce que, comme disent les Carmes de Salamanque, si par possible ou par impossible, Dieu commandait à un ange de s'incarner et de penser, à la manière humaine, *per conversionem ad phantasmata* en composant, en divisant, en discourant, cet ange ne penserait pas avec plus de rapidité, de subtilité et de perfection que saint Thomas, et il ne semble pas qu'il soit possible, selon le cours de la nature, de trouver dans un corps humain, une pénétration d'esprit, une supériorité d'intelligence, une abondance d'espèces acquises, une fidélité de mémoire, une rapidité de raisonnement plus grandes qu'en saint Thomas ; — 3° parce que, tout en demeurant dans le corps et sur la terre, spirituellement il était dans le ciel et vivait avec les anges, et cela si facilement qu'il entrait en ravissement à volonté (Cf. Cajetan, in IIam IIae, q. 175, a. 2) ; — 4° parce que, de même que les anges sont immatériels substantiellement, pleins de sagesse et d'intelligence, immobiles dans la décision de la volonté, ainsi saint Thomas excelle par l'immatérialité de l'éclat virginal, par une intelligence inondée de lumière, une volonté affermie dans le bien ; — 5° il y a, dans les anges, dit Denys, un triple mouvement : *le circulaire*, qui les fait tourner, en un circuit sans terme de connaissance et d'amour, autour du centre de la divinité ; *le droit*, par lequel ils vont en ligne directe de Dieu aux créatures ; *l'oblique*, par lequel ils vont et viennent de Dieu aux créatures, des créatures à Dieu. Or, le saint Docteur imite cet ordre dans sa *Somme d'Or*. Il s'occupe d'abord de Dieu, puis il descend aux créatures

Concile de Trente? Ils voulurent, en effet, que, durant leurs délibérations, deux livres seulement fussent respectueusement placés sur l'autel : la Sainte Ecriture et la *Somme théologique* (30). Et dans cet ordre d'idées, sans vouloir suivre un à un les documents du Siège Apostolique qui sont innombrables, nous nous rappelons avec bonheur que c'est grâce à l'autorité

et remonte à Dieu, fin dernière ; enfin, dans le Christ, il contemple à la fois la divine et l'humaine nature ; — 6° il mérite le titre d'*angélique*, parce qu'il a écrit des anges angéliquement, et qu'il a *dépeint* leur nature, leur distinction, leurs hiérarchies, leurs puissances et leurs états, comme s'il les avait vus ou comme s'il était un ange. (*Theologia mentis et cordis*, lib. IV, dis. II, édit. Vivès, t. I, p. 399.)

On pourrait peut-être formuler une septième raison : les anges reçoivent de Dieu, proportionnellement à leurs dons de nature, la grâce et la gloire, tandis que les dons surnaturels faits à l'homme ne sont pas nécessairement proportionnels à leurs qualités et dispositions naturelles individuelles (I. P., q. 62, a. 6.) On trouve chez saint Thomas, comme dans les anges, une sorte d'accord et de proportion entre sa merveilleuse intelligence naturelle et les dons surnaturels de contemplation.

(30) Les Conciles et saint Thomas. — Léon XIII écrivait à ce sujet dans l'encyclique *Æterni Patris* : « Les conciles œcuméniques eux-mêmes, dans lesquels brille la fleur de la sagesse catholique, se sont toujours efforcés de rendre à saint Thomas des honneurs exceptionnels. Aux Conciles de Lyon, de Vienne, de Florence, du Vatican, on dirait que saint Thomas a assisté et presque présidé aux délibérations et décisions des Pères, luttant contre les erreurs des Grecs, des hérétiques, des rationa-

et au zèle de Léon XIII que l'enseignement de l'Aquinate a revécu : c'est là pour notre illustre prédécesseur un si grand mérite que, nous l'avons dit ailleurs (31), même s'il n'était pas l'auteur très sage de beaucoup d'actes et d'institutions remarquables, cela seul suffirait à la gloire immortelle de Léon (32). Bien-

listes avec une force irrésistible et le plus heureux succès. Mais, suprême honneur, qui est propre à saint Thomas, qu'il ne partage avec aucun autre docteur catholique, les Pères de Trente voulurent que, au milieu même de leur assemblée, avec les textes de la Sainte Ecriture et les décrets des Souverains Pontifes, la *Somme* de Thomas d'Aquin fût ouverte sur l'autel, pour lui demander conseils, arguments, décisions. » — Cf. BERTHIER, *op. cit.*, p. 191, n° 212.

La part prise par saint Thomas aux décisions des conciles est telle que Pie X a pu écrire : « Si l'on s'écarte des principes fondamentaux de la doctrine thomiste, il en résulte nécessairement que les élèves en science sacrée ne perçoivent même pas la signification des mots par lesquels les dogmes divinement révélés sont proposés par le magistère de l'Eglise. » Et plus loin : « En commentant la *Somme* elle-même, il sera plus facile de comprendre et d'expliquer lumineusement les décrets et les actes solennels de l'Eglise enseignante qui ont vu le jour depuis, car, après la mort du saint Docteur, aucun concile ne fut tenu par l'Eglise auquel il n'ait assisté avec les trésors de sa doctrine. » (Motu proprio *Doctoris Angelici*). Pie XI cite un peu plus loin la dernière partie de ce texte.

(31) Lettre *Officiorum omnium*, du 1er août 1922.

(32) LÉON XIII ET SAINT THOMAS. — Léon XIII caractérisait lui-même ainsi ses propres efforts : « Nous avons

tôt marcha sur les mêmes traces le Pontife de sainte mémoire Pie X, surtout dans son *motu proprio* DOCTORIS ANGELICI, où il dit admirablement : « Depuis la bienheureuse mort du saint Docteur, aucun concile n'a eu lieu

travaillé à cela (le retour aux sources de la vraie doctrine) d'abord par notre encyclique *Æterni Patris*, et par de nombreux actes de notre autorité. Nous avons même très souvent, dans des entretiens privés avec des évêques et des supérieurs d'ordres religieux, confirmé notre *décision arrêtée, confirmavimus nobis esse deliberatum et constitutum*, de ramener en toutes les écoles la doctrine de saint Thomas. » (Lettre du 30 septembre 1892, à la Compagnie de Jésus.)

Voici en quels termes Léon XIII parle de saint Thomas et fait son portrait : « Entre les Docteurs catholiques, Thomas d'Aquin, leur prince, leur maître à tous, l'emporte de beaucoup. Comme le remarque Cajetan, *parce qu'il vénéra souverainement les saints Docteurs, il hérita d'une certaine façon de leur intelligence à tous*. (in IIam IIae, q. 148, a. 4.) Leurs doctrines (éparses) comme les membres dispersés d'un corps, Thomas les a réunies,rangées en bataille, disposées dans un ordre merveilleux, enrichies et développées si largement qu'il est regardé à très bon droit comme la garde et la gloire exceptionnelle de l'Eglise Catholique. »

« Docile et pénétrant par son génie, de mémoire facile et tenace, de vie très pure, aimant uniquement la vérité, très riche de science divine et humaine, semblable au soleil, il a réchauffé le monde de la chaleur de ses vertus et l'a enrichi de la splendeur de sa doctrine. Nulle partie de la philosophie qu'il n'ait traitée entièrement de façon aussi aiguë que solide. Des lois du raisonne-

dans l'Eglise où il n'ait apporté le secours de sa doctrine. » Et plus près de Nous, Notre très regretté prédécesseur, Benoît XV, déclara plus d'une fois que c'était aussi sa pensée : il faut le louer d'avoir promulgué le Code de droit cano-

ment, de Dieu et des substances incorporelles, de l'homme et des autres choses sensibles, des actes humains et de leurs principes, il a disputé de telle sorte qu'il ne laisse rien à désirer. Abondante moisson de questions, disposition parfaite des parties, excellence de la méthode, fermeté des principes, force des arguments, clarté et propriété des termes, facilité dans l'explication des problèmes abstrus, tout se trouve chez lui. Rien ne manque. »

« Il faut ajouter que les conclusions philosophiques, l'angélique Docteur les a vues dans les essences des choses et dans des principes qui s'étendent aussi loin que possible, et qui enferment, comme dans leur sein, les semences de vérités presqu'infinies, que les maîtres, venant après lui, au temps opportun, et avec le fruit le plus abondant, découvriront. »

« Ayant appliqué également sa méthode philosophique à la réfutation des erreurs, il obtint ce résultat, de mettre en déroute, à lui seul, toutes les erreurs des temps antérieurs, et de fournir, pour anéantir toutes celles qui, dans la suite, devraient voir le jour, des armes absolument invincibles. »

« En outre, distinguant, avec toute la précision requise, la foi et la raison, les unissant cependant amicalement l'une et l'autre, il a si bien conservé les droits, si bien veillé à la dignité de l'une et de l'autre, qu'il semble que la raison, portée sur les ailes de saint Thomas au faîte humain, ne puisse presque pas recevoir

nique, où sont consacrés pleinement « *la méthode, la doctrine et les principes* » du Docteur Angélique (33). Pour Nous, Nous approuvons tellement les grandes louanges accordées à ce très divin génie que nous pensons que Thomas doit être appelé non seulement le Docteur Angélique, mais le DOCTEUR COMMUN (34), ou uni-

de la raison plus et de plus solides concours que ceux qu'elle a déjà reçus par Thomas. » (*Æterni Patris.*)

Dans le Bref où, cédant aux instances qui lui ont été faites, il donne à saint Thomas le titre de *Patron des Ecoles*, il écrit (BERTHIER, *op. cit.*, p. 209) : « Sa doctrine est si ample qu'elle comprend, comme une mer, toute la sagesse découlant des anciens. Tout ce qui a été dit avec vérité, ou disputé avec sagesse par les philosophes païens, les Pères et les Docteurs de l'Eglise, les hommes éminents qui ont fleuri avant lui, non seulement il l'a connu à fond, mais augmenté, achevé, assimilé avec une si lumineuse transparence, une façon si parfaite de procéder, une telle propriété de termes, qu'il semble avoir laissé à la postérité la faculté de l'imiter, mais enlevé le pouvoir de le surpasser. »

Ces lignes de Léon XIII expriment admirablement, en raccourci, tout ce que dira plus loin Pie XI de l'œuvre du saint Docteur.

(33) Cf. Can. 1366, § 2.

(34) LE TITRE DE DOCTEUR COMMUN. — Jacques de Viterbe disait, au témoignage de Barthélemy de Capone, qu'en saint Thomas se trouvaient « COMMUNIS *veritas*, COMMUNIS *claritas*, COMMUNIS *illuminatio*, COMMUNIS *ordo*, et doctrina cito perveniendi ad perfectam intelligentiam ». (Procès de canonisation, *Boll.*, 714.) Ces qualités lui valurent son immense succès. Ses livres furent bientôt entre toutes les mains et son enseignement s'imposa

versel de l'Eglise, car l'Eglise a fait sienne sa doctrine, ainsi que l'attestent bien des documents de toute sorte. Mais comme Nous ne pourrions en finir si Nous voulions rapporter ici toute la pensée de Nos prédécesseurs à ce sujet, il Nous semble bon seulement de montrer que c'est animé par le souffle surnaturel dont

de lui-même à tout le monde : « Est in omnibus manifestum quod in toto mundo inter fideles catholicos in philosophia et theologia in omnibus scholis nihil aliud legitur quam quod de ejus scriptis hauritur. » (Tocco, ch. III, apud *Bollandistes*, p. 663.)

Ces qualités et ce succès qu'elles expliquent s'exprimèrent à merveille dans le titre de *Docteur commun*, qui devint comme le nom *propre* de saint Thomas. C'est ainsi qu'on le désignait couramment au XIV[e] et au XV[e] siècle.

Peut-être ce nom tomba-t-il en désuétude parce que certains voulurent en faire le synonyme de « vulgaire », quand il équivalait à « catholique ». Plus tard, celui de *Docteur angélique* prévalut, sans faire disparaître l'autre. Vers 1430, le dominicain Hermann Korner écrivait : « Ce très glorieux Docteur, par ses paroles et ses écrits, a merveilleusement embelli toute l'Eglise catholique. Bien que certains clercs ou religieux perfides et haïssables à Dieu, agités par la passion de l'envie, l'appellent, ironiquement et par dérision, pour « vitupérer » le saint et outrager son Ordre, *Docteur commun*, à cause de son style uni et clair, préférant, quant à eux, les auteurs qui frappent l'air de paroles vaines et de termes inusités..., cependant *c'est à bon droit et en toute vérité qu'il peut être appelé et qu'il est Docteur commun.* »

Vincent Baron écrit à son tour : « Pour rendre évidente la vérité de la doctrine thomiste et l'innocence

il vivait que Thomas a écrit et que ses écrits, où se trouvent tous les principes et toutes les

de ses disciples fidèles, *tenacium*, il faut exposer la cause de notre sécurité. Je la trouve dans la différence singulière que j'ai constatée, par mille expériences, entre saint Thomas et les autres théologiens. Le premier et presque l'unique souci de ce maître très saint fut d'étudier et de connaître avec certitude l'enseignement, sur chaque point de l'unanimité des Pères, afin d'établir comme un fondement inébranlable et de construire sur lui toute sa théologie. Par là, il obtint le titre de *Docteur commun*, parce qu'il suivit toujours la voie battue par les Pères, et fuit les chemins perdus.

A vrai dire, c'est un Docteur tout à fait *exceptionnel*, (*singularissimus*) : « Il a trouvé beaucoup de choses cachées aux siècles et aux docteurs précédents, mais cela ne s'oppose en aucune manière à son titre de *Docteur commun*. Il faut en effet distinguer deux choses chez tout docteur : la doctrine (sententia) et les arguments sur lesquels elle s'appuie. Saint Thomas est *le plus commun* par la doctrine, car il marche sur la voie royale, guidé par la parole de Dieu et suivant les traces des Pères. Il est tout à fait exceptionnel par l'invention des arguments. Donner des arguments inefficaces n'est pas un danger, mais c'est un très grand mérite d'en donner de bons. Tout danger vient des doctrines si elles s'écartent de la voie commune. Le saint Docteur a choisi les solutions communes aux Pères et à l'Eglise. Par ce choix, il a acquis pour lui et ses disciples, l'immunité de l'erreur, du danger, de la crainte des censures, et il en a fait comme le caractère propre de son Ecole. » (*Apolog.* I, sec. I, art. 2, § 1, édit. de Paris, 1666. Cité par Berthier, p. LXI.)

Communis et *singularissimus* ne s'opposent pas plus

lois des sciences sacrées, ont, doit-on dire, un caractère universel.

que *traditionnel* et *nouveau*. Tout ce qu'on dit du caractère *traditionnel* de sa doctrine n'empêche pas d'être vraie l'intraduisible phrase de Guillaume de Tocco, sur la nouveauté de l'enseignement de saint Thomas : « Erat enim *novos* in sua lectione movens *articulos*, *novum modum* et clarum determinandi inveniens, et *novas* reducens in determinationibus *rationes ;* ut nemo qui ipsum audisset *nova* docere et novis rationibus dubia definire dubitaret quod eum Deus *novi* luminis radiis illustrasset, qui statim tam certi cœpisset esse judicii, ut non dubitaret *novas* opiniones docere et scribere, quas Deus dignatus est *notiver* inspirare, etc... » (*Boll.*, p. 663.)

« Thomas, dit aujourd'hui le P. Berthier, est appelé *Docteur commun* pour cette première raison qu'avec une assiduité, une humilité, une pénétration souveraines, il a fouillé et exploré la doctrine *commune* de l'Eglise, qu'il la garde avec une remarquable fidélité, affirmant, niant, ou laissant dans le doute avec l'Eglise.

« Une autre raison de l'appeler Docteur commun est que l'Eglise elle-même a reconnu solennellement et bien souvent que saint Thomas a approfondi les doctrines catholiques avec une remarquable fidélité, et les a livrées sans aucune diminution ni déviation. Dès lors, à un double titre, apparaît d'une absolue vérité la parole du Père Jean de Saint-Thomas, excellent théologien et théologien thomiste... « En saint Thomas, on cherche et on « trouve quelque chose de plus grand que saint Tho- « mas, à savoir, l'autorité même de l'Eglise qu'il a « très fidèlement recherchée et qui s'est reconnue en « son Docteur. » (*Op. cit.*, p. LXII.)

Benoît XV avait déjà dit, deux ans jour pour jour

2. — L'AME SURNATURELLE DE L'ŒUVRE (35).

En effet, que Thomas traite des choses divines par la parole ou par la plume, il donne aux théologiens un exemple magnifique du lien très étroit qui doit unir la vie spirituelle et l'étude. En effet, celui-là n'est pas dit bien connaître une région lointaine qui en aura lu la description, si savante soit-elle, mais bien celui qui y aura vécu quelque temps : de même, nul n'obtient par la seule recherche scientifique une connaissance intime de Dieu : il faut encore une vie d'union très étroite avec Dieu. Et c'est là que tend toute la théologie de saint

avant l'encyclique *Studiorum ducem* : « Thomae Doctrinam Ecclesia suam propriam edixit esse. » (Lettre *Fausto appetente Die* du 29 juin 1921, à propos du sixième centenaire de saint Dominique.)

(35) Le pape a déjà décrit plus haut la sainteté de saint Thomas, l'éminence en lui des dons et charismes divins, de la sagesse et du *sermo sapientiae*. Il parle maintenant de l'inspiration surnaturelle de l'œuvre et nous montre saint Thomas se livrant au labeur humain de l'étude (car, compter sur Dieu seul, sans faire soi-même aucun effort, c'est tenter Dieu : *si homo praetermittit facere quod postest, solum divinum auxilium expectans videtur tentare Deum*, Ia IIae, q. 53, art. 4, ad 1um) sous l'influence et avec l'aide de la lumière divine, qu'il sollicitait sans cesse par sa prière et la prière de toute sa vie très sainte.

Thomas : à nous faire vivre intimement en Dieu. Etant tout enfant, Thomas, au Mont-Cassin, ne cessait de demander : « *Qu'est-ce que Dieu?* ». De même, tous les livres qu'il a composés, sur la création du monde, sur l'homme, sur les lois, sur les vertus, sur les sacrements, tous enfin traitent de Dieu, auteur du salut éternel.

Aussi, lorsqu'il examine les causes de stérilité de l'étude, qui sont soit la curiosité, c'est-à-dire le désir immodéré de la science, soit la paresse de l'esprit (36), soit la crainte de l'effort et de la persévérance, il ne leur veut aucun autre remède qu'une grande activité de travail qui tire sa force de l'ardeur de la piété et qui vienne de la vie intérieure. Les études sacrées sont dirigées par une triple lumière : la droite raison, la foi infuse et les dons du Saint-Esprit; nul mieux que Thomas ne réunit cet ensemble. Lorsqu'il avait appliqué toutes les ressources de son esprit à quelque sujet particulièrement difficile, il s'humiliait et implorait de Dieu, par des jeûnes et des prières, la solution des difficultés (37); et Dieu daignait écouter ses suppli-

(36) IIa IIae, q. 167 : *De curiositate.* — Cf. *Vie spirituelle :* Les dérèglements de l'étude (août 1923), et la Paresse intellectuelle (décembre 1923).

(37) La Science de saint Thomas obtenue par la prière. — « C'est par le mérite de son oraison qu'il obtint de Dieu ce qu'il écrivit, ce qu'il enseigna, ce qu'il dicta. On le tient de la bouche de son compagnon, qui, de tout

cations avec tant de bonté qu'il lui envoyait parfois les princes des Apôtres pour l'instruire (38). Il n'est donc pas étonnant que, vers la fin de sa vie, il soit arrivé à un tel degré de

ce qu'il avait vu en lui, garda le secret tant que vécut son maître, mais après la mort du saint, revenu à Naples..., dit à ses élèves, en versant d'abondantes larmes : « Frères, mon maître m'a empêché, tant qu'il vécut, de révéler les merveilles que j'avais vues en lui, entre autres que la science qui fut plus admirable en lui qu'en nul autre, ce n'est pas tant par son génie naturel que par l'oraison qu'il l'acquit, car chaque fois qu'il voulait étudier, lire ou prêcher, il priait avec larmes pour trouver les divins secrets de la vérité. Il sortait de l'oraison divinement instruit des problèmes dont il cherchait la solution. Un doute survenait-il au cours de l'étude, il se mettait en prière et le doute se trouvait miraculeusement levé... » (Tocco, apud *Boll.*, p. 668.)

(38) Les apôtres Pierre et Paul expliquent a saint Thomas un passage d'Isaïe. — « Il était parvenu, en commentant Isaïe, à un passage dont il ne trouvait pas même un sens littéral qui le satisfît. Après de longs jeûnes et oraisons, il obtînt que son doute fût divinement levé... Une nuit, son compagnon l'entendit parler avec quelqu'un sans saisir le sens de l'entretien. Le colloque fini, Thomas dit à Réginald. « Lève-toi, allume ta lampe, « prend le cahier où tu écris le commentaire d'Isaïe, et « prépare-toi...» Réginald écrivit longtemps, le saint Docteur dictant avec la même facilité que s'il avait lu dans un livre. Quand il eut fini : « Va te reposer, mon fils, « dit-il. Il ne te reste que peu de temps. » Mais lui, avide de savoir le prodige que son maître lui cachait, tomba en larmes à ses pieds, et, à genoux, lui dit : « Je ne me relèverai pas avant que vous ne m'ayez dit avec

contemplation que tout ce qu'il avait écrit lui paraissait, disait-il, bien léger, comme *de la paille* (39), et qu'il déclarait ne plus rien pouvoir dicter, tant il tournait déjà son regard vers

« qui si longtemps vous avez conversé cette nuit. » Et il le suppliait par le nom du Seigneur... Longtemps Thomas résista. « Mon fils, tu n'as pas besoin de savoir « cela. » Mais Réginald le pressait et l'adjurait davantage... Alors, fondant en larmes, le saint Docteur lui dit: « Tu as vu, tous ces jours, dans quelle affliction j'étais « à propos de ce texte que je viens d'exposer, avec quelles « larmes, j'en ai demandé à Dieu l'intelligence. Cette « nuit, Dieu a eu pitié de moi. Il m'a envoyé les bien- « heureux Pierre et Paul, par qui je l'avais supplié. Ils « m'ont tout appris... » (Tocco, *ibid.*) La familiarité de ce grand spéculatif avec le ciel est semblable à celle des plus grands extatiques : Non seulement les princes des apôtres viennent l'instruire, mais leur Reine, la sainte Vierge, et le Christ lui-même daignent le rassurer sur sa doctrine.

(39) Pourquoi saint Thomas cessa d'écrire. — C'est après une extase qu'il eut chez sa sœur (extase qui effraya celle-ci, et qui étonna, par sa durée et son caractère spécial, Réginald lui-même, habitué pourtant aux ravissements de son maître) que saint Thomas cessa d'écrire et de dicter. « J'ai fini d'écrire, dit-il à son compagnon, *venit finis scripturae meae.* De telles choses m'ont été révélées que tout ce que j'ai écrit me semble maintenant bien peu et j'espère du Seigneur qu'il mettra fin bientôt à ma vie, comme à mon enseignement. » (Tocco, p. 672.)

Et voici, à ce sujet, la déposition de Barthélemy de Capoue :

« Comme Frère Réginald voyait que le Frère Thomas

la seule éternité et ne demandait plus rien que la vue de Dieu. C'est bien, en effet, selon Thomas, le fruit qu'il faut surtout retirer des études sacrées : un grand amour de Dieu et un grand désir des choses éternelles.

avait cessé d'écrire, il lui dit : « Père, comment avez-« vous abandonné une œuvre si grande que vous avez « commencée pour la louange de Dieu et la lumière du « monde ?... » Et le Frère Thomas lui répondit : « Je ne « puis, Réginald, car tout ce que j'ai écrit me semble « *de la paille.* » Et comme Réginald lui demandait la raison de ce mépris de ses œuvres, Thomas lui dit en l'adjurant de n'en parler à personne tant qu'il serait vivant : « Tout ce que j'ai écrit me semble de la paille « en comparaison de ce que j'ai vu et de ce qui m'a été « révélé. » (*Actes du procès de canonisation*, ch. IX ; *Bollandistes*, mars, t. I, p. 711.)

Qu'est-ce donc que saint Thomas avait « vu » ? Qu'est-ce qui lui avait été « révélé » ? Faut-il penser qu'il reçut passagèrement la vision de l'essence divine comme, d'après lui, Moïse et saint Paul ? Son rôle dans l'Eglise est tel que les arguments donnés par lui pour établir que Moïse et saint Paul ont vu Dieu par essence, semblent, jusqu'à un certain point, lui convenir à lui-même. Nous n'oserons pourtant pas affirmer que le saint Docteur ait été élevé jusqu'à cette faveur absolument exceptionnelle, mais nul doute qu'il ne fût alors dans l'union transformante et que son oraison contemplative ne fût de la plus haute sorte ? Or, plus la contemplation infuse est sublime, plus les doctrines spéculatives, l'explication humaine des vérités divines paraissent pauvres et misérables. Il n'est donc pas étonnant que les lumières dont Dieu favorisa saint Thomas l'aient fait juger ainsi de son œuvre théologique. Ce n'était pas

3. — CARACTÈRE ET PORTÉE UNIVERSELS DE L'ŒUVRE

Mais saint Thomas, en nous enseignant par l'exemple comment nous devons nous comporter dans les diverses études, nous laisse aussi

d'ailleurs en méconnaître la valeur ; saint Thomas n'oubliait pas que le Christ en personne l'avait approuvée. Mais elle était de la paille en effet comparée au froment substantiel dont Dieu le nourrissait, au dessus et au delà de tout « discours » et raisonnement théologique. Il n'y a rien non plus dans cette parole de saint Thomas dont puisse s'autoriser la légende d'après laquelle le saint Docteur aurait permis et même expressément demandé qu'on brûlât la *Somme*. Si c'était de la paille, cette paille n'était pas pour le feu.

Cette contemplation sublime qui réduisit saint Thomas à l'impuissance d'achever son œuvre, fut la cause profonde de sa mort : Le P. Petitot a bien montré comment s'est vérifié pour le Docteur angélique l'enseignement de saint Jean de la Croix sur la mort des saints : « La mort des âmes arrivées à l'état (d'union), bien qu'en tout semblable à celle des autres au point de vue naturel, en diffère pourtant beaucoup par la cause et le mode. Les autres mourront de maladie ou de vieillesse. Celles-ci succomberont aussi à quelque maladie ou à l'âge, mais ce qui arrachera l'âme au corps ce sera uniquement un élan, une aspiration d'amour beaucoup plus ardente que celle des élans antérieurs et qui cette fois aura la puissance et l'*énergie* nécessaire pour rompre la toile et emporter le joyau de l'âme. » (Cf. *La mort de saint Thomas*, dans *Vie Spirituelle*. Juin 1924. 312 à 326.)

des principes fermes et stables pour toutes les sciences.

A. — *La Philosophie* (40).

a) Nature et division.

Et tout d'abord, qui mieux que lui a expliqué la nature et le caractère de la philosophie, sa division et sa valeur? Voyez avec quelle profondeur de pensée il montre l'harmonie et l'accord des diverses parties qui composent cette science comme les membres d'un corps : « Le propre du sage, dit-il, est d'ordonner. La raison en est que la sagesse est surtout la perfection de l'intelligence, dont le propre est de connaître l'ordre : car, si les facultés sensitives connaissent

(40) Assistance divine et philosophie. — Que saint Thomas ait eu des charismes extraordinaires, qu'il ait reçu de la libéralité divine le *sermo sapientiae* que Pie XI louait tout à l'heure en lui, cela ne nuit aucunement au caractère strictement rationnel de sa philosophie. La révélation de vérités en elles-mêmes accessibles à la raison humaine, même sans la grâce, ne change rien à leur caractère de vérités naturelles. De même, qu'un philosophe soit particulièrement assisté de Dieu pour l'élaboration de sa philosophie, il n'en résulte pas que sa philosophie change de nature. Il a un surcroît de lumière extrêmement précieux, une « *confortatio* » que la fragilité naturelle de la raison rend moralement nécessaire pour éviter *toutes* les erreurs, mais les actes qu'accomplit son intelligence ainsi fortifiée n'en sont pas

certaines choses en elles-mêmes, il n'est que de l'intellect et de la raison de connaître l'ordre de l'une à l'autre. Et selon les ordres divers que considère la raison, les sciences se diversifient. L'ordre que la considération de la raison produit dans son acte propre appartient à la philosophie rationnelle (ou *Logique*) qui doit considérer l'ordre des parties du discours et l'ordre des principes entre eux et avec leurs conclusions. A la philosophie naturelle (ou *Physique*) il appartient d'étudier, non l'ordre de ce que fait la raison, mais de ce qu'elle considère : et ainsi nous comprenons aussi la *Métaphysique* dans la Philosophie naturelle. Quant à l'ordre des actes volontaires, il relève de la philosophie morale, qui se divise en trois parties ; la première considère les actions de l'individu par

moins des actes discursifs essentiellement naturels, portant sur des vérités et des raisons d'ordre naturel. Une philosophie pourrait être, par miracle, toute infuse et n'en serait pas moins une philosophie. De même la science théologique pourrait être surnaturellement donnée d'un seul coup, au lieu d'être péniblement acquise, sans être pour autant la sagesse, don de l'Esprit-Saint. (Cf. *supra*, note 12.) Ainsi, un homme mort, miraculeusement ressuscité, ne cesse pas d'avoir une vie naturelle. — Il n'est peut-être pas inutile de noter cela. Certains pourraient penser à tort que la prière du philosophe et l'assistance divine obtenue par cette prière font perdre à la philosophie son caractère de science rationnelle. Il n'en est rien, c'est évident.

rapport à sa fin : on l'appelle *Monastique* ; la seconde étudie les opérations du groupe familial : on l'appelle *Economique* ; la troisième s'occupe des opérations de l'ensemble des citoyens : on l'appelle *Politique* (41). » Thomas a soigneusement approfondi toutes ces parties de la Philosophie, selon la méthode propre à chacune : et, parti des êtres les plus proches de notre raison, il s'est élevé graduellement à de plus élevés, pour s'arrêter enfin au « suprême sommet de tous les êtres (42). »

(41) Division de la philosophie. — Ce texte est admirablement choisi pour faire saisir la manière de saint Thomas. C'est ainsi qu'après avoir nettement déterminé la nature d'une chose, il tire, comme des entrailles mêmes de la nature définie, ses divisions. *Divisio sumitur e natura rei dividendae.* Saint Thomas vise ainsi toujours à donner des définitions et des divisions essentielles. On remarquera toutefois que, sauf pour la morale, dont les subdivisions sont indiquées, cette division de la philosophie reste très générale, puisque le même membre, sous le nom de philosophie naturelle, comprend la philosophie naturelle proprement dite avec ses diverses parties et la métaphysique, qui se divise elle-même en métaphysique générale (critique et ontologie) et métaphysique spéciale (sciences des substances spirituelles et de Dieu). Pour distinguer en ses parties la philosophie naturelle ainsi entendue au sens large, il faut considérer les divers degrés d'intelligibilité des êtres, c'est-à-dire les degrés d'abstraction. (Cf. saint Thomas, *in I Phys.*, lect. 1; in VI *Metaphys.* cap. 1, lect. 1.)

(42) *C. Gentes*, II, c. 56, et IV, c. 1. — Méthode de la

b) La métaphysique thomiste (critique, ontologie, théodicée).

Ce que saint Thomas nous enseigne de la puissance et de la valeur de l'esprit humain est

PHILOSOPHIE. — Le pape note ici la rigueur de la méthode philosophique thomiste. Saint Thomas en effet a distingué avec soin l'ordre de l'être et l'ordre du connaître, l'ordre du vrai quant à soi (*quoad se*) et l'ordre du vrai quant à nous (*quoad nos*). Dieu connaît les choses dans l'ordre où elles sont, car c'est lui qui fait cet ordre par sa science même : *scientia Dei est causa rerum in quantum habet voluntatem conjunctam.* Nous les connaissons, *de science naturelle*, dans l'ordre inverse. Nous connaissons d'abord les choses sensibles et nous ne nous élevons que par degrés à l'ordre purement intelligible. (Aussi, la métaphysique ne doit-elle être étudiée qu'après la physique.) La théologie étant comme une impression de la science divine elle-même, puisqu'elle dépend de la foi qui nous instruit du mystère de la vie divine, le théologien comme tel connaît les choses dans l'ordre réel. Il est vrai que, même dans le domaine purement philosophique, parvenu au terme de la découverte, au sommet de la *via inventionis*, analytique ou ascendante, le philosophe peut se retourner, non seulement pour contempler le chemin parcouru, mais pour rattacher à l'être connu en dernier lieu tous les êtres par lesquels il s'est élevé jusqu'à lui et contempler les choses et les vérités, dans leur ordre de dépendance par rapport à leur principe réel, l'être premier et souverain. C'est la *via judicii*, l'ordre synthétique et descendant.

Saint Thomas dit tout cela avec une précision parfaite: « Illa quae sunt magis nota secundum naturam sunt minus nota secundum nos, et quia iste est ordo addiscendi, ut veniatur a nobis notis ad ignota nobis, inde

indiscutable : « Notre intelligence connaît naturellement l'être et ce qui appartient de soi à l'être en tant que tel : sur cette notion est basée la perception des premiers principes (43). »

est quod oportet devenire ex notioribus nobis ad notiora naturae. Notandum autem est quod idem dicit nota esse naturae et nota simpliciter. Simpliciter autem notiora sunt quae plus habent de entitate, quia unumquodque cognoscibile est in quantum est ens. Magis autem entia sunt quae sunt magis in actu. Unde ista maxime sunt cognoscibilia naturae. Nobis autem e converso accidit eo quod nos procedimus intelligendo de potentia in actum et principium cognitionis nostrae est a sensibilibus quae sunt materialia et intelligibilia in potentia. (In I *Physic.*, lect. I, n° 7. Cf. etiam Ia IIae, q. 57, a. 2.)

« Ad cognitionem eorum quae de Deo ratio investigare potest multa praecognoscere oportet, cum fere totius philosophiae consideratio ad Dei cognitionem ordinetur ; propter quod mètaphysica quae circa divina versatur, inter philosophiae partes ultima remanet addiscenda. » (*C. Gentes.*, I, c. 4.)

« Secundum viam inventionis per res temporales in cognitionem devenimus aeternorum. In via vero judicii per aeterna jam cognita de temporalibus judicamus. » (I. P., q. 79, a 9.)

(43) *C. Gentes*, II, c. 83. — L'Être, objet formel de l'intelligence. La Métaphysique thomiste. — Voici le passage d'où est extrait le texte cité : « La nature étant toujours ordonnée à quelque chose d'*un*, *une* puissance n'a, *par nature*, qu'*un* seul objet : ainsi la vue est faite pour percevoir la couleur, l'ouïe, le son. L'intelligence étant une puissance *une*, son objet naturel, celui dont elle a, de soi et naturellement, connaissance sera donc

Cette doctrine déracine complètement les erreurs et les opinions des modernes qui pré-

un. Mais il faut que ce soit celui sous lequel sont comprises toutes les choses connues par l'intelligence, comme sous la couleur sont comprises toutes les couleurs, qui sont par elles-mêmes, *per se*, visibles. Cela n'est pas autre chose que l'*être* (seul l'être renferme en soi tout ce que connaît l'intelligence). L'intelligence connaît donc naturellement (est faite pour connaître) l'être et tout ce qui de soi appartient à l'être en tant qu'être (propriétés universelles de l'être, se rencontrant partout où se trouve l'être, les *transcendantaux*). C'est sur cette connaissance qu'est fondée la possession des principes premiers, comme celui de contradiction, *ut non esse simul affirmare et negare*, et les autres semblables. Notre intelligence ne connaît *par nature* que ces principes ; elle connaît les conclusions par eux : comme, par la couleur, la vue connaît les sensibles communs (ceux qui ne sont pas l'objet propre et premier d'un sens déterminé) et les sensibles par accident (qui, n'étant d'aucune façon sensibles en eux-mêmes, mais seulement intelligibles, se présentent à l'intelligence aussitôt que le sens perçoit l'objet sensible qui leur est uni, *statim ad occursum rei sensatae*).

Ce court paragraphe de l'encyclique consacré à la métaphysique formule la thèse fondamentale de la critique et de l'ontologie thomiste, tant il est vrai que la critique appartient à la métaphysique et non à la logique ou à la psychologie. C'est parce que l'objet de l'intelligence est l'*être* et non pas les modifications du sujet connaissant que tout idéalisme (depuis l'idéalisme cartésien jusqu'à l'idéalisme transcendantal de Kant et aux formes diverses de l'idéalisme panthéistique) est radicalement faux. C'est parce que saint Thomas a compris que l'objet formel de l'intelligence est l'être et

tendent que, dans l'intellection, ce n'est pas l'être lui-même qui est perçu, mais la modification même de celui qui pense : l'*Agnosticisme*,

que nos idées sont des *signes formels*, c'est-à-dire non l'objet premier (premièrement connu), mais un pur moyen objectif de connaissance (*medium in quo*), qu'il peut guérir l'intelligence humaine, malade de s'être absorbée et de tourner en vain depuis plusieurs siècles, dans le problème de la connaissance après l'avoir rendu insoluble en en faussant les données.

Les trois principales manifestations du mal moderne de l'esprit *agnosticisme, naturalisme, individualisme*, ont leur racine commune dans l'idéalisme qui a fait perdre à l'intelligence son objet et a lancé par suite les philosophes à la recherche de l'introuvable ; seul le retour à la métaphysique sainement réaliste de saint Thomas peut sauver l'intelligence et lui permettre d'éliminer en se nourrissant de l'être, son objet, le triple mal dont elle se meurt. (Cf. J. MARITAIN, *Saint Thomas apôtre des temps modernes*. Editions de la Revue des Jeunes, 1924, et apud *Acta Hebdomadae thomisticae*.)

Cette doctrine thomiste de l'être, objet formel de l'intelligence, est un principe absolument fondamental. Si on l'abandonne, tout croule. La philosophie n'est plus possible. La métaphysique suppose la valeur ontologique des premiers principes. Les premiers principes se réduisent indirectement au principe de contradiction. On ne peut les en déduire, mais on doit le nier si on les nie ; le principe de contradiction est immédiatement fondé sur la notion d'être. (Cf. P. GARRIGOU-LAGRANGE, *Le sens commun, la philosophie de l'être et les formules dogmatiques*, ainsi que *Dieu, son existence et sa nature*, ch. II, sect. 3.)

Si saint Thomas échappe à l'agnosticisme, c'est parce qu'il a parfaitement compris le caractère analogique de

réprouvé avec tant de force par l'Encyclique *Pascendi*, est la suite de ces erreurs.

la notion d'être, dont Pie XI ne fait pas explicitement mention, mais qui est affirmée dans la quatrième des vingt-quatre propositions où la Congrégation des études a condensé les « *pronuntiata majora* » de saint Thomas. Les principales formes du panthéisme et de l'agnosticisme moderne : panthéisme ontologiste ou ontologisme panthéistique de Spinoza, agnosticisme empiriste de D. Hume, S. Mill et des positivistes français, agnosticisme idéaliste de Kant et de ses disciples, conduisant au panthéisme évolutionniste de Fichte et de Hegel, pour revenir, avec Bergson, à une forme empirique, toutes ces erreurs viennent d'une fausse notion de l'être. On le conçoit comme doué d'une unité absolue (*univocation : réalisme exagéré*), ou dépourvu de toute unité, même relative (*équivocité : nominalisme*). Ces deux fausses conceptions conduisent nécessairement, chacune par son chemin, à la confusion entre Dieu et le monde, à la négation de leur radicale distinction : la première tendance conduit à absorber le monde en Dieu, à nier le monde, la seconde à absorber Dieu dans le monde, et donc à nier Dieu, car Dieu n'est et n'est Dieu, que s'il est *absolument* distinct du monde. Seul le thomisme, en reconnaissant à la notion d'être une *unité relative avec une diversité absolue* (ANALOGIE : *ea sunt analoga quae sunt* SIMPLICITER *diversa et* SECUNDUM QUID EADEM), permet, par l'usage des premiers principes, ayant, comme l'être, sur lequel ils se fondent, une valeur analogique et transcendante, de conclure, avec une certitude rationnelle absolue, à l'existence de Dieu, distinct du monde. Si les notions premières : être, unité, vérité, bonté, intelligence et volonté, essentiellement relatives à l'être comme vrai ou comme bien, sont analogues et non équivoques, cela suffit pour affirmer que

Les arguments par lesquels Thomas prouve que Dieu, et Dieu seul, est l'*Etre même subsis-*

toutes ces perfections dont le concept n'implique essentiellement aucune limite et qui sont dès lors susceptibles de se réaliser à l'état pur (perfectiones *simpliciter simplices*) sont en Dieu de façon *formelle* et *éminente, formaliter eminenter.* Sans doute ce mode suréminent ne peut pas être positivement connu dans ce qui le constitue en propre. Nous pouvons seulement dire qu'il est au-dessus de tout mode créé et qu'il n'en a aucune des imperfections, mais cette connaissance, si imparfaite qu'elle soit, de l'être parfait, est néanmoins la plus haute perfection de l'intelligence humaine, dans son exercice naturel. C'est, *a posteriori*, une sérieuse confirmation de la valeur de cette notion thomiste de l'analogie que de permettre d'échapper à tant d'erreurs : au panthéisme ontologique, avec sa gageure d'une intuition naturelle immédiate de l'essence divine, à l'empirisme, au positivisme, à l'idéalisme kantien, hégélien ou bergsonien, à l'agnosticisme moderniste, dont l'encyclique *Pascendi* a dénoncé les ravages en théologie. Nous le voyons donc déjà sur ce point, Léon XIII avait raison de dire que saint Thomas a fourni pour mettre en déroute toutes les erreurs sans cesse renaissantes, des armes absolument invincibles, et Pie X, citant Pie V, d'affirmer que par lui, « beaucoup d'hérésies ont été confondues, anéanties », et que « l'univers est délivré chaque jour d'erreurs porteuses de peste ». C'est une autre garantie extérieure de sa vérité que cette doctrine de l'analogie rende compte parfaitement de la ressemblance qui existe entre Dieu et la créature, et de la dissemblance plus grande encore qui les sépare : « Inter creatorem et creaturam non potest tanta similitudo notari quin inter eos major sit dissimilitudo notanda ». (IV[e] Conc. de Latran. Denz., 432, cité par Pie X, M. P,

tant (44) sont, aujourd'hui comme au Moyen-Age les preuves les meilleures, et ils confirment

Doctoris Angelici. Cf. GARRIGOU-LAGRANGE, *La première donnée de l'intelligence*, dans *Mélanges Thomistes*, pp. 199-219. — RAMIREZ, *de Analogia*.)

(44) L'ANALOGIE DE L'ÊTRE, LA DÉMONSTRATION DE L'EXISTENCE DE DIEU, ET LA DISTINCTION DE DIEU ET DU MONDE. — Parce qu'il entendait parfaitement l'analogie de la notion d'être, saint Thomas a su donner la raison propre de l'absolue distinction entre Dieu et le monde : à savoir l'identité parfaite en Dieu, et en Dieu seul, de l'essence et de l'existence (*in absoluta ipsius esse ratione unus subsistit Deus*), et leur distinction réelle dans les créatures (*caetera cuncta quae ipsum esse participant, naturam habent qua esse coarctatur, ac tanquam distinctis realiter principiis essentia et esse constant*). (Troisième des vingt-quatre propositions.) Dire que Dieu, et lui seul, est l'*Ispum esse subsistens* n'a pas et ne peut avoir d'autre sens. C'est là la vérité fondamentale ou plutôt la vérité clef de voûte de toute la philosophie chrétienne. C'est le sommet de la *via inventionis*, le principe de la *via judicii*. (Cf. GARRIGOU-LAGRANGE, *Dieu...*, pp. 568-590, et DEL PRADO, *De veritate fundamentali philosophiae christianae*, surtout lib. II, c. IX.)

Certains auteurs catholiques doutent de la valeur de l'une ou l'autre des preuves thomistes de l'existence de Dieu. Tel d'entre eux considère par exemple la première comme inefficace parce que le principe : *Quidquid movetur ab alio movetur* lui paraît insuffisamment démontré. Il ne saisit pas, dans la *notion* d'être, l'évidence métaphysique absolument rigoureuse de ce principe. On remarquera que Pie XI ne distingue pas entre les cinq voies fameuses. Sa proposition sur l'excellence de ces arguments est universelle et sans restriction.

nettement le dogme de l'Eglise solennellement proclamé au Concile du Vatican et que Pie X interprète magnifiquement ainsi : « Il est possible sous la lumière naturelle de la raison, par le moyen des créatures, c'est-à-dire, par les œuvres visibles de la création, de connaître avec certitude, comme une cause par son effet, Dieu, principe et fin de tous les êtres et aussi de démontrer son existence (45) ». Bien que, très souvent, la métaphysique de saint Thomas ait eu à subir les critiques acerbes de juges injustes, pourtant, comme l'or, que nul acide ne dissout, elle conserve toujours intactes sa splendeur et sa force ; c'est donc avec raison que ce même Pontife, Notre prédécesseur, disait : « S'écarter de l'Aquinate, surtout en méta-

(45) Motu proprio *Sacrorum Antistitum*, du 1er septembre 1910. — DÉMONSTRABILITÉ DE L'EXISTENCE DE DIEU. — Le concile du Vatican n'emploie pas le verbe *démontrer*, mais parle de connaître avec certitude : « Ecclesia tenet et docet, Deum naturali humanae rationis lumine e rebus creatis *certo cognosci* posse. » (DENZ., 1785.) Le magistère ordinaire précise et explique ainsi le sens nullement douteux d'ailleurs de la définition solennelle : *Certo cognosci, adeoque demonstrari...* On ne connaît avec cette certitude une vérité qui n'est pas « *per se nota* », immédiatement évidente par elle-même, que si elle est, en rigueur de termes, démontrée c'est-à-dire rendue évidente par une autre, *per aliud nota.* (Sur l'enseignement de l'Eglise touchant la démonstrabilité de l'existence de Dieu, cf. GARRIGOU-LAGRANGE : *Dieu, son existence,..*, ch. 1.)

physique, ne va pas sans un grand dommage (46). »

B. — *La Théologie.*

Assurément, la philosophie est la plus noble des sciences humaines, mais, dans l'ordre établi par la divine Providence, elle ne doit pas être appelée la plus excellente de toutes, car elle n'atteint pas l'universalité de tous les êtres. Aussi au début de la *Somme contre les Gentils* et de la *Somme théologique*, le saint Docteur décrit un autre ordre de choses, supérieur à la nature, dépassant l'emprise de la raison et que l'homme n'eût jamais soupçonné, si la divine bonté ne le lui avait révélé. C'est la région où domine la foi : et la science de la foi s'appelle la Théologie (47).

(46) Encyclique *Pascendi*, 8 septembre 1907. Ces paroles, Pie X a pris soin de les répéter dans ses deux *Motu proprio : Sacrorum antistitum* du 1er décembre 1910, et *Doctoris Angelici*, du 29 juin 1914. Huit jours après, le 6 juillet, il les redisait encore en les complétant : *Aquinatem deserere in re philosophica praesertim et theologica, uti jam diximus non sine magno detrimento esse potest.* Il ajoutait : *Ipsum sequi tutissima est via ad profundam divinarum rerum cognitionem.* (Lettre accordant au Collège Saint-Anselme, *in Urbe*, le droit de conférer les grades académiques, *Acta Apost. Sed.* 1914, p. 335.)

(47) LA THÉOLOGIE, OU SACRA DOCTRINA D'APRÈS LE CONTRA

Cette science sera d'autant plus parfaite chez un homme qu'il connaîtra plus profondément les

GENTES ET LA SOMME THÉOLOGIQUE. — S'il n'existait que l'ordre des vérités accessibles à la raison, sous la lumière des principes premiers naturellement perçus dans l'être, la philosophie serait, absolument parlant, la science suprême, car elle traite de *tous* les êtres naturellement connaissables sous les raisons les plus universelles. Mais, s'il existe un ordre de vérités inaccessibles à la raison humaine à moins d'une révélation et que cette révélation ait lieu, les vérités ainsi connues, non par évidence immédiate ni par démonstration rationnelle directe ou indirecte, mais par la foi au Révélateur, pourront servir de principes à une science plus haute qui sera absolument universelle et suprême. Comme la raison, à partir des principes premiers, construit la philosophie, science suprême de l'ordre naturel, ainsi, à partir des vérités révélées, elle peut, utilisant les vérités naturellement connues que la révélation ne saurait contredire, construire une science nouvelle, humano-divine, la science de la foi, la science du *Dieu révélateur* et des *choses révélées* par *Dieu*. Cette science, ainsi dérivée dans l'homme de la science de Dieu et des bienheureux, méritera purement et simplement le nom de *théologie*.

De cette théologie ou doctrine sacrée, le Pape le rappelle opportunément, saint Thomas a expliqué la nécessité, la nature, l'objet, la valeur, dans les premiers chapitres de la *Somme contre les Gentils* et dans la première question de la *Somme théologique*.

« Le Sage, dit-il au début du *contra Gentes*, doit méditer la vérité et combattre l'erreur : Je me propose donc, confiant dans la divine bonté, d'asssumer la tâche du sage, bien qu'elle dépasse mes forces, de mettre en évidence la vérité que professe la foi catholique et d'éliminer les erreurs contraires à cette vérité. Je ne les

documents de foi et qu'il aura en même temps une faculté de philosopher plus puissante et

réfuterai pas une à une (on ne les connaît pas toutes et, certains adversaires n'admettant l'autorité d'aucune écriture, on ne peut avoir recours contre eux qu'à la raison naturelle à laquelle tous sont tenus de se soumettre mais qui est défaillante dans les choses divines), mais, en approfondissant la vérité, j'indiquerai quelles erreurs elle exclut et comment les vérités qui se démontrent sont d'accord avec la foi chrétienne. Il y a en effet des vérités sur Dieu qui dépassent absolument la puissance de la raison humaine, par exemple que Dieu est trine et un ; d'autres que la raison naturelle peut connaître, comme l'unité divine, et que les philosophes ont rigoureusement démontrées par les seules lumières de la raison. Il n'est pas inutile mais extrêmement convenable que même ces vérités accessibles à la raison soient révélées par Dieu, pour que *tous*, *facilement* et *sans erreur*, puissent les connaître. Pour ce qui est des vérités dépassant absolument la raison, la révélation surnaturelle en est absolument nécessaire, puisque, au témoignage même de cette révélation et comme il sera prouvé dans la suite, les hommes sont appelés par la divine providence à un bien plus haut que celui dont l'humaine fragilité peut faire ici-bas l'expérience. Croire à ces vérités n'est pas légèreté. On n'adhère pas sans raison à ce qui dépasse la raison (cf. n. 54, 55), mais qui, venant par révélation du même Dieu infaillible et véridique qui nous donne la connaissance naturelle des premiers principes, ne saurait contredire la raison. D'où il suit que tous les arguments présentés contre la foi ne procèdent pas correctement à partir des premiers principes, n'ont aucune valeur démonstrative et sont seulement des raisons probables ou sophistiques laissant lieu à réfutation. Les choses sensibles par où

mieux développée. Or, la Théologie a été portée aux plus hauts sommets par l'Aquinate, cela ne fait aucun doute : il a possédé sur tous

commence notre connaissance ne contiennent de Dieu qu'un vestige, *aliquale vestigium divinae imitationis*, si imparfait qu'il est absolument insuffisant pour rendre claire à nos yeux l'essence divine elle-même. Aussi, pour connaître la vérité de la foi qui n'est parfaitement connue qu'à ceux qui voient l'essence divine, la raison ne peut que recueillir des *vraisemblances* qui ne suffisent pas comme démonstration..... Il est cependant utile que l'esprit humain s'exerce sur ces raisons, pourvu qu'il évite la présomption, *quia de rebus altissimis etiam parva et debili consideratione aliquid posse inspicere jucundissimum est*, ce que saint Hilaire exprime magnifiquement... Il faudra donc : 1° mettre en évidence (démontrer) les vérités que la foi professe mais qui sont du domaine de la raison, par des arguments démonstratifs et des raisons probables ; 2° *déclarer* les vérités de foi (mystères inaccessibles à la raison seule) en résolvant les difficultés des adversaires et en les établissant par des raisons probables (*ad fidelium quidem exercitium et solatium non autem ad adversarios convincendos : quia ipsa rationum insufficientia eos magis in suo errore confirmaret*) et par les *preuves* d'autorité (*C. Gentes*, l. I, ch. 1 à IX.) ».

Ce résumé suffit à indiquer la belle confiance de saint Thomas dans la valeur de la raison pour toutes les vérités qui ne dépassent pas le domaine naturel, et le sens profondément humble qu'il a de ses limites en ce qui concerne les vérités surnaturelles qui la dépassent absolument et qu'elle ne saurait démontrer *apodictiquement*, par des preuves purement rationnelles, même après en avoir reçu la révélation. Le « rationalisme »

les points une parfaite connaissance des réalités divines et la puissance de son intelligence le rendait merveilleusement apte à philoso-

de saint Thomas est aux antipodes du rationalisme moderne et même du semi-rationalisme condamné par l'Eglise.

Il expose à nouveau ces choses en les complétant, au seuil de la *Somme théologique* :

« Outre les sciences philosophiques, la doctrine sacrée (sans préciser s'il s'agit de la *foi* ou de la théologie comme science) est nécessaire, parce que l'homme est ordonné à une fin dépassant la raison et vers laquelle il ne saurait tendre sans la connaître, et parce que même les vérités naturelles, sans révélation, resteraient inconnues du grand nombre, et ne seraient atteintes du petit qu'avec de grandes difficultés, et non sans de graves erreurs. (Cf. *C. Gentes*, c. IV.) Science dont les principes sont connus non à la lumière de la raison naturelle, mais par la foi, la théologie est UNE, car si elle étudie tout, et a ainsi un objet matériel infiniment varié, c'est « comme connues à la lumière de la révélation divine » qu'elle considère toutes choses. Elle est à la fois PRATIQUE et SPÉCULATIVE, comme la science de Dieu qui connaît soi-même et ses œuvres par une même science ; SUPÉRIEURE : A TOUTE SCIENCE SPÉCULATIVE, 1° en raison de sa *certitude* qui se réduit non à la lumière naturelle, mais à la science de Dieu, et parce qu'elle a pour *objet* les mystères surnaturels dépassant la raison ; 2° A TOUTE SCIENCE PRATIQUE, car elle a pour fin la *béatitude*, à quoi la fin de toutes les autres sciences pratiques est ordonnée; elle mérite par excellence le nom de SAGESSE, car elle traite, *determinat propriissime*, de Dieu, *cause suprême*, non seulement en tant que connaissable par les créatures à la façon des philosophes,

pher (48). Aussi, plus encore que par son enseignement philosophique, c'est par ses études

mais quant à ce qu'il est seul à connaître par lui-même et que les autres ne peuvent connaître que s'il le leur révèle. Dieu est son SUJET (le sujet d'une science étant comme l'objet (formel) d'une puissance, l'angle sous lequel tout se rapporte à la puissance en question). C'est au *sujet* de Dieu, et *sub ratione Dei*, qu'elle conclut toujours, soit qu'elle *étudie Dieu* en lui-même, soit qu'elle traite *des autres choses* parce qu'elles ont rapport à Dieu comme leur principe et leur fin... Science ARGUMENTATIVE, elle *démontre* vraiment ses conclusions et les résout aux principes de foi. Elle défend même ses principes indémontrables parce qu'elle est la science suprême et que la science suprême, ne pouvant confier à une science supérieure la défense de ses principes, doit s'en charger elle-même, si on les attaque. Ainsi, dans l'ordre de la connaissance purement naturelle, la métaphysique, science suprême, défend les premiers principes de la raison, non en les démontrant, mais en démontrant qu'il est absurde de les nier. De même la théologie ne démontre pas les principes de foi, mais prouve qu'il est déraisonnable de les nier. (Q. I, a. 1-8.)

Chacun de ces points est fortement démontré par saint Thomas. Les grands thomistes, en particulier Cajétan et Jean de saint Thomas les ont, à la suite du maître, traités à fond. Leur doctrine est bien résumée en particulier par le P. GARRIGOU-LAGRANGE, dans son *De revelatione*, cap. I, *de Sacra theologia.*

(48) SAINT THOMAS, THÉOLOGIEN PARFAIT. — C'est là une conséquence nécessaire de la nature de la théologie spéculative que le pape vient d'expliquer : Science *rationnelle (à mode humain)* des vérités *divinement révélées*, qui sont ses principes. il est clair qu'elle sera d'autant plus parfaitement possédée que, d'une part, on

connaîtra mieux et plus profondément les vérités de foi et que, d'autre part, on aura pour raisonner sur elles de meilleures aptitudes naturelles. La possession profonde des vérités de foi s'obtient *modo humano* par l'étude 1° des documents de foi proprement dits (documenta de fide) : Ecritures canoniques, définitions dogmatiques de l'Eglise qui en contiennent l'expression divinement inspirée ou garantie, et qu'on appelait au moyen âge *originalia ;* 2° des écrits des docteurs et des saints. La possession des vérités de foi est donnée *modo divino* par les dons du Saint-Esprit qui font pénétrer, par la contemplation mystique, au cœur même des mystères, en font juger avec une rectitude divine et mettraient le contemplatif, même dépourvu de science philosophique exégétique ou historique, en état, dit sainte Thérèse, « d'entrer en dispute avec tous les théologiens ».

Joignez à cette possession des enseignements et des mystères de la foi l'aptitude au « discours » rationnel, une connaissance profonde des vérités naturellement connaissables, une philosophie ou sagesse humaine parfaite, vous aurez le théologien parfait. Car c'est la philosophie, comme le remarque ailleurs Pie XI, qui fait de la théologie une discipline possédant la force d'une science vraiment digne de ce nom, capable de donner « *une explication aussi complète que le permet la raison humaine et une victorieuse défense de la vérité révélée par Dieu* ». C'est elle qui fournit « *cet heureux enchaînement sans brisure d'effets et de causes, cette ordonnance et cette disposition qui rappellent le déploiement des soldats en ordre de bataille, ces lumineuses définitions et distinctions, cette solidité d'arguments et ces discussions très subtiles, tout cet ensemble qui sépare la lumière des ténèbres et la vérité de l'erreur, qui dénonce et démasque les hérétiques en jetant bas le voile d'impostures et de supercheries dont ils se couvrent* ».

(Lettre *Officiorum omnium;* Pie XI cite lui-même Sixte V : *Triumphantis Jerusalem.*) Ce qui ne veut pas dire que la théologie ne soit qu'une simple application de la philosophie au donné révélé, comme l'entendit Descartes, ce qui entraînerait la *subalternation* de la théologie à la philosophie, et une série de conséquences destructrices de la théologie. (Cf. J. Maritain, *L'Esprit de Descartes,* dans *Les Lettres,* mars 1922, n°s 32 sqq.) La théologie, bien qu'elle soit une vertu intellectuelle formellement et intrinsèquement naturelle, est surnaturelle dans sa racine : la foi, qu'elle suppose nécessairement et sans laquelle elle est absolument impossible. « Dans la théologie, la raison éclairée par la foi est aussi fortifiée par elle, sinon quant à son mode de procéder, qui reste notre mode discursif naturel avec toutes ses imperfections, au moins quant à la certitude, à la pénétration, à la puissance de discrimination supérieure dont elle est redevable à l'élévation des principes surnaturellement crus en lesquels elle résout ses conclusions. La théologie ne dérive de la lumière des principes naturels... qu'en tant que ceux-ci « sont illustrés et per« fectionnés par la lumière de foi » (J. de Saint-Thomas). Elle use (de la philosophie) comme d'un instrument qu'elle se subordonne, en la jugeant à sa lumière et en assumant, parmi toutes les doctrines philosophiques celle qu'elle juge être entre ses mains et pour ses fins propres le meilleur instrument de vérité. » (Id., *Ibid.,* n° 31. Cf. Jean de Saint-Thomas, *Cursus Theol,* I, q. 1; disp. II, a. 6.)

Saint Thomas, s'étant appliqué à l'étude des réalités divines avec une philosophie parfaite, a pu constituer une théologie parfaite. Son génie et la grâce ont fait de lui le premier des théologiens, le « prince de l'enseignement ». Léon XIII avait écrit déjà : « La raison portée sur les ailes de Thomas ne semble presque pas pouvoir monter plus haut, ni la foi recevoir des plus solides con-

théologiques qu'il est devenu dans nos écoles le prince de l'enseignement (49). Car il n'y a aucune partie de la Théologie où il n'ait exercé avec un rare bonheur la fécondité incroyable de son génie.

a) Apologétique.

Tout d'abord, il a établi l'apologétique (50) sur ses bases propres et véritables, en marquant bien la limite entre ce qui appartient à

cours... », et ailleurs : « Saint Thomas laissant à la postérité la faculté de l'imiter, semble lui avoir enlevé le pouvoir de le surpasser. »

(49) « Prise dans son ensemble, sa doctrine n'est pas une philosophie, c'est une théologie qui utilise la philosophie comme servante. Saint Thomas ne s'intitule jamais philosophe : Les *philosophi* lui apparaissent gens du dehors : il est, lui, *Doctor catholicus*, *theologus*, fervent de la Sacra Doctrina. » (SERTILLANGES, dans *Mélanges thomistes*, p. 175.)

(50) APOLOGÉTIQUE ET THÉOLOGIE. — Des théologiens pensent que *l'apologétique* n'appartient pas absolument, *simpliciter*, à la théologie, mais qu'elle est une science à part, participant à la fois, et sous certains rapports seulement, *secundum quid*, de la philosophie et de la théologie. D'autres, au contraire, et il semble bien que ce soit la pensée de saint Thomas (c'est, dit le Père Gardeil, le point de vue du *Contra Gentes*), considèrent l'apologétique non comme science spécifiquement distincte, mais comme une simple fonction, *munus defensivum*, ou partie de la théologie ; aussi l'appellent-ils

la raison et ce qui est de la foi et en distinguant avec soin l'ordre naturel de l'ordre surnaturel (51).

généralement *théologie fondamentale*. L'apologétique est, en théologie, ce qu'est la critique en métaphysique. (Cf. GARRIGOU-LAGRANGE : *De Revelatione*, t. I, pp. 52-66, *Relationes apologeticae ad sacram theologiam*.)

L'encyclique paraît bien donner raison à ces derniers : « Il n'y a aucune partie de la théologie où il (saint Thomas) n'ait exercé avec un rare bonheur la fécondité incroyable de son génie. Tout d'abord, il a établi *l'apologétique*... » Comment parler ainsi si l'apologétique est autre chose qu'une *partie* ou une *fonction* de la théologie ?

(51) NATURE ET SURNATUREL. — L'un des plus grands mérites de saint Thomas, comme le remarquait Léon XIII (supra, note 32), est d'avoir distingué, avec plus de précision que personne avant lui, le domaine de la raison et celui de la foi, parce qu'il a mieux expliqué que personne la distinction entre l'ordre naturel dont la connaissance est accessible à la raison, et l'ordre surnaturel, que seule peut connaître la foi.

Ce n'est pas, évidemment, qu'il y ait en Dieu deux ordres de réalités et de vérités réellement distinctes, que Dieu auteur de l'ordre naturel soit réellement distinct de Dieu auteur de l'ordre surnaturel. C'est un seul et unique Dieu, une seule et même vérité subsistante. Mais le même Dieu souverainement simple, naturellement connaissable à la créature, pour autant que la création manifeste ses perfections (la conciliation et l'identification, dans l'unité absolue, des perfections qui lui sont analogiquement communes avec sa créature reste d'ailleurs nécessairement mystérieuse, mais c'est un *mystère naturel*, puisque l'intelligence créée

Aussi le saint Concile du Vatican, lorsqu'il montre la nécessité relative de la révélation pour connaître avec certitude les vérités de la religion que déjà l'on peut connaître naturelle-

en connaît l'*existence*), ce même Dieu est absolument inconnaissable dans l'intimité de sa vie divine. Les mystères de la déité ne peuvent même pas être soupçonnés. Connaître, je ne dis pas l'existence de cet ordre de mystères, mais tel ou tel mystère de cet ordre, la Trinité, par exemple (et, à plus forte raison, les connaître tous), serait-ce au seul point de vue de l'existence, est rigoureusement impossible à toute créature, sans une révélation qui l'élève à cet ordre de connaissance strictement propre à Dieu. Elévation et révélation qui sont tout à fait gratuites de la part de Dieu, et auxquelles nulle créature réelle ni même possible ne saurait revendiquer absolument aucun droit. Ainsi, Dieu, dans le mystère impénétrable de sa vie intime, constitue le *surnaturel incréé* et *substantiel ;* la participation de la créature à cette vie divine constitue le *surnaturel créé*. Le surnaturel créé est forcément d'ordre *accidentel*, puisqu'il suppose la nature et lui « survient ». On ne peut confondre les deux ordres qu'en les détruisant l'un ou l'autre, l'un et l'autre. Vie divine et participation par la créature de la vie divine sont *surnaturelles par essence* (*quoad substantiam*). On distingue en outre le surnaturel au point de vue de la cause extrinsèque : *efficiente* ou *finale* (*surnaturel quoad modum*). A cet ordre appartiennent les miracles. (Cf. Garrigou-Lagrange : *De Revelatione*, t. I, ch. vi, pp. 197-219, et t. II, ch. xix, pp. 35 sqq.)

De même que la notion thomiste de l'analogie de l'être permet seule, nous l'avons vu, d'échapper aux erreurs et à tout danger logique d'erreur en ce qui

concerne la distinction de Dieu et du monde, de même, elle seule permet d'expliquer et de résoudre les problèmes théologiques touchant l'ordre surnaturel, la possibilité et la nécessité absolue de sa révélation, si Dieu veut que sa créature en ait connaissance et s'il lui plaît de la destiner à partager sa vie.

C'est parce que la notion d'être est analogue, et parce que, dès lors, nous pouvons affirmer, en rigueur de termes, que Dieu seul est l'*ipsum esse subsistens*, qu'il nous est possible de comprendre que sa vie intime est incompréhensible à tout autre qu'à lui-même, que le mystère de la Déité est absolument impénétrable, et cela, non en vertu d'un décret de sa libre volonté qui rendrait son essence invisible à toute créature du monde actuel, mais par une essentielle nécessité. La distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel apparaît ainsi non comme contingente, mais comme absolument nécessaire. Tous les théologiens catholiques admettent la distinction des deux ordres, comme tous admettent la distinction radicale entre Dieu et le monde, mais certains, les mêmes qui entendent autrement que saint Thomas et son école, l'analogie de l'être et ses suites, pensent qu'il *ne serait pas impossible* que Dieu créât un être à qui la vision de l'essence divine fût connaturelle.

Cette opinion n'est pas condamnée, mais il est certain qu'elle ne donne pas un sens absolument plein à des formules comme celle-ci du concile du Vatican : « *Mysteria in Deo abscondita quae nisi revelata divinitus innotescere non possunt.* » Le théologien thomiste, assuré rationnellement de la valeur des doctrines métaphysiques qu'il utilise pour mieux entendre sa foi, se trouve confirmé dans ses certitudes par cette parfaite adaptation de sa théologie discursive au dogme défini, et est heureux de pouvoir entendre ainsi dans toute leur force les définitions de l'Eglise, comme les textes de l'Ecriture.

ment (52), et la nécessité absolue de la révélation divine pour la connaissance des mystères, se sert-il d'arguments empruntés à saint Thomas (53). Il veut que ce principe soit sacré pour

(52) Nécessité relative de la révélation des vérités naturelles. — *Divinae revelationi tribuendum quidem est, ut ea, quae in rebus divinis humanae rationi per se impervia non sunt, in praesenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possunt.* (*Denz.*, 1786.) C'est absolument ce que dit saint Thomas : *Veritas divinorum ad quam naturalis ratio pertingit convenienter hominibus credenda proponitur.* Si elles n'étaient pas révélées, explique-t-il : 1° peu d'hommes parviendraient à la connaissance de Dieu à cause des empêchements divers, insuffisance intellectuelle, nécessités familiales, paresse ; 2° ce petit nombre n'y parviendrait qu'après un très long temps, parce que la profondeur de ces vérités demande une longue étude et beaucoup de connaissances préalables, et que la jeunesse, en particulier, à cause des passions qui la tourmentent, est peu apte à ces recherches ; 3° en raison de la faiblesse de l'intelligence à juger et des interventions troublantes de l'imagination, bien des erreurs seraient commises dans cette recherche de la vérité. (Cf. *C. Gentes*, I, 4; et Ia p., q. 1, a. 1.)

(53) Nécessité de la révélation des vérités surnaturelles. — *Non hac tamen de causa* (pour la connaissance des vérités naturelles) *revelatio absolute necessaria dicenda est, sed quia Deus ex infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina, quae humanae mentis intelligentiam omnino superant.* (*Denz.*, 1786.) C'est en effet, comme nous l'avons brièvement indiqué (*supra*,

tous ceux qui entreprendront la défense de la doctrine chrétienne : « Ce n'est pas légèreté que de donner son assentiment aux choses de la foi, encore qu'elles dépassent la raison (54). » Il

note 51), l'argument essentiel et la raison formelle de l'absolue nécessité de la révélation que saint Thomas développe. (*C. Gentes,* I, 5, et Ia p., q. 1, a. I.) — Il donne ainsi le commentaire avant la lettre de la définition du concile. Et il faudrait dire la même chose de toute la constitution dogmatique *De fide*. Rien ne serait plus facile que de la commenter uniquement avec des textes empruntés aux deux *Sommes*. Rien ne mettrait mieux en lumière combien il est vrai de dire, avec Benoît XV et Pie XI, que l'Eglise a fait sienne la doctrine de saint Thomas. Elle l'a incorporée à ses définitions solennelles, parce qu'elle y trouve une expression parfaite de ce qu'elle croit. Ayant fourni à l'Eglise la formule des définitions, il en offre aux enfants de l'Eglise la meilleure explication.

(54) *C. Gentes*, I, 6. — Esquisse de l'apologétique thomiste. — Ce chapitre, que Pie XI nous invite à relire, est une puissante synthèse de l'apologétique catholique, une vue d'ensemble des motifs de crédibilité dont le Concile du Vatican dit qu'ils sont « des signes très certains de la révélation chrétienne. » (*Denz.*, 1790.) « La divine Sagesse, explique-t-il, ayant révélé ses secrets, montre sa présence, la vérité de son enseignement et de son inspiration par des arguments très adaptés, en confirmant ce qui dépasse la connaissance naturelle par des œuvres qui dépassent le pouvoir de toute nature (surnaturel absolu d'efficience) : guérison miraculeuse des maladies, résurrection des morts, miracles célestes, et, qui plus est, inspiration des intelligences humaines, puisque les hommes ignorants et simples, remplis des

montre en effet que, même si les vérités de foi sont mystérieuses et obscures, il y a pourtant des raisons claires et évidentes qui nous amènent à croire : « Car, dit-il, on ne croirait pas,

dons de l'Esprit-Saint, obtiennent instantanément une sagesse souveraine et un pouvoir merveilleux d'élocution. Ce que voyant, par la seule efficacité des preuves et non par la violence des armes ou la promesse des plaisirs, et, ce qui est plus admirable, au milieu même de la tyrannie des persécuteurs, une foule immense, non seulement de gens simples, mais d'hommes très savants, convola à la foi chrétienne, dans laquelle — et sont prêchées des choses dépassant toute intelligence, — et sont réprouvées les voluptés de la chair, — et où, tout ce qu'il y a au monde, on apprend à le mépriser. En sorte que l'assentiment des mortels à ces choses est le plus grand de tous les miracles ; c'est l'œuvre manifeste d'une inspiration divine que, méprisant toutes choses visibles, ils désirent les seules invisibles. Or, que cela ait eu lieu, non tout d'un coup ni par hasard, mais par une disposition divine, c'est absolument manifeste du fait que Dieu a promis qu'il le ferait par les oracles de nombreux prophètes dont les livres sont en vénération parmi nous, comme apportant témoignage à notre foi. »

« Cette admirable conversion du monde à la foi chrétienne est un jugement très certain des miracles passés (témoigne avec évidence de leur vérité historique), en sorte qu'ils n'ont pas besoin d'être renouvelés : puisqu'ils apparaissent évidemment dans leurs effets. Il serait, en effet, plus miraculeux que tous les miracles que, — à croire des choses si dures, — à faire des choses si difficiles, — à espérer des choses si hautes, — le monde eût été conduit sans signes miraculeux par des

si l'on ne voyait qu'il y a des choses qu'il faut croire (55) ». Et même ajouta-t-il, bien loin gens simples et des hommes du peuple. Cependant, même de nos jours, Dieu ne cesse pas, pour la confirmation de notre foi, d'accomplir das miracles par ses saints ». (Quelle densité et quelle plénitude de pensée! Or, c'est à chaque pas qu'on trouve dans les œuvres du saint Docteur des pages de ce genre!) Il montre ensuite, par l'exemple du Mahométisme, de l'invasion duquel il avait à défendre l'Occident, sur le terrain doctrinal, en luttant contre les erreurs de la philosophie arabe, que les religions fausses se sont établies par des procédés tout contraires et ne peuvent revendiquer en leur faveur aucun des motifs de crédibilité de la doctrine chrétienne.

(55) IIa IIae, q. I., a. 4, ad. 2. — Crédibilité et foi. — « On ne croirait pas si l'on ne voyait pas qu'il faut croire, soit en raison de l'évidence des miracles, soit pour un autre motif de ce genre ». N'étant pas immédiatement évidentes par elles-mêmes pour nous, ni démontrables comme les conclusions rationnelles, les vérités de foi ne sont susceptibles pour nous d'aucune évidence interne ou intrinsèque. Elles ne sont et ne peuvent être ni *vues*, ni *sues*. On ne peut *voir* et *savoir* d'elles que ceci : qu'elles sont évidemment *croyables*, qu'évidemment elles *doivent être crues*, parce qu'elles se présentent avec des signes certains que Dieu les révèle. Cette évidence extrinsèque, seule possible, suffit à justifier l'acte de foi au regard de la prudence humaine.

Cette inévidence interne explique la liberté de l'assentiment de foi. L'intelligence n'est nécessitée que par le vrai intrinsèquement évident. La compréhension la plus parfaite des motifs de crédibilité les plus efficaces ne rend pas nécessaire l'assentiment aux mystères eux-

qu'il faille regarder la foi comme une gêne ou un joug servile imposé à l'homme, elle doit au

mêmes qui demeurent obscurs pour nous. Elle peut nécessiter les jugements naturels de crédibilité et de crédentité, elle peut conduire à l'acte de foi scientifique, conclusion du syllogisme : ce que Dieu révèle est vrai, il dit ceci, donc c'est vrai. Mais rien de tout cela n'est la foi. C'en est seulement la préparation rationnelle. La foi elle-même est toute surnaturelle. Elle est une adhésion *à la vérité révélée, sur l'autortié du révélateur surnaturellement perçue. Revelatio est id* QUO et QUOD *creditur.* Autrement la foi n'aurait jamais, en dernier ressort, d'autre certitude que celle du discours rationnel qui y dispose. (Cf. GARDEIL : *Crédibilité et Apologétique;* — GARRIGOU-LAGRANGE : *De Revelatione*, c. XIV et XV.)

L'apologétique chrétienne, qui travaille à disposer les incroyants à croire, est donc *extrinséciste.* C'est une nécessité de l'inévidence absolue, quant à nous, ici-bas, des vérités divines, parfaitement évidentes et lumineuses par nature au regard de Dieu, et de Dieu seul, dont elles sont l'être et la vie, évidentes et lumineuses par grâce, à l'intelligence béatifiée parce qu'elle participe à la nature et à la vie divine. Le rationalisme, négateur du mystère, qu'il confond grossièrement avec l'impensable et l'absurde, qu'il juge anti-rationnel quand il est *supra*-rationnel, présente cet extrinsécisme comme une abdication de l'intelligence incapable de penser le mystère = absurdité, et se réfugiant dans l'évidence de l'autorité, à défaut de l'autorité de l'évidence. (Cf. par exemple DELACROIX : *La Religion et la Foi, passim.*) Au contraire, saint Thomas démontre la nécessité du caractère mystérieux des vérités divines, et, en s'appuyant, nous l'avons déjà dit, sur sa notion métaphysique de l'analogie, il résout, de façon lumineuse, les arguments qui tendent à montrer que les mystères impliquent con-

contraire être comptée comme un très grand bienfait, puisque « la foi est en nous un commencement de la vie éternelle (56). »

b) Dogmatique.

L'autre partie de la théologie, qui s'occupe de l'interprétation des dogmes, trouve aussi en Thomas son auteur le plus riche : personne en effet n'a pénétré plus profondément ou plus

tradiction. Mais, en même temps, il démontre la valeur de la justification rationnelle extrinsèque des mystères de foi. Il maintient ainsi tout ensemble, contre tout rationalisme, l'absolue transcendance de la vérité divine et, contre toute abdication anti-intellectutaliste ou fidéiste, les légitimes exigences de la raison naturelle.

(56) Qq. disp. *De Verit.*, q. XIV, a. 2. — SURNATURALITÉ ESSENTIELLE DE LA FOI. — Selon la doctrine thomiste, ainsi que nous l'avons dit dans la note précédente, non seulement la foi n'est pas la conclusion d'un syllogisme, mais elle n'est pas un acte substantiellement naturel de croyance en Dieu, effectué sous l'influence de la grâce surnaturelle qui le rendrait efficace pour le salut (surnaturel *quoad modum*) ; c'est une adhésion *substantiellement surnaturelle* à un objet surnaturel, dans une lumière surnaturelle. Il le faut bien : si la vie divine en elle-même est essentiellement surnaturelle, la participation non seulement consommée, mais initiale, doit l'être aussi ; sans quoi il n'y aurait pas de proportion entre la voie et le terme. La foi est ainsi le commencement de la vie divine pour l'intelligence. Nulle théologie ne donne une aussi haute

subtilement exposé tous les augustes mystères, tels que la vie intime de Dieu, l'obscurité de la prédestination éternelle, le gouvernement surnaturel du monde, le pouvoir accordé aux êtres intelligents de tendre vers leur fin, la rédemption du genre humain opérée par Jésus-Christ et continuée par l'Eglise et par les Sacrements que le Docteur Angélique appelle également « des reliques de la divine Incarnation (57). »

idée de la foi. Aucune n'explique mieux comment, loin d'être un esclavage injurieux à l'autonomie de la raison humaine, la foi est un affranchissement; comment, loin d'être un appauvrissement, elle est un enrichissement incomparable. Non seulement, par elle, l'homme possède des vérités plus hautes, mais il les possède, malgré l'obscurité actuelle, avec une certitude plus grande que ce qu'il voit le plus clairement par sa raison seule. La connaissance de foi n'est imparfaite qu'en raison de son obscurité, mais cette obscurité n'est que transitoire. La foi nous achemine vers la vision claire des vérités qu'elle tient déjà divinement.

(57) Théologie dogmatique. — Outre sa fonction défensive ou apologétique, la théologie a pour tâche d'interpréter les enseignements révélés. Ces vérités révélées, la raison, même éclairée par la foi, ne peut les pénétrer comme elle pénètre les vérités qui constituent son objet propre. « L'essentielle obscurité de la foi continue à les recouvrir comme un voile et à les envelopper d'une sorte de ténèbre tant que, *dans cette vie mortelle, nous cheminons loin du Seigneur : car nous marchons par la foi et non par la vue.* » (II *Cor.*, 5, 6), mais « cette même raison éclairée par la foi, si elle cherche *attentivement*, *pieusement* et *sobrement*, obtient, par don de

Il a établi aussi une solide théologie morale, capable de conduire tous les actes humains conformément à la fin surnaturelle de l'homme. Et comme il est le théologien parfait, ainsi que Nous l'avons dit, il donne des règles certaines et des préceptes de vie non seulement aux par-

Dieu, une certaine et très fructueuse intelligence des mystères, tant par leur analogie avec les vérités naturelles que par le lien des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme ». (Concile du Vatican, DENZINGER, 1796.) C'est en cela que consiste l'interprétation du dogme : C'est la fonction la plus importante et la plus noble de la science sacrée : tandis que, dans sa fonction apologétique, elle écarte surtout les obstacles à la foi, par sa fonction expositive, elle fait pénétrer réellement, quoique selon un mode encore humain, dans l'intime des vérités révélées qu'elle classe, ordonne selon leurs rapports de dépendance, dont elle dégage les conclusions. Que saint Thomas soit le plus grand des Docteurs catholiques, interprètes de la foi, c'est ce que personne ne peut sérieusement mettre en doute, et ce que démontre toute l'encyclique par les raisons données plus haut. Quelle recherche plus *attentive*, plus *pieuse*, plus *sobre* que la sienne ? L'excellence et la profondeur de sa philosophie lui donnèrent des ressources incomparables, pour illustrer les vérités révélées par les analogies naturelles, pour mettre en lumière les liens étroits qu'ont entre elles ces vérités, pour les *organiser* en un *corps* doctrinal où tout s'enchaîne indissolublement, les présenter dans un *ordre* logique parfait, image fidèle de leurs relations de dépendance ontologique.

Ce dernier point mériterait d'être spécialement développé. Jean de Saint-Thomas l'a fait, de façon ma-

ticuliers, mais aussi à la société familiale et civile, ce qui est l'objet de la morale domestique et de la morale politique. De là ces magnifiques chapitres que l'on trouve dans la deuxième partie de la *Somme théologique*, sur le régime paternel ou domestique et sur le pouvoir légitime dans la cité ou la nation ; sur le droit

gistrale dans son *Isagoge ad D. Thomae theologiam :* Explicatio connexionis totius Summae, *Cursus Theologicus*, Ed. Vivès, I, p. 188-286. « A ce grand œuvre de mise en ordre des pierres de la Sagesse célestes, écrit-il, de nombreux Pères et Docteurs de l'Eglise avaient travaillé : la providence réservait, entre tous, à saint Thomas d'Aquin de l'achever... Il a si admirablement disposé ces pierres... *istos lapides desiderabiles* qu'on ne peut rien concevoir de plus *sage*, de plus *harmonieux*, de *mieux ordonné*... En sorte que le principal et le meilleur moyen d'apprécier l'intelligence dont le saint Docteur a fait preuve en construisant son édifice théologique est précisément de considérer d'abord avec attention l'ordre qu'il a suivi... reliant une question à l'autre, un traité à l'autre, par des liens d'or... »

Jean de Saint-Thomas indique alors la raison de la division de la *Somme*, en trois grandes parties : Saint Thomas étudie Dieu, objet infini de la théologie d'abord « dans son être, *in essendo*, puis dans sa causalité, *in causando*, car l'agir suit l'être.... Dieu n'est pas cause matérielle ni cause *formelle informante*... mais seulement *efficiente* et *finale*... Cause efficiente, Dieu *crée*, *conserve* et *gouverne*. Cause finale, il oriente vers soi (*finalizat*), non seulement d'une façon générale l'univers, mais et surtout, *multo principalius*, de façon toute particulière, les créatures raisonnables qui peuvent l'atteindre et jouir de lui par l'activité intellectuelle et

naturel et sur le droit des gens ; sur la paix et sur la guerre ; sur la justice et la propriété ; sur les lois et sur l'obéissance ; sur le devoir de

volontaire, en sorte que, non seulement elles procèdent de Dieu, mais retournent à lui. Mais, parce que la créature raisonnable, déchue de sa dignité par le péché devient semblable à la créature sans raison, ne parvient pas à Dieu, mais s'arrête à la jouissance du bien créé en se détournant de Dieu, par suite, Dieu est cause d'une troisième manière : comme réparateur des péchés qui font perdre la fin dernière, *qui sunt defectus ab ultimo fine*, et que seul il peut réparer, comme seul il peut réparer la soustraction d'un être à la cause première efficiente, c'est-à-dire, l'annihilation... Ainsi donc, saint Thomas divise toute la doctrine de la Somme selon cette triple considération de Dieu dans sa causalité, comme principe efficient, (Ia Pars) comme béatitude et fin dernière (IIa Pars), comme sauveur qui répare (IIIa Pars). Et ainsi, de Dieu en lui-même, et dans son être, en passant par Dieu principe *efficient*, *finalisant* et *sauvant*, il revient à Dieu, comme objet de joie béatifique, dans la gloire ultime de la résurrection, et le cercle d'or de la théologie se trouve fermé. »

Jean de Saint-Thomas analyse ensuite, *per summa capita*, les trois parties, puis il revient sur chacune d'elles, pour exposer, jusque dans le détail, l'enchaînement logique des questions. Cette *Isagoge* est très propre à donner l'idée du génie éminemment synthétique et ordonnateur de Saint-Thomas, et à faire comprendre ce qu'est la théologie comme organisme scientifique.

Le pape ne peut songer, dans une encyclique, à donner un aperçu même très rapide de la théologie de l'Aquinate, il se contente d'énumérer quelques-uns des mystères révélés que le saint Docteur a exposés, tous

veiller au bien des particuliers et à la prospérité publique, et cela aussi bien dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre naturel. Si, dans

et chacun, avec plus de profondeur et de pénétration que personne : Vie intime de Dieu, obscurité de la prédestination éternelle, gouvernement surnaturel du monde, etc...

Un commentaire approfondi du document pontifical devrait noter, sur ces points et sur d'autres, quelles sont les doctrines spécifiques de saint Thomas et de son école, les *pronuntiata majora* théologiques du thomisme. Bornons-nous à la remarque générale suivante qui explique plus directement le texte du Saint Père : Traitant des hauts mystères de la vie intime et de l'activité de Dieu, saint Thomas procède vraiment en théologien et en « sage » qui juge tout à la lumière de Dieu, du point de vue divin, le seul qui, par définition, soit *théologique*. Impression de la science divine, dans l'intelligence humaine, la théologie considère toutes choses *a supremo rerum omnium vertice,* le théologien contemple l'univers surnaturel comme s'il était établi au centre même du mystère de Dieu. En effet, il y est établi par la foi, et c'est pourquoi, pour être théologien dans toute la force du mot, il convient si hautement qu'il soit mystique et contemplatif : la foi qui précède l'amour ou ne suppose qu'un amour initial, garde encore, si divine qu'elle soit, et l'infirmité de son mode humain de vertu, et son infériorité de connaissance (la connaissance, étant réception de l'objet dans le sujet, rabaisse en quelque façon au niveau du sujet tout objet plus haut que lui) et sa misère propre de connaissance énigmatique et obscure, qui atteint Dieu, mais comme de loin, *fides sua obscuritate attingit Deum, secundum quamdam distantiam ab ipso, quatenus est de non visis.* Mais l'amour est par nature assimilateur du sujet ai-

les affaires particulières et publiques et dans les relations des nations entre elles, ces préceptes étaient religieusement et inviolablement obser-

mant à l'objet aimé; il élève l'homme quand l'objet de son amour est Dieu. La connaissance mystique qui procède de l'amour de charité, par les dons du Saint-Esprit, surnaturels et divins jusque dans leur mode d'action, établit à demeure et fixe, autant qu'il est possible ici-bas, l'âme du théologien, dans son objet formel : la *déité*. Elle maintient à la hauteur de ce point de vue divin où la métaphysique même la plus élevée ne suffit pas toujours à établir le théologien qui l'utilise. Une théologie qui n'est pas théocentrique n'est pas une théologie, et la contemplation infuse préserve plus efficacement que tout du péril d'abandonner ce centre, ou de la tentation de se tenir à un plan moins haut. « Ceteris paribus doctior erit in theologia qui charitatem habuerit quam qui non habuerit quia sine charitate non sunt conjuncta Spiritus Sancti, cum fide quae illuminat mentem et intellectum dat parvulis. » BANNEZ, IIa IIae, q. 1, a. 4, ad 2.) De là, la profondeur unique de la *Somme théologique*, de là, le sentiment spécial du mystère, la conviction particulièrement ferme de l'impénétrabilité et de l'incompréhensibilité de la vie de Dieu qu'elle communique de plus en plus à ceux qui l'étudient, malgré ou plutôt par la limpidité cristalline des arguments, la transparence du discours, la clarté du style. De là aussi sa difficulté et l'absolue impossibilité de se l'assimiler autrement que par une longue étude, une méditation assidue, patiente, n'ayant pas peur des recommencements, pleine d'amour. De là l'attrait exercé par le thomisme sur les âme contemplatives qui y retrouvent, exprimé discursivement, ce que l'expérience mystique leur a appris sans discours, la nécessité qu'on comprend mieux en avançant dans cette étude, d'une

vés, ils suffiraient pour établir parmi les hommes cette « *paix du Christ dans le règne du Christ* », que l'univers entier désire si ardemment. Il faut donc souhaiter que l'on étudie de plus en plus les enseignements de l'Aquinate

vie spirituelle intense, pour entendre à fond et goûter parfaitement cette doctrine.

Elle ne donne pas ces clartés superficielles des systèmes de moindre grandeur, fonctions de problèmes particuliers, celui de la liberté humaine par exemple, échafaudés pour répondre à des difficultés spéciales, ou pour réfuter une erreur déterminée, trop peu élevés dès lors au-dessus de l'homme et du temps. Ces systèmes semblent, au premier abord, résoudre harmonieusement les problèmes, et, en quelque façon, supprimer le mystère, tant l'explication qu'ils en proposent paraît simple et obvie. Leurs auteurs se félicitent volontiers, non sans quelque naïveté, de l'aisance avec laquelle leur doctrine personnelle permet de répondre à certaines difficultés, et ils se prennent à regretter parfois qu'on ne se soit pas avisé plus tôt, dans l'Eglise, de solutions qui eussent sans doute rendu impossible l'éclosion d'erreurs dangereuses et d'hérésies mortelles. En réalité ils ne résolvent rien. Ils mettent parfois en péril des vérités qui doivent être plus chères au théologien que la prunelle de l'œil, comme sont l'universelle causalité divine, la souveraine indépendance de la cause première, et l'absolue gratuité de la prédestination divine, prise dans son ensemble. Tel autre compromet l'universalité absolue des premiers principes en concédant que le principe de contradiction ne se vérifie peut-être pas *in divinis*. Auprès de l'édifice théologique élevé par le génie de saint Thomas d'Aquin, et qu'on a si justement comparé à une cathédrale, non

sur le droit des gens et les lois qui régissent les rapports mutuels des nations, car ces enseignements contiennent les fondements d'une vraie *Société des Nations* comme on dit aujourd'hui (58).

seulement pour son immensité, mais pour la solidité, l'harmonie et la splendeur, les systèmes théologiques opposés au thomisme sur des points essentiels, sont, en raison de leurs vices de construction et malgré leurs imposantes proportions, des abris moins sûrs pour la foi qui cherche l'intelligence des mystères révélés.

(58) Théologie morale. Le droit des gens. — Science suprême, la théologie est, dans son unité, comme l'intelligence elle-même, à la fois *spéculative* et *pratique* (Cf. note 47), et apprend non seulement ce qu'il faut croire de Dieu, mais ce qu'il faut faire pour parvenir à lui. Nous avons vu (note précédente) que la seconde partie de la *Somme* était précisément consacrée à étudier Dieu comme fin dernière de la créature raisonnable, et l'activité par laquelle l'homme s'oriente vers lui et l'atteint. Cette seconde partie comprend deux grandes subdivisions : (Ia IIae et IIa IIae). La Ia IIae traite de Dieu, fin dernière et bien suprême (*béatitude objective*) et, en général, des *actes humains moraux considérés : 1° en eux-mêmes ; 2° dans leurs principes : a*) intérieurs à l'homme (facultés et *habitus*), *b*) extérieurs à l'homme (la loi, principe objectif, et la grâce, principe surnaturel de force). — La IIa IIae traite des actes humains en particulier, selon les différentes vertus dont ils relèvent : 1° *Vertus communes à tous : a*) vertus théologales : foi, espérance et charité, avec les dons, fruits et béatitude correspondants et les vices opposés ; *b*) vertus morales : prudence, justice, force et tempérance, avec leurs annexes, les dons correspondants et les

vices opposés ; 2° *Vertus particulières aux différents « états »* de l'homme considéré, non comme membre de la cité politique et par rapport à la fin naturelle, mais dans la cité chrétienne, l'Eglise, qui le conduit à la béatitude surnaturelle (différents genres de vie, vie active et vie contemplative, état religieux ou de perfection).

Ainsi comprise et mise à sa place, dans l'édifice théologique, la théologie morale n'apparaît pas comme science spécifiquement distincte de la théologie dite dogmatique, mais comme une simple partie d'une même et unique science. Aussi déborde-t-elle immensément le cadre étroit de la casuistique, à laquelle parfois on la réduit, comme si elle n'avait pour objet que de déterminer ce qui est permis et ce qui est défendu, de tracer les limites du péché mortel et du péché véniel, tandis qu'elle a, outre cette tâche, d'ailleurs absolument nécessaire mais toute négative, à tracer les chemins qui mènent à Dieu et qui conduisent non seulement à une certaine union avec Lui, mais encore jusqu'aux plus hauts sommets de l'union possible en cette vie..

Le Pape nous fait remarquer que saint Thomas traite non seulement des devoirs individuels, mais familiaux et sociaux, nationaux et supra-nationaux. Sans insister sur les premiers, il mentionne, pour rappeler au monde que la théologie catholique traite de toutes ces choses et que saint Thomas, *le théologien parfait,* en a parlé mieux que personne, quelques-unes des graves questions intéressant la vie des familles et des sociétés politiques et les rapports des nations entre elles.

Il rappelle en particulier que saint Thomas a parlé du devoir de tout membre de la famille humaine de travailler au bien commun humain et divin. (Sur ce point, cf. le livre du P. GILLET, *Conscience chrétienne et justice sociale,* et dans *Mélanges thomistes : Le moral et le social,* du même auteur : cf. *ibidem, La justice générale,* par le P. BÉSIADE.)

Pie XI fait lui-même allusion à sa première encyclique *Urbi arcano*, du 22 décembre 1922, sur « la paix du Christ dans le règne du Christ », où il parle, comme peut le faire le Père commun des hommes, tous appelés à la vérité catholique, des maux actuels, — combien graves ! — de la famille, de la société et des sociétés, des causes de ces maux et de leurs remèdes. L'un de ces remèdes, et non des moindres, sera l'étude approfondie des enseignements de saint Thomas sur la famille, le mariage, l'éducation des enfants, la propriété, les relations des maîtres et des serviteurs, des gouvernants et des gouvernés, les rapports de justice et de charité, les lois, l'obéissance qui leur est due, la paix et la guerre, les relations des sociétés politiques entre elles et avec la société religieuse.

Ayant mieux qu'aucun autre Docteur, ainsi que l rappelait Léon XIII, distingué l'ordre naturel et l'or dre surnaturel, saint Thomas nous apprendra à déterminer très exactement les droits des individus et des familles, ceux de l'Etat vis-à-vis des citoyens, des associations de citoyens, des autres Etats et de l'Eglise ; il dira ce que peut et ne peut pas, ce que doit et ne doit pas la société civile, dont la fin est le bien commun naturel et temporel, ordonné, dans l'état où la miséricorde divine a placé l'homme, au bien surnaturel ; ce qui revient à l'Eglise, unique société surnaturelle, dont la fin propre est le bien commun spirituel de toute l'humanité. A ce point de vue, l'étude des lumineuses encycliques de Léon XIII, qui a traité toutes ces questions et bien d'autres, en empruntant presque toujours principes, démonstrations et conclusions au Docteur angélique, montre combien il serait nécessaire, pour la société moderne, dans le désarroi où l'ont jetée les fausses doctrines, de se mettre à l'école de saint Thomas.

Il est certain que si l'on se prive de la lumière qu'il

projette sur toutes les questions, même celles qu'il n'aborde pas directement et si l'on n'a pas recours à la rigueur de sa méthode, à la fermeté de ses principes, à la précision admirable de ses distinctions, en un mot à son intelligence profonde de l'*ordre*, on ne sortira pas de la confusion doctrinale ni, par conséquent, du chaos qui résulte de la fausseté des idées et de l'adhésion aux dogmes absurdes du rousseauisme, du marxisme, du communisme et de l'humanitarisme. Pour remettre l'ordre dans la cité et entre les cités, on a besoin d'abord d'une doctrine vraie.

Il faut faire progresser, sans les confondre, ni les absorber les unes dans les autres, en les distinguant soigneusement, tout en évitant de les isoler et de les séparer absolument, en précisant exactement leurs rapports de subordination, l'*économique*, science de la richesse matérielle à produire, à conserver, à répartir, — *la politique*, science rationnelle du gouvernement des sociétés humaines, — et la science des rapports entre les sociétés politiques (*politique internationale*).

Ces diverses sciences, en tant qu'elles se bornent à établir des relations constantes entre les phénomènes, à constater des lois, sont distinctes et indépendantes de la morale qui traite des devoirs à observer dans les relations économiques, politiques ou internationales, mais elles lui sont subordonnées dès qu'elles deviennent sciences pratiques, et commandent des réalisations qui intéressent l'activité volontaire de l'homme, que règle la morale. Il faut donc que les économistes et les hommes politiques travaillent en liaison avec les philosophes et les théologiens et acceptent la « régulation extérieure » de la morale et de la théologie tout court. S'ils n'y consentent pas, mais veulent, mettant leur science au rang suprême, s'isoler absolument de la théologie, sous le prétexte d'éviter une absorption, dont la véritable théologie ne les menace pas, ils ne sauraient échapper à beau-

coup d'erreurs dans leur domaine propre, ni à une domination tyrannique par en bas. Pour méconnaître le primat *politique* de la théologie, on tombe dans le primat *tyrannique* de l'économique et dans les aberrations du marxisme.

Pie XI insiste très particulièrement sur la nécessité de prendre saint Thomas pour guide dans l'étude *du droit des gens*, c'est-à-dire, des droits et des devoirs réciproques des nations. (*Jus gentium* a, dans la langue de saint Thomas, un sens plus étendu que celui de « droit des gens ». Cf. Ia IIae, q. 57, art. 3, mais le sens ancien comprend le sens moderne.)

Il faut en effet éviter, dans les rapports entre les nations deux erreurs extrêmes qui d'ailleurs, comme toujours, coïncident finalement :

L'impérialisme, doctrine d'après laquelle une nation particulière aurait le droit, si elle en a la force, de dominer les autres et de réaliser sur la terre l'unité absolue du pouvoir temporel : « *Ii* (les impérialistes) *profecto obliviscuntur... aliis quoque gentibus ius esse vivendi et ad prosperas aspirandi fortunas.* » (Urbi arcano.) D'où résulte nécessairement, — ce qui est sorti de ses limites a tendance à ne s'arrêter devant rien —, la prétention de dominer et d'asservir le pouvoir spirituel de l'Eglise, qui s'oppose à ces empiètements et les condamne. C'est le *Césarisme.*

L'internationalisme, doctrine qui dénie aux nations tout droit de subsister dans leur distinction, avec leurs frontières et proclame la nécessité de constituer une immense république universelle. Idée aussi absurde que le communisme qui nie les droits des familles et des individus à posséder en propre le sol et les autres biens temporels. Selon la doctrine communiste, tout, au sein de la nation, doit être commun entre les individus ; les familles doivent perdre leur être propre. Selon l'internationalisme, tout, au sein de l'humanité, doit être

commun entre les hommes ; les nations sont appelées à disparaître. Les deux erreurs se complètent : la seconde ne fait que prolonger la première. Par nature, l'internationalisme, rêvant, sur le plan temporel, d'une république universelle qui n'existe et n'est possible que dans l'ordre spirituel (« l'Eglise catholique, a-t-on dit, est la seule internationale qui tienne »), n'est pas moins hostile à l'Eglise que l'impérialisme.

Entre ces deux erreurs extrêmes se trouve la vérité : le patriotisme ou *nationalisme modéré.* (L'impérialisme est appelé parfois *nationalisme exagéré :* « Patriae caritas, cum aequi rectique fines praetergressa *in immoderatum* creverit *amorem nationis.* » Mais il est la négation même du véritable nationalisme, tout comme le réalisme platonicien appelé réalisme *immodéré* est la négation pure et simple, non moins que le nominalisme, du *réalisme modéré* qui voit la réalité de l'universel où elle est, dans les choses concrètes et singulières.)

Le nationalisme nie, contre l'impérialisme, le droit pour une nation de dominer les autres, et revendique pour chacune le droit de n'être dominée par aucune autre, mais de garder son indépendance et de l'assurer par toutes mesures nécessaires. Il s'oppose aussi au *principe* dit *des nationalités*, qui proclame pour chaque race le droit absolu de briser l'unité nationale où elle vit et de s'établir en nation indépendante. Contre l'internationalisme, il soutient le droit des nations à ne pas se perdre dans le tout humanité, et affirme que l'humanité elle-même est intéressée à l'existence des nations indépendantes, comme la prospérité nationale et le bien commun des citoyens le sont au maintien de la propriété privée des familles.

Les biens matériels sont essentiellement divisibles en raison de leur matérialité même : il est normal et naturel qu'ils soient divisés. Il n'y a pas d'humanité

d) Ascétique et Mystique.

Sa science ascétique et mystique ne fut pas moins remarquable ; car, ayant ramené toute la discipline des mœurs à l'ordre des vertus et des dons, il définit merveilleusement cette discipline et cet ordre, selon les états divers des hommes, pour ceux qui veulent vivre de la vie commune et ordinaire, comme pour ceux qui

possible sans nations ayant des territoires propres, ni de nation viable sans propriété privée. Les biens spirituels au contraire sont essentiellement indivisibles. Nul ne les perd en les communiquant, et il n'y a d'humanité possible que si ces biens sont possédés en commun. Voilà pourquoi l'internationalisme n'est réalisable qu'au plan supérieur de l'esprit.

Le nationalisme n'a pas plus la prétention de supprimer ou d'asservir le pouvoir spirituel que d'asservir les autres sociétés temporelles. De son point de vue national, il défend l'Eglise supranationale, comme l'Eglise, de son point de vue divin, défend les droits de la nation.

Ces principes sont clairs : il faut en déduire correctement les conséquences. L'état actuel du monde, bouleversé par les erreurs impérialistes et la folie internationaliste, rend ce devoir plus urgent que jamais. Pour cette œuvre, nous dit le Pape, saint Thomas est le meilleur guide. Qu'on ne dise pas que les contingences historiques où il écrivait étaient bien différentes de celles du monde moderne et qu'il ne pourrait aider à résoudre les problèmes actuels. Les *essences* des choses, qui sont la pâture du philosophe et du théologien, sont immuables. Les principes qui expriment l'essence des choses valent pour tous les temps.

tendent à la perfection et à la plénitude de la vie spirituelle. Aussi, si l'on veut approfondir toute l'étendue du précepte de l'amour de Dieu, la croissance de la charité et des dons du Saint-Esprit qui y sont adjoints, les différences des multiples états de vie, tels que l'état de perfection, la vie religieuse, l'apostolat, et la nature et la valeur de chacun, et bien d'autres chapitres de la théologie ascétique et mystique, il faut tout d'abord s'adresser au Docteur Angélique (59).

(59) Théologie mystique. — La théologie ascético-mystique, qu'on a coutume de traiter à part, est encore moins distincte de la théologie morale que celle-ci ne l'est de la dogmatique. Répétons une fois de plus que, d'après saint Thomas, et *secundum rei veritatem*, la théologie est *une* absolument, dans la multiplicité de ses fonctions et de ses parties. Le théologien défend les dogmes et les interprète, il explique la nature de la vie surnaturelle, non seulement dans ses degrés les plus humbles, mais encore dans ses formes les plus élevées. Saint Thomas a merveilleusement compris l'unité du savoir théologique et l'a possédé dans sa plénitude. Voilà pourquoi la *Somme*, où il traite non seulement des vertus et de leur exercice à mode humain mais aussi des dons du Saint-Esprit, ces instincts divins dont le plein épanouissement caractérise la vie mystique, contient les principes de la plus haute mystique spéculative. Il ne décrit pas ses expériences personnelles, il ne nous fait pas le récit des faveurs surnaturelles, qui, nous l'avons vu, lui furent prodiguées ; il est cependant le premier des écrivains spirituels parce qu'il a traité à fond, par les principes

e) Biblique.

Tous ses ouvrages, Thomas les a soigneusement basés et édifiés sur les Saintes Ecritures.

et les sommets, les questions relatives à la vie intérieure.

Parmi ces questions, le Pape énumère sommairement celles qui font l'objet de la seconde section de la IIa IIae, où saint Thomas étudie les vertus propres aux différents états de vie. Le saint Père mentionne en premier lieu, comme il convient, le point de doctrine fondamental qui contient en germe toute la mystique et que saint Thomas a mis en si vive lumière : l'étendue illimitée du précepte de la charité. (Cf. plus haut, note 17.)

Si l'on parcourait superficiellement cette fin de la IIa IIae, sans être familier avec ce qui précède et ce qui suit, on pourrait s'étonner d'y trouver si peu de chose, sur la mortification et la purification de l'âme par exemple, mais il ne faut pas oublier qu'en faisant la théorie de chacune des vertus théologales et morales, saint Thomas a indiqué suffisamment ce qui revient à chacune d'elles dans cette purification. Il faut se rappeler également qu'en traitant du sacrement de Pénitence, dans la troisième partie de la *Somme*, il parle longuement de la vertu de pénitence dont c'est l'œuvre propre de travailler, sous l'empire de la charité, et en commandant aux autres vertus qu'elle utilise à cette fin, à la destruction aussi complète que possible du péché et de ses suites. — L'essentiel de la doctrine sur les purifications passives se rencontre chez saint Thomas, en divers endroits de ses œuvres (1), et, notamment, dans son commentaire sur le livre de Job.

Voilà pourquoi le Souverain Pontife nous dit : Qui-

(1) On trouvera l'indication de ces passages en consultant la *Tabula aurea*, aux mots *purificatio*, *purgatio*, *mundatio*, et surtout *patienta*, *crux*, *abnegatio tribulatio*, *configurari Christo*, *commori*, *compassio*, *consepeliri*, *purgatorium*.

Persuadé en effet que l'Ecriture est, dans toutes ses parties et dans chacune d'elles, la parole

conque veut étudier la théologie mystique doit s'adresser *en premier lieu à saint Thomas.* Les auteurs de théologie mystique l'ont bien entendu ainsi. Le dominicain VALLGORNERA a composé une *Theologia mystica divi Thomae* en classant et groupant une multitude de textes du saint Docteur. Les auteurs carmes tels que ANTOINE et JOSEPH DU SAINT-ESPRIT, PHILIPPE DE LA SAINTE TRINITÉ, etc., ont toujours vu dans la *Somme* le fondement doctrinal des enseignements mystiques de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. Cette tradition ne s'est pas perdue. Les théologiens actuels, heureusement, s'en souviennent. Des ouvrages récents, par exemple : *La Evolucion mistica,* et *Cuestiones misticas* du P. ARINTERO : *La contemplation d'après saint Thomas d'Aquin,* du P. JORET O. P., *Perfection chrétienne et Contemplation d'après saint Thomas et saint Jean de la Croix,* du P. GARRIGOU-LAGRANGE sont autant de savants commentaires de ces lignes de l'encyclique. (Voir surtout dans l'ouvrage du P. Garrigou-Lagrange : *Introduction,* pp. I-III ; ch. II : *La mystique et les doctrines fondamentales de saint Thomas;* ch. IV, art. I : *L'autorité de saint Thomas en théologie mystique et les questions de méthode,* pp. 569-605, et art. II : *La théologie et la spiritualité de saint Thomas,* pp. 605-628 ; appendice II : *Le mode supra-humain des dons du Saint-Esprit dans la Somme théologique.*) Le P. Gardeil, dans une série d'articles (*Rev. Thomiste,* mars-avril, p. 109-126 ; mai-juin, p. 225-242 ; juillet-août, p. 340-369; sept.-oct. p. 429-459) sur *la structure de la connaissance mystique,* se propose expressément d'établir la concordance entre l'enseignement de saint Thomas, et de Jean de Saint-Thomas, (celui des disciples du Maître qui a le plus approfondi la doctrine des dons

véritable de Dieu, il a établi avec soin les règles d'interprétation que, récemment, Nos pré-
du Saint-Esprit) et les descriptions des écrivains mystiques. On ne saurait, pense-t-il, chercher ailleurs que dans la « théologie commune de saint Thomas », les « principes d'explication, de classification et de synthèse, de ces descriptions ».

De ce que dit le saint Père, sur l'exceptionnelle autorité de saint Thomas dans les question de théologie mystique, et la nécessité de le consulter « en premier lieu » serait-il légitime et prudent de conclure que l'étude méthodique et la connaissance approfondie du Docteur Angélique rendent superflue celles des auteurs spirituels, et suffisent pour mettre à même d'enseigner la mystique théorique et de diriger les âmes entrées dans la vie mystique. Cette conclusion serait peut-être légitime s'il suffisait qu'un principe nous fût proposé pour que toutes ses virtualités nous devinssent immédiatement manifestes, si l'application aux cas individuels de ce que l'abstraction théologique a séparé ne requérait pas un autre *habitus* que celui précisément de la science spéculative, et si plusieurs autres conditions se vérifiaient. Mais il en va tout autrement. Aussi bien, les thomistes les plus fidèles à l'esprit de leur Maître, insistent-ils beaucoup, non seulement sur la nécessité de recueillir en traités spéciaux, d'enseigner à part dans les universités, instituts de théologie et séminaires, ce qui se trouve à l'état plus ou moins dispersé dans la *Somme*, touchant la vie intérieure, mais encore sur l'utilité d'étudier, sous l'aspect *dynamique* du progrès, les vertus et les dons que saint Thomas considère plutôt au point de vue *statique* de l'essence et des propriétés. Et en effet, même lorsque le saint Docteur parle soit de l' « *augment des habitus* » et des vertus en général, soit de la croissance de la charité en particulier, il le

décesseurs, Léon XIII dans son Encyclique *Providentissimus Deus*, et Benoît XV dans

fait de façon surtout spéculative. Il importe donc de lire et de méditer les auteurs qui se sont spécialement proposés d'enseigner non pas tant la nature du progrès spirituel que les moyens de progresser. On chercherait en vain dans la *Somme*, non pas la mention rapide (elle y est), mais l'ample description des états d'oraisons et des divers degrés de contemplation infuse, de connaissance et d'amour mystiques, ce qui n'implique pas que saint Thomas ne les a pas connus et expérimentés comme tous les grands saints, mais ce qui s'explique par la nature et le plan d'ensemble de son œuvre. Or il est indispensable, pour être un directeur d'âmes accompli, de connaître, avec les principes lumineusement posés par saint Thomas, ces descriptions qu'on trouve par exemple chez sainte Thérèse et saint Jean de la Croix. On ne peut traiter de mystique selon les exigences propres de cette partie de la science théologique, dont la méthode est à la fois déductive et descriptive, sans cette double connaissance. On ne peut diriger les âmes qui se trouvent dans l'état mystique que si l'on a, à défaut de l'expérience très désirable de ces états, au moins la science théorique, puisée chez ceux qui les ont décrits.

Les ouvrages de mystique descriptive et les traités spéciaux de théologie scolastico-mystique ne deviennent donc pas, du fait que la *Somme* existe, des objets de luxe. Saint Thomas donne la lumière pour les bien entendre. Il ne dispense pas de les étudier. Affirmer que la *Somme* suffit à tout serait faire preuve d'un thomisme étroit et tout matériel, que ni saint Thomas ni la sainte Eglise n'approuveraient. L'Eglise n'est certes pas suspecte de froideur à l'égard de son Docteur par excellence. Or elle ne nous présente pas moins comme

son Encyclique *Spiritus Paraclitus*, ont sanctionnées. Il a posé ce principe : « L'auteur

remplis d'enseignements d'une sagesse céleste (1), les écrits des princes de la mystique carmélitaine; elle ne nous invite pas moins à lire et à méditer saint Bonaventure, saint Bernard, saint François de Sales, saint Ignace pour ne citer qu'eux.

Si l'Eglise croit devoir nuancer et diversifier éloges et recommandations, quand il s'agit des théologiens spéculatifs, même de grand renom, si elle n'invite ses fils à les suivre (2) que dans la mesure où leur enseignement concorde avec celui du Docteur commun, elle n'a pas de raisons d'en user de la sorte, quand il s'agit de la doctrine spirituelle des grands saints qu'elle a canonisés. Elle est sûre qu'il ne s'y rencontre pas d'opposition aux principes de l'Aquinate. Elle sait qu'au contraire, entre cette doctrine et ces principes, l'accord est parfait et manifeste. Dans les trésors de doctrine spéculative amassés en l'Eglise, au cours des siècles, par le labeur de ses enfants, l'or pur a besoin d'être dégagé de tout alliage. C'est parce que toute la doctrine théologique de saint Thomas est de l'or pur et « sept fois purifié », *igne examinatum, probatum terrae, purgatum septuplum*, que l'Eglise la recommande, depuis des siècles, plus instamment qu'aucune autre. Mais, dans les trésors de doctrine spirituelle des saints, tous instruits par le même maître, l'Esprit-Saint, et parlant plutôt sous sa lumière directe que selon leurs doctrines philosophiques et leurs opinions théologiques, ces alliages

(1) Voir, au bréviaire Romain, les leçons de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. A la messe de sainte Thérèse, dans l'Ordre du Carmel, on lit l'épître des *Docteurs*.

(2) Je ne dis pas *à les étudier*, car il est fort utile et même nécessaire de connaître aussi la pensée de ceux qu'on *ne suivra pas*.

principal de l'Ecriture Sainte est l'Esprit-Saint... L'Homme en a été l'auteur instrumental (60). Aussi, il ne permet pas que l'on mette en doute l'absolue vérité historique de la Bible, mais il fonde sur la signification des mots, ou sens littéral, la fécondité et la richesse du sens spirituel dont il a expliqué avec une grande

ne se rencontrent pas (1). Voilà pourquoi l'Eglise nous ouvre avec confiance tous ces trésors. Puiser à tous est, pour chacun, selon que le réclament ses besoins personnels ou ceux des âmes dont il a la charge, plus qu'un droit. C'est un devoir.

(60) *Quodlibet* VII, a. 14, ad 5. — THÉOLOGIE BIBLIQUE. — Le théologien est, par définition, *Lector vel Doctor in sacra pagina.* Dans les écoles du Moyen âge, il commençait son enseignement par une explication rapide de toute la Bible, et l'achevait par le commentaire plus approfondi de certains livres. Par rapport à la sainte Ecriture, saint Thomas 1° a fixé les principes qui commandent à jamais l'exégèse catholique ; 2° il a appliqué ces principes en commentant lui-même plusieurs des livres saints, notamment les Psaumes, Job, le livre d'Isaïe, les Evangiles de saint Mathieu, de saint Jean, les Epîtres de saint Paul; 3° il s'est admirablement servi de la sainte Ecriture dans sa synthèse théologique. Le Pape insiste surtout sur le premier de ces points. Saint Thomas a établi les principes de l'exégèse catholique en exposant la vraie nature de

(1) En dehors même des saints canonisés, il ne manque pas, grâce à Dieu, d'auteurs spirituels dont la doctrine mystique soit absolument irréprochable et de tous points excellente. De même, il est au ciel d'autres saints que les canonisés. Mais la doctrine spirituelle de ceux-ci se présente avec d'incomparables garanties.

profondeur les trois sortes : l'allégorique, le tropologique et l'anagogique (61).

l'inspiration : Le livre inspiré a Dieu pour auteur principal. L'écrivain sacré est un instrument d'ailleurs libre et agissant humainement. Le livre saint est donc tout entier de Dieu et tout entier de l'homme, comme le tableau est tout entier du peintre et du pinceau. L'effet est plus semblable à la cause principale, qu'à l'instrument auquel pourtant il ressemble. Dieu, cause principale, se servant d'un instrument humain pour écrire un livre qui sera son livre plus que celui de l'homme, ne peut y laisser subsister des imperfections qui offenseraient ses attributs à Lui. Il est inconcevable qu'un livre inspiré contienne des erreurs. D'où l'inerrance absolue de la sainte Ecriture et sa véracité historique parfaite.

Il serait d'un grand intérêt de comparer, dans le détail, les enseignements des encycliques *Providentissimus* du 18 novembre 1893 et *Spiritus Paraclitus* du 15 septembre 1920 avec les enseignements de saint Thomas, tels qu'on peut les recueillir, non seulement des passages où il étudie *ex professo* les questions d'herméneutique, mais encore de toute son œuvre où il les applique constamment.

(61) Si la sainte Ecriture a, sous une même lettre, plusieurs sens, c'est parce qu'elle a Dieu pour auteur principal, qui dispose des choses comme nous des mots, et qui, en se servant comme nous des mots pour signifier des choses, peut, ce que nous ne pouvons pas, par ces choses mêmes en signifier d'autres.

Le sens littéral ou historique est propre ou métaphorique. Le sens spirituel est triple : ALLÉGORIQUE, *secundum quod ea quae sunt veteris legis significant ea quae sunt novae legis*, MORAL OU TROPOLOGIQUE, *secundum quod ea quae in Christo sunt facta vel in his quae Chris*

f) Liturgique.

Enfin, notre Docteur, par un don et un privilège particulier, a traduit les préceptes de sa doctrine en prières et en hymnes liturgiques et il est ainsi devenu le poète et le héraut le plus grand de la divine Eucharistie. En effet, sur tous les points de la terre et dans toutes les nations où Elle se trouve, l'Eglise catholique chante dans ses offices sacrés et chantera toujours les cantiques de Thomas : on y trouve à la fois l'effusion suprême et enflammée d'une âme suppliante et la plus parfaite expression de l'enseignement transmis par la tradition, depuis les Apôtres, sur cet auguste sacrement qui s'appelle par excellence le *Mystère de foi*. A considérer cela, et si l'on se rappelle la louange apportée par le Christ Lui-même, comme Nous l'avons raconté plus haut, nul ne s'étonnera que Thomas ait aussi reçu le nom de Docteur Eucharistique (62).

tum significant sunt signa eorum quae nos agere debemus, ANAGOGIQUE, *prout ea quae in Christo sunt facta... significant ea quae sunt in aeterna gloria* (Ia p., q. 1, a. 10.)

(62) LE DOCTEUR EUCHARISTIQUE. — L'Eglise n'a pas seulement incorporé à sa doctrine officielle les enseignements du philosophe-théologien. Elle incorpore à sa liturgie des hymnes du théologien-poète, chantant sa foi au *mystère de foi*, qui est aussi par excellence le mystère de l'amour. L'incorporation à la liturgie catholique, pour la suite des siècles, de l'Office du Saint-

III

Enseignements pratiques (63)

A. — SA SAINTETÉ

De tout ce que nous venons de rappeler, voici les enseignements pratiques que nous devons tirer. Tout d'abord, il faut que surtout nos adolescents contemplent saint Thomas et

Sacrement établit entre le Docteur et la sainte Eucharistie un lien unique. Rien ne montre mieux à quel point l'angélique Docteur eucharistique est Docteur commun que de le voir ainsi fournir à tous les fidèles de tout l'univers, et à jamais, la formule de leur foi à l'Eucharistie : *Lex orandi, lex credendi.* C'est une incomparable gloire qu'exprime bien le titre de *Docteur eucharistique*, donné à saint Thomas et consacré ici par le Pape. Ce titre, le Christ lui-même l'avait en quelque façon décerné à son Docteur. Non seulement il approuva la doctrine du saint sur Lui-même, son adorable personne, sa vie et sa passion : *Bene scripsisti de me Thoma,* mais il loua expressément l'enseignement du théologien sur le sacrement de l'autel en ce qui concerne spécialement la permanence des accidents sans sujet : « Tes conclusions sont bonnes et vraies. Tu as dit ce que l'homme peut savoir dans l'état de voie, ce qui peut être humainement expliqué (*Bollandistes,* mars, I, p. 674.). »

(63) La vie et la doctrine de saint Thomas étant ce que le Pape a dit et ayant entre elles les rapports qu'il vient d'expliquer, la conclusion s'impose : imiter la vie et suivre la doctrine ; l'imitation des vertus aidera à pé-

par une imitation diligente, recherchent l'ornement des grandes vertus qui brillent en lui, et, par dessus tout, l'humilité, fondement de la vie spirituelle, et la chasteté. Qu'ils apprennent, de cet homme au génie puissant et à la science si haute, à fuir tout orgueil de l'esprit et à attirer sur leurs études l'abondance de la clarté divine par la soumission et la prière. Qu'ils apprennent de ce même maître, à ne rien repousser avec tant de vigilance que les charmes de la volupté, afin de ne point apporter à la contemplation de la Sagesse des yeux enténébrés. Ce qu'il a pratiqué dans sa vie — ainsi que Nous l'avons raconté — il le confirme dans ses conseils : « S'abstenir des plaisirs du corps pour vaquer plus librement à la contemplation de la vérité, c'est droiture de raison (64) ». Aussi, les

nétrer la doctrine, l'étude de la doctrine aidera à imiter les vertus. Ainsi se réalisera l'union de la vie intellectuelle et de la vie spirituelle, dont saint Thomas donne un si parfait exemple. Cette dernière partie de l'encyclique recommande aux catholiques de s'appliquer à ce que l'oraison de la fête du saint leur fait demander à Dieu comme une double grâce très précieuse : comprendre ce qu'il a enseigné, et imiter ce qu'il a fait, *quae docuit intellectu conspicere, et quae egit imitatione complere.*

(64) IIa IIae, q. 157, a. 2. Cf. IIa IIae, q. 180, a. 2, ad 3 : « La vertu de chasteté est celle qui rend l'homme le plus apte à la contemplation, tandis que les délectations charnelles ravalent l'âme au niveau des choses sensibles. »

Saintes Ecritures nous en avertissent : « La sagesse n'entre pas dans une âme qui médite le mal, et n'habite pas dans un corps esclave du péché (65). » Si, dans l'extrême danger, où nous avons vu qu'elle se trouva, la pureté de Thomas avait défailli, il est vraisemblable que l'Eglise n'aurait jamais eu son Docteur Angélique (66). Quand donc Nous voyons la plupart des jeunes

(65) *Sagesse*, I, 4.

(66) Rien ne peut donner une aussi haute idée de la pureté que de voir ainsi le don fait par Dieu à son Eglise de sa plus grande lumière intellectuelle dépendre réellement de la victoire d'un enfant de vingt ans sur une tentation contre cette vertu, perfidement ménagée par ses frères. Thomas succombant, quittant son habit et son Ordre, c'en était fait probablement de son œuvre, et peut-être de son salut. Sans doute, la grâce peut restituer l'élément formel de la virginité, et, d'un Augustin, faire un saint Augustin. N'eût-il pas été victorieux dans l'épreuve de sa jeunesse, Thomas aurait pu, par grâce divine, devenir un autre saint Augustin. Il n'eût pas été, au moins à tant de titres, le *Docteur angélique*, puisque sa parfaite virginité est la première raison de ce titre. Saint Augustin n'aurait pu dire de lui, dans l'apparition à Albert de Brescia, si gracieusement racontée par Guillaume de Tocco : « Je suis Augustin et je te suis envoyé pour te montrer la gloire du frère Thomas d'Aquin qui m'accompagne. Il est mon fils, il a suivi en tous points la doctrine de l'apôtre et la mienne. Il a illuminé l'Eglise de Dieu... Sa gloire est égale à la mienne, *mais il me dépasse parce qu'il porte l'auréole de la virginité.* » (Actes du procès, *Boll.*, p. 707.)

gens, séduits par les attraits de la corruption, jeter si vite par-dessus bord la sainte pureté, Nous vous exhortons de tout Notre cœur, Vénérables Frères, à propager partout et surtout parmi la jeunesse cléricale la société de la *Milice Angélique*, fondée pour garder et protéger la chasteté par le secours de Thomas (67), et Nous confirmons le privilège des indulgences pontificales dont elle a été comblée par Benoît XIII et Nos autres prédécesseurs. Et pour que l'on se décide plus aisément à donner son nom à cette Milice, nous accordons, à ceux qui en font partie, la faculté de porter suspendue au cou une médaille qui remplacera le cordon et représentera sur une face saint Thomas, ceint du cordon par les Anges et, sur l'autre, Notre-Dame, Reine du Très Saint Rosaire.

Puisque saint Thomas a été régulièrement constitué patron de toutes les écoles catholiques (68), lui qui réunit en lui d'une façon ad-

(67) A la garde de la pureté est étroitement liée la conservation de la foi, à ses progrès la pénétration intellectuelle des vérités divines, à son héroïcité la contemplation infuse. C'est ce qui explique la sollicitude du Pape pour promouvoir la dévotion à saint Thomas, vierge et gardien de la pureté des jeunes gens, et particulièrement des étudiants.

(68) « *Ad gloriam omnipotentis Dei et honorem Doctoris angelici, ad incrementa scientiarum et communem societatis humanae utilitatem, sanctum Thomam Doctorem Angelicum, suprema auctoritate nostra, Patronum*

mirable, Nous l'avons dit, la double Sagesse, celle qu'acquiert la raison et celle que Dieu donne ; lui qui eut recours aux jeûnes et à la prière pour résoudre les plus difficiles questions; lui pour qui l'image de Jésus-Christ Crucifié remplaçait tous les livres, il faut qu'il soit aussi, pour la jeunesse cléricale, un exemple de la façon dont elle doit se livrer aux plus hautes études, sans désordre et avec un grand fruit. Que les membres des familles religieuses regardent comme un miroir la vie de Thomas : il refusa les plus hautes dignités qui lui étaient offertes pour pouvoir vivre dans l'exercice de la plus parfaite obéissance et mourir dans la sainteté de sa profession (69). Enfin, à tous les fidèles du Christ, il conviendra de prendre le Docteur Angélique comme modèle de piété envers l'Auguste Reine du Ciel, car il avait coutume de répéter souvent la Salutation Angélique et d'inscrire souvent le doux nom de Marie dans ses œuvres (70), et ils demanderont au Docteur Eu-

declaramus Universitatum studiorum, Academiarum, Lyceorum, Scholarum catholicarum, atque uti talem ab omnibus haberi, coli, atque, observari volumus... » (Bref de Léon XIII du 4 août 1880.)

(69) « Entre autres grâces, disait-il à Réginald, j'ai demandé à Dieu et obtenu qu'il me prendrait à mon humble rang, et qu'aucune dignité ou charge ne m'en retirerait. » (Tocco, *Boll.*, p. 676.)

(70) SAINT THOMAS ET LA SAINTE VIERGE. — Sa grande prière à la sainte Vierge : « *O beatissima et dulcissima*

charistique son amour envers le divin Sacrement. Ainsi qu'il convient, ce sont surtout les

Virgo Maria », est l'expression parfaite de sa dévotion envers « l'Auguste Reine du Ciel ». (Cf. infra, p. 248).

A ce propos, une question se pose tout naturellement : La gloire de saint Thomas, comme théologien et serviteur de la Sainte Vierge, n'est-elle pas ternie par son opposition à la doctrine de l'Immaculée-Conception ?

Cajetan et d'autres thomistes illustres reconnaissent que saint Thomas n'admettait pas l'Immaculée Conception. Cajetan d'ailleurs lui en fait un mérite, et se montre peu aimable envers ceux qui croyaient Marie conçue sans le péché originel. A ses yeux c'est une opinion dépourvue de valeur théologique. A l'époque de Cajetan, à plus forte raison, au temps de saint Thomas, la question était librement débattue dans les écoles. Si le Docteur Angélique n'a pas cru Marie immaculée dès le premier instant de sa conception, c'est parce qu'il ne croyait pas pouvoir sauvegarder autrement l'universelle nécessité de la rédemption, et, de fait, certaines façons d'expliquer le privilège de Marie compromettaient cette vérité de foi que tout membre de la postérité d'Adam a besoin d'être racheté. Il ne ferait donc injure à la Sainte Vierge, très involontairement d'ailleurs, que pour mieux défendre la gloire de son Fils. Il n'aurait pas aperçu le moyen de concilier deux choses qui s'harmonisent fort bien : le privilège de Marie et l'universalité de la rédemption par le Christ. Ce serait évidemment dans son œuvre une lacune, mais on aurait mauvaise grâce à lui en faire grief. Cette conciliation des deux vérités ne nous paraît maintenant si aisée que parce que nous n'avons pas à la découvrir. Cette lacune, si vraiment elle existe chez saint Thomas, a été permise par Dieu, comme pour témoigner des limites humaines

prêtres qui agiront ainsi : « Chaque jour, Thomas disait une messe à moins que la maladie

où restent confinés les plus grands génies. Elle illustre cette pensée de saint Thomas lui-même que, dans les choses divines, la raison de l'homme défaille souvent. Se rencontrant dans l'œuvre du saint Docteur avec de si hautes perfections qui ne s'expliquent pas par la seule puissance du génie mais supposent nécessairement une assistance spéciale de Dieu, elle témoigne que cette assistance céleste pour efficace et précieuse qu'elle soit, reste différente non seulement de l'inspiration qui préserve de toute erreur l'auteur sacré qu'elle applique à écrire les pensées de Dieu même, mais encore de l'assistance qui rend le pape infaillible quand il juge, *ex cathedra*, de la foi ou des mœurs. Si donc saint Thomas n'a pas cru à l'Immaculée Conception de Marie, sa gloire n'en souffre pas plus que celles d'autres grands saints, fervents dévots de la sainte Vierge, qui n'y crurent pas davantage, par exemple saint Bernard.

Seulement, il n'est pas absolument certain que le saint Docteur n'ait pas admis l'exemption du péché originel en Marie. Bon nombre d'auteurs, non seulement dominicains, mais de diverses familles religieuses ou du clergé séculier, soutiennent que, loin d'être hostile à la doctrine de l'Immaculée Conception, il l'a positivement enseignée. Ils croient en trouver l'affirmation explicite ou au moins implicite en plusieurs endroits de ses œuvres et proposent diverses explications des passages qui témoignent ou semblent témoigner en sens contraire (1).

(1) Parmi ces théologiens, dont ce n'est pas le lieu d'exposer en détail l'argumentation, citons, d'après une note de D. P. Renaudin, *Revue thomiste*, avril-juin 1924, les PP. Gaude, Spada, del Prado, O. P.; le cardinal Sfondrate, O. S. B., dans son livre au titre chevaleresque : *Innocentia vindicata in qua gravissimis argumentis ex s. Thoma petitis ostenditur angelicum Doctorem pro immaculato conceptu Deiparae sensisse*

ne l'en empêchât et il en entendait une autre, soit celle de son compagnon, soit quelque au-

De ces théologiens le dernier en date, mais non le moindre en valeur, est le R. P. DEL PRADO, O. P. Dans son livre : *Divus Thomas et bulla dogmatica « Ineffabilis Deus »* (Société Saint-Paul, Fribourg [Suisse], 1919), il établit la proposition suivante : *Doctrina Divi Thomae circa primam B. Virginis sanctificationem constituit verum praeambulum theologicum ad Bullam dogmaticam « Ineffabilis Deus »*. Quand on vient de lire le texte suivant : « *Beata Virgo contraxit quidem originale peccatum sed ab ea fuit mundata antequam ex utero nasceretur* » (III P. q. 27, a. 2), et le commentaire de Cajetan déclarant que saint Thomas n'a pas pensé à la sanctification *in instanti infusionis animae*, parce que cette hypothèse n'avait pas encore été faite (ce qui est douteux : voir III Sent., Dist. III, qa III, solutio 2a), cette conclusion semble gageure. Mais le P. Del Prado démontre que saint Thomas veut dire ceci : il y a lieu de distinguer un double instant, non de durée, mais de nature, un premier dans lequel la Vierge fut soumise à l'obligation de contracter la dette originelle, ce qui sauve, en ce qui la concerne, la nécessité absolue de la rédemption ; un second, dans lequel elle fut préservée, par une grâce tout à fait exceptionnelle, de contracter actuellement la souillure. Ainsi, cette solution que Cajetan déclare possible, mais qui, d'après lui,

et scripsisse. Vienne (Autriche), 1702; le cardinal GOUSSET, Le P. CORNOLDI, le chanoine MORGOTT, SCHEEBEN, Mgr BOURQUARD, le franciscain PERRRUZZINI, dont le travail fut publié par MARTANELLO DE GAVARDO, sous le titre : *Speculum in quo relucet D. Thomae sententia quod beata Virgo fuerit sine peccato concepta a P. Eugenio Martanello de Gavardo, O. M., ex tractatu R. P. Andrea Perruzzini a Treziano de eadem materia excerptum, et in lucem editum, Patavii*, 1628.

tre : assez souvent il la servait lui-même. » Tel est le récit de son diligent biographe (71). Mais quelle parole pourrait expliquer avec quelle ferveur spirituelle il célébrait le Saint Sacrifice,

n'est pas venue à l'esprit de saint Thomas, serait la véritable pensée du saint Docteur. Celui-ci ne serait donc pas en opposition, mais en accord parfait avec la bulle qui définit le dogme de l'Immaculée Conception, et son enseignement sur la sanctification de la sainte Vierge poserait les vrais principes du dogme défini. Ces paroles de lui : *in Christo et in Virgine Maria nulla omnino macula fuit* (Expos. in psalm. 14), auraient ainsi tout leur sens.

L'argumentation du P. del Prado est impressionnante. On comprend qu'il tienne à justifier saint Thomas, et à montrer que, là encore, il a vu juste. Si la thèse du théologien dominicain est vraie, la gloire du Docteur Commun, loin de subir en ce point une éclipse ou d'être voilée d'un léger nuage, resplendit au contraire magnifiquement. Il a le mérite d'avoir préparé de la meilleure manière, en prévenant les interprétations inexactes du mystère, la définition dogmatique que la piété des fidèles devait attendre jusqu'en 1854. Cela ne diminuerait en rien le rôle historique de l'école franciscaine et en particulier de Duns Scot, dans la préparation théologique du dogme. Les raisons données par Scot en faveur de l'Immaculée Conception se référaient pour une part au moins, à un ensemble doctrinal « qui ne sera jamais que de l'opinable en théologie », (Gardeil), mais il garde le mérite singulier d'avoir clairement enseigné, contre toute négation, le privilège de la Mère du Christ.

(71) Tocco, *Boll.*, 667.

avec quel soin il s'y préparait, quelles actions de grâces il rendait à la Divine Majesté?

B. — LA DOCTRINE

Puis, pour écarter les erreurs qui sont la source et l'origine de tous les malheurs de notre temps, il faut se tenir, à l'*enseignement de l'Aquinate plus religieusement que jamais.* Il réfute complètement, en effet, les erreurs des opinions modernistes : en philosophie, il sauvegarde la force et le pouvoir de l'intelligence humaine, ainsi que Nous l'avons dit, et il prouve l'existence de Dieu par les plus fermes arguments; en théologie dogmatique, il distingue l'ordre surnaturel de l'ordre naturel, et met en lumière les raisons de croire et les dogmes eux-mêmes ; sur le terrain proprement théologique, il montre que tout ce qui est de foi repose, non sur l'opinion, mais sur la vérité et qu'on ne peut rien y changer ; en matière biblique, il nous donne la notion véritable de l'inspiration divine ; dans l'ordre moral, social et juridique, il pose des principes exacts sur la justice légale et sociale et sur la justice commutative et distributive, et il explique les rapports de la justice avec la charité ; en ascétique, il formule les principes de la perfection chrétienne et même il réfute ceux de ses contempo-

rains qui étaient opposés aux ordres religieux. Enfin, contre cette erreur répandue de tous côtés, selon laquelle la liberté de la raison humaine est indépendante de Dieu, notre Docteur affirme les droits de la Vérité première et l'autorité sur nous du souverain Maître. On voit que ce n'est pas sans raison que les modernistes ne redoutent aucun Docteur de l'Eglise autant que Thomas d'Aquin (72).

De même qu'autrefois, aux Egyptiens qui se trouvaient dans une extrême disette, il fut dit : *Allez à Joseph*, pour lui demander le froment nécessaire à la nourriture du corps, de même, à tous ceux qui maintenant désirent la vérité, Nous dirons : *Allez à Thomas.* Ils lui

(72) Cette page est comme un nouveau résumé condensant encore l'aperçu général de la théologie thomiste donné plus haut, et justifiant le choix des points de doctrine particulièrement signalés dans l'Encyclique. A tous ces points s'est attaqué le modernisme philosophique, dogmatique, moral, juridique et social (car il existe aussi un modernisme moral : *Genus quoddam modernismi moralis juridici ad socialis, quod quidem una cum modernismo... dogmatico, impense reprobamus,* dit Pie XI, dans l'encyclique *Ubi arcano, Acta,* 27 déc. 1922, p. 696). La haine de saint Thomas est de règle chez les hérétiques. Les modernistes ne manquent pas à la règle. Ils détestent d'autant plus le Docteur commun des vérités catholiques que leur doctrine est moins une hérésie particulière que le rendez-vous de toutes les hérésies, ainsi que Pie X l'a montré dans l'encyclique *Pascendi.*

demanderont, pour la vie éternelle de leurs âmes, la pâture de la saine doctrine qu'il possède en abondance. Et lorsqu'il fut question d'inscrire Thomas au nombre des célestes bienheureux, il fut attesté sous la foi du serment que cette pâture était toute prête et à portée de tous : « Sous l'enseignement lucide et clair de ce Docteur brillèrent bien des maîtres religieux et séculiers, à cause de sa méthode concise, claire et facile... Même les laïques et les esprits peu ouverts désirent posséder ses écrits (73). »

Pour Nous, Nous voulons que surtout les maîtres des hautes sciences ecclésiastiques observent avec soin et gardent fidèlement les prescriptions de Nos prédécesseurs Léon XIII (74) et Pie X (75) en particulier, et celles que Nous avons Nous-mêmes formulées l'an passé. Il faut qu'ils se persuadent qu'ils rempliront leur devoir et combleront notre attente, si, amenés à l'amour du Docteur Angélique par une longue et assidue fréquentation de ses écrits, ils communiquent l'ardeur de cet amour à leurs disci-

(73) Témoignage de Barthélemy de Capoue (*Boll.*, mars, I, p. 713). La partie du texte non transcrite est celle-ci : « Tout homme, selon le caractère particulier de sa pensée ou de sa capacité, peut sans peine tirer du fruit des écrits de Thomas. »

(74) Litt. Encycl. *Æterni Patris.*

(75) Motu proprio *Doctoris Angelici*, 29 juin 1914. Voir *infra*, note 77.

ples et les rendent capables d'exciter eux-mêmes les autres à une semblable étude.

Nous désirons que s'établisse entre les amis de saint Thomas — et tels doivent être tous les fils de l'Eglise qui se livrent aux études supérieures — cette honnête émulation dans une juste liberté, qui fait progresser les études : mais qu'il n'y ait aucune attaque blessante qui ne serait d'aucun secours à la vérité et ne servirait qu'à relâcher les liens de la vérité. Qu'à chacun d'eux soit donc sacrée la prescription du Droit canon : « *Les professeurs devront traiter les études de philosophie rationnelle et de théologie et la formation des élèves dans les sciences, selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique, et ils s'y tiendront religieusement* (76). »

Qu'ils s'en tiennent donc à cette règle, de telle sorte qu'ils puissent véritablement l'appeler eux-mêmes leur maître. Mais qu'ils n'exigent rien de plus les uns des autres que n'exige de tous l'Eglise, mère et maîtresse de tous. Car dans les questions sur lesquelles, dans les écoles catholiques, les auteurs les plus estimés controversent et soutiennent des opinions contraires, nul ne doit être empêché de suivre la théorie qui lui paraît la plus vraisemblable (77).

(76) Can. 1366, § 2.

(77) La loi des études ecclésiastiques. — La fidélité a saint Thomas.

SOMMAIRE : Remarque préliminaire : L'Eglise et la Philosophie. — 1. Suivre saint Thomas pour combattre efficacement le modernisme. — 2. *Ite ad Thomam.* — 3. Rappel des directions pontificales antérieures, de Léon XIII, de Pie X, de Benoît XV, de Pie XI. — 4. Le décret de la Congrégation des Etudes. *Dubia* et réponse de la Congrégation des Séminaires et Universités. — 5 Ce qu'ajoute l'encyclique actuelle : Fidélité requise à toutes les prescriptions antérieures. L'amour de saint Thomas. Emulation dans la liberté et l'obéissance.

Ainsi, la loi des études dans l'Eglise est la fidélité à saint Thomas. Nous ne saurions trop méditer cette page de Pie XI. Il ne sera pas inutile d'en donner un commentaire un peu étendu.

Mais auparavant il faut rappeler quelques notions sur le rôle de l'Eglise en matière de philosophie.

L'Eglise et la philosophie.

La foi et la raison ne s'opposent pas. La philosophie est de sa nature « indépendante de la foi dans ses principes et se développe, à partir de ceux-ci, en ayant pour lumière propre, la raison naturelle et pour seul critère l'évidence ». Mais toute énonciation d'un philosophe contraire à la foi est nécessairement fausse, et, seule, la raison éclairée par la foi peut dire ce qui est conforme ou non à la foi. La révélation *règle* donc *du dehors et négativement la philosophie :* « Sans empiéter sur ses principes ni intervenir dans ses procédés et dans son œuvre propre, *elle contrôle ses conclusions.* » La philosophie ne peut s'en plaindre : elle n'est limitée que dans la liberté de se tromper, ce qui est pour elle un précieux bienfait. Bienfait d'ailleurs moralement nécessaire, car « sans un secours spécial de Dieu, la raison naturelle ne peut posséder à la fois et sans erreur, toutes les vérités dont chacune prise à part est cependant à sa portée ». La révélation en enseignant aux hommes ces vérités, est donc non seulement règle négative pour

la raison mais « *remplit encore à l'égard de la philosophie l'office positif d'indiquer d'avance le but : Stella rectrix* ».

Indépendante de tout système philosophique puisqu'elle le juge à sa propre lumière à elle, la théologie utilise les vérités philosophiques pour faire jaillir des vérités de foi les conséquences qu'elles contiennent implicitement. « Parmi les différents systèmes, elle assumera celui qui sera, en ses mains, (elle seule en est juge) le meilleur instrument de vérité. » Le catholique ne peut donc pas philosopher sans tenir compte de sa foi et de la théologie : il doit rejeter comme fausses toutes les opinions philosophiques contraires à la vérité révélée.

Pour cela, l'Eglise ne le laisse pas et ne doit pas le laisser à ses seules lumières : elle *condamne les erreurs philosophiques quand celles-ci intéressent la foi et recommande positivement « la doctrine philosophique qu'elle juge seule capable de donner sûreté et fermeté à l'esprit par rapport à la foi* ».

« Lorsque l'Eglise exerce son autorité sur le domaine philosophique elle le fait essentiellement par rapport à la foi, par rapport à la vérité révélée, dont elle a la mission de garder le dépôt, mais, la foi supposant la raison, comme la grâce suppose la nature, il se trouve que pour accomplir parfaitement son office de gardienne de la foi, l'Eglise est aussi constituée gardienne de la santé de la raison. » (J. MARITAIN : *l'Eglise et la philosophie de saint Thomas*. Revue des Jeunes, 20 octobre 1921.)

Ceci dit, voyons comment, dans la présente encyclique, Pie XI exerce son autorité de chef de l'Eglise relativement à la philosophie et à la théologie de saint Thomas.

1° *Suivre saint Thomas pour lutter contre le modernisme*

D'abord, dit-il, suivez saint Thomas pour combattre efficacement les erreurs modernistes. Toutes les misères dont souffre notre époque, ont leur source et leur principe, *fons* et *caput*, dans les erreurs de l'esprit, dans le modernisme philosophique, dogmatique, moral, juridique et social. De ces erreurs saint Thomas donne le moyen de triompher parce qu'il a lumineusement établi les vérités que ces erreurs déforment ou nient : possibilité de démontrer l'existence de Dieu, distinction de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, valeur des motifs de crédibilité, immutabilité de la foi, notion de l'inspiration scripturaire, principes de justice légale et sociale, de justice commutative et distributive, rapports de la charité et de la justice, nature et propriétés de la perfection chrétienne, de l'état religieux, droits de la Vérité première et autorité suprême de Dieu sur la raison humaine. Il faut donc, plus que jamais, s'attacher à la doctrine de saint Thomas, pour guérir les maux dont les erreurs courantes sont le principe.

2° *Ite ad Thomam.*

Aussi bien, continue le Pape, comme on disait jadis aux Egyptiens pendant la famine : *Allez à Joseph*, il vous donnera du blé, « Nous disons à ceux qui ont le désir de la vérité : *Allez à Thomas* ». Qu'est-ce qu'aller à Thomas, et quels chemins faut-il suivre ? Le Pape le dit en sanctionnant les prescriptions de ses prédécesseurs notamment celles de Léon XIII dans l'encyclique *Æterni Patris*, celles de Pie X dans le motu proprio *Doctoris Angelici*, et les siennes propres dans la lettre *Officiorum omnium*.

Puisque le Saint-Père nous invite à les considérer attentivement « *sedulo attendant* », relisons l'essentiel

de ces prescriptions. Ce sont autant de modulations de l'*Ite ad Thomam* qu'il nous adresse lui-même aujourd'hui.

3° Directions pontificales antérieures.

a) *Léon XIII :* Le 4 août 1879, dans l'encyclique *Æterni Patris*, après le magistral exposé de la nature de la philosophie, du développement historique de la philosophie chrétienne, l'admirable éloge si souvent cité de saint Thomas, l'aperçu sur les ravages accomplis par la philosophie moderne, après avoir proclamé qu'il n'y a nulle opposition entre la scolastique et aucune des vérités scientifiques, Léon XIII écrit :

« Nous donc, tout en déclarant volontiers qu'il faut recevoir tout ce qui a été dit de sage, tout ce qui a été utilement découvert et pensé par qui que ce soit, Nous vous exhortons avec la dernière énergie, Vénérables Frères, pour la défense et l'honneur de la foi catholique, le bien de la société, et le progrès des sciences à restituer et à propager le plus possible la Sagesse d'or de saint Thomas. Nous disons la Sagesse de saint Thomas.. S'il se trouve en effet, chez des docteurs scolastiques, des excès de subtilité, des opinions insuffisamment sûres ou s'accordant mal avec des vérités reconnues depuis, ou enfin à n'importe quel titre, improbables, nous n'avons nullement l'intention de les proposer à l'imitation de nos contemporains. »

« En outre, la doctrine de Thomas d'Aquin, que des maîtres, judicieusement choisis par vous s'efforcent de la faire pénétrer dans l'esprit de leurs élèves, qu'ils mettent en lumière sa solidité, et sa supériorité sur toutes les autres. Que les Académies instituées ou à instituer par vous expliquent et défendent cette même doctrine, s'en servent pour réfuter les erreurs actuelles. Mais pour qu'on ne prenne pas une fausse sagesse pour la

vraie, une sagesse corrompue pour la pure, veillez à ce que cette philosophie de saint Thomas soit puisée à ses sources ou, du moins, aux ruisseaux qui venant de la source même, sont encore, de l'aveu certain et concordant des doctes, purs et limpides. Quant à ceux dont on dit qu'ils dérivent de ces sources mais qui roulent des eaux étrangères et malsaines, ayez soin d'en écarter les jeunes intelligences. »

Une foule de textes du même Pape devraient être cités ici, car il travailla constamment à la restauration du thomisme, comme nous l'avons vu plus haut (note 32).

Mais l'étude détaillée de tous ces textes n'est pas nécessaire. Nous en trouvons toute la substance dans les prescriptions de Pie X.

b) *Pie X* : Pie X écrit, dans l'Encyclique *Pascendi* (8 sept. 1907) :

« Premièrement, en ce qui regarde les études, Nous voulons et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des Sciences Sacrées... Et, quand Nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que nous entendons surtout par là — ceci est capital — c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur Angélique ; Nous déclarons donc que tout ce qui a été édicté à ce sujet par notre prédécesseur, reste pleinement en vigueur, et, en tant que de besoin, Nous l'édictons à nouveau, et le confirmons et ordonnons qu'il soit par tous rigoureusement observé ; que, dans les Séminaires, où on aurait pu les mettre en oubli, les évêques en imposent et en exigent l'observance, prescription qui s'adresse aussi aux Supérieurs d'Instituts religieux. Et que les professeurs sachent bien que s'écarter de saint Thomas surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave (1). »

Pie X renouvelle expressément ces prescriptions dans

(1) Cf. supra note 46.

le motu proprio *Sacrorum Antistitum* (1er septembre 1910).

Le 29 juin 1914 il publie le motu proprio *Doctoris Angelici*, dont voici l'essentiel :

« Aucun catholique sincère n'a osé révoquer en doute cette déclaration du Docteur Angélique : « C'est à l'autorité du Siège Apostolique qui gouverne l'Eglise Uni« verselle qu'il appartient surtout de régenter les étu« des, *ordinare de studio*... » Nous nous sommes acquitté de ce grand devoir ailleurs et surtout le 1er septembre 1910 dans la lettre *Sacrorum Antistitum* adressée à tous les évêques et à tous les supérieurs généraux d'ordres religieux... Or, parce que nous y disions qu'il fallait suivre « surtout » la philosophie de saint Thomas et que nous n'écrivions pas « uniquement », certains se sont persuadés qu'ils obéiraient à Notre volonté ou du moins ne lui seraient pas contraires, s'ils prenaient indistinctement pour le suivre, ce qu'un autre des Docteurs catholiques a enseigné en philosophie, bien que cela fût opposé aux principes de saint Thomas. Mais en cela ils se sont grandement trompés. Il est évident qu'en donnant aux nôtres, pour guide principal de la philosophie scolastique, saint Thomas d'Aquin, nous voulions surtout qu'on entendît cela de ses principes, sur lesquels, comme sur ses bases, cette philosophie repose... Les points cardinaux dans la philosophie de saint Thomas ne doivent pas être tenus comme faisant partie de ce genre d'opinions dont il est permis de discuter en sens contraire, mais comme des bases, sur lesquelles, toute science des choses divines et humaines repose. Ces bases enlevées ou ébranlées de quelque façon, il résulte nécessairement que les élèves en science sacrée ne perçoivent même plus la signification des mots par lesquels les dogmes divinement révélés sont proposés par le magistère de l'Eglise. »

« C'est pourquoi Nous avons voulu avertir tous ceux

qui s'emploient à l'enseignement de la Science sacrée que, s'ils quittent d'un seul pas l'Aquinate, surtout en métaphysique, ce ne sera pas sans un grave dommage.

« Maintenant Nous déclarons en outre, que non seulement ne suivent pas saint Thomas, mais s'égarent très loin du saint Docteur ceux qui interprètent en les pervertissant ou méprisent absolument les principes ou les doctrines les plus importantes de sa philosophie. Que si la doctrine de quelqu'autre auteur ou saint a jamais été approuvée par Nous ou Nos Prédécesseurs, avec des louanges singulières et de telle sorte qu'aux louanges s'ajoutât le conseil et l'ordre de la répandre et de la défendre, on comprend facilement qu'elle a été approuvée dans la mesure où elle était cohérente aux principes de saint Thomas ou ne s'y opposait aucunement. »

« Nous regardons comme étant de Notre devoir apostolique de déclarer et prescrire cela, pour que, dans cette affaire d'importance souveraine, à tous les membres des deux clergés séculier et régulier, Notre pensée et Notre volonté soient absolument manifestes, et qu'avec l'enthousiasme et l'empressement qui conviennent, ils l'accomplissent. — Cela, avec un zèle particulier, les maîtres de philosophie chrétienne et de théologie le feront : ils doivent se souvenir parfaitement qu'on ne leur a pas donné le pouvoir d'enseigner, pour communiquer aux élèves de leur science, les opinions qui leur plaisent, mais pour leur dispenser les doctrines les plus approuvées de l'Eglise. »

« Maintenant, pour ce qui touche proprement la théologie sacrée, Nous voulons que l'étude de cette science soit toujours éclairée par la lumière de la philosophie dont nous parlons. Dans les Séminaires ordinaires de clercs, pourvu qu'il y ait des maîtres capables, qu'il soit permis d'employer les livres qui exposent en résumé les doctrines dérivées des sources de « l'Aquinate » ;

des livres de ce genre existent, ils sont très recommandables. »

« Mais pour approfondir cette science, comme elle doit être cultivée dans les Universités, les grands Collèges et même dans tous les Séminaires et Instituts auxquels a été donné le pouvoir de conférer les grades académiques, il faut absolument que, ressuscitant l'ancienne coutume qui n'aurait jamais dû disparaître, les cours aient pour objet la Somme théologique elle-même (*de ipsa Summa Theologica habeantur Scholae*) ; et cela, parce que, en commentant ce livre, il sera plus facile de comprendre et de mettre en lumière (*illustrare*) les décrets et les actes solennels de l'Eglise enseignante, qui ont vu le jour depuis. C'est pourquoi « pour que « la doctrine authentique et intègre de saint Thomas « fleurisse dans les écoles, ce qui Nous tient si fort à « cœur, et que disparaisse cette façon d'enseigner qui « s'appuie plus sur l'autorité et les préférences des « différents maîtres » et qui pour cette raison a un fondement mobile, d'où résultent souvent des opinions diverses et opposées entre elles — ce qui ne va pas sans un grand détriment pour la science chrétienne — Nous voulons, ordonnons, commandons que ceux qui occupent une chaire de théologie sacrée, dans les Universités, les Instituts supérieurs, Collèges, Séminaires, Ecoles qui ont par un indult apostolique, le pouvoir de conférer des grades académiques et le doctorat en théologie, aient pour texte de leurs leçons la Somme Théologique de saint Thomas et qu'ils l'expliquent *en latin*. Et qu'en cela, ils mettent un soin attentif à disposer au mieux envers elle, leurs auditeurs. »

« Cet usage a déjà été louablement établi dans plusieurs instituts. Les plus sages fondateurs d'ordres religieux, ont voulu qu'il fût suivi dans leurs maisons d'études et Nos prédécesseurs les en ont hautement approuvés. Les saints qui ont vécu depuis le temps de

l'Aquinate, n'ont pas eu d'autre maître suprême de doctrine que Thomas. C'est ainsi, et non autrement, que non seulement la théologie sera ramenée à son ancienne gloire, mais qu'on restituera à toutes les sciences sacrées, leur place et leur importance, et que tout ce que l'intelligence et la raison possèdent, pour ainsi dire, refleurira. »

« Aussi à l'avenir, on n'accordera à aucun institut le pouvoir de conférer les grades académiques en théologie, si ce que Nous venons de prescrire n'y est pas saintement observé. Quant aux facultés des ordres et congrégation de réguliers, qui jouissent légitimement du droit de conférer les grades académiques en théologie, et d'autres diplômes, ne fût-ce que dans leurs limites domestiques, ils en seront et devront être considérés comme privés, si, après trois ans, pour quelque raison que ce soit, ils n'ont pas religieusement obéi à Nos prescriptions... Et Nous en décidons ainsi, nonobstant n'importe quoi. »

Le motu proprio *Doctoris Angelici*, destiné à l'Italie et aux îles voisines, dépassait manifestement, par sa nature et sa teneur, le cercle de ses destinataires immédiats (1). En s'y référant explicitement, dans les notes de l'édition officielle de la présente encyclique, le Souverain Pontife en fait une loi de l'Eglise Universelle. Ce document est si clair, si précis, si péremptoire qu'il semble devoir détruire toute possibilité d'équivoque. Hélas ! ceux qui ne veulent pas obéir continueront d'épiloguer. Le Pape dit : il est dangereux de s'écarter de saint Thomas, ceux-là s'en écartent très loin qui inter-

(1) Etsi quidem quoad rem disciplinarem datum sit « pro Italia et insulis adjacentibus » attamen cuique cordato apparebit quoad rem doctrinalem omnibus catholicis Doctoribus immediate, omnibus iterum Christi fidelibus mediate directum : hiis praesertim qui hujus modi doctrina maxime indigent, cujuscumque regionis aut ditiōnis sint. (BERTHIER, O. P. *Sanctus Thomas Doctor communis Ecclesiae*, p. 695.)

prètent faussement ou laissent de côté ses principes. On se trompe sur notre volonté si on emprunte, à d'autres Docteurs scolastiques pour les suivre, des principes opposés aux siens. Les doctrines des autres Docteurs ou saints, n'ont été recommandées que dans la mesure ou elles s'accordent avec celles de saint Thomas. Certains traduisent : Il n'est recommandé ou prescrit de suivre saint Thomas que lorsqu'il est d'accord avec les autres grands scolastiques. Exégèse stupéfiante. Il serait plus franc de dire qu'on a de bonnes raisons pour refuser d'obéir au Pape et tenir pour nulles et non avenues ses plus formelles prescriptions ; exégèse d'autant plus étrange qu'elle aboutit à faire parler Pie X et tous les Papes pour ne rien dire. L'étude, même sommaire, de l'histoire de la philosophie — et quelques-uns de ceux qui interprètent ainsi les documents pontificaux ont plus et mieux qu'une connaissance sommaire de cette histoire — nous apprend qu'il n'est presque pas un point de la doctrine spécifique de saint Thomas que n'aient contredit expressément, et pour ainsi dire *ex professo,* tels ou tels Docteurs scolastiques. Les principes les plus essentiels et les plus universels de sa métaphysique, sont niés ouvertement ou entendus dans des sens très différents du sien, par plusieurs. Dans l'ordre naturel, en dehors des vérités de sens commun et, dans l'ordre surnaturel, en dehors des vérités strictement définies comme dogmes de foi et de quelques conclusions toutes proches de la foi dont le lien, avec les vérités révélées ne peut pas ne pas être aperçu, l'unanimité des scolastiques ne se réalise guère (1).

(1) Certes il faut se garder d'exagérer le désaccord des philosophes catholiques et des théologiens scolastiques (sur ce qui n'est pas de foi) mais il faut le reconnaître, car il existe. On ne peut s'en dissimuler l'importance que si l'on regarde les choses en gros. Si on examine les doctrines diverses, en cherchant leurs arêtes vives, l'âme métaphysique qui les organise en un tout cohérent, des différences profondes, des oppositions irréductibles apparaissent et même éclatent, et ce n'est pas

On aboutit donc à ceci que les Papes nous demanderaient d'être fidèles à saint Thomas à peu près uniquement sur les questions de foi. Leur insistance devient alors tout-à-fait incompréhensible, parce qu'il n'est nullement nécessaire de demander aux catholiques, d'une façon générale, l'adhésion ferme aux vérités de foi, cela ne pouvant être mis en question. A supposer qu'il fallût écrire des encycliques tout exprès pour le répéter, il n'y aurait aucune raison de mentionner tout spécialement le nom de saint Thomas. Et, à supposer que les scolastiques soient tous d'accord, en dehors des questions de foi, sur un grand nombre de points, pourquoi ne pas dire tout simplement : Suivez les auteurs scolastiques en tous les points où ils s'accordent ? Pour soutenir que les Papes n'entendent pas dire autre chose, il faut mutiler les documents pontificaux. Il faudrait en particulier supprimer ce « motu proprio ».

On voit également, par ce document, combien peu agir « si légèrement » que de le constater et de le dire. A quoi se réduirait une métaphysique ou une théologie uniquement composée d'éléments communs à saint Thomas, Scot, Suarez, Molina, Ripalda, et même Ockam (car enfin, il ne faut exclure personne, ou, si l'on exclut quelqu'un, le dernier par exemple, en raison du nominalisme qui vicie son œuvre, c'est donc que le critère n'est plus l'accord des docteurs, et qu'on juge par d'autres principes de la valeur des doctrines) ? Quel pourrait bien être le principe animateur d'une doctrine ainsi obtenue, si j'ose dire, par réduction au plus petit commun dénominateur de pensées aussi diverses ? Dire que, dans cette théologie, on retrouverait toutes les vérités de foi, est une réponse vaine, car il s'agit de théologie, c'est-à-dire d'une construction doctrinale distincte des vérités de foi, qu'elle suppose mais qui ne la constituent pas. Cette théologie ne serait rien. Ce n'est pas à cela que les Papes peuvent nous demander de nous attacher : Si telle était leur pensée ils ne devraient parler ni de la *Somme* ni d'aucun autre ouvrage, d'aucun autre docteur, mais nous donner sans plus le recueil des définitions dogmatiques. L'enchiridion de Denzinger tiendrait lieu de tout.

Qu'on ne nous accuse pas de contredire, en parlant de la sorte, Pie X, écrivant dans le même motu proprio (passage non transcrit ci-dessus) : « D'ailleurs, ces principes, si on en parle d'une façon générale et universelle, ne contiennent pas d'autre chose que ce que les plus grands philosophes et les

sont en accord avec les prescriptions du Souverain Pontife ceux qui, usant de la permission de donner aux étudiants, dans les Séminaires ordinaires de clercs, d'autres manuels de théologie que la Somme, regardent comme une chose presque extraordinaire pour un séminariste l'étude directe de saint Thomas dans son texte. « Rien n'empêche, dit à peu près quelqu'un, de mettre la *Somme théologique* aux mains des élèves les plus intelligents. » Ce « rien n'empêche » est savoureux !

Ici se place chronologiquement le décret de la Congrégation des Etudes, du 27 juillet 1914, publiant, avec l'approbation et sur l'ordre du Pape, vingt-quatre thèses soumises à son examen et qu'elle déclare *plane continere sancti Doctoris principia et pronuntiata majora.* Il en sera question ci-dessous ainsi que de la réponse donnée par la Congrégation des Séminaires et Universités (nom nouveau de la Congrégation des Etudes) aux *dubia* pro-

princes des Docteurs de l'Eglise... ont trouvé sur les raisons propres de la connaissance humaine, la nature de Dieu et des autres êtres, l'ordre moral et la fin dernière... » Ces paroles signifient que saint Thomas a fait la synthèse des vérités fondamentales découvertes avant lui par les philosophes, les docteurs et les Pères. C'est une façon de dire qu'il est le *Docteur Commun* et qu'en lui toute la tradition humaine et divine se concentre, et c'est bien en effet ce qu'exprime formellement le contexte qui suit aussitôt. Cette remarque de Pie X ne signifie pas que les principes de saint Thomas, surtout si on les considère non en général, mais dans la teneur et la portée précise de chacun d'eux, se réduisent à ce que l'ensemble des maîtres scolastiques venus après lui, ont admis d'un commun accord, en sorte qu'il y aurait identité et convertibilité entre ces termes : *principes thomistes*, et *enseignement commun* des scolastiques. Le Souverain Pontife ne vient-il pas précisément d'écrire qu'on ne pourrait se flatter de lui obéir, si l'on prenait « indistinctement, pour le suivre, ce qu'un autre des docteurs catholiques a enseigné en philosophie *bien que cela fut opposé aux principes de saint Thomas* » ? Il est permis d'interpréter la pensée des Papes et d'y chercher confirmation de la sienne propre, mais il faut éviter de l'expliquer d'une façon qui suppose, dans leurs paroles, des contradictions à quelques lignes d'intervalle.

posés par certains professeurs sur le motu proprio *Doctoris Angelici* et les vingt-quatre thèses.

Mais continuons la revue des actes solennels des Souverains Pontifes eux-mêmes.

c) *Benoît XV* : En 1917, Benoît XV publie le *Codex juris canonici*. On y lit : 1° au livre II, *De Personis*, tit. XII, *de ratione studiorum in religionibus clericalibus*, canon 589, § 1 : *Religiosi in inferioribus disciplinis rite instructi in philosophiae studio saltem per biennium et sacrae theologiae saltem per quadriennium doctrinae D. Thomae inhaerentes ad norman* Can. 1366, § 2, *diligenter incumbant, secundum instructiones Apostolicae Sedis.*

2° Au livre III. *De Rebus*, tit. XXI, *De seminariis*, Canon 1366, § 2 : *Philosophiae rationalis ac theologiae studia et alumnorum in his disciplinis institutionem professores omnino pertractent ad Angelici Doctoris rationem, doctrinam et principia eaque sancte teneant.*

Ainsi nul n'est exempt de l'obligation de suivre saint Thomas. Tous les clercs, réguliers et séculiers, doivent être absolument formés selon sa *méthode*, sa *doctrine* (c'est-à-dire tout ce qui appartient à titre d'élément essentiel et nécessaire à l'enseignement du saint Docteur et ses *principes*, c'est-à-dire, les points fondamentaux qui constituent l'âme de la doctrine. Les professeurs de philosophie et de théologie doivent être thomistes. C'est pour eux un devoir sacré.

d) La lettre *Officiorum Omnium* de Pie XI. Il n'est pas de commentaire plus autorisé de ce canon que celui qu'en a donné Pie XI, le 1er août 1922, dans la lettre *Officiorum Omnium* au cardinal Bisleti, préfet de la Sacrée-Congrégation des Séminaires et Universités. Il faut la citer abondamment pour cette raison que Pie XI, dans son encyclique nous y renvoie, et parce qu'elle résume admirablement l'enseignement de Léon XIII, sur les rapports de la philosophie et de la théologie, dans

l'Enclyclique *Æterni Patris*, dont j'ai transcrit plus haut les prescriptions, mais non l'exposé doctrinal.

« Le second point pour lequel Nous requérons la vigilance spéciale des évêques concerne les études supérieures des jeunes clercs. Absolument tout ce qui a été très sagement établi dans le Droit canonique sur ce point doit être saintement et inviolablement observé, si l'on entend préparer une armée de prêtres qui ne soient pas trop inégaux à la grandeur de leur charge. Le cycle des études littéraires achevé, nos élèves, pour se bien préparer à la théologie sacrée, doivent employer au moins deux ans à l'étude très sérieuse de la philosophie. Nous entendons *la philosophie scolastique*, savamment élaborée par le travail continu des Pères et des Docteurs de l'Ecole, et enfin *élevée au suprême degré de perfection par les soins et le génie de Thomas d'Aquin*, celle que notre prédécesseur illustre Léon XIII n'hésita pas à appeler la défense avancée et comme le ferme rempart de la religion. C'est une grande gloire de Léon XIII d'avoir, en réveillant l'amour et le culte du *Docteur Angélique, restauré la philosophie chrétienne ;* et même, de toutes les choses que, pendant son long pontificat, il a si utilement accomplies dans l'Eglise et la société, Nous jugeons celle-là comme étant à ce point la principale, qu'à défaut des autres, elle suffirait à immortaliser le nom d'un si grand Pontife. »

« *C'est pourquoi les professeurs de philosophie se préoccuperont avant tout*, en enseignant cette science aux clercs, non seulement de suivre *la manière* (rationem) *ou la méthode de saint Thomas, mais encore sa doctrine et ses principes :* et cela, qu'ils le fassent avec d'autant plus de zèle qu'ils savent qu'aucun Docteur de l'Eglise n'inspire aux modernistes et autres ennemis de la foi catholique, autant de terreur et de crainte que l'Aquinate.

« *Or ce que nous disons de la philosophie doit s'en-*

tendre également de la Théologie. Car, pour nous servir des paroles de Sixte V, la connaissance et l'étude de cette science si salutaire qui découle des sources très abondantes des divines Ecritures, des souverains Pontifes, des saints Pères et des Conciles, ont certes toujours été pour l'Eglise une aide puissante, soit pour entendre et interpréter selon la vérité et sainement les Ecritures elles-mêmes, soit pour lire et expliquer avec plus de sécurité et d'utilité les Pères, soit pour découvrir et réfuter les diverses erreurs et hérésies. Mais, de nos jours surtout où nous vivons les temps périlleux décrits par l'Apôtre, où les blasphémateurs, les orgueilleux et les séducteurs sont pires que jamais, *proficiunt in pejus,* s'égarant et égarant les autres, cette science est absolument nécessaire pour confirmer les dogmes de foi catholique et réfuter les hérésies. *Or ce qui fait de la théologie* une *discipline possédant la force d'une science vraiment digne de ce nom,* ce qui fait qu'on y trouve, selon la belle expression de Notre très regretté prédécesseur « une explication aussi complète qu'il est possible « à la raison humaine et une défense invaincue de la « vérité divinement révélée », *ce n'est rien d'autre que la philosophie scolastique ayant pour chef et maître l'Aquinate et mise au service de la science sacrée.* D'elle vient « cet heureux enchaînement sans brisure d'effets « et de causes, cet ordre et cette disposition qui rappelle « le déploiement des soldats en ordre de bataille, ces « lumineuses définitions et distinctions, cette solidité « de preuves, ces discussions très profondes par les- « quelles la lumière est distinguée des ténèbres et le « vrai du faux, les mensonges des hérétiques, envelop- « pés de prestiges et de sophismes, sont, comme si on « leur arrachait leur vêtement, découverts et mis à « nu. »

« De quoi il résulte que *ceux-là pourvoient mal à la formation de la jeunesse sacrée, qui, négligeant la mé-*

thode scolastique, sont d'avis qu'il faut ramener tout enseignement théologique à la méthode dite positive. Ils satisfont beaucoup moins encore à leur devoir ceux qui font consister tout leur cours de théologie à parcourir en d'érudites dissertations la série des dogmes et des hérésies. La méthode positive est le complément nécessaire de la méthode scolastique, mais elle ne suffit pas à elle seule. Il importe en effet que nos clercs soient armés, non seulement pour établir la vérité de la foi, mais encore pour l'expliquer et la défendre. Or passer en revue, par ordre chronologique, les dogmes de la foi et les erreurs opposées, c'est faire de l'histoire ecclésiastique non de la théologie. »

On le voit par cet ensemble de documents pontificaux dont l'accord est parfait, la précision croissante, l'accent de plus en plus net, les Papes nous veulent voir suivre la méthode de saint Thomas, et adhérer dans la lumière au moins à tout ce qui constitue l'essentiel du thomisme, à savoir les principes fondamentaux pris ensemble dans leur indivisible unité et les conclusions qui ont avec eux un rapport nécessaire. Il ne s'agit pas d'en prendre et d'en laisser, de s'attacher à la méthode et de négliger la doctrine, d'accepter certains points de doctrine à l'exclusion des autres, d'adhérer aux principes sans admettre les conclusions qui en découlent nécessairement, ni de souscrire à celles-ci en répudiant ceux-là d'où elles tiennent leur force. La philosophie thomiste, la théologie thomiste sont des ensembles : leurs parties se tiennent et ces deux ensembles tiennent l'un à l'autre organiquement. La théologie thomiste est ce qu'elle est par la philosophie thomiste. Les vérités de foi sont des principes communs à tous les théologiens et à toutes les constructions théologiques. La construction thomiste est spécifiée par la philosophie qu'elle assume pour la défense, l'exposition, et l'explicitation de la foi catholique.

Par cet enseignement des Papes, se trouvent implicitement qualifiées et jugées les méthodes timides de théologiens qui négligent comme sans importance « les questions plus philosophiques que théologiques », adoptent parfois les solutions thomistes sans les rattacher aux principes métaphysiques qui les rendent intelligibles et en font saisir la solidité, font de l'éclectisme, sont thomistes sur un point, suaréziens sur d'autres, sans s'inquiéter de l'âme du système qui commande la solution des questions particulières.

4° Les décrets de la Congrégation des Etudes, et de la Congrégation des Séminaires et Universités.

Mais qu'est-ce qui est essentiel au thomisme ? Quels sont ces principes et points plus importants ? Quelles conclusions se rattachent à ces principes par une conséquence nécessaire ?

L'étude même des écrits du saint Docteur devrait suffire, semble-t-il, pour le déterminer. Mais l'Eglise n'est pas restée sans nous dire sa pensée, sans nous guider dans cette recherche. Un mois après le motu proprio *Doctoris Angelici*, la Congrégation des études rendait le décret suivant :

« Dès que notre Saint-Père le Pape Pie X, eut salutairement prescrit, dans le motu proprio *Doctoris Anlici*, publié le 29 juin 1914 de garder religieusement, dans toutes les écoles de philosophie, les principes et les points les plus importants de la doctrine de saint Thomas, des professeurs de divers instituts ont soumis à l'examen de cette Sacrée Congrégation des Etudes certaines thèses qu'ils ont coutume d'enseigner et de défendre comme exprimant exactement les principes les plus importants du saint Docteur :

« Cette Sacrée-Congrégation, ayant soigneusement examiné les sus-dites thèses et les ayant soumises au Sou-

verain Pontife, sur l'ordre de sa Sainteté, répond qu'elles contiennent *manifestement* (plane) *les principes et les points de doctrine les plus importants du saint Docteur.*

Voici ces thèses :

« 1° La puissance et l'acte divisent l'être de telle sorte que tout ce qui est, ou bien soit acte pur, ou bien soit composé nécessairement de puissance et d'acte comme principes premiers et intrinsèques.

« 2° L'acte, parce qu'il est perfection, n'est limité que par la puissance, qui est une capacité de perfection. Par conséquent, dans l'ordre où il est acte pur, il ne peut être qu'illimité et unique ; là où il est fini et multiple, il entre en véritable composition avec la puissance.

« 3° C'est pourquoi, dans la raison absolue de l'être même, Dieu seul subsiste, seul est souverainement simple ; toutes les autres choses qui participent à l'être ont une nature qui restreint l'être, et sont constituées d'essence et d'existence comme principes réellement distincts.

« 4° L'être (*Ens quod denominatur ab esse*) se dit de Dieu et des créatures, non univoquement, ni de façon absolument équivoque, mais analogiquement, d'une analogie tant d'attribution que de proportionalité.

« 5° Il y a, en outre, en toute créature, composition réelle du sujet subsistant avec les formes qui lui sont ajoutées secondairement, c'est-à-dire, les accidents ; et cette composition ne se comprendrait pas si l'être n'était pas reçu réellement dans une essence distincte de lui.

« 6° Outre les accidents absolus, il y a aussi l'accident relatif qui est un rapport vers quelque chose. Bien que ce rapport vers quelque chose ne signifie pas selon sa raison propre, quelque chose d'inhérent à un sujet, il a souvent sa cause dans les choses et partant une entité réelle, distincte du sujet.

« 7° La créature spirituelle est tout à fait simple dans son essence. Mais elle reste soumise à une double com-

position : celle de l'essence avec l'être, celle de la substance avec les accidents.

« 8° La créature corporelle est, quant à l'essence même, composée de puissance et d'acte ; cette puissance et cet acte dans l'ordre de l'essence sont désignés par les noms de matière et de forme..

« 9° Aucune de ces parties n'a l'être par soi, n'est produite par soi, et ne saurait être mise dans un prédicament que par réduction, en tant que principe substantiel.

« 10° Bien que l'extension en parties intégrales suive la nature corporelle, ce n'est cependant pas la même chose pour le corps d'être substance et d'être étendu. La substance par elle-même est indivisible, non pas à la manière d'un point, mais à la manière de ce qui est en dehors de l'ordre de la dimension. La quantité qui donne l'étendue à la substance diffère de la substance réellement et elle est un accident véritable.

« 11° La matière marquée par la quantité est le principe de l'individuation, c'est-à-dire de la distinction numérique (impossible dans les purs esprits), par laquelle un individu se distingue de l'autre dans la même nature spécifique.

« 12° C'est un effet de cette même quantité que le corps soit circonscriptivement dans un lieu, de telle sorte que, par quelque puissance que ce soit, un corps ne puisse être présent de cette façon que dans un seul lieu à la fois.

« 13° Les corps se divisent en deux catégories : Les uns sont vivants, les autres dépourvus de vie. Dans le vivant, pour qu'il y ait dans le même sujet une partie mouvante et une partie mue de soi, la forme substantielle, désignée du nom d'âme, requiert une disposition organique, c'est-à-dire, des parties hétérogènes.

« 14° Les âmes de l'ordre végétatif et sensitif n'existent pas par soi, ne sont pas produites par soi, mais

seulement comme principe qui donne au vivant l'être et la vie et, comme elles dépendent, en tout ce qu'elles sont, de la matière, le composé venant à se corrompre, par le fait même elles se corrompent par accident.

« 15° Au contraire, l'âme humaine subsiste par soi. Quand elle peut être infusée au sujet suffisamment disposé, elle est créée par Dieu. Elle est de sa nature incorruptible et immortelle.

« 16° L'âme raisonnable s'unit au corps de telle sorte qu'elle en est la forme substantielle unique et que, par elle, l'homme a d'être homme et animal, et vivant, et corps, et substance, et être. L'âme donne donc au corps tout degré essentiel de perfection, elle lui communique en outre l'acte d'être par lequel elle-même est.

« 17° Des facultés de deux ordres, organiques et inorganiques émanent de l'âme humaine par une dérivation naturelle : les premières, auxquelles appartient le sens, ont pour sujet le composé : les dernières, l'âme toute seule. L'intelligence est donc une faculté indépendante de tout organe.

« 18° L'intellectualité est une suite nécessaire de l'immatérialité, en sorte que aux degrés d'éloignement de la matière correspondent les degrés d'intellectualité. L'objet adéquat de l'intellection est communément l'être. Mais l'objet propre de l'intelligence humaine, dans l'état présent d'union, est limité aux essences, abstraites des conditions matérielles.

« 19° Nous recevons donc notre connaissance des choses sensibles. Comme le sensible n'est pas intelligible en acte, il faut admettre dans l'âme, outre l'intellect formellement intelligent, une vertu active, pour abstraire des images les espèces intelligibles.

« 20° Par ces espèces intelligibles, nous connaissons directement les objets universels ; nous atteignons les singuliers par les sens et aussi par l'intelligence, en vertu d'un retour sur les images ; quant à la connais-

sance des choses spirituelles, nous nous y élevons par analogie.

« 21° La volonté suit l'intelligence, ne la précède pas; elle se porte nécessairement sur l'objet qui lui est présenté comme un bien rassasiant de tout point l'appétit ; mais, entre les biens qui lui sont proposés par un jugement réformable, elle choisit librement. L'élection suit donc le dernier jugement pratique. Mais, qu'il soit le dernier, c'est la volonté qui le fait.

« 22° Nous ne percevons pas l'existence de Dieu par une intuition immédiate. Nous ne la démontrons pas *a priori* mais bien *a posteriori*, c'est-à-dire par les créatures, l'argument remontant des effets à la cause : des choses qui sont mues et ne peuvent être principe adéquat de leur mouvement, au premier moteur immobile; du fait que les choses de ce monde procèdent de causes subordonnées entre elles, à la première cause incausée ; des choses corruptibles indifférentes à être ou à n'être pas, à un être absolument nécessaire ; des choses qui, selon les perfections diminuées de l'être, de la vie, de l'intelligence, sont, vivent, comprennent plus ou moins, à celui qui est souverainement intelligent, souverainement vivant, souverainement être ; enfin, de l'ordre de l'univers, à l'intelligence séparée qui ordonna, disposa et dirige les choses vers leur fin.

« 23° L'Essence divine, par cela même qu'elle s'identifie à l'actualité en exercice de l'être ou qu'elle est l'être même subsistant, nous est proposée comme bien constituée dans sa raison métaphysique (le constitutif formel de l'Essence divine est l'*Ipsum esse subsistens*), et par là aussi nous donne la raison de son infinité en perfection.

« 24° C'est donc par la pureté de son être que Dieu se distingue de toutes les choses finies. D'où il suit, d'abord, que le monde n'a pu procéder de Dieu que par création ; ensuite, que la vertu créatrice, qui atteint pre-

mièrement et par soi l'être en tant qu'être, n'est communicable, même par miracle, à aucune nature finie ; enfin, qu'aucun agent ne peut influer l'être de n'importe quel effet, que par une motion reçue de la cause première. »

Bien que promulgué *de mandato summi Pontificis*, l'acte de la Congrégation des Etudes n'a certes pas la valeur d'un acte personnel du Souverain Pontife, surtout d'une encyclique adressée à l'Eglise universelle. Il n'en constitue pas moins un document de grande valeur que des fils soumis de la sainte Eglise doivent considérer avec la plus respectueuse attention.

La Sacrée-Congrégation n'entend pas affirmer qu'à ces vingt-quatre thèses se réduise l'esssentiel de la philosophie thomiste, mais elle déclare que toutes, non seulement appartiennent à l'essence de cette philosophie, mais en constituent des principes et des points de grande importance, *principia et pronuntiata majora*. Rapprochée du motu proprio *Doctoris Angelici* où Pie X déclarait que les principes de saint Thomas « ne doivent pas être regardés comme faisant partie de ce genre d'opinions dont il est permis de discuter en sens contraire », et que ceux-là « s'écartent très loin du saint Docteur qui interprètent de travers ou ne tiennent aucun compte de ces *principia et pronuntiata majora* », la déclaration entraînait nécessairement cette conséquence, que les vingt-quatre thèses ne pouvaient plus être discutées mais s'imposaient absolument, sous peine de s'écarter très loin de saint Thomas. Comme on trouve chez divers auteurs scolastiques notamment chez Suarez (1) la négation de la plupart de ces vingt-quatre thèses, ou des

(1) Voir, dans *Cencia tomista*, mai-juin 1917, vingt-quatre propositions exprimant la pensée de Suarez en regard des vingt-quatre thèses thomistes. Le P. Pègues les transcrit en appendice dans son excellente brochure : *Autour de saint Thomas*. Il est utile de noter ici ces positions de Suarez :

1° Suarez entend mal la division de l'être en puissance et

réserves expresses et formelles sur leur valeur, la conclusion suivait aussi, qu'on ne pouvait plus continuer, sur ces points à suivre Suarez, et se prétendre en même temps disciple de saint Thomas, comme l'Eglise veut qu'on le soit.

Des professeurs, inquiets du discrédit qui paraissait ainsi jeté sur des doctrines qui leur étaient chères demandèrent à la Congrégation des Séminaires et Universités (nom nouveau de la Congrégation des Etudes) non pas si ces vingt-quatre thèses étaient bien toutes des *pronuntiata majora*, mais bien si elles exprimaient *toutes l'enseignement authentique* de saint Thomas, et si, dans l'affirmative, elles devaient être toutes imposées dans les écoles.

La Sacrée-Congrégation, reprenant dans sa réponse l'expression même de ceux qui avaient proposé le

acte et ne conçoit pas la pure puissance ; — 2° enseigne que l'acte est fini et limité par lui-même ou par l'agent et non par la puissance réceptrice ; — 3° nie que toute créature soit composée et rejette surtout la composition réelle d'essence et d'existence ; — 4° défend l'unité absolue du concept objectif d'être et donc entend mal l'analogie ; — 5° soutient qu'on peut admettre la distinction de la substance et des accidents sans admettre la distinction réelle de l'essence et de l'existence — 6° réduit toute la réalité de la relation à celle des termes ou du fondement ; — 7° exclut des créatures spirituelles non seulement toute composition substantielle mais encore toute composition d'essence et d'existence ; — 8° prétend que la matière et la forme qui composent les corps ont chacune essence et existence propre, et existent antérieurement (antériorité de nature) à leur union ; — 9° que, dès lors elles sont l'une et l'autre terme de production ; — 10° que la raison seule ne peut démontrer absolument la distinction de la substance et de la quantité et que la substance a par elle-même des parties intégrantes ; — 11° que la matière n'est pas le principe d'individuation des corps et que tout être est individué par sa propre entité; — 12° que tout corps est localisé, abstraction faite de la quantité et que la multilocation n'est pas contradictoire ; — 13° tout en admettant comme tout le monde la division des êtres corporels en vivants et non vivants, soutient contre saint Thomas que le premier mouvement du vivant n'a pas de principe extérieur; — 14° que les âmes végétale et animale ont certainement une existence propre, et sont produites

dubium, répondit : « Toutes ces thèses expriment la doctrine authentique de saint Thomas, qu'on les propose comme de sûres normes directives : *Omnes illae 24 theses germanam doctrinam sancti Thomae exprimunt eaeque proponantur veluti tutae normae directivae.* »

Cette décision du 21 février 1916 fut promulguée le 7 mars, avec la ratification et confirmation du Saint Père : *SS. DD. suprema sua auctoritate sententiam EE. PP. ratam habuit et confirmavit.*

A première vue, il peut paraître étonnant qu'après avoir déclaré, avec l'approbation et la confirmation formelle du Saint Père que les vingt-quatre thèses expriment la doctrine authentique de saint Thomas d'Aquin, la Sacrée-Congrégation, au lieu de répondre purement et simplement: « *oui* » à la question: « doit-on, en conséquence, les imposer dans les écoles », réponde seule-

per se, bien que pour être unies au corps ; — 15° que l'âme humaine infusée au corps après sa production ne dépend aucunement du corps dans son individuation ; — 16° ne considère pas comme nécessitantes les preuves par lesquelles saint Thomas établit que l'âme raisonnable est la forme substantielle unique de l'homme ; — 17° ni comme rationnellement certaine la distinction de l'âme et de ses facultés, car peut-être l'âme est-elle principe immédiat d'opération ; — 18° déclare qu'il n'y a pas de raison d'affirmer que l'immatériel doive nécessairement être intellectuel et que la preuve de la science de Dieu par sa spiritualité est insuffisante ; — 19° regarde comme plus probable l'opinion qui nie, contre saint Thomas, la distinction de l'intellect agent et de l'intellect possible ; — 20° enseigne que le singulier est pour nous objet direct de connaissance intellectuelle ; — 21° ne reconnaît pas la nécessité pour l'élection d'un dernier jugement pratique ; — 22° n'admet pas la rigueur démonstrative de la première et de la quatrième voie parce que, à ses yeux, les principes : *quidquid movetur ab alio movetur, ubi datur majus et minus exstitit maximum* sont faux ou au moins douteux ; — 23° cherche le constitutif formel de l'Essence divine plutôt dans l'aséité (qui ne s'identifie pas formellement pour lui, avec l'identité absolue de l'essence et de l'existence) ; — 24° ne pense pas qu'on puisse prouver l'incommunicabilité du pouvoir créateur, et, tout en reconnaissant la nécessité du concours de Dieu sur l'effet des agents créés n'admet pas celle d'une motion reçue par l'agent directement de Dieu.

ment par cette formule moins précise et moins catégorique : « qu'on les propose comme normes sûres de direction ». Si ces thèses sont la doctrine de saint Thomas, elles s'imposent, surtout depuis la publication du Code canonique qui impose la *doctrine* au même titre que les *principes.*

Essayons de pénétrer la pensée exacte de la Sacrée-Congrégation. Pour cela, excluons d'abord une interprétation qui ne semble vraiment pas pouvoir être admise.

Certains ont prétendu que la teneur même du décret du 7 mars 1916 nous autorisait à considérer comme rapporté celui du 27 juillet 1914, et que ce dernier, en tant qu'il déclare que les vingt-quatre thèses représentent autent de *principia et pronuntiata majora* de saint Thomas, est désormais sans valeur. L'un d'eux donne de son sentiment les raisons suivantes : 1° l'expression *pronuntiata majora* n'est pas employée dans le décret du 7 mars 1916 ; 2° si la Sacrée-Congrégation entendait maintenir l'affirmation que les vingt-quatre thèses sont des *pronuntiata majora,* en ne les imposant pas, mais en disant seulement aux professeurs de les proposer comme normes sûres de direction, elle se mettrait en opposition avec le motu proprio *Doctoris Angelici,* qui, lui, impose absolument les principes plus importants du saint Docteur. Ainsi raisone le P. Descoqs (*Archives de Philosophie,* vol. II, cahier II, p. 128, note 1).

Ces thèses, d'après lui, sont bien données par la Sacrée-Congrégation comme étant l'expression d'enseignements authentiques de saint Thomas, mais elles sont pour la plupart systématiques et seulement probables. Or il n'a jamais été dans les intentions de l'Eglise d'obliger à enseigner les thèses systématiques et seulement probables de saint Thomas. On n'a donc aucune obligation d'enseigner ces vingt-quatre thèses. Voilà pourquoi on nous dit seulement : « Proposez-les ».

Si nous entendons bien le R. P., la pensée de la

Sacrée-Congrégation ne dépasserait pas ceci : Vous ne risquez pas de vous tromper en disant que ces thèses sont bien de saint Thomas. En les enseignant, vous êtes en sûreté de conscience quant au devoir d'obéissance à l'Eglise, mais les thèses opposées ne perdent rien de leur valeur et le droit de les enseigner n'est en rien limité par ma déclaration : Elles ne cessent pas d'être également des normes sûres de direction. En tous cas, pour le P. Descoqs, dire que les vingt-quatre thèses sont normes sûres à l'exclusion des thèses opposées est une assertion « simplement fausse ».

Eh bien ! il nous paraît « simplement faux » de dire que la réponse publiée le 7 mars 1916 puisse être considérée comme rapportant celle du 27 juillet 1914, car, 1° on ne saurait rien conclure du non-emploi de l'expression *pronuntiata majora*. Si la question posée avait été ainsi formulée : « les vingt-quatre thèses sont-elles bien toutes des principes très importants de saint Thomas », répondre seulement qu'elles expriment son enseignement authentique, pourrait, à la rigueur, indiquer qu'on veut éviter de se prononcer de façon précise, mais n'équivaudrait pas à déclarer qu'elles ne sont pas des *pronuntiata majora*. La Sacrée-Congrégation répond nettement à la question posée : Est-ce authentiquement du saint Thomas ? — Oui. Il faut vraiment avoir une volonté bien arrêtée de trouver l'indice d'un désaveu du premier décret pour en voir un là. Quels textes résisteraient à une exégèse aussi tendancieuse ? Je suppose que ceux qui raisonnent ainsi soient les auteurs du *dubium* proposé. En leur appliquant leur propre exégèse, on pourrait se demander s'ils n'ont pas tendu un piège à la Sacrée-Congrégation, en évitant eux-mêmes, dans la question, l'expression qu'ils sont si heureux de ne pas trouver dans la réponse, et dont l'absence leur suggère cet étonnant argument !

Quant à la prétendue « opposition manifeste » qu'il

faudrait reconnaître entre la réponse de la Congrégation et le motu proprio *Doctoris Angelici* de Pie X, au cas où la réponse n'exclurait pas positivement l'intention d'identifier les vingt-quatre thèses avec les *pronuntiata majora*, c'est une pure imagination. S'il y a là opposition manifeste, il faudra dire que la Sacrée-Congrégation est en « opposition manifeste » avec le droit canonique publié depuis, et qui impose, nous l'avons vu, la *doctrine* au même titre que les *principes* tandis que la Sacrée-Congrégation, elle, se borne à commander de proposer des thèses qu'elle déclare, avec l'approbation formelle et peut-être *in forma specifica* du Souverain Pontife, être la doctrine authentique de saint Thomas ; ou bien, recourant à une hypothèse aussi ingénieuse et aussi hasardeuse que celle du P. Descoqs, dire que la rédaction du droit canonique nous autorise à considérer le second décret comme rapporté et le premier comme rétabli. Il n'y a vraiment pas de raison de s'engager dans cette voie. On ne change pas ainsi d'avis à Rome, et ces arguties ne sont pas nécessaires pour voir s'harmoniser « à merveille toutes les décisions officielles romaines des dix dernières années. »

Je sais bien que le P. Descoqs pourrait répondre à notre dernière objection par sa distinction entre « ce que saint Thomas affirme comme définitif, comme certain et nécessaire à tenir », et la « large part d'éléments systématiques, d'explications tenues pas saint Thomas lui-même, comme elles le doivent être en effet, pour simplement probables ».

Mais qu'entend-il par « éléments systématiques » ? C'est sans doute ce qui distingue la construction philosophique de saint Thomas, des autres doctrines. Dans ce cas, il lui faudra dire qu'il n'est prescrit de suivre saint Thomas que lorsqu'il est d'accord avec les autres docteurs scolastiques. C'est à quoi, en effet, nous l'avons vu, plusieurs s'efforcent de réduire les exigences pontifi-

cales; mais, en parlant ainsi, ils se mettent en « opposition manifeste » avec Pie X, rappelant dans le motu proprio *Doctoris Angelici*, que l'enseignement des autres docteurs « a été approuvé dans la mesure où il est conforme à celui de saint Thomas ou du moins ne s'y oppose aucunement ». Nous admettons bien que les points de doctrine tenus comme seulement probables par saint Thomas lui-même ne sont pas imposés ; mais, que la Sacrée-Congrégation considère les vingt-quatre thèses comme exprimant des points tenus par saint Thomas lui-même comme seulement probables, il faudrait le démontrer et non le supposer, comme le fait le P. Descoqs. La Sacrée-Congrégation est si persuadée du contraire qu'elle a déclaré que ces points sont fondamentaux dans l'enseignement thomiste. Quant à dire absolument, quoiqu'il en soit de la pensée de la Sacrée-Congrégation à ce sujet, que saint Thomas ne voit en ces thèses que des opinions probables, c'est aller à l'encontre non seulement de toute la tradition thomiste, mais des textes les plus nombreux et les plus formels de notre Docteur.

La portée de la déclaration du 7 mars 1916 nous paraît donc minimisée d'une façon absolument inadmissible par le P. Descoqs. Le point de départ de l'argumentation du R. P., à savoir que ce décret rapporterait le précédent, est sans fondement sérieux, pour ne rien dire d'autre.

Voici maintenant, à l'opposé, l'interprétation rigoureuse de cette réponse de la Sacrée-Congrégation :

Non seulement les vingt-quatre thèses sont déclarées exprimer *germanam doctrinam*, et même *principia et pronuntiata majora* de saint Thomas, mais nous sommes tenus d'accepter ce jugement de la Sacrée-Congrégation des Séminaires et donc d'enseigner ces thèses puisque nous sommes tenus de « garder religieusement » la doctrine et les principes de saint Thomas. La Sacrée-

Congrégation n'a pas dit : « Ces doctrines doivent être imposées dans les écoles », mais seulement : « *Qu'on les propose comme normes sûres de direction* », parce que, son office propre n'étant pas de prononcer des décisions strictement doctrinales, mais de donner ou d'interpréter des décisions disciplinaires, elle n'a pas voulu urger le devoir de l'adhésion intérieure aux vingt-quatre thèses, mais seulement celui de les enseigner, et de dire aux élèves qu'elles constituent le chemin sûr pour aller à saint Thomas et à la vérité philosophique. Les thèses opposées ne peuvent être regardées comme sûres, par rapport à saint Thomas et à la vérité des choses, car, quoiqu'il en soit en morale de la probabilité extérieure de deux opinions opposées, en matière spéculative, dans la mesure où une doctrine est une norme sûre, dans cette mesure même, la doctrine opposée est dépourvue de sécurité, et l'on dit implicitement ceci, quand on exprime cela.

Si on objecte à cette interprétation stricte la lettre de sa Sainteté Benoît XV au général des Jésuites, le R. P. Ledokowsky, lettre où il est implicitement donné licence aux maîtres Jésuites d'enseigner des doctrines opposées aux vingt-quatre thèses, on répond que cette lettre n'a pas été officiellement publiée dans les Actes du Saint-Siège, que la chose, étant donné les efforts faits pour obtenir cette publication officielle, n'est pas sans signification, et que, dès lors, cette lettre ne peut être invoquée dans le présent débat.

A l'objection que, aux termes de la présente encyclique « nul ne doit être empêché de suivre l'opinion qui semble la plus vraisemblable dans les questions habituellement controversées », parmi lesquelles il faut évidemment ranger les vingt-quatre thèses, il est possible de répondre, et on a répondu : Ces lignes doivent s'entendre en ce sens qu'il est permis aux professeurs de suivre personnellement la

doctrine opposée aux vingt-quatre thèses, mais non pas de l'enseigner, car ils doivent se souvenir, ainsi que le leur disait Pie X, « qu'ils n'ont pas reçu le pouvoir d'enseigner pour communiquer aux élèves... les opinions qui leur plaisent, mais bien les doctrines les plus approuvées de l'Eglise ».

Si l'on dit : « Mais il est odieux d'obliger à enseigner, en matière de philosophie, des thèses dont on n'est pas personnellement sûr et qu'on regarde comme moins vraisemblables », voici ce que les partisans de l'interprétation rigoureuse pourraient répondre : « Sans doute il ne plaît pas à l'Eglise que les professeurs chargés de former la jeunesse cléricale dans les écoles n'acceptent pas personnellement ce qu'ils doivent enseigner à leurs élèves comme étant la pensée de l'Eglise. Il doit y avoir accord parfait entre leur pensée personnelle et leur enseignement officiel. Mais l'Eglise n'exige pas absolument leur adhésion intérieure à des thèses de philosophie, avant qu'ils aient acquis par l'étude la conviction que ces thèses appartiennent à l'enseignement authentique de saint Thomas et qu'elles sont vraies. Elle se tient pour satisfaite, en attendant, pourvu qu'ils disent sa pensée à Elle et qu'ils présentent à leurs élèves, avec les raisons qui les fondent, ces thèses qu'Elle regarde comme essentielles et capitales dans la philosophie de saint Thomas. L'Eglise veut pour ses élèves une formation thomiste. Elle a le droit d'exiger que ses professeurs, s'il y a lieu, fassent abstraction de leurs opinions personnelles, dans leur enseignement officiel. Et Elle espère que, s'ils étudient saint Thomas, ils ne tarderont pas à penser personnellement comme Elle-même. Pour sévère que soit cette façon d'entendre le décret de la Sacrée-Congrégation, nous n'oserions donc pas dire qu'elle le soit trop. Elle a été donnée par des théologiens dont l'autorité en ces matières est considérable.

Qu'il nous soit permis cependant d'en proposer une autre : Il s'agit de doctrines philosophiques, relevant *per se* de la raison naturelle, qui doit en juger sur leur valeur intrinsèque, plutôt que sur les déclarations du magistère ecclésiastique. La Sacrée-Congrégation ne l'oublie pas. Elle semble nous dire : J'estime que les vingt-quatre thèses sont des doctrines authentiques de saint Thomas d'Aquin et je n'ai en rien l'intention d'infirmer le jugement précédent par lequel elles ont été déclarées *principes très importants* de la synthèse thomiste ; je les tiens pour vraies, mais je ne vous oblige pas à admettre ni intérieurement ni même extérieurement ce jugement que je formule sur elles. Je ne veux pas vous contraindre à admettre ces points de doctrine, ni même à les enseigner, tant que vous ne vous serez pas rendu compte par vous-mêmes qu'ils appartiennent authentiquement à saint Thomas et sont donnés par lui comme certains. Les prescriptions du Code canonique vous obligeant à suivre fidèlement saint Thomas n'entraînent pour vous l'obligation rigoureuse d'enseigner les vingt-quatre thèses et les thèses analogues, que dans la mesure où vous avez vérifié que saint Thomas les soutient, les juge certaines et qu'elles le sont. Vous êtes donc libres, non seulement d'avoir, mais même de proposer à vos élèves votre sentiment sur les thèses en question, à condition toutefois de les proposer avec le coefficient de probabilité et de sécurité, quant à leur appartenance à saint Thomas et à leur valeur intrinsèque, que leur confèrent mes deux déclarations.

Etudiez comme il faut saint Thomas, vous verrez qu'il les soutient et qu'il a raison de les enseigner, qu'elles sont des points importants de sa synthèse et vous les enseignerez vous-mêmes, par conviction non moins que par obéissance.

Cette interprétation n'exagère pas, à coup sûr, la pen-

sée de la Sacrée-Congrégation. On pourrait plutôt se plaindre qu'elle la minimise. Aussi bien nous ne la proposons que sous réserves et ne demandons pas mieux que de l'abandonner si on nous dit et si on nous prouve qu'elle est insuffisante. Mais elle nous semble avoir l'avantage de ne pas contraindre à opposer une fin de non-recevoir aux arguments tirés de la lettre de sa Sainteté Benoit XV au R. P. Ledokowski (1), et de ne pas obliger à réduire le sens et la portée des paroles de Pie XI sur la liberté qui doit être laissée aux philosophes et aux théologiens catholiques. Nous avouons sans difficulté ne rien voir en ces paroles qui suggère l'interprétation restreignant cette liberté au domaine intérieur.

Cette explication rend impossible tout soupçon ou accusation de solliciter les textes des Souverains Pontifes en faveur d'une thèse qu'on se serait promis de défendre à tout prix; elle nous absout à l'avance, nous l'espérons du moins, de tout reproche d'être plus papiste que le Pape, et il est très important de ne pas donner prise à ce reproche, si l'on ne veut pas risquer de faire tort à la cause qu'on sert.

Nous croyons utile de figurer ce que nous venons de dire dans un tableau. Sous la même majeure fournie par l'ensemble des documents pontificaux, les trois interprétations de la réponse de la Sacrée-Congrégation que nous venons d'exposer, formant mineure, conduisent à trois conclusions différentes. (Voir tableau p. suiv.)

En somme, d'après l'interprétation que nous proposons, l'Eglise nous donne, avec toute la netteté et la force désirable, la majeure : suivre la méthode, les principes, la doctrine du Docteur commun, mais elle ne se substitue pas aux philosophes et théologiens pour déter-

(1) Il reste vrai que cette lettre n'a pas valeur de document officiel pour toute l'Eglise, puisqu'elle n'a pas paru dans les *Acta Apostolicae Sedis*. Mais enfin elle a été écrite, et nul autre que le Pape n'a le droit d'enlever à ses destinataires ce qu'elle leur accorde.

Majeure :	**L'Eglise, oblige ses professeurs à enseigner, non seulement les *principia et pronuntiata majora* de saint Thomas, mais encore sa *doctrine authentique* (au moins tout ce que saint Thomas lui-même, tient pour certain en métaphysique et en théologie).**		
Mineure	**Or les vingt-quatre thèses ne sont plus considérées comme *pronuntiata majora* de saint Thomas, mais comme sa *doctrine authentique.* Seulement elles représentent dans cette doctrine des éléments « systématiques » et, aux yeux mêmes de saint Thomas, seulement *probables.***	**Or l'Eglise pense et nous oblige à admettre que les vingt-quatre thèses sont non seulement doctrine authentique (et certaine) mais encore des *principia et pronuntiata majora de saint Thomas.*** =	**Or l'Eglise déclare que les vingt-quatre thèses sont *doctrine authentique* bien plus *principia et pronuntiata majora* de saint Thomas, mais elle n'oblige pas à admettre son jugement à ce sujet.**
Conclusion	**Donc liberté entière d'enseigner les vingt-quatre thèses ou les thèses opposées.**	**Donc les professeurs sont tous tenus, sinon d'adhérer intérieurement aux vingt-quatre thèses thomistes du moins de les enseigner. Il n'est pas permis d'enseigner comme vraies les thèses contraires.**	**Donc les professeurs ne sont pas absolument tenus d'enseigner les vingt-quatre thèses (on ne les impose pas aux Ecoles) tant qu'ils ne les croient pas essentielles au Thomisme, mais ils doivent au moins les proposer comme règles sûres de direction et les présenter comme plus approuvées de l'Eglise.**

miner la mineure par voie d'autorité, et prononcer sans appel sur ce qui appartient ou non à la doctrine de saint Thomas d'Aquin. Cependant, sans nous obliger, avant tout examen, à suivre sa pensée à Elle, Elle nous dit

nettement, par l'organe de la Sacrée-Congrégation des Etudes, ce qu'Elle pense d'un certain nombre de propositions. Quiconque se rend compte que les propositions en question expriment fidèlement la doctrine certaine de l'Ange de l'Ecole est tenu de les enseigner et ne peut enseigner le contraire, sous peine de désobéir au droit canonique et à toutes les prescriptions des Papes touchant les études, comme le théologien est tenu d'admettre les conclusions qu'il dégage des vérités de foi, au moyen d'une prémisse rationnelle certaine (1).

Quiconque ne voit pas encore que les vingt-quatre thèses sont essentielles au thomisme et principales en lui, n'est pas tenu, par son devoir d'obéissance à l'Eglise, de les enseigner, à l'exclusion des doctrines opposées. Il n'est pas suspect de manquer de docilité du seul fait qu'il ne les enseigne pas, aussi longtemps qu'il reste persuadé (en quoi d'ailleurs nous estimons qu'il se trompe et gravement) qu'elles ne sont qu'un élément secondaire et incertain de la philosophie de saint Thomas. Si l'on peut concéder cela, nous ne pensons pas qu'on puisse accorder davantage.

Un jour peut venir où l'Eglise jugera opportun de déclarer authentiquement que les vingt-quatre thèses sont essentielles au thomisme et de prescrire rigoureusement, non seulement de les *proposer comme normes sûres de direction, mais* encore *de les enseigner*, toutes et chacunes, à l'exclusion de toute doctrine opposée. Alors tous les professeurs, pour qui la fidélité à saint

(1) Je ne dis pas que le théologien doive croire de foi divine une conclusion théologique, si rigoureusement déduite qu'elle puisse être, tant qu'elle n'est pas définie par l'Eglise comme vérité de foi. L'Eglise peut-elle définir les conclusions théologiques comme dogmes de foi, et est-ce par la foi divine qu'on y adhère après cette définition, c'est une question sur laquelle d'excellents thomistes sont partagés : Le P. Marin-Sola (*L'homogénéité du dogme catholique*, 2 vol. in-8°, Fribourg, 1924) y répond affirmativement; le P. Schultes (*Introductio in historiam dogmatum*, Léthielleux, 1922) négativement.

Thomas est un devoir sacré, seront tenus d'enseigner ces thèses, non seulement par les lois d'une saine exégèse et de la logique, mais en vertu de l'obéissance strictement requise.

Si ce jour vient, nous ne pensons pas que les inconvénients et les désastres prévus par le P. Descoqs soient à redouter. Pour lui l'obligation d'enseigner les vingt-quatre thèses arrêterait tout progrès intellectuel dans les écoles catholiques, provoquerait la mort de la pensée chrétienne, une nouvelle crise moderniste plus terrible que la première, justifierait les pires accusations d'obscurantisme contre Rome. Que sais-je encore ! La page qu'il écrit sur ce thème est vraiment regrettable. Elle équivaut à déclarer que ces thèses sont fausses, car l'obligation d'enseigner ce qui est vrai ne peut pas, de soi, amener tant de désastres. Elle est certainement injurieuse, à l'insu de son auteur, pour la Congrégation des Etudes, sinon pour la mémoire de Pie X.

Voilà ce qu'il nous a paru bon de dire sur ces décrets de la Sacrée-Congrégation en nous plaçant au point de vue des obligations qu'ils nous imposent strictement. Mais il convient hautement que théologiens et philosophes catholiques cherchent à penser comme l'Eglise, même lorsque l'Eglise ne les y oblige pas rigoureusement. Ils doivent avoir à cœur, semble-t-il, d'obéir avec empressement, même quand aucune sentence ne les menace. Il doit leur être facile d'avoir plus de confiance en l'Eglise qu'en eux-mêmes. De ce point de vue, il y a, dans la double déclaration de la Sacrée-Congrégation, plus qu'il n'en faut pour décider des professeurs catholiques à reprendre l'examen de certaines thèses, même si elles leur sont très chères, et à s'assurer si les raisons qu'ils ont d'y tenir sont vraiment aussi solides qu'ils l'ont pensé jusqu'ici. On ne saurait trop se fier au sûr instinct de vérité de l'Eglise. Il n'est pas de meilleur ni d'aussi bon guide qu'elle. Sa seule affirmation, même

quand elle ne lui donne pas de force obligatoire, constitue pour toùt ce qu'elle affirme une très forte présomption de vérité. Et il faut être trois fois sûr du contraire. pour user de la liberté qui nous est laissée de le soutenir. La docilité aimante à la sainte Eglise nous paraît donc demander qu'on n'enseigne l'opposé d'une quelconque des vingt-quatre thèses que si l'on est absolument certain que cette thèse n'est pas essentielle au thomisme et qu'elle est fausse. Il nous semble d'ailleurs que cette certitude subjective ne saurait résister longtemps à l'examen approfondi et à la méditation des textes où saint Thomas affirme, et des raisons par lesquelles il établit ces points capitaux de sa philosophie.

Telles sont donc, et ainsi nous semblent devoir être entendues les prescriptions de fidélité à saint Thomas, antérieures à l'encyclique *Studiorum Ducem.*

5° *Ce qu'ajoute l'encyclique Studiorum Ducem.*

Or, nous dit Pie XI, toutes ces prescriptions antérieures doivent être non seulement attentivement considérées, mais inviolablement observées, principalement par tous les professeurs chargés de la formation des clercs : *Ea omnia volumus sedulo attendant inviolateque servent ii praesertim quicumque in clericorum scholis majorum disciplinarum magisteria obtinent.* Les autres n'en sont pas dispensés, mais les professeurs y sont tenus avant tous autres.

Pie XI demande encore : de fréquenter longuement et assidûment les écrits mêmes du saint Docteur pour apprendre à l'aimer, — de communiquer aux élèves l'amour du Docteur et de la doctrine, — de les rendre capables de communiquer à leur tour cet amour : « *Iidem vero sibi persuadeant tum se suo officio satisfacturos itemque exspectationem nostram expleturos*

esse, si cum Doctorem Aquinatem scripta ejus diu multumque volutando, adamare coeperint, amoris cujus flagrantiam cum alumnis disciplinae suae, ipsum Doctorem interpretando communicent, idoneosque eos reddant ad simile studium in aliis excitandum.

Et à tous les amis de saint Thomas, — tous les enfants de l'Eglise adonnés aux études sacrées doivent l'être, — l'article du Code doit être une loi sacrée : *sanctum igitur unicuique eorum esto quod in codice praecipitur* Ils doivent l'observer de telle sorte qu'ils puissent vraiment appeler saint Thomas leur maître : *ad hanc normam ita se omnes gerant ut eum ipsi suum vere possint appellare magistrum.*

Ainsi, il faut aimer saint Thomas, apprendre aux clercs à l'aimer et à communiquer cet amour. Il faut l'aimer pour le suivre. On ne le comprendra pas, on ne le suivra que de fort loin si on ne l'aime pas. Mais l'amour facilitera l'intelligence de sa pensée. Toute l'encyclique est écrite pour nous en convaincre : La charité, lien des vertus explique en saint Thomas sa doctrine, comme en retour, — *causae ad invicem sunt causae* —, sà doctrine explique sa charité. Science et charité doivent avoir, dans les disciples, des rapports semblables à ceux qu'elles ont chez le Maître. Mais l'amour du Docteur qui fut si saintement épris de la Vérité est inséparable de l'amour de la Vérité elle-même. Un commerce affectueux d'âme avec saint Thomas est donc la condition, comme le progrès de cette affection doit être le fruit, du commerce fécond de l'intelligence avec sa pensée. Il faut être filialement docile, par amour, à celui que l'Eglise nous donne pour Docteur. L'amour et la docilité envers l'Eglise entraînent cet amour et cette docilité envers le Maître. Il faut aux thomistes de l'empressement, de l'enthousiasme, *ea qua par est alacritate*, disait Pie X.

Il faut aussi, il faut surtout, à l'exemple de saint Thomas, de la prière. L'intelligence de sa doctrine ne

sera donnée à ses disciples que s'ils l'imitent dans l'oraison, par laquelle « il obtint, nous a dit son biographe, ce qu'il écrivit, ce qu'il enseigna, ce qu'il dicta ». Léon XIII, à la fin de l'encyclique *Æterni Patris*, nous dit de demander l'intelligence de la doctrine de saint Thomas à Dieu, à Marie, siège de la Sagesse, à saint Joseph, aux saints apôtres Pierre et Paul. On est sûr de rester dans la pensée du grand Pape, en ajoutant : à saint Thomas lui-même. Chaque saint est chargé au ciel de veiller sur l'œuvre pour laquelle Dieu s'est servi de lui sur la terre. Il nous semble donc que saint Thomas, médiateur de lumière dans l'Eglise, accomplit cette œuvre d'universelle médiation, plus encore par son intercession céleste que par ses livres : Nous les ayant laissés, il nous obtient la grâce de les bien entendre. Il doit donc être très spécialement invoqué. L'Eglise montre bien qu'elle en juge ainsi en recommandant si souvent à la jeunesse studieuse d'être dévote au saint Docteur, en proclamant son patronage sur les Ecoles catholiques, en donnant à son centenaire tant de solennité, en développant son culte avec tant de zèle.

Que tous les maîtres et étudiants deviennent donc amis du Docteur et fervents dévots du saint. La charité entre eux se resserrera, car ils seront unis non seulement par le lien essentiel de l'amour du Dieu de Vérité, de l'Eglise, arche de Vérité, mais encore par une communauté très douce, ayant tout le charme des intimités fraternelles, celle de cet amour tendre et fidèle, de ce dévoûment généreux pour le Maître commun qui doit nous conduire tous à l'intelligence de la vérité.

A ces conditions les hommes d'études donneront à la pensée catholique un magnifique essor. Ils amplifieront, chacun selon ses forces, la doctrine de saint Thomas, du moins ils l'assimileront sans la corrompre, sans la matérialiser ni la déformer. L'émulation que le Pape veut voir régner entre les amis de saint Thomas existera

vraiment et portera tous ses fruits. Les discussions âpres qui mettent aux prises parfois philosophes et théologiens catholiques, au détriment de la charité et sans grand profit pour la science, — parce que ceux qui ont raison spéculativement blessent leurs contradicteurs par leur ton ou leurs procédés, et que ceux-ci ajoutent à leurs torts spéculatifs celui de manquer tout autant, sinon davantage, à la charité —, ces discussions irritantes n'auront pas lieu. Les controverses ne disparaîtront pas comme par enchantement (1), mais ces discussions seront sereines et courtoises. Elles ressembleront à celles de saint Thomas lui-même. On sait que sa patience était inaltérable, sa modestie et sa politesse exquises, même quand il avait affaire à des contradicteurs violents et déloyaux ; ne les blessant pas, ne mettant pas sa colère entre eux et la vérité, il ne dressait aucun obstacle à la marche de leur esprit vers la lumière qu'il leur montrait ; la clarté de sa langue et la force de ses raisons agissaient seules sur eux pour les convaincre : C'est ainsi qu'il les gagnait.

Libres, dans les limites de l'obéissance à l'Eglise, — nous savons ce qu'exige cette obéissance et ce qui, sans être exigé, est demandé aux enfants de l'Eglise —, philosophes et théologiens catholiques discuteront encore, non seulement sur des points secondaires et où la certitude n'est guère susceptible d'être

(1) Il est bien difficile que disparaissent les controverses. On a dit qu'il n'était pas souhaitable de les voir cesser et qu'il était salutaire aux thomistes d'être contredits. C'est vrai en ce sens que, peut-être, ceux-ci cesseraient d'estimer à son prix et laisseraient gaspiller un trésor qu'ils n'auraient pas à défendre, pour l'intégrité duquel ils n'auraient pas à souffrir. Mais il ne s'ensuit pas que ces oppositions et contradictions soient bonnes en elles-mêmes, car rien n'est bon que le vrai et l'unité des intelligences dans la vérité. Et puis, s'il est exact que les contradictions entretiennent les vigilances, la nécessité d'y répondre consume beaucoup de temps qu'un travail en profondeur occuperait plus utilement que des controverses sans issue et perpétuellement recommençantes.

atteinte (au delà de la zone des certitudes rigoureuses, il y une zone dialectique où la discussion est inévitable et l'accord unanime peut-être impossible), mais sur des points essentiels, des conséquences nécessaires, encore inaperçues par certains, des principes de saint Thomas. On discutera donc, mais on ne se disputera pas. Nul n'exigera des autres, au nom de l'Eglise et par voie d'autorité, plus que l'Eglise Mère et Maîtresse n'exige de tous. Tous se contenteront d'exiger ce qui est exigé par elle et donc exigible en son nom. Nous venons de voir que ces exigences, sans être illimitées, sont très étendues. Ils n'exagéreront rien et ne s'injurieront pas. Il va sans dire d'ailleurs qu'il ne leur est nullement conseillé, de ne pas tirer, par de bons raisonnements, les conséquences qu'entraînent les prescriptions de l'Eglise, car la logique ne saurait être un péché. Si, car cela se rencontre, certains s'efforcent de réduire, de minimiser les prescriptions du Saint-Siège, voire de leur faire dire exactement l'opposé de ce qu'elles contiennent, ou se permettent de n'en tenir aucun compte, serait-ce sur un seul point, il n'est pas défendu, mais tout commande de corriger fraternellement ces singuliers exégètes, ces frères peu obéissants : la correction fraternelle est un devoir qui ne cesse pas au seuil de la vie intellectuelle, mais il faut qu'elle soit vraiment fraternelle, que sa manière soit celle qui convient à des frères. « Personne ne sera empêché de suivre sur les questions habituellement controversées dans les écoles entre les meilleurs auteurs, l'opinion qui lui paraît la plus vraisemblable » pourvu évidemment qu'il se conforme à ce que demande l'Eglise et qu'il n'abuse pas de cette permission que le saint Père veut qu'on laisse à tous, pour en prendre à son aise avec toutes les obligations de fidélité à saint Thomas que le Pape vient précisément de renouveler et de sanctionner. Les quatre dernières lignes du paragraphe que nous commentons

ne peuvent manifestement pas être entendues autrement. Nul n'a le droit d'y voir une atténuation des exigences précédentes, à moins d'admettre, — hypothèse aussi gratuite qu'injurieuse pour l'auguste auteur de l'encyclique, — que le texte pontifical se contredit à quelques lignes d'intervalle, et que le Pape permet de désobéir à ses prédécesseurs et à lui-même dans le temps même qu'il rappelle l'urgence du devoir de leur obéir en tout religieusement.

L'honnête émulation dans une juste liberté fera progresser les études thomistes, si les meilleurs amis de saint Thomas, ceux qui le comprennent mieux, possèdent plus fortement ses principes, voient plus clairement les conséquences, sont plus habiles à les déduire, ne se lassent pas, *in omni patientia et doctrina*, de démontrer aux amis moins fervents, moins fidèles, ou moins logiques de saint Thomas, certains points de doctrine que ceux-ci rejettent parce qu'ils n'en voient pas l'importance dans la synthèse thomiste et ne se rendent pas compte de la valeur des raisons qui les établissent; s'ils ne se lassent pas, de leur montrer, le cas échéant que ce qui leur paraît le plus vraisemblable n'est pas vrai, et ne s'oppose pas moins à l'être des choses qu'à la pensée génuine de saint Thomas. C'est là surtout que la charité a besoin d'abonder. *Charitas vestra magis ac magis abundet*, que l'amour fraternel est plus impérieusement requis, *Charitas fraternitatis maneat in vobis*, qu'il faut se souvenir de mille devises charitables dont sont émaillées les épîtres des Apôtres, et selon un autre mot de saint Paul, faire la vérité dans la charité : *Veritatem facientes in charitate.*

La lumière la plus vive aveugle si elle est donnée sans une très délicate charité. La science la plus profonde et la plus sûre blesse celui qu'il faut contredire, comme elle risque d'enfler l'argumentateur; la charité seule les édifie tous deux.

Que si les adversaires francs ou déguisés de saint Thomas, les disciples peu fidèles ne veulent pas se rendre aux raisons du thomisme présentées avec douceur, sérénité et charité, nul ne peut rien sur eux par le raisonnement. Il ne reste plus qu'à prier Dieu et saint Thomas de les éclairer. On aura la tristesse de faire sans eux, malgré eux, l'œuvre de saint Thomas. Il faudra la faire sans amertume contre eux. C'est le cas de se rappeler les paroles pacifiques du Maître : *Oportet amare utrosque, scilicet eos quorum opinionem sequimur et eos quorum opinionem repudiamus. Utrique enim studuerunt ad inquirendam veritatem et nos in hoc adjuverunt; sed tamen oportet persuaderi a certioribus, id est, sequi opinionem eorum qui certius ad veritatem pervenerunt.* (*In Metaphys.*, l. XII, lect. 9.)

Est-ce trop espérer qu'espérer des progrès dans ce sens. Le Pape les attend. Les thomistes ont de grands devoirs. C'est une chose très difficile que de défendre et de propager comme il faut une doctrine aussi haute que celle de leur Maître. Sa hauteur même l'expose à être matérialisée, même par des hommes à qui la bonne volonté ne fait pas défaut, ni la pénétration de l'esprit, mais qui rencontrent certains obstacles pour eux infranchissables et qui ne peuvent se défaire de certaines doctrines opposées au thomisme.

Plus une doctrine est haute, plus ses représentants et ses défenseurs doivent être parfaits. Plus leur logique est rigoureuse, leur raison puissante, plus complète leur intelligence des principes de cette doctrine, plus ils sont intimement convaincus de sa valeur et de sa vérité, et plus il faut que leur humilité soit profonde, attentive et délicate leur charité à l'égard des personnes. Mais alors, dira-t-on, nul ne sera parfait thomiste et ne travaillera comme il faut à la diffusion et au progrès du thomisme dans les Ecoles et dans l'Eglise, s'il n'a les vertus d'un saint. Précisément. Aussi bien c'est

là le thème, la thèse de l'encyclique *Studiorum Ducem*, car c'est la grande leçon que nous donne le saint Docteur Thomas d'Aquin. Chacun de nous, en face de cette conclusion qui s'impose, comprendra combien il est loin d'être un parfait thomiste. Il en demandera avec d'autant plus d'ardeur à Dieu la grâce de comprendre ce que saint Thomas a enseigné et d'accomplir ce qu'il a fait.

Nous croyons d'ailleurs avec d'éminents théologiens que l'étude des grands auteurs spirituels fera se rallier de plus en plus les esprits à saint Thomas — de même que l'étude de saint Thomas est indispensable à qui veut étudier utilement les auteurs spirituels, — car les grandes thèses de saint Thomas, en philosophie et en théologie, entendues dans toute leur force sont les seules qui puissent servir de bases spéculatives à l'enseignement des plus hauts mystiques. L'expérience quotidienne des âmes témoigne dans ce sens. Beaucoup viennent au thomisme le plus strict, le plus fidèle à sa loi interne, par l'étude des grands spirituels, et par suite des exigences de leur vie intérieure.

Cette dernière considération nous incline à penser qu'il y aurait peut-être quelque pessimisme à se dire : Le destin des thomistes est et sera toujours d'être contredits, non seulement par les négations radicales des philosophes étrangers à la vérité catholique, mais, au sein même de l'Eglise, par des hommes partageant leur foi. Saint Thomas sera toujours mal compris d'un grand nombre, qui croiront et prétendront être fidèles à sa pensée et en prolonger les lignes, quand, en réalité, ils la corrompront.

Nous croyons au contraire qu'on peut espérer obtenir, par l'étude pieuse des grands spirituels, une sorte de purification assez générale des intelligences catholiques occupées de sciences sacrées. Cette purification les

rendrait plus pénétrables aux rayons de la pure lumière thomiste. Peu à peu on se guérirait de cette multiplicité d'opinions où s'accuse trop le caractère de *notre* théologie d'*hommes*, et l'on s'acheminerait vers cette unité de pensée spéculative où se refléteraient davantage l'unité de notre *foi*, et l'unité de la théologie comme telle, qui, s'originant à *la foi*, participe des qualités de la foi. De la sorte tendraient à disparaître ces controverses, (dont beaucoup de bonnes âmes s'affligent et se scandalisent un peu), non parce qu'on n'aborderait pas les questions controversées, et qu'on resterait prudemment en deçà, comme on propose parfois de le faire, mais parce qu'on les aurait dépassées, et qu'on se trouverait d'accord sur les sommets du thomisme enfin rejoints par l'ensemble des penseurs catholiques.

Il en résulterait, pour les théologiens désireux d'approfondir leur science, de précieux avantages. Ils pourraient se livrer en paix à la contemplation doctrinale en laquelle, beaucoup plus que dans la dispute, consiste l'exercice de l'*habitus* théologique. C'est cette contemplation paisible qui dispose à la contemplation infuse, tandis qu'il est bien difficile que la controverse entre catholiques n'y mette pas obstacle.

Sans doute, on aurait encore à lutter. Contempler la Vérité dans une paix que rien ne trouble n'est pas de la terre. Ici-bas l'Eglise milite, *fideliter in terris, sponso adjuvante, militat.* Mais on n'aurait à combattre que les ennemis de la foi. Les théologiens le feraient d'autant mieux qu'ils n'auraient pas dépensé de forces en querelles de famille, et qu'ils auraient plus longuement et plus profondément médité dans une atmosphère plus sereine, les vérités qu'ils doivent défendre contre les attaques du dehors. On dira que cet idéal est un rêve et une chimère. Pas plus que la perfection vers laquelle il faut tendre avec d'autant plus d'ardeur qu'on la sait inaccessible. C'est à réaliser cet idéal que travail-

lent sans arrêt, par leurs directions intellectuelles, les Souverains Pontifes.

P. S. — Cette longue note était entièrement rédigée quand j'ai pris connaissance de divers articles sur le même sujet, notamment : R. P. Hedde, O. P., *De l'autorité de saint Thomas d'Aquin dans l'enseignement catholique de la philosophie* (*Revue Apologétique*, 1er août 1924, p. 513-527); R. P. Jean de Dieu, O. F. M., *Saint Thomas et les directions pontificales* (*Etudes franciscaines*, septembre-octobre 1924, p. 452-477), etc., etc... Des auteurs de ces articles les uns insistent, comme nous avons essayé de le faire, sur la fidélité à saint Thomas requise par les Souverains Pontifes, les autres mettent l'accent sur la liberté laissée aux théologiens. Certains le mettent même un peu trop fort. Mais aucun de leurs arguments ne me paraît décisif contre la position que j'ai cru devoir adopter, et plusieurs des idées émises ici se trouvent confirmées par les premiers. Je tiens à citer la page suivante du R. P. Hedde. Elle me semble exprimer de façon particulièrement heureuse la pensée et les espérances de l'Eglise, qui ne cesse de demander à ses enfants de suivre saint Thomas, sans se hâter d'excommunier les moins empressés à lui obéir, mais en leur faisant confiance et en les attendant patiemment. Le P. Hedde envisage aussi la possibilité d'exigences plus rigoureuses en ce qui concerne les vingt-quatre thèses et ne craint pas non plus que ces exigences aient les suites désastreuses tant redoutées par certains. Il écrit :

« L'Eglise compte pour faire accepter les thèses encore controversées et faire pencher la balance dans le sens où vont déjà ses préférences manifestes, sur la valeur intrinsèque des thèses plus que sur l'argument d'autorité, argument toujours déficient en pareille matière. Elle compte sur l'action du temps, car le temps est nécessaire pour permettre aux disciplines nouvelles de déployer complètement leur efficacité, elle espère que

IV

Célébration du Centenaire

Comme il importe à toute la chrétienté que soit dignement célébré ce centenaire, — puisque, en honorant saint Thomas on fête quelque chose de plus grand que lui-même, c'est-à-dire l'autorité de l'Eglise enseignante (78), — il Nous

des esprits naturellement désireux de la vérité finiront par se mettre d'accord et qu'une autre mesure pourra être prise un jour, restreignant la liberté que Pie XI accorde encore aujourd'hui.

« Car je n'admets pas que, dans l'ordre intellectuel, la liberté soit un bien absolu. Laisser les esprits osciller entre la vérité et l'erreur, est un signe d'ignorance sur ce point ; à mesure que l'Eglise progresse dans la connaissance de la vérité elle doit préserver les fidèles contre les erreurs opposées. Que de vérités même purement naturelles (démonstrabilité de l'existence de Dieu, unité essentielle du composé humain, spiritualité de l'âme) qui étaient libres autrefois et que l'Eglise impose aujourd'hui à notre assentiment ! Et l'on ne peut pas dire que ce soit un recul ; certes, c'est un progrès. De même il peut se faire que la distinction réelle de l'essence et de l'existence dans tout être créé soit imposée un jour comme le moyen nécessaire pour sauvegarder les esprits contre le panthéisme (1). »

(78) C'est ce que disait Jean de saint Thomas: *Tractatus de approbatione et auctoritate doctrinae angelicae D. Thomae* (*Cursus theologicus*, ed. Vivès, I, p. 289) : « Nec enim defensio doctrinae divi Thomae... est solius

(1) *Art. cité*, p. 524-525.

plaît qu'une telle célébration se fasse sur toute la terre pendant toute une année, depuis le 18 juillet jusqu'à la fin de l'année prochaine, partout où se forment régulièrement de jeunes clercs ; c'est-à-dire non seulement chez les Frères Prêcheurs, dont il faut dire après Benoît XV: « Cet Ordre mérite d'être loué non pas tant de ce qu'il a été la famille du Docteur Angélique, que parce que jamais, dans la suite, il ne s'est écarté de sa doctrine, même de l'épaisseur d'un ongle » (79), mais aussi dans les autres familles re-

privatae personae vindicatio, sed totius Ecclesiae judicii et Apostolicae approbationis assertio. Quare majus aliquid in Sancto Thoma quam Sanctus Thomas susciptur et defenditur. »

(79) Lettre *Fausto appetente die* (*Acta Apostolicae Sedis*, vol. VIII, p. 397).

Le thomisme des Prêcheurs. — Le seul fait d'avoir donné à l'Eglise un docteur tel que saint Thomas serait, pour un ordre religieux, un beau titre de gloire, mais il ne serait pas absolument impossible qu'après avoir ainsi « formé » le Docteur commun, l'Ordre Dominicain eût gardé avec une fidélité insuffisante, négligé de faire fructifier et même peut-être falsifié en quelque chose le précieux trésor doctrinal à lui laissé par le plus grand de ses théologiens, comme il arrive, dans une famille illustrée par des héros, que les descendants gardent mal ou dissipent l'héritage du nom glorieux, mentent à leur noblesse de race en n'ajoutant pas aux exploits des ancêtres, des services de qualité assez haute.

Et certes il a pu arriver, c'était inévitable, que des dominicains *isolés* comprissent et défendissent mal, même trahissent complètement la pensée de saint Tho-

ligieuses et dans tous les collèges de clercs, dans les instituts supérieurs et les écoles catholiques à qui il a été donné pour Patron céleste. Il convient que cette sainte ville de Rome, où pendant quelque temps l'Aquinate fut maître du Sacré

mas, et avec elle, la vérité philosophique ou théologique. Jusque dans cet Ordre, il s'est trouvé des maîtres pour s'inscrire en faux contre l'enseignement du saint Docteur ou pour le corrompre : On trouve, sous l'habit de prêcheur un nominaliste résolu comme Durand de saint Pourçain. D'autres ont entendu saint Thomas d'une manière inférieure, ou se sont contentés d'en répéter la lettre, sans en saisir profondément l'esprit. Mais les premiers sont étrangers à l'école thomiste qui les renie, et, des seconds, ensevelis dans l'oubli, ni l'Ordre, ni l'école ne se glorifient. Il arrive et sans doute arrivera-t-il encore que, sur un point ou un autre, et même sur l'ensemble de la doctrine, tel ou tel dominicain, et même tel ou tel groupe de prêcheurs défaille et soit infidèle à l'esprit thomiste. L'habit qu'on porte ne saurait garantir à lui seul contre toute erreur ou insuffisance. Plus l'idéal d'un ordre est sublime, plus il risque de n'être pas réalisé en plénitude par chacun des membres. Plus une doctrine est profonde, plus il est à craindre que certains au moins d'entre les disciples du maître qui l'a conçue ne la diminuent. La forme subit les conditions des sujets récepteurs. L'important est que l'ordre dans son ensemble, ou au moins par ses saints, garde l'idéal et le fasse resplendir, que l'école, par ses représentants les plus autorisés, conserve intacte la doctrine et la développe.

Aussi bien Pie XI ne loue pas les dominicains en particulier de ne jamais s'être écartés, pas même de l'épaisseur d'un ongle, de l'enseignement du Docteur

Palais, soit la première à célébrer ces fêtes : et par des signes de sainte joie, le Collège Pontifical Angélique, où Thomas semble être comme chez lui, et les autres instituts ecclésiastiques de Rome donneront l'exemple aux autres maisons d'études sacrées.

Angélique. C'est l'Ordre dans son ensemble qu'il félicite de cette fidélité.

Cet éloge singulier fait justice de certaines insinuations lancées parfois contre la théologie de l'Ordre des Prêcheurs. Il convient d'y insister :

Certains théologiens voudraient bien pouvoir, en toutes choses, se réclamer de saint Thomas, mais ils veulent en même temps rester fidèles à des docteurs particuliers qui, eux, avouaient sans ambages se séparer de saint Thomas et de son école. Ils croient pouvoir soutenir et s'efforcent de démontrer que l'Ordre de saint Dominique, pris dans son ensemble, a forcé et faussé, sur des points importants et même absolument capitaux, comme par exemple la théologie du surnaturel et de la grâce, la véritable pensée de saint Thomas ; ils refusent de considérer comme disciples authentiques du Maître commun, précisément « ceux qu'on appelle *thomistes* » s'obstinent à les appeler par exemple Bannéziens, du nom du premier responsable, selon eux, de ces déviations. On entend même encore parfois d'injurieuses assimilations au calvinisme ou au jansénisme de la doctrine thomiste sur la prémotion, la grâce et la prédestination.

A priori, ces falsifications, même inconscientes, de la pensée de saint Thomas par tout son Ordre paraissent bien invraisemblables. Comment penser que l'Angélique Docteur n'a pas obtenu à ses frères en religion l'intelligence de sa doctrine, et que ceux-là précisément se sont

trompés, en des choses si importantes, sur sa pensée, qui firent toujours profession de lui être plus étroitement fidèles, et voulaient, par amour de la vérité n'être que d'humbles commentateurs du Maître? La gloire du ciel ne détruit pas, mais consacre les prédilections conformes à l'ordre de la charité, saint Thomas lui-même nous l'apprend. Comment n'eût-il pas employé son crédit auprès de Dieu pour obtenir à ses Frères d'abord, qui témoignaient envers lui d'une si aimante fidélité, l'intelligence de sa pensée, lui qui, après d'ardentes supplications, avait obtenu avec tant de joie de la sainte Vierge l'assurance qu'il ne deviendrait « jamais étranger à son Ordre »? Il serait absurde de prétendre, et personne ne le fait, qu'il n'aurait pu devenir le Docteur Commun de l'Eglise qu'en cessant d'être le Docteur propre de son Ordre.

La vérité est que l'Ordre des Prêcheurs a été fidèle à la mission doctrinale qu'Urbain V lui avait donnée: « Volumus et vobis injungimus ut beati Thomae doctrinam tanquam veridicam et catholicam sectemini eamque studeatis totis viribus ampliare (1). »

Bien des fois, au cours des siècles, les Souverains Pontifes. l'en ont loué. Des témoignages comme celui que lui rendait Benoît XIII, il y a deux siècles, l'absolvent glorieusement du reproche d'avoir falsifié même inconsciemment la pensée de saint Thomas, sur la grâce en particulier. *Magno animo, contemnite, dilecti filii, calumnias intentatas sententiis vestris de gratia praesertim per se et ab intrinseco efficaci ac de gratuita praedestinatione ad gloriam sine ulla praevisione meritorum,*

(1) *Bulle Laudabilis Deus* à l'Université de Toulouse. Le même Urbain V exprimait ainsi sa confiance en l'Ordre de saint Dominique: « Non timeo haereses nec earum pullulationes, isto ordine perdurante. » (Cf Raymond Hugues : *Historia translationis sancti Thomae*, dans *Bollandistes*, mars, I, p. 272.)

quas laudabiliter hactenus docuistis, et quas ab ipsis Sanctis Doctoribus Augustino et Thoma se hausisse et verbo Dei summorumque Pontificum et Conciliorum decretis et Patrum dictis consonas esse schola vestra commendabili studio gloriatur (1).

Le témoignage que lui rend aujourd'hui Pie XI, après Benoît XV, est particulièrement éclatant. Ses membres n'en tireront pas vanité, ils ne verront, dans cette magnifique citation à l'ordre de l'Eglise, qu'un encouragement à mieux travailler ; ils savent que leur noblesse théologique continue à leur imposer de grands devoirs.

D'ailleurs, s'ils veulent être indéfectiblement fidèles à saint Thomas, leur gloire, ils savent qu'ils n'ont pas, si l'on peut ainsi parler, le monopole de cette fidélité. Ils ont toujours vu dans sa doctrine, dont plusieurs Papes les félicitent qu'elle soit leur bien de famille, le bien commun de toute l'Eglise. Ils chantent, dans leur liturgie, depuis des siècles, au jour de la fête du saint Docteur : « *Collaudetur Christus, Rex gloriae, qui per Thomam, lumen Ecclesiae, mundum replet doctrina gratia* (1).

Fidèles à leur devise : *contemplata aliis tradere*, ils n'ont aucune prétention de garder jalousement pour eux leur trésor; leur plus ardent désir est d'en faire part à l'univers. Ils répètent, à leur tour, la parole des Saints Livres qui exprime si bien saint Thomas : *Quod sine fictione didici sine invidia communico et honestatem ejus non abscondo.*

(1) Lettre du 6 novembre 1724, au Général des Dominicains, BULLARIUM O. P., t. VI, p. 545, cité par le P. GARRIGOU-LAGRANGE. *Revue Thomiste*, sept.-oct., 1924, p. 518.

(1) Doctrine de grâce, parce qu'elle est à la fois le fruit de la charité, du *don* et de la *parole de sagesse*, de la *grâce* sanctifiante et du charisme *gratuit*, parce qu'elle expose les mystères surnaturels que Dieu nous a fait la *grâce* de nous révéler, et, très spécialement, parce qu'elle est la doctrine du mystère de la *grâce*, saint Thomas n'étant pour ainsi dire, avec saint Paul et saint Augustin, qu'un seul Docteur.

Leur plus grande joie est de voir d'autres Ordres religieux rivaliser avec eux d'amour pour saint Thomas, et de fidélité à sa doctrine. C'est ce qui explique l'union particulièrement profonde qui a toujours régné entre l'Ordre de saint Dominique et celui des Carmes réformés par exemple. *Gonet*, dans la préface de son *Clypeus theologiae thomisticae*, dédié à sainte Thérèse, les *Carmes de Salamanque*, dans *l'oratio exhortatoria*, et la *Commendatio doctrinae sancti Thomae*, les préfaces des divers traités, de leur *Cursus theologicus* célèbrent cette union et cette fraternité intellectuelle des deux Ordres, avec un véritable enthousiasme. L'inséparabilité de l'école thomiste d'avec saint Thomas est pour eux incontestable. Ils repoussent avec indignation la prétention de certains théologiens d'être d'autant plus fidèles à saint Thomas qu'ils sont plus indépendants à l'égard de son école. Voici sur ce point une page particulièrement caractéristique des *Salmanticenses*. Ils s'adressent à saint Thomas lui-même :

« Pour atteindre plus sûrement ce but (l'intelligence de votre doctrine), pour ne pas nous tromper et ne pas tromper les autres, comme certains le font, qui se déguisent, en invoquant votre nom dans leurs livres (hélas ! de combien d'ouvrages soi-disant écrits *ad mentem sancti Thomae* n'est-ce pas encore vrai !), nous ne vous avons pas seulement consulté, vous, très saint Docteur, bien que nous vous ayons lu et relu ; mais nous avons écouté aussi les avis des thomistes, c'est-à-dire de ceux qui, en raison de leur affection, de leur zèle, de leurs principes et de leur fidélité, sont, à bon droit, considérés comme étant indubitablement vos disciples tels que : Capréolus, Cajetan, Silvestre de Ferrare, Medina, Alvarez et leurs pareils. Ceux-là, on peut croire qu'ils ont pénétré votre pensée et qu'ils en ont fidèlement gardé le dépôt. Nous n'approuvons pas la conduite de ceux qui disent s'attacher à vous, et cependant se sé-

parent de vos disciples et se posent en adversaires de votre école. En cela ils trahissent leur ressemblance avec ces « sectaires » qui déclarent que l'Ecriture leur suffit sans les Pères, et qu'il faut recevoir les Saints Livres, sans les commentaires de la tradition. Ces adversaires des interprètes autorisés de saint Thomas, il est facile de montrer qu'ils ne sont fidèles ni au texte, ni à l'auteur, et qu'ils sont absolument suspects. C'est un tout autre exemple, oui vraiment, tout autre, que nous a donné saint Paul : Bien qu'instruit par le Christ lui-même, il monta à Jérusalem, près des disciples du Christ : « J'ai conféré avec eux sur l'Evangile que je « prêche aux Gentils... » Et nous croirions qu'ils nous présentent les vraies pensées de saint Thomas ceux qui se séparent de ses disciples, sonnent de la trompette, appellent aux armes, et provoquent au combat contre eux ! Non, pour sûr, ils ne sont pas plus fidèles à saint Thomas que les nominalistes et les scotistes qui le contredisent ouvertement, mais leur feinte est d'autant plus dangereuse qu'ils se dissimulent de façon plus spécieuse et, avec des ruses de renard, vendent pour de l'or thomiste, du plomb et du cuivre, aux gens mal avertis à qui ils en imposent. » (*Préface du traité X.*)

Ils ne sont pas tendres, on le voit, pour les adversaires francs ou déguisés de saint Thomas et du thomisme. Eux-mêmes s'excusent de se laisser emporter par l'indignation. Mais cette colère elle-même témoigne de leur amour pour le Docteur et son école et du prix qu'ils attachent à sa doctrine. Ils ne souffrent pas qu'on la défigure, qu'on la mutile, ni que, d'aucune façon, on la diminue. Nous devons à cet amour jaloux (*zelus est effectus amoris*) un monument théologique grandiose.

D'autres les avaient devancés ou les ont suivis dans cet amour jaloux et cette fidélité éclairée. Ainsi se sont formées et continuent l'école et la tradition thomistes. Les grands théologiens qui en sont la gloire, tels les

Capréolus, les Cajetan, les Bannez, les Jean de saint Thomas, les Carmes de Salamanque, pour ne citer que ceux-là sont « tous inférieurs au maître », mais ils l'ont « mieux compris que nous et nous guident après eux vers les mêmes sommets. » (GARRIGOU-LAGRANGE, *Perfection chrétienne et contemplation*, p. 50.)

Ils ont insisté sur des points dont les principes avaient été posés très nettement par saint Thomas d'Aquin, mais qu'il n'avait pas eu l'occasion ou l'opportunité de développer. Ils ont appliqué ces principes à la solution de problèmes nouveaux ou à des problèmes anciens, posés de façon nouvelle. Ils ont répondu aux difficultés soulevées contre la doctrine du Maître, par d'autres docteurs, dont certains semblent avoir pris à tâche de le contredire *ex professo*. Ils ont montré que ces difficultés n'étaient pas décisives, et, ainsi, fait resplendir la valeur des principes du thomisme et la solidité de ses conclusions.

A mépriser leur effort, ou à n'en tenir qu'un compte insuffisant, non seulement on commettrait une véritable ingratitude, mais encore on se priverait de lumières fort précieuses pour l'intelligence de la pensée de saint Thomas d'Aquin. Malgré la clarté de son expression, on risquerait de l'entendre mal, en tout cas de ne pas en pénétrer la profondeur. Il n'est pas question de comparer la philosophie ni même la théologie de saint Thomas, comme organisme scientifique avec les documents de la Révélation, mais nous pouvons, *analogiquement*, parler de l'œuvre du saint Docteur en tant qu'elle contient, dans un corps de doctrine organiquement lié, l'expression humaine de la vérité humaine et de la vérité divine, comme on parle de l'Ecriture, expression divinement inspirée de la vérité divine. L'Ecriture a besoin d'être expliquée et interprétée authentiquement par l'Eglise. Qui la lit en dehors de la tradition catholique et sans égard à la pensée de l'Eglise est exposé à toutes

les erreurs d'interprétation. De même, proportion gardée, la doctrine de saint Thomas a besoin (comme la doctrine révélée qu'elle porte et exprime rationnellement) d'être expliquée, pour n'être pas faussée, mais correctement entendue et pénétrée à fond. Certaines interprétations de la pensée du saint Docteur qui se sont fait jour au cours des siècles, à l'encontre du courant traditionnel, — à plus forte raison les doctrines philosophico-théologiques qui se donnent franchement comme nouvelles ou opposées à saint Thomas—, ne sont pas sans une certaine analogie avec la doctrine des novateurs s'attaquant à la vérité révélée ou prétendant en donner pour la première fois, le vrai sens, sur lequel, d'après eux, toute l'Eglise, jusqu'à eux, se serait méprise.

Assurément la différence est grande : les novateurs anticatholiques dont nous parlons s'attaquent à la vérité divine elle-même et à la tradition catholique, tandis que les anti-thomistes ne s'en prennent qu'à une expression humaine de la vérité catholique et à la tradition philosophico-théologique qui garde, défend et amplifie cette explication de la vérité révélée.

Il y a cette autre différence que la tradition catholique est divinement garantie et infaillible comme est divine la révélation qu'elle interprète aux générations fidèles, tandis que la tradition qui garde, transmet et interprète la pensée de saint Thomas n'est pas, de sa nature et nécessairement, infaillible, nous l'avons dit au début de cette note. Cette différence est un abîme : l'abîme qui sépare le divin et le divinement garanti, de l'humain qui n'a pas de promesses d'infaillibilité.

Mais, de même que les enseignements de la tradition ecclésiastique sont homogènes et identiques à ceux de la révélation, ainsi la doctrine thomiste est homogène et identique, bien qu'elle l'explicite et le développe sur plus d'un point, à l'enseignement de saint Thomas lui-même. De même que l'identité

de la tradition catholique et de la révélation était infailliblement garantie à l'avance par les promesses du Christ à l'Eglise, ainsi l'homogénéité de la doctrine de l'Ecole thomiste à la pensée de saint Thomas est affirmée après coup par le Souverain Pontife dans le texte que nous commentons. Evidemment la distance est grande de cette approbation à cette garantie d'assistance préservant de l'erreur. Le jugement du Souverain Pontife n'est pas lui-même un jugement infaillible : nous n'avons pas à lui donner un assentiment de foi divine, ni même sans doute un assentiment de foi ecclésiastique (au sens ou l'on entend cette foi, dans les manuels de théologie, *quidquid sentiendum sit de ea*) mais c'est un jugement personnel du Souverain Pontife dans un acte très important de son magistère. Ce jugement mérite la plus attentive considération. On ne peut s'inscrire en faux contre lui, on n'aurait le droit d'en réduire la portée ou d'en diminuer le sens que si l'on avait, pour le faire, des raisons absolument nécessitantes. Et ces raisons n'existent pas.

Nous ne voyons pas ce qui justifie l'interprétation que le R. P. de Guibert donne de cet éloge de l'école dominicaine(1). Le saint Père ne loue pas l'école dominicaine de «sa fidélité absolue à l'enseignement de saint Thomas, tel qu'elle l'a compris », et ne proclame pas seulement « la valeur hors de pair de son interprétation de la doctrine du maître », mais il la loue de ne pas s'être écartée de la largeur d'un ongle de cette doctrine. Ce n'est pas une approbation de cette interprétation comparativement à d'autres interprétations qui seraient aussi déclarées bonnes et fidèles, sinon également bonnes. C'est une affirmation pure et simple, très nette et très claire, de l'identité de la doctrine des disciples et du Maître.

Ne pas s'écarter d'une doctrine même de la largeur d'un ongle, c'est professer une doctrine identique, et

(1) Revue d'ascétique et mystique. Juillet 1924, p. 301, note 1.

Pour accroître la splendeur et le fruit de cette solennité, Nous accordons, en vertu de Notre pouvoir Apostolique, les privilèges suivants :

1° Dans toutes les églises de l'Ordre des Prê-
non une interprétation même hors de pair. Si on l'a développée, enrichie, amplifiée, c'est ne lui avoir donné que des développements et enrichissements absolument légitimes. Si l'école thomiste avait déduit, à partir des principes posés, et des enseignements donnés par saint Thomas, des conclusions que ceux-ci n'auraient pas contenues, illégitimes par conséquent et qui supposeraient, pour être vraies, que les principes dont on prétend les déduire ont un autre sens que celui qui leur est authentiquement donné par saint Thomas, le Saint Père ne pourrait pas parler comme il le fait de cette école. De même que, si les dogmes actuels de l'Eglise n'étaient pas implicitement (ou virtuellement) contenus dans la révélation, mais s'en distinguaient, s'y ajoutaient, s'y opposaient, en prétendant s'y identifier, on ne pourrait pas dire que la doctrine de l'Eglise ne s'écarte pas le moins du monde de la doctrine révélée.

Puisque l'Ordre de saint Dominique pris dans son ensemble, est, au témoignage du Pape Pie XI, resté si absolument fidèle à saint Thomas, puisque, en dehors de la famille religieuse du Maître, d'autres en grand nombre, de toute famille et de tout habit, ont imité cette fidélité, ont fait de saint Thomas leur docteur, sont entrés dans sa famille intellectuelle et qu'ainsi s'est constituée la grande école qui mérite si bien son nom d'école thomiste, est-il excessif de conclure qu'il faut se ranger dans cette école si l'on veut vraiment, en toute sincérité, revendiquer saint Thomas pour maître, comme le Saint-Père nous en fait un devoir : « *Ad hanc normam* (le canon 1366) *ita se omnes gerant ut eum ipsi suum vere possint appelare magistrum.* »

cheurs et dans toute autre église ou chapelle où le peuple est ou peut être admis, en particulier dans les Séminaires, les Collèges, ou les maisons d'éducation des jeunes clercs, on fera des prières durant trois, huit ou neuf jours, avec toutes les indulgences pontificales qui peuvent être gagnées par les prières habituelles en l'honneur des saints et des bienheureux.

2° Dans les églises des Frères et des Sœurs de l'Ordre de saint Dominique, on pourra, durant les fêtes du centenaire, à l'un quelconque des jours de cette célébration, et à condition de s'être confessé et d'avoir reçu la sainte Eucharistie, obtenir l'indulgence plénière de ses péchés, autant de fois que l'on priera pieusement à l'autel de saint Thomas.

3° De même, dans les églises de l'Ordre Dominicain, les prêtres membres de l'Ordre ou Tertiaires pourront, durant l'année du centenaire, célébrer chaque mercredi ou au premier jour libre de la semaine, la messe en l'honneur de saint Thomas, comme au jour de sa fête, en disant ou omettant le *Gloria* et le *Credo*, selon le rite du jour, et gagner ainsi une indulgence plénière ; et ceux qui assisteront à cette messe pourront ainsi gagner cette indulgence, aux conditions ordinaires.

Il faut aussi que, durant ce temps, il y ait dans les Séminaires et les autres maisons de clercs, une dispute solennelle de philoso-

phie ou d'une autre science importante, en l'honneur du Docteur Angélique. Et pour que, dans l'avenir, la fête de saint Thomas soit célébrée comme il convient au patron de toutes les écoles catholiques, Nous voulons que ce soit un jour de congé pour les étudiants et qu'il soit marqué non seulement par une messe solennelle, mais aussi, — du moins dans les Séminaires et les familles religieuses — par une dispute semblable à celle dont Nous venons de parler.

Enfin, pour que les études de nos jeunes gens, sous le magistère de l'Aquinate, tournent chaque jour davantage à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise, nous joignons à cette lettre une formule de prière, qu'il disait lui-même et que Nous vous conjurons de propager. Et toutes les fois que, quelqu'un la récitera, qu'il sache que, par Notre Autorité, une indulgence de sept ans et de sept quarantaines lui est concédée.

Comme gage des dons divins et de notre paternelle bienveillance, Vénérables Frères, Nous vous accordons très affectueusement, à vous, à votre clergé et à tout le peuple qui vous est confié, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 29 du mois de juin, en la fête du Prince des Apôtres, l'année 1923, de Notre Pontificat la seconde (80).

PIE XI, Pape,

(80) Célébration du centenaire. Résultats spirituels. Bienfaits a attendre de la renaissance thomiste. — Les prescriptions de l'encyclique relatives à la célébration du centenaire ont été èxécutées dans toute l'Eglise avec un empressement joyeux. Journaux et revues ont rendu compte des solennités liturgiques, des séances académiques, des manifestations artistiques, des ouvrages spéciaux et recueils d'articles consacrés, pendant cette année jubilaire, à la gloire de saint Thomas. Ils n'ont pu dire l'intimité spirituelle qui s'est établie ou resserrée entre un grand nombre d'âmes et le saint Docteur. Répondant aux invitations du Souverain Pontife, plusieurs enfants de l'Eglise, voués à l'étude philosophique et théologique ou seulement préoccupés, par instinct catholique de la vérité, de la diffusion du thomisme et attirés par le rayonnement purifiant du docteur angélique, ont prié ardemment, prient encore et se sacrifient pour le triomphe de saint Thomas, et de la vérité divine dont il est le champion. C'est un très heureux signe que saint Thomas soit de plus en plus connu et aimé, même en dehors du cercle des théologiens et philosophes de profession et que, non seulement au fond des cloîtres, mais jusque dans le monde, des âmes, dont le nombre chaque jour va croissant, se sentent attirées à prier, à souffrir pour que Dieu suscite dans son Eglise toute une phalange de vrais thomistes qui pénètrent profondément la pensée du Docteur en imitant les sublimes vertus du Saint, et qui prolongent ainsi son action apostolique.

Ces prières et ces sacrifices ont déjà obtenu de grandes grâces. Des grâces nouvelles, plus abondantes et plus fécondes encore, seront la réponse de Dieu aux efforts qui seront faits pour étendre et développer, selon les désirs du Pape, le culte permanent de saint Thomas dans le monde scolaire et dans toute l'Eglise : Dieu donne toujours au delà de ce qu'on demande, de ce qu'on dé-

sire, de ce que l'on conçoit. Ceux qui communient à la vérité catholique, sous les espèces substantielles du thomisme, vivront plus pleinement encore, par celui-ci, de celle-là, et pourront, dès lors, mieux travailler à la répandre. Plusieurs qui vivent dans l'Eglise sans même connaître des richesses qui pourtant sont à eux, apprendront à puiser ou à puiser plus largement dans ce trésor intellectuel qui leur est ouvert comme un bien de famille. Beaucoup d'esprits atteints par les erreurs modernes aux visages multiples, et perdus, hors de l'Eglise, sur des chemins sans issue, cèderont à l'attrait qu'exerce déjà sur quelques-uns la philosophie de saint Thomas, et seront ramenés par elle vers la vérité totale (1), ou bien, venant à l'Eglise par d'autres voies, iront tout de suite au thomisme, afin de mieux penser leur foi, d'y conformer plus parfaitement leur vie, et de servir cette foi par leurs œuvres.

En pensant à l'efficacité infaillible de la prière, lorsqu'elle a pour objet la gloire de Dieu, on se dit que la renaissance thomiste n'a encore donné qu'une partie de ses fruits. Voici l'un de ceux qu'on peut espérer :

Certains occidentaux, éblouis par les philosophies orientales, regardent l'Inde comme la terre promise de la métaphysique, déclarent péremptoirement que l'Occident n'a pas de métaphysique et que la synthèse aristotélico-thomiste elle-même, si puissante qu'elle soit, est viciée par la religion et la mystique: Ils rêvent de nous mettre à l'école de l'Orient, hors duquel il n'est pas, selon eux, de vraie sagesse. C'est un des périls qui menacent les intelligences aujourd'hui, comme au temps où vivait saint Thomas elles risquaient d'être contaminées par l'aristotélisme falsifié des Arabes, orientaux

(1) Dans la troisième partie de son *Triomphe de saint Thomas d'Aquin*, sous une forme dramatique saisissante, Henri Ghéon a magnifiquement exprimé cette espérance en voie de se réaliser.

aussi. Le Docteur catholique écartera ce nouveau danger comme il conjura l'autre. Au lieu que l'Occident, en croyant recevoir enfin la révélation de la vérité naturelle, perde la révélation divine qu'il a reçue jadis, en effet, de l'Orient, et que l'Eglise garde (protégeant d'ailleurs ainsi la raison humaine), il est permis d'espérer — et 'cest une intention de prière à recommander — que des intellectuels orientaux, qui conservent traditionnellement, quoique mêlées à de graves erreurs, de précieuses vérités, et qui aspirent à la Vérité, prendront contact avec la doctrine de l'Eglise, par la doctrine de saint Thomas, découvriront la supériorité de la sagesse chrétienne, sur leur propre philosophie, s'achemineront ainsi vers l'Eglise, et, convertis, mettront, dans leur pays, leur influence spirituelle au service du Christ. L'apostolat catholique serait ainsi grandement facilité, en ces régions. Et ce n'est qu'une partie du champ, grand comme le monde, que doivent toujours ensemencer « les semeurs du Verbe ». Mais partout, où de fausses philosophies, d'incomplètes sagesses se disputent les esprits des hommes, saint Thomas peut faire la même œuvre : révéler à ces hommes la vérité métaphysique, les disposer à recevoir la vérité surnaturelle, et aider ceux qui l'auront reçue à la pénétrer plus profondément pour en vivre avec plus d'intensité.

L'Eglise catholique est la demeure ouverte à tous. Toutes les brebis humaines doivent trouver place en ce bercail. Dans l'Eglise, les Souverains Pontifes mettent et maintiennent sur le chandelier la lumière de saint Thomas pour qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison, pour que sa chaude clarté ramène suavement vers la « maison de lumière » ceux qui l'ont quittée, y introduise ceux qui n'y sont jamais entrés.

Quiconque travaille à la renaissance thomiste, par une étude imprégnée de prière — toute autre étude est peu féconde — ou par la seule oraison, collabore à cette

grande œuvre de diffusion de la vérité catholique qui procure, par le salut des hommes, la plus grande gloire de Dieu. C'est la leçon profonde et la raison définitive du centenaire de saint Thomas, et de l'encyclique que nous venons de lire.

APPENDICE

PRIÈRES (1)

I

PRIÈRE DE SAINT THOMAS AVANT L'ÉTUDE

Créateur ineffable, qui, des trésors de Votre Sagesse, avez élu trois hiérarchies d'Anges et les avez établies dans un ordre admirable au-dessus des Cieux, qui avez disposé avec tant de beauté les parties de l'univers : Vous, que l'on appelle la vraie Fontaine de Lumière et de Sagesse, et le Principe suréminent, daignez verser sur les ténèbres de mon intelligence un rayon de Votre clarté ; écartez loin de moi la double obscurité où je suis né, le péché et l'ignorance.

Vous, qui rendez éloquente la langue des petits enfants, façonnez ma parole et versez sur mes lèvres la grâce de votre bénédiction. Donnez-moi la pénétration de l'intelligence, la faculté de me souvenir, la méthode et la facilité de l'étude, la profondeur dans l'interprétation, et une grâce abondante d'expression. Fortifiez le début (de mon étude), dirigez-en le cours, parfaites-en l'issue, Vous qui êtes vrai Dieu et vrai homme et qui vivez et régnez dans les siècles des siècles ! Amen (1).

(1) Outre cette prière de saint Thomas avant l'étude, que le Saint Père recommande de propager, on trouvera ci-dessous deux autres prières du Docteur angélique l'oraison à la

II

PRIÈRE DE SAINT THOMAS A LA SAINTE VIERGE

O très bienheureuse et très douce Vierge Marie, Mère de Dieu, très pleine de toute bonté, Fille du souverain Roi, Reine des Anges, Mère de tous ceux qui croient, dans le sein de votre miséricorde, aujourd'hui, tous les jours de ma vie, je dépose mon corps, mon âme, tous mes actes, pensées, volitions, désirs, paroles, actions, ma vie tout entière et ma fin. Que par vos suffrages tout soit ordonné au bien selon la volonté de votre bien-aimé Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Soyez, O Notre-Dame très sainte, mon aide et ma consolatrice contre les embûches et les filets de l'antique ennemi et de tous mes ennemis.

De votre aimé Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, daignez m'obtenir la grâce de pouvoir résister fortement aux tentations du monde, de la chair et du démon, de toujours garder le ferme propos de ne plus pécher, mais de persévérer dans votre service et le service de votre Fils bien-aimé.

Sainte Vierge, mentionnée p. 178, l'oraison *pro obtinendis virtutibus* dont il est question p. 76, enfin, la prière des associés de la *Milice Angélique*, pour obtenir la pureté par l'intercession de saint Thomas. Le choix de ces oraisons, parmi tant d'autres non moins belles, s'explique par ce qui a été dit ci-dessus : Les vertus morales, en particulier la chasteté disposent excellemment à la contemplation philosophique, théologique, mystique à l'acte des deux sagesses, l'acquise et l'infuse. Marie est la mère de la Sagesse Incréée.

Comme formules de prières à saint Thomas, outre le grand office du bréviaire, les litanies du saint Docteur qu'on trouve dans *la Journée dominicaine*, et le petit office, *officiolum sancti Thomae de Aquino*, familier à ses frères en religion, se recommandent d'eux-mêmes à la piété de tous ceux qui, hommes d'études ou non, ont à cœur l'avenir du thomisme.

Je vous prie aussi, O Notre-Dame très sainte, de m'obtenir une vraie obéissance, une vraie humilité de cœur, pour que je me connaisse, misérable et fragile pécheur, impuissant non seulement à faire aucune œuvre bonne, mais même à résister aux continuelles attaques, sans la grâce et le secours de mon Créateur et de vos saintes prières.

Obtenez-moi encore, O Notre-Dame très douce, la perpétuelle chasteté d'âme et de corps. Le cœur pur et le corps chaste, que je serve, dans votre Ordre, votre Fils et Vous.

Obtenez-moi encore, O très douce Souveraine, la charité vraie, pour aimer votre très sacré Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, de tout mon cœur, et Vous, après Lui, par-dessus tout, et le prochain en Dieu et pour Dieu ; pour me réjouir de son bien, m'affliger de son mal, ne mépriser ni juger témérairement personne ni me préférer dans mon cœur à qui que ce soit.

Faites, O Reine du ciel que, de votre très doux Fils, j'aie toujours, dans mon cœur, pareillement la crainte et l'amour; que de si grands bienfaits, accordés, non à mes mérites, mais par sa bonté, toujours je rende grâce.

Que de mes péchés, je fasse une pure et sincère confession, une vraie pénitence, pour que je mérite d'obtenir miséricorde et grâce.

Je vous prie encore pour que, à la fin de ma vie, Vous, Mère unique, porte du ciel, Avocate des pécheurs, Vous ne permettiez pas que je m'écarte, moi, votre indigne serviteur, de la sainte foi catholique.

Par votre grande bonté et miséricorde, secourez-moi. Des mauvais esprits défendez-moi et, dans la bénite passion glorieuse de votre Fils, et dans l'espérance reçue par votre propre intercession, obtenez-moi de Lui le pardon de tous mes péchés. Qu'en votre amour et dans le sien, je meure.

Alors, dans la voie du salut, dirigez-moi. Ainsi soit-il!

III

PRIÈRE POUR OBTENIR LES VERTUS (1)

O Dieu tout-puissant, omniscient, sans principe et sans fin, donateur, conservateur et rémunérateur des vertus,
Daignez
me stabiliser sur le solide fondement de la foi,
me protéger par le bouclier invincible de l'espérance,
m'orner du vêtement nuptial de la charité.
Donnez-moi
par la justice *de Vous être soumis,*
par la prudence, *d'éviter les embûches du diable,*
par la tempérance, *de garder le juste milieu,*
par la force, *de porter patiemment les adversités.*
Le bien que j'ai, donnez-moi d'en faire part volontiers
à ceux qui ne l'ont pas.
Le bien qui me manque, donnez-moi, de le demander
humblement à ceux qui l'ont.
Donnez-moi
*d'*accuser *avec vérité les* fautes *que j'ai faites,*
de porter *avec égalité les* peines *que je subis,*
de ne pas envier *le bien du prochain,*
de toujours rendre grâce *de vos bienfaits,*
de toujours garder la mesure, *dans le vêtement*
la démarche, et tous mes mouvements,
de sevrer ma langue *des paroles vaines,*
d'interdire à mes pieds *les courses inutiles,*
de priver mes yeux *des regards curieux,*

(1) Nous donnerons à cette prière une disposition typographique qui en montre mieux la plénitude et la richesse.

de séparer mes oreilles *du bruit,*
d'incliner humblement le visage,
d'élever mon âme vers les choses célestes,
de mépriser tout ce qui passe,
de ne désirer que Vous seul,
de dompter la chair,
de purifier ma conscience,
d'honorer les saints,
de Vous louer dignement,
de faire des progrès dans le bien,
de terminer mes bonnes œuvres par une sainte fin.
Plantez en moi, Seigneur, les vertus
pour que je sois
dévot aux choses divines,
prudent dans les devoirs humains,
pour que je ne sois à charge à personne, dans mon corps.
Donnez-moi, Seigneur,
une contrition fervente,
une confession pure,
une satisfaction parfaite.
Faites régner en moi l'ordre intérieur par une vie bonne.
Que je fasse ce qui convient, pour augmenter mes mérites et servir d'exemple au prochain.
Donnez-moi
de ne jamais désirer ce qu'on fait sans sagesse,
de ne pas me lasser de ce que je fais avec peine,
de ne pas vouloir commencer avant le temps ce que je dois faire,
de ne pas laisser inachevé ce que j'ai commencé.
Ainsi soit-il!

IV

PRIÈRE DE LA MILICE ANGÉLIQUE POUR OBTENIR LA PURETÉ PAR L'INTERCESSION DU DOCTEUR ANGÉLIQUE (1)

Lis éclatant de blancheur, lis choisi, très pur saint Thomas qui avez toujours gardé sans tache la robe de votre baptême, qui, ceint par deux anges, fûtes vraiment un ange dans la chair, recommandez-moi, je vous prie à Jésus l'agneau sans tache et à Marie, Reine des vierges, pour que, ayant moi aussi les reins ceints de votre cordon sacré, participant à la même pureté, étant votre imitateur sur la terre, avec vous, enfin, o bon défenseur de ma pureté, je sois parmi les anges couronné dans les cieux.

Pater, Ave, Gloria.

ORAISON

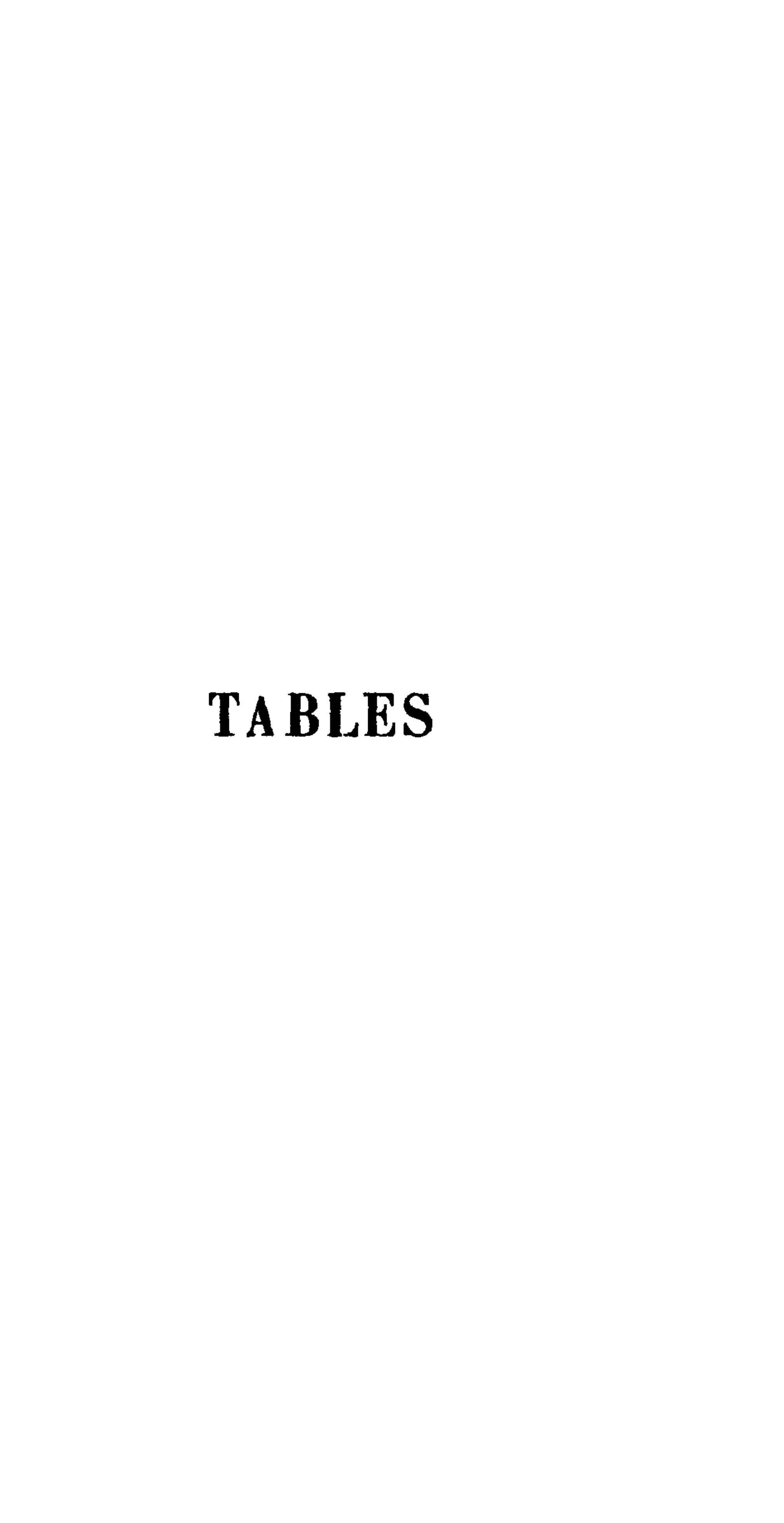
O Dieu, qui dans le très dur combat de la chasteté avez daigné nous munir du bienfaisant cordon de saint Thomas d'Aquin, accordez-nous, nous vous en supplions, de vaincre si bien, dans cette lutte, par son aide céleste, l'immonde ennemi du corps et de l'âme, que couronnés du lis d'une éternelle pureté, nous méritions, parmi les chastes phalanges des anges, de recevoir la palme de la béatitude, par le Christ notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

---

(1) Sur la *Milice Angélique*, voir : DEUERWERDERS : *Militia angelica Divi Thomae*, Lovanii 1659; R. P. PRADEL : *la Milice angélique*, Paris, Poussielgue.

TABLES



RÉSUMÉ DE L'ENCYCLIQUE

EXORDE : Occasion, but, division.

I

LA SAINTETÉ DE SAINT THOMAS D'AQUIN

Toutes les vertus brillent en lui, comme dans tous les Saints, mais les notes distinctives de sa sainteté sont la chasteté, le mépris des biens passagers, surtout le *Sermo sapientiae*, et l'union des deux Sagesses, acquise et infuse. L'humilité, la pureté du cœur, l'assiduité à la prière, la docilité aux inspirations et lumières du Saint-Esprit le conduisent aux deux Sagesses qui croissent en lui, avec la charité et l'oubli de soi, d'un progrès continu.

Par le *Sermo sapientiae*, il instruit et apprend à aimer Dieu, en montrant le divin amour à l'œuvre dans les mystères, surtout dans l'Incarnation et l'Eucharistie, 6, 76.

II

EXCELLENCE DE LA DOCTRINE

§ 1. *Autorité dont elle jouit dans l'Eglise.* Témoignages des Papes et des Conciles. Les derniers Papes : Léon XIII, Pie X, Benoît XV. Le *Docteur Commun*, 19, 98.

§ 2. *L'âme surnaturelle de l'œuvre de saint Thomas.* La théologie de saint Thomas tend à l'union intime avec Dieu, sans laquelle il n'est pas de connaissance profonde de Lui. Les trois lumières des études admirablement réunies en lui le conduisent à une très haute contemplation et au désir des choses éternelles, 22, 112.

§ 3. *Caractère et portée universels de l'œuvre.*

A. — Philosophie : Il en explique parfaitement la nature, la division, la valeur. Il en approfondit toutes les parties, surtout la Métaphysique. Il défend la valeur de l'intelligence qui perçoit dans l'être les premiers principes, il démontre rigoureusement l'existence de Dieu, 26, 117.

B. — Théologie : Cette science rationnelle de la foi, d'autant plus parfaite que l'on connaît mieux les vérités de foi elles-mêmes et qu'on est plus apte à philosopher, saint Thomas la possède à fond, 32, 129.

Il met en lumière et expose avec profondeur en :

a) Apologétique : La distinction de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel; la nécessité de la Révélation; le caractère raisonnable de l'assentiment de foi, 34, 137.
b) Dogmatique : Les mystères révélés, 36, 146.
c) Morale : Les règles de vie pour tous : Individus, Sociétés familiales et politiques, 36, 154.
d) Ascético-mystique : L'étendue du précepte de l'amour de Dieu, 40, 160.
e) Biblique : Les principes de l'exégèse catholique, 40, 167.
f) Liturgique : Le mystère eucharistique, dans l'office admirable du saint Sacrement, 42, 169.

III

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

§ 1 : Par la sainteté de sa vie, il est, pour les jeunes gens, modèle de pureté et d'humilité; par sa manière d'étudier, modèle de la jeunesse cléricale; par ses vertus monastiques, modèle des religieux; par sa dévotion à Marie et à l'Eucharistie, modèle pour tous, 44, 170.

§ 2 : Par sa doctrine, il préserve de toutes les erreurs et spécialement des erreurs modernistes; il faut aller à lui, comme les Egyptiens à Joseph. Confirmations des prescriptions précédentes des SS. Pontifes. Ce que demande la fidélité à saint Thomas, 50, 179.

IV

DISPOSITIF POUR LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE ET LE CULTE A RENDRE A SAINT THOMAS DANS LES ÉCOLES, 56, 239.

TABLE DES NOTES

EXORDE

PREMIÈRE PARTIE

La Sainteté de saint Thomas.

DEUXIÈME PARTIE

Excellence de la Doctrine.

§ 1. L'AUTORITÉ DONT ELLE JOUIT DANS L'ÉGLISE

§ 2. CARACTÈRE SURNATUREL DE L'ŒUVRE

§ 3. CARACTÈRE ET PORTÉE UNIVERSELS DE L'ŒUVRE DE SAINT THOMAS

A. *La Philosophie.*

B. *La Théologie*

a) Apologétique

b) Dogmatique

c) Morale

TROISIÈME PARTIE

Enseignements Pratiques.

§ 1. LA SAINTETÉ

§ 2. LA DOCTRINE

APPENDICE

TABLE ANALYTIQUE (1)

A

(1) Cet index mentionne notamment les points de doctrine thomiste touchés dans l'encyclique et le commentaire. Les chiffres entre parenthèses sont ceux de la série des vingt-quatre thèses publiées par la S. Congrégation des Etudes comme exprimant des *principia* et *pronuntiata majora* de la philosophie thomiste.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

T

U

V

INDEX DES NOMS PROPRES



IMPRIMERIE P. TÉQUI, 94, RUE DE VAUGIRARD, PARIS-VI°.